



**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 30 septembre 2024**

BL

SICAV à compartiments multiples
de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B45243

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus en vigueur ("Prospectus") comprenant les statuts et les fiches signalétiques de chacun des compartiments et des documents d'informations clés ("DIC").

Le Prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semestriel non-audité, si celui-ci est plus récent que le dernier rapport annuel incluant les états financiers audités.

Les bulletins de souscription, de remboursement, de conversion et de transfert peuvent être obtenus sur simple demande :

- auprès de l'Administration Centrale, UI efa S.A., 2, Rue d'Alsace, L-1122 LUXEMBOURG
- au siège de la SICAV, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
- au siège de la Société de Gestion, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Organisation	5
Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion	8
Rapport du réviseur d'entreprise agréé	13
Etat globalisé du patrimoine	16
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	17
BL Equities America.....	18
Etat du patrimoine	18
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	19
Statistiques	20
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	22
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	23
BL American Small & Mid Caps	24
Etat du patrimoine	24
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	25
Statistiques	26
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	27
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	28
BL Equities Europe	29
Etat du patrimoine	29
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	30
Statistiques	31
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	33
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	35
BL Equities Europe PEA	36
Etat du patrimoine	36
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	37
Statistiques	38
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	39
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	41
BL European Small & Mid Caps	42
Etat du patrimoine	42
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	43
Statistiques	44
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	46
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	47
BL European Family Businesses.....	48
Etat du patrimoine	48
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	49
Statistiques	50
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	52
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	53
BL Equities Japan	54
Etat du patrimoine	54
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	55
Statistiques	56
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	58
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	60
BL Equities Asia	61
Etat du patrimoine	61
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	62

Statistiques	63
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	65
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	67
BL Equities Emerging Markets	68
Etat du patrimoine	68
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	69
Statistiques	70
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	71
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	73
BL Equities Dividend.....	74
Etat du patrimoine	74
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	75
Statistiques	76
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	78
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	79
BL Emerging Markets.....	80
Etat du patrimoine	80
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	81
Statistiques	82
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	84
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	86
BL Global Flexible EUR.....	87
Etat du patrimoine	87
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	88
Statistiques	89
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	91
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	93
BL Global Flexible USD.....	94
Etat du patrimoine	94
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	95
Statistiques	96
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	98
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	100
BL Global Equities.....	101
Etat du patrimoine	101
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	102
Statistiques	103
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	105
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	107
BL Global 75.....	108
Etat du patrimoine	108
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	109
Statistiques	110
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	112
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	114
BL Global 50.....	115
Etat du patrimoine	115
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	116
Statistiques	117
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	118
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	120

BL Global 30	121
Etat du patrimoine	121
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	122
Statistiques	123
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	124
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	126
BL Global Bond Opportunities	127
Etat du patrimoine	127
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	128
Statistiques	129
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	130
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	132
BL Bond Euro	134
Etat du patrimoine	134
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	135
Statistiques	136
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	137
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	139
BL Bond Dollar	140
Etat du patrimoine	140
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	141
Statistiques	142
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	143
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	144
BL Bond Emerging Markets Euro	145
Etat du patrimoine	145
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	146
Statistiques	147
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	148
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	150
BL Bond Emerging Markets Dollar	152
Etat du patrimoine	152
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	153
Statistiques	154
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	155
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	157
BL Corporate Bond Opportunities	159
Etat du patrimoine	159
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	160
Statistiques	161
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	162
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	165
BL Fund Selection Equities SRI	167
Etat du patrimoine	167
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	168
Statistiques	169
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	170
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	171

BL Fund Selection 50-100 SRI	172
Etat du patrimoine	172
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	173
Statistiques	174
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	175
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	176
BL Fund Selection 0-50	177
Etat du patrimoine	177
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	178
Statistiques	179
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	180
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	182
BL Fund Selection Alternative Strategies	183
Etat du patrimoine	183
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	184
Statistiques	185
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	186
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	187
BL Global Impact	188
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	188
Statistiques	189
Notes aux états financiers	190
Informations supplémentaires (non-auditées)	210

Siège social

16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration**Président**

Florence PILOTAZ
Membre du comité exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administrateurs

Cosita DELVAUX
Notaire
36, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

Philippe HOSS
Avocat
ELVINGER HOSS PRUSSEN
Société Anonyme
2, Place Winston Churchill
L-1340 LUXEMBOURG

Fernand REINERS
Membre du Comité Exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(jusqu'au 31 mars 2024)

Luc RODESCH
Membre du Comité Exécutif
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Thomas SEALE
Administrateur de Sociétés
39, Rue de la Paix
L-7244 BERELDANGE

Vincent WILLEM
Directeur
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(à partir du 8 avril 2024)

Société de Gestion

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

**Conseil d'Administration de
la Société de Gestion**

Président

Nicolas BUCK
Chief Executive Officer
AVANTERRA
Société Anonyme
33-39, Rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

Administrateurs

Gary JANAWAY
Administrateur de Sociétés
23, rue de Sandweiler
L-5362 SCHRASSIG

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Guy WAGNER
Chief Investment Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Dirigeants de la Société de Gestion

Fanny NOSETTI-PERROT
Chief Executive Officer

Nico THILL
Deputy Chief Executive Officer

Cédric LENOBLE
Chief Operating Officer and Chief Financial Officer

Guy WAGNER
Chief Investment Officer

Domiciliataire

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BL

Organisation (suite)

**Dépositaire et
Agent Payeur Principal,**

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
14, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Administration Centrale

UI efa S.A.
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Cabinet de révision agréé

DELOITTE AUDIT
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Rapport du Conseil d'Administration

Chers investisseurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de notre SICAV couvrant l'exercice fiscal du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, la SICAV offrait les compartiments suivants à la souscription:

<u>Dénomination des compartiments</u>	<u>Actifs nets (arrondis au million près) des compartiments au 30 septembre 2024</u>		
BL Equities America	USD	1.900	millions
BL American Small & Mid Caps	USD	579	millions
BL Equities Europe	EUR	1.149	millions
BL Equities Europe PEA	EUR	21	millions
BL European Small & Mid Caps	EUR	288	millions
BL European Family Businesses	EUR	110	millions
BL Equities Japan	JPY	91.320	millions
BL Equities Asia	USD	381	millions
BL Equities Emerging Markets	USD	70	millions
BL Equities Dividend	EUR	804	millions
BL Emerging Markets	EUR	355	millions
BL Global Flexible EUR	EUR	1.260	millions
BL Global Flexible USD	USD	96	millions
BL Global Equities	EUR	333	millions
BL Global 75	EUR	855	millions
BL Global 50	EUR	351	millions
BL Global 30	EUR	104	millions
BL Global Bond Opportunities	EUR	298	millions
BL Bond Euro	EUR	336	millions
BL Bond Dollar	USD	113	millions
BL Bond Emerging Markets Euro	EUR	197	millions
BL Bond Emerging Markets Dollar	USD	52	millions
BL Corporate Bond Opportunities	EUR	346	millions
BL Fund Selection Equities SRI	EUR	92	millions
BL Fund Selection 50 – 100 SRI	EUR	90	millions
BL Fund Selection 0 - 50	EUR	363	millions

BL Fund Selection Alternative Strategies	EUR	140 millions
BL Global Impact	EUR	0 millions
TOTAL (après conversion en EUR)	EUR	10.922 millions

Durant l'exercice fiscal écoulé, le compartiment BL GLOBAL IMPACT de BL a été absorbé par le compartiment FFG – GLOBAL IMPACT EQUITIES de FFG avec effet au 25 mars 2024. La SICAV a également absorbé les quatre compartiments BL Fund Selection Equities SRI, BL Fund Selection 50 – 100 SRI, BL Fund Selection 0 – 50 et BL Fund Selection Alternative Strategies de la SICAV BL FUND SELECTION avec effet au 27 septembre 2024.

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, les actifs nets de la SICAV s'élevaient à environ EUR 10.922 millions comparés à environ EUR 10.439 millions au terme de l'exercice fiscal précédent, ce qui représente une augmentation d'environ 4,62%.

L'évolution des actifs nets globaux de la SICAV est principalement due à l'absorption des quatre anciens compartiments de la SICAV BL FUND SELECTION.

Nous vous invitons à lire le rapport de la Société de Gestion aux fins d'informations générales sur les marchés financiers ainsi qu'aux fins de plus amples informations concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des compartiments de la SICAV.

Durant l'exercice fiscal écoulé, les changements suivants sont à noter dans la composition du conseil d'administration de la SICAV : Monsieur Fernand Reiners a remis sa démission avec effet au 31 mars 2024 et Monsieur Vincent Willem a été coopté comme nouveau membre du conseil d'administration avec effet au 8 avril 2024.

Le prospectus de la SICAV en vigueur à la date du présent rapport est daté du 6 septembre 2024.

Concernant le passage intitulé "Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers" du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, il correspond aux "International Standards on Auditing" (ISA) élaborés par l'International Federation of Accountants".

Sans porter de jugement sur le passage en question, le Conseil d'Administration de la SICAV précise que sa responsabilité est déterminée par la loi. A ce titre, il lui incombe, en particulier, la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration de la SICAV considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Nous souhaitons enfin profiter du présent rapport pour remercier nos investisseurs de la confiance continue qu'ils accordent à la SICAV.

Luxembourg, le 17 octobre 2024

Le Conseil d'Administration

Rapport de la Société de Gestion

Sur le plan économique, l'exercice écoulé a été marqué par la divergence entre une économie américaine toujours robuste et une conjoncture nettement moins dynamique en dehors des Etats-Unis. En effet, l'économie américaine s'est distinguée une fois de plus par sa résilience remarquable et a évité la récession, malgré le fort relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale de mars 2022 à juillet 2023. Dans le passé, un resserrement monétaire aussi important, accompagné d'une inversion de la courbe des taux d'intérêt, était presque toujours synonyme de récession endéans une période de 6 à 18 mois. Cette fois-ci, le PIB réel a augmenté d'environ 3 % en glissement annuel au cours de chacun des 4 trimestres de juillet 2023 à juin 2024, ce qui constitue même une accélération par rapport au ralentissement observé durant les 12 mois antérieurs. Une fois encore, les deux principales raisons de cette évolution ont été l'opportunité des ménages américains à puiser dans leurs réserves financières excédentaires accumulées durant la pandémie ainsi que le niveau toujours élevé des dépenses publiques. En outre, le verrouillage du faible coût du service de la dette, tant pour les entreprises que pour les ménages, grâce à l'allongement des échéances durant la période de taux d'intérêt dérisoires, a considérablement réduit la sensibilité des acteurs économiques à la hausse du coût de l'argent. Enfin, la vulnérabilité structurelle de l'économie à une éventuelle contraction semble avoir diminué en raison de l'importance croissante des activités de services par nature moins cycliques que l'activité manufacturière. Dans la zone euro, l'amélioration conjoncturelle a été marginale, malgré la faiblesse marquée des 12 mois précédents. Des dépenses publiques nettement moins généreuses et des coûts énergétiques élevés depuis l'invasion russe en Ukraine ont pesé sur le niveau de la croissance. En Chine, la faiblesse persistante du secteur immobilier a considérablement affecté la confiance des ménages, ce qui empêche la consommation intérieure de se redresser et compromet la réalisation de l'objectif officiel d'une croissance annuelle du PIB de 5%. Au Japon, la hausse de l'inflation à un niveau supérieur aux augmentations salariales a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, ce qui explique le ralentissement de l'activité depuis le début de l'année.

Après avoir atteint un pic à 9,1% aux Etats-Unis en juin 2022 et à 10,7% dans la zone euro en octobre 2022, l'inflation s'est détendue des deux côtés de l'Atlantique. Le rétablissement post-Covid des chaînes d'approvisionnement et l'important resserrement monétaire des banques centrales ont considérablement ralenti la hausse des prix. Du côté des biens, l'inflation est même tombée à des niveaux proches de zéro, tandis que du côté des services, elle a été beaucoup plus tenace en raison de la résilience des marchés de l'emploi, même dans les pays enregistrant une faible croissance économique. A la fin de l'exercice écoulé, l'inflation s'élevait à 2,5% aux Etats-Unis et à 1,8% en zone euro, passant même en-dessous de la barre des 2%. Etant suffisamment confiantes dans la poursuite de la tendance désinflationniste dans les mois à venir, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont entamé leur cycle de relâchement monétaire, la BCE ayant baissé son taux de dépôt de 25 points de base une première fois en juin, puis une deuxième fois en septembre, et la Réserve fédérale ayant suivi avec une réduction de son principal taux directeur de 50 points de base en septembre.

Après avoir augmenté 3 années de suite à partir de niveaux dérisoires atteints durant la crise du Covid, les taux d'intérêt à long terme ont baissé aux États-Unis et en Europe en raison de la modération de l'inflation et des perspectives de relâchement monétaire des deux principales banques centrales. Hormis une période intermédiaire de correction de janvier à mai 2024, la baisse des taux longs des émetteurs souverains s'est déroulée en 2 phases : la première s'étant étendue de septembre à décembre 2023, la Réserve fédérale ayant alors signalé la fin de son cycle de taux haussiers, et la deuxième de mai à septembre 2024, en raison de l'anticipation par le marché du début du cycle de taux baissiers. Ainsi, de septembre 2023 à septembre 2024, le taux du bon du trésor US à 10 ans est passé de 4,57% à 3,78%, correspondant à un recul de presque 0,8% en valeur absolue. Dans la zone euro, le taux de référence à 10 ans est passé de 2,84% à 2,12% en Allemagne, de 3,40% à 2,92% en France, de 3,93% à 2,92% en Espagne et de 4,78% à 3,45% en Italie. De fait, durant l'exercice écoulé, l'indice 'JP Morgan EMU Government Bond Index' a progressé de 9,1%. Les obligations d'entreprises de qualité se sont comportées globalement de manière similaire aux obligations d'État, le surcroît de rendement dû au portage plus élevé et à la baisse de leur prime de risque ayant été compensé par une duration plus courte que celle des emprunts d'État. Les obligations des entreprises à haut rendement

et celles des pays émergents ont enregistré une performance supérieure, ayant bénéficié principalement de leur portage plus élevé.

En raison de l'absence de récession aux États-Unis, **les marchés actions** ont accéléré le mouvement haussier entamé durant l'exercice précédent. Le signal donné par la Réserve fédérale américaine en novembre 2023 de ne pas resserrer davantage sa politique monétaire a été le coup d'envoi à un nouveau mouvement haussier qui s'est poursuivi presque sans interruption jusqu'à la mi-juillet, poussant la plupart des grands indices vers de nouveaux sommets historiques. Durant les mois d'été, la volatilité a augmenté en raison de signes plus intensifs de faiblesse du marché de l'emploi américain faisant ressurgir des craintes de récession. Finalement, les marchés actions ont fini l'exercice en beauté, animée par la baisse surprise de 50 points de base des taux directeurs de la Réserve fédérale au mois de septembre. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a progressé de 25%, la hausse de l'indice exprimé en euros ayant même été atténuée par l'appréciation de la monnaie européenne face au dollar américain. Au niveau géographique, les États-Unis ont à nouveau été la région la plus performante, suivis par l'Europe, les pays émergents et le Japon. Au niveau sectoriel, le secteur technologique a continué de creuser l'écart, profitant toujours de l'engouement pour l'intelligence artificielle, suivi par les services de communication et les valeurs financières. Le secteur de l'énergie est le seul à avoir affiché une performance négative, suivi par les biens de consommation de base et les matériaux.

L'événement dominant sur le **marché des changes** a été l'évolution du yen japonais qui a fortement fluctué en cours d'exercice. En effet, de septembre 2023 à juillet 2024, le yen a poursuivi sa tendance baissière en raison du maintien de la politique monétaire extrêmement expansive de la Banque du Japon. Lorsque cette dernière a annoncé en juillet son intention d'entamer le processus de normalisation, le yen s'est retourné, reprenant en 2 mois quasiment tout le terrain qu'il avait perdu depuis le début de l'exercice. Comparé aux autres principales devises mondiales, l'euro n'a pas affiché de tendance claire au cours de la période sous revue. Ainsi, la monnaie européenne s'est dépréciée de 2,7% contre le franc suisse et de 3,9% contre la livre sterling, alors qu'elle a progressé de 5,3% contre le dollar américain (tout en demeurant au sein du corridor de fluctuation de 1,05 à 1,12 en place depuis début 2023). Après avoir enregistré une évolution déjà favorable durant l'exercice précédent, le cours de l'or a considérablement accéléré son mouvement haussier, affichant une progression de 35,2% (exprimée en euros) durant l'exercice écoulé. Le renforcement de leurs réserves en or par les banques centrales à l'Est ainsi que l'amorce du relâchement monétaire aux États-Unis et en zone euro ont déclenché une envolée du cours du métal jaune dont la caractéristique d'actif ultime de refuge demeure fortement appréciée dans un monde de tensions politiques et de déséquilibres économiques sans cesse croissants.

Au sein des **compartiments mixtes flexibles** de la SICAV, l'absence de récession aux États-Unis due à la résilience de la consommation domestique américaine a amené les gérants à augmenter considérablement l'exposition nette en actions par la réduction ou l'abandon des couvertures partielles en actions. La pondération du secteur de la technologie a également été renforcée. Dans le cas du BL Global Flexible EUR, l'exposition élevée aux sociétés bénéficiant de redevances aurifères (*gold royalties*) a été maintenue en raison de facteurs structurels soutenant le cours de l'or. De plus, les obligations traditionnelles de l'État américain ont été remplacées par des obligations d'État indexées à l'inflation, davantage adaptées à un environnement économique structurellement plus inflationniste. Au sein des **compartiments mixtes profilés**, l'exposition nette en actions n'a été augmentée que très légèrement, le caractère fort défensif de ces portefeuilles (fortement investis dans les secteurs de la consommation de base et de la santé, ainsi que dans des certificats investissant dans de l'or physique) ayant été maintenu. Le comportement favorable des cours des actions, des obligations et des métaux précieux a permis à tous les compartiments mixtes d'enregistrer des performances supérieures à 10% (exprimées dans leur devise de référence respective) durant l'exercice écoulé.

Au sein des **compartiments actions**, les gérants ont continué à mettre en œuvre une approche entrepreneuriale (appelée « Business-Like Investing ») appliquée de longue date, mettant l'accent sur les entreprises de qualité, disposant d'un avantage compétitif solide et pérenne qui s'avère essentiel pour la création de valeur à long terme. Par ailleurs, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance font partie intégrante du processus d'analyse afin d'appréhender tous les risques encourus

par une entreprise, y compris les risques extra-financiers. La focalisation sur les critères de qualité conduit à une prédilection d'entreprises au sein des secteurs de la consommation de base, de la consommation discrétionnaire, de la santé, de la technologie et de l'industrie, alors que l'énergie, les matières premières (hors métaux précieux), les services publics, la télécommunication, la finance et les industries intensives en capital et hautement cycliques sont généralement peu considérés.

Suite à la hausse des cours boursiers dans toutes les régions, la plupart des compartiments actions ont généré des performances solides, autour de 15% durant l'exercice écoulé. Néanmoins, tous les compartiments actions ont évolué moins favorablement que leur indice de référence respectif. En effet, l'adoption d'une approche de gestion prudente, visant la croissance du capital dans la durée via des portefeuilles plus résilients dans les phases de marchés plus difficiles, peine à délivrer des performances supérieures aux indices boursiers dans un environnement dans lequel des phases de contraction économiques semblent devenir de moins en moins fréquentes.

Au sein des **compartiments obligataires**, la stratégie de gestion a consisté à augmenter l'exposition des portefeuilles aux obligations d'entreprises à haut rendement, mais à échéances courtes, afin de profiter des rendements élevés tout en suivant la solvabilité des émetteurs dans un contexte économique incertain. Parallèlement, pour préserver le caractère défensif des compartiments et compte tenu du faible coût d'opportunité des liquidités, le niveau de trésorerie a été renforcé. Dans la plupart des compartiments, la duration n'a pas été changée de manière significative.

Durant le prochain exercice, il n'est pas prévu de modifier outre mesure la méthodologie de gestion actuelle appliquée aux principales classes d'actifs. Globalement, l'objectif sera de disposer de portefeuilles caractérisés par des couples risque/rendement attrayants, susceptibles d'afficher un degré tangible de résilience dans des environnements de marché plus volatils afin de produire des rendements solides dans la durée. Cela signifie qu'**au niveau des actions**, l'approche « Business-Like Investing » continuera à être appliquée de manière rigoureuse, favorisant la sélection d'entreprises de qualité aux valorisations raisonnables. **Au niveau obligataire**, la gestion active de la duration, ainsi que la prédilection d'émetteurs aux fondamentaux économiques en amélioration, reste au centre de l'approche de gestion. **Au niveau des compartiments mixtes**, une structure de portefeuille visant à la fois stabilité et rendement avec comme objectif primaire la préservation du capital en termes réels demeure l'élément central du processus de gestion. L'analyse fondamentale des facteurs macro- et microéconomiques restera la pierre angulaire de la gestion de portefeuille de tous les compartiments de la Sicav BL.

Luxembourg, le 7 octobre 2024

La Société de Gestion

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de
BL
16, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BL (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et des autres actifs nets au 30 septembre 2024, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 30 septembre 2024, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

└

Jean-Philippe Bachelet

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 18 décembre 2024

BL

Etat globalisé du patrimoine (en EUR)
au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	10.371.526.722,12
Dépôts de garantie sur futures	10.239.245,49
Avoirs bancaires	541.408.390,97
Frais d'établissement, nets	17.100,50
A recevoir sur émissions d'actions	1.752.948,24
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	22.392.333,55
Intérêts bancaires à recevoir	89,54
Plus-values non réalisées sur futures	649.450,00
Plus-values non réalisées sur changes à terme	12.490.470,54
Autres créances	4.747.159,02
Charges payées d'avance	4.333,53
Total de l'actif	10.965.228.243,50

Exigible

Dettes bancaires	14.147.117,84
A payer sur rachats d'actions	956.525,07
Intérêts bancaires à payer	344,28
Moins-values non réalisées sur futures	4.375.483,69
Moins-values non réalisées sur changes à terme	10.721.769,16
Frais à payer	11.289.001,63
Autres dettes	951.329,10
Total de l'exigible	42.441.570,77

Actif net à la fin de l'exercice	10.922.786.672,73

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)
du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	116.884.694,69
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	33.167.522,83
Rendements sur sukuk	119.435,88
Intérêts bancaires	13.343.400,70
Autres commissions reçues	629,51
Autres revenus	3.106.470,34
Total des revenus	166.622.153,95

Charges

Commission de gestion	93.869.458,41
Commission de performance	1.279,27
Commission de dépositaire	4.407.273,21
Frais bancaires et autres commissions	1.222.369,34
Frais sur transactions	7.845.159,18
Frais d'administration centrale	3.495.128,07
Frais professionnels	200.318,94
Autres frais d'administration	2.684.777,49
Taxe d'abonnement	4.872.371,72
Autres impôts	2.510.578,57
Intérêts bancaires payés	710.686,90
Autres charges	573.167,88
Total des charges	122.392.568,98

Revenus nets des investissements	44.229.584,97

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	404.502.717,61
- sur options	-23.444.298,37
- sur futures	-20.078.412,97
- sur changes à terme	8.780.206,78
- sur devises	-8.203.315,06
Résultat réalisé	405.786.482,96

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.100.516.621,52
- sur options	-6.655.641,19
- sur futures	-8.984.625,13
- sur changes à terme	13.111.197,45
Résultat des opérations	1.503.774.035,61

Dividendes payés	-9.624.950,65

Réinvestissements	14.878,53

Emissions	1.990.724.841,64

Rachats	-2.847.501.546,29

Total des variations de l'actif net	637.387.258,84

Total de l'actif net au début de l'exercice	10.439.491.894,59

Ecart de réévaluation	-154.092.480,70

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	10.922.786.672,73

BL Equities America

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.886.738.220,00
Avoirs bancaires	5.391.083,24
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	174.440,00
Plus-values non réalisées sur changes à terme	9.645.094,82
Charges payées d'avance	755,05
Total de l'actif	1.901.949.593,11

Exigible

Dettes bancaires	0,01
A payer sur rachats d'actions	12,18
Frais à payer	2.001.329,64
Total de l'exigible	2.001.341,83
Actif net à la fin de l'exercice	1.899.948.251,28

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	13.662,293	USD	372,59	5.090.428,56
AM	502.731,632	USD	387,13	194.620.701,23
AR	1,000	USD	270,75	270,75
B	3.689.488,581	USD	113,18	417.611.512,00
B EUR HEDGED	1.734.585,408	EUR	196,10	379.702.934,82
BI	14.549,947	USD	1.267,97	18.448.847,92
BM	7.704.502,195	USD	113,81	876.880.998,96
BM EUR HEDGED	32.652,346	EUR	203,39	7.413.034,67
BR	1,000	USD	288,93	288,93
Z	1.723,114	USD	104,02	179.233,44
				1.899.948.251,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	13.937.941,85
Intérêts bancaires	1.424.547,50
Autres revenus	281.172,59
Total des revenus	15.643.661,94

Charges

Commission de gestion	18.522.687,74
Commission de dépositaire	758.561,49
Frais bancaires et autres commissions	82.266,63
Frais sur transactions	640.630,50
Frais d'administration centrale	269.653,31
Frais professionnels	35.376,39
Autres frais d'administration	534.440,43
Taxe d'abonnement	925.132,82
Autres impôts	393.025,08
Intérêts bancaires payés	6.947,59
Autres charges	53.857,96
Total des charges	22.222.579,94

Pertes nettes des investissements	-6.578.918,00

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	105.264.212,45
- sur changes à terme	-8.096.874,97
- sur devises	2.735,21
Résultat réalisé	90.591.154,69

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	221.317.035,14
- sur changes à terme	19.264.679,48
Résultat des opérations	331.172.869,31

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	268.904.069,85

Rachats	-318.492.479,49

Total des variations de l'actif net	281.584.459,67

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.618.363.791,61

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.899.948.251,28

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	1.585.145.051,25	1.618.363.791,61	1.899.948.251,28

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	265,91	312,71	372,59
AM	USD	274,33	323,74	387,13
AR	USD	193,93	227,48	270,75
B	USD	80,71	94,95	113,18
B EUR HEDGED	EUR	147,19	167,78	196,10
BI	USD	891,67	1.056,39	1.267,97
BM	USD	80,55	95,12	113,81
BM EUR HEDGED	EUR	151,44	173,30	203,39
BR	USD	206,60	242,53	288,93
Z	USD	-	-	104,02

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-19,31	17,60	19,15
AM	USD	-19,03	18,01	19,58
AR	USD	-19,47	17,30	19,02
B	USD	-19,27	17,64	19,20
B EUR HEDGED	EUR	-21,38	13,99	16,88
BI	USD	-18,72	18,47	20,03
BM	USD	-18,97	18,09	19,65
BM EUR HEDGED	EUR	-21,06	14,43	17,36
BR	USD	-19,42	17,39	19,13

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	14.271,844	244,511	-854,062	13.662,293
AM	477.951,203	105.211,869	-80.431,440	502.731,632
AR	1,000	-	-	1,000
B	4.584.500,870	178.657,493	-1.073.669,782	3.689.488,581
B EUR HEDGED	1.557.671,889	289.602,929	-112.689,410	1.734.585,408
BI	12.357,994	4.578,145	-2.386,192	14.549,947
BM	7.627.396,777	1.458.506,066	-1.381.400,648	7.704.502,195
BM EUR HEDGED	46.406,797	16.084,654	-29.839,105	32.652,346
BR	1,000	-	-	1,000
Z	-	1.723,114	-	1.723,114

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)
A	1,44
AM	1,08
AR	1,52
B	1,39
B EUR HEDGED	1,43
BI	0,70
BM	1,02

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities America

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
BM EUR HEDGED		1,03
BR		1,44
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities America

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	480.000	Abbott Laboratories	31.135.594,59	54.724.800,00	2,88
USD	25.000	Adobe Inc Reg	10.437.466,52	12.944.500,00	0,68
USD	500.000	Alphabet Inc A	38.220.357,86	82.925.000,00	4,36
USD	500.000	Amazon.com Inc	55.896.177,24	93.165.000,00	4,90
USD	500.000	Apple Inc Reg	30.959.549,98	116.500.000,00	6,13
USD	239.000	Aptiv Plc Reg	19.476.027,19	17.210.390,00	0,91
USD	8.500	Booking Holdings Inc	14.563.323,14	35.803.020,00	1,88
USD	220.000	Broadcom Inc Reg	32.033.012,42	37.950.000,00	2,00
USD	350.000	Brown-Forman Corp B Non voting	19.721.847,34	17.220.000,00	0,91
USD	160.000	Caterpillar Inc Reg	35.347.260,69	62.579.200,00	3,29
USD	330.000	Constellation Brands Inc A	58.413.427,45	85.037.700,00	4,48
USD	106.000	Cummins Inc	26.075.391,22	34.321.740,00	1,81
USD	175.000	Danaher Corp	37.662.144,98	48.653.500,00	2,56
USD	250.000	Estée Lauder Companies Inc A	34.985.249,26	24.922.500,00	1,31
USD	45.700	Fedex Corp	8.996.371,19	12.507.176,00	0,66
USD	100.000	Honeywell Intl Inc	12.879.143,52	20.671.000,00	1,09
USD	95.000	IQVIA Holdings Inc Reg	13.372.068,45	22.512.150,00	1,18
USD	100.000	Johnson & Johnson	10.286.139,05	16.206.000,00	0,85
USD	284.100	Lowe's Companies Inc	26.770.455,91	76.948.485,00	4,05
USD	205.000	Mastercard Inc A	33.096.516,60	101.229.000,00	5,33
USD	400.000	Microsoft Corp	24.714.367,70	172.120.000,00	9,06
USD	365.000	Mondelez Intl Inc	14.512.679,74	26.889.550,00	1,41
USD	53.100	Moody's Corp	20.218.457,76	25.200.729,00	1,33
USD	640.000	Nike Inc B	56.264.164,73	56.576.000,00	2,98
USD	700.000	NVIDIA Corp	67.198.905,17	85.008.000,00	4,47
USD	275.000	Pepsico Inc	32.038.896,26	46.763.750,00	2,46
USD	107.000	Roper Technologies Inc	30.248.641,37	59.539.080,00	3,13
USD	50.000	ServiceNow Inc Reg	36.969.496,03	44.719.500,00	2,35
USD	60.000	Thermo Fisher Scientific Inc	13.461.622,69	37.114.200,00	1,95
USD	620.000	TJX Cos Inc	26.338.182,57	72.874.800,00	3,84
USD	138.000	Union Pacific Corp	17.080.071,30	34.014.240,00	1,79
USD	128.000	United Health Group Inc	41.923.053,72	74.839.040,00	3,94
USD	90.200	United Parcel Service Inc B	10.688.930,16	12.297.868,00	0,65
USD	63.700	Verisk Analytics Inc	8.380.881,02	17.069.052,00	0,90
USD	395.000	Visa Inc A	48.949.135,27	108.605.250,00	5,72
USD	200.000	Zoetis Inc A	18.990.167,47	39.076.000,00	2,06
Total portefeuille-titres			1.018.305.177,56	1.886.738.220,00	99,30
Avoirs bancaires				5.391.083,24	0,28
Dettes bancaires				-0,01	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				7.818.948,05	0,42
Total				1.899.948.251,28	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities America

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	38,00 %
Biens de consommation durable	26,50 %
Services de santé	15,42 %
Biens de consommation non-cyclique	11,66 %
Industrie	7,72 %
Total	<u>99,30 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	98,39 %
Jersey	0,91 %
Total	<u>99,30 %</u>

BL American Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	572.299.041,40
Avoirs bancaires	6.340.785,27
A recevoir sur émissions d'actions	41.484,07
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	19.320,00
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.156.574,97
Charges payées d'avance	276,27
Total de l'actif	579.857.481,98

Exigible

A payer sur rachats d'actions	49.645,23
Frais à payer	526.880,98
Total de l'exigible	576.526,21
Actif net à la fin de l'exercice	579.280.955,77

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	11.905,380	USD	242,34	2.885.116,46
AM	274.683,436	USD	249,53	68.540.994,34
B	252.367,315	USD	260,38	65.711.303,46
B EUR HEDGED	77.075,300	EUR	211,34	18.182.339,59
BI	33.907,880	USD	2.560,07	86.806.665,45
BI EUR HEDGED	8.061,310	EUR	1.437,33	12.933.726,09
BM	1.141.208,536	USD	268,33	306.222.345,21
BM EUR HEDGED	72.744,544	EUR	220,16	17.876.872,75
Z	1.102,312	USD	110,31	121.592,42
				579.280.955,77

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	3.025.558,02
Intérêts bancaires	504.901,09
Total des revenus	3.530.459,11

Charges

Commission de gestion	5.095.658,34
Commission de dépositaire	246.142,79
Frais bancaires et autres commissions	27.976,74
Frais sur transactions	326.272,93
Frais d'administration centrale	220.477,46
Frais professionnels	11.360,55
Autres frais d'administration	178.848,08
Taxe d'abonnement	257.018,33
Autres impôts	155.506,76
Intérêts bancaires payés	10.553,50
Autres charges	18.333,60
Total des charges	6.548.149,08

Pertes nettes des investissements	-3.017.689,97

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	55.008.544,37
- sur changes à terme	-1.438.602,46
- sur devises	43.571,12
Résultat réalisé	50.595.823,06

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	60.321.485,87
- sur changes à terme	2.663.248,27
Résultat des opérations	113.580.557,20

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	177.405.911,57

Rachats	-229.574.758,82

Total des variations de l'actif net	61.411.709,95

Total de l'actif net au début de l'exercice	517.869.245,82

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	579.280.955,77

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	580.098.740,71	517.869.245,82	579.280.955,77

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	182,80	200,89	242,34
AM	USD	186,88	206,10	249,53
B	USD	196,21	215,75	260,38
B EUR HEDGED	EUR	168,11	178,93	211,34
BI	USD	1.902,54	2.106,57	2.560,07
BI EUR HEDGED	EUR	1.127,62	1.208,54	1.437,33
BM	USD	200,70	221,51	268,33
BM EUR HEDGED	EUR	173,73	185,66	220,16
Z	USD	-	-	110,31

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-17,66	9,90	20,63
AM	USD	-17,35	10,28	21,07
B	USD	-17,61	9,96	20,69
B EUR HEDGED	EUR	-19,69	6,44	18,11
BI	USD	-17,03	10,72	21,53
BI EUR HEDGED	EUR	-19,16	7,18	18,93
BM	USD	-17,30	10,37	21,14
BM EUR HEDGED	EUR	-19,38	6,87	18,58

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	13.731,127	695,494	-2.521,241	11.905,380
AM	308.811,929	17.704,419	-51.832,912	274.683,436
B	294.431,633	401.809,755	-443.874,073	252.367,315
B EUR HEDGED	78.273,990	29.089,289	-30.287,979	77.075,300
BI	29.347,286	21.286,162	-16.725,568	33.907,880
BI EUR HEDGED	9.460,618	1.839,722	-3.239,030	8.061,310
BM	1.274.850,596	78.777,817	-212.419,877	1.141.208,536
BM EUR HEDGED	85.420,015	39.407,464	-52.082,935	72.744,544
Z	-	1.102,312	-	1.102,312

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)
A	1,48
AM	1,11
B	1,44
B EUR HEDGED	1,46
BI	0,73
BI EUR HEDGED	0,77
BM	1,05
BM EUR HEDGED	1,06
Z	-

* TER non représentatif

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL American Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
USD	117.000	A.O.Smith Corp	6.556.305,92	10.510.110,00	1,81
USD	70.020	Aspen Technology Inc	9.256.903,50	16.722.176,40	2,89
USD	210.000	Bentley Syst Inc	10.267.448,57	10.670.100,00	1,84
USD	180.000	Bio-Techne Corp	13.868.081,76	14.387.400,00	2,48
USD	43.000	Burlington Stores Inc	7.204.690,20	11.329.640,00	1,96
USD	59.000	CDW Corp	7.198.650,97	13.351.700,00	2,30
USD	60.000	Check Point Software Tec Ltd	6.773.205,57	11.568.600,00	2,00
USD	24.500	Chemed Corp	11.073.787,80	14.723.765,00	2,54
USD	98.000	Church & Dwight Co Inc	6.984.111,84	10.262.560,00	1,77
USD	67.500	Clorox Co	10.532.466,73	10.996.425,00	1,90
USD	200.000	Cognex Corp	9.176.170,17	8.100.000,00	1,40
USD	115.000	Cooper Companies Inc (The)	8.692.565,22	12.689.100,00	2,19
USD	90.000	Core & Main Inc	4.061.894,54	3.996.000,00	0,69
USD	14.000	Domino's Pizza Inc Reg	4.192.250,04	6.021.960,00	1,04
USD	47.000	Equifax Inc	7.885.424,19	13.811.420,00	2,38
USD	122.000	Exponent Inc	10.352.295,36	14.064.160,00	2,43
USD	154.000	Globus Medical Inc	8.140.388,25	11.017.160,00	1,90
USD	149.000	Graco Inc	9.692.105,13	13.038.990,00	2,25
USD	76.500	Henry Jack & Associates Inc	11.344.262,30	13.505.310,00	2,33
USD	63.000	Ilex Corp	13.367.351,61	13.513.500,00	2,33
USD	22.000	IDEXX Laboratories Inc	8.221.113,22	11.114.840,00	1,92
USD	50.000	Insulet Corp	10.549.673,98	11.637.500,00	2,01
USD	24.000	Lennox Intl Inc	6.779.066,33	14.502.960,00	2,50
USD	56.000	Littelfuse Inc	11.747.443,15	14.854.000,00	2,56
USD	282.000	LKQ Corp	9.989.844,80	11.257.440,00	1,94
USD	37.000	Manhattan Associates Inc	3.308.170,87	10.411.060,00	1,80
USD	85.000	Masimo Corp	13.009.441,27	11.333.050,00	1,96
USD	104.000	McCormick & Co	7.081.562,48	8.559.200,00	1,48
USD	7.400	Mettler Toledo Intl Inc	6.919.010,11	11.097.780,00	1,92
USD	20.500	MSCI Inc	7.569.821,76	11.950.065,00	2,06
USD	53.500	Nordson Corp	9.405.885,84	14.050.705,00	2,43
USD	60.000	Paycom Software Inc	15.777.918,00	9.994.200,00	1,73
USD	41.000	Pool Corp	10.279.754,13	15.448.800,00	2,67
USD	66.000	Qualys Inc	7.430.309,31	8.478.360,00	1,46
USD	79.000	Resmed Inc	13.699.681,60	19.285.480,00	3,33
USD	199.000	Rollins Inc	5.899.735,91	10.065.420,00	1,74
USD	123.000	SiteOne Landscape Supply Inc	15.043.724,33	18.561.930,00	3,20
USD	23.000	Tractor Supply Co	2.765.553,09	6.691.390,00	1,16
USD	32.500	Tyler Technologies Inc	10.774.950,97	18.970.900,00	3,27
USD	28.000	Ulta Beauty Inc Reg	8.551.654,48	10.895.360,00	1,88
USD	81.000	Verisign Inc	15.541.782,89	15.386.760,00	2,66
USD	81.500	Verisk Analytics Inc	14.832.554,53	21.838.740,00	3,77
USD	40.500	Waters Corp	9.004.204,25	14.575.545,00	2,52
USD	27.000	Watsco Inc	5.340.953,96	13.280.760,00	2,29
USD	38.500	West Pharmaceutical Serv Inc Reg	11.939.676,63	11.556.160,00	1,99
USD	33.000	Zebra Technologies Corp A	7.490.697,57	12.220.560,00	2,11
Total portefeuille-titres			425.574.545,13	572.299.041,40	98,79
Avoirs bancaires				6.340.785,27	1,09
Autres actifs/(passifs) nets				641.129,10	0,12
Total				579.280.955,77	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL American Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	28,16 %
Services de santé	24,76 %
Industrie	24,44 %
Biens de consommation durable	10,65 %
Biens de consommation non-cyclique	8,35 %
Finances	2,43 %
Total	<u>98,79 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	96,79 %
Israël	2,00 %
Total	<u>98,79 %</u>

BL Equities Europe

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.148.988.652,81
Avoirs bancaires	711.425,70
A recevoir sur émissions d'actions	10.420,41
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	811.014,98
Charges payées d'avance	505,05
Total de l'actif	1.150.522.018,95

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	635,56
Frais à payer	1.105.626,34
Total de l'exigible	1.106.261,90
Actif net à la fin de l'exercice	1.149.415.757,05

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	27.529,996	EUR	259,40	7.141.244,77
AM	702.385,592	EUR	266,15	186.940.212,74
AR	1,000	EUR	185,41	185,41
B	1.959.119,691	EUR	118,19	231.556.495,00
B CHF HEDGED	536,805	CHF	149,61	85.320,41
B USD HEDGED	1,000	USD	167,26	149,84
BI	9.083,485	EUR	1.350,66	12.268.692,16
BM	6.472.160,947	EUR	109,89	711.212.929,75
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	158,13	167,99
BM USD HEDGED	400,496	USD	173,13	62.115,73
BR	67,510	EUR	197,89	13.359,73
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	144,64	153,66
Z	1.309,544	EUR	102,88	134.729,86
				1.149.415.757,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	19.291.513,17
Intérêts bancaires	272.623,85
Autres revenus	1.134.129,96
Total des revenus	20.698.266,98

Charges

Commission de gestion	11.355.556,73
Commission de dépositaire	503.773,69
Frais bancaires et autres commissions	73.511,14
Frais sur transactions	1.115.178,57
Frais d'administration centrale	245.221,14
Frais professionnels	23.855,65
Autres frais d'administration	224.251,05
Taxe d'abonnement	590.388,30
Autres impôts	398.696,25
Intérêts bancaires payés	3.546,58
Autres charges	41.442,29
Total des charges	14.575.421,39

Revenus nets des investissements	6.122.845,59

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	96.333.914,51
- sur changes à terme	1.302,12
- sur devises	-365.044,47
Résultat réalisé	102.093.017,75

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	98.378.034,02
- sur changes à terme	-3.312,65
Résultat des opérations	200.467.739,12

Dividendes payés	-1.257.170,24

Réinvestissements	2.329,18

Emissions	55.462.739,70

Rachats	-407.591.059,51

Total des variations de l'actif net	-152.915.421,75

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.302.331.178,80

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.149.415.757,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	1.337.387.251,79	1.302.331.178,80	1.149.415.757,05

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	207,18	221,14	259,40
AM	EUR	211,98	226,84	266,15
AR	EUR	149,02	158,25	185,41
B	EUR	94,04	100,39	118,19
B CHF HEDGED	CHF	123,08	130,44	149,61
B USD HEDGED	USD	127,70	139,84	167,26
BI	EUR	1.059,76	1.139,22	1.350,66
BM	EUR	86,77	92,98	109,89
BM CHF HEDGED	CHF	127,79	136,49	158,13
BM USD HEDGED	USD	130,99	144,00	173,13
BR	EUR	158,19	168,48	197,89
BR CHF HEDGED	CHF	120,63	127,08	144,64
Z	EUR	-	-	102,88

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-18,84	6,74	17,72
AM	EUR	-18,57	7,09	18,11
AR	EUR	-19,20	6,19	17,16
B	EUR	-18,83	6,75	17,73
B CHF HEDGED	CHF	-19,24	5,98	14,70
B USD HEDGED	USD	-17,45	9,51	19,61
BI	EUR	-18,26	7,50	18,56
BM	EUR	-18,53	7,16	18,19
BM CHF HEDGED	CHF	-18,68	6,81	15,85
BM USD HEDGED	USD	-17,12	9,93	20,23
BR	EUR	-19,02	6,50	17,46
BR CHF HEDGED	CHF	-19,44	5,35	13,82

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	32.180,404	622,079	9,610	-5.282,097	27.529,996
AM	873.664,590	41.962,751	-	-213.241,749	702.385,592
AR	1,000	-	-	-	1,000
B	3.095.792,083	71.285,366	-	-1.207.957,758	1.959.119,691
B CHF HEDGED	1,000	535,805	-	-	536,805
B USD HEDGED	248,096	-	-	-247,096	1,000
BI	15.938,523	3.258,875	-	-10.113,913	9.083,485
BM	8.259.373,007	318.021,706	-	-2.105.233,766	6.472.160,947
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
BM USD HEDGED	511,358	-	-	-110,862	400,496
BR	67,510	-	-	-	67,510
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
Z	-	1.309,544	-	-	1.309,544

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
A		1,41
AM		1,08
AR		1,82
B		1,40
B CHF HEDGED		1,43
B USD HEDGED		1,44
BI		0,71
BM		1,02
BM CHF HEDGED		0,43
BM USD HEDGED		1,03
BR		1,64
BR CHF HEDGED		2,17
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,86	06.02.2024
AM	EUR	1,66	06.02.2024

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	345.348	Alcon Inc Reg	23.337.974,41	30.936.396,30	2,69
CHF	104.817	Co Financière Richemont SA	14.532.408,38	14.899.442,49	1,30
CHF	28.390	Geberit AG Reg	11.848.384,00	16.630.845,68	1,45
CHF	3.271	Givaudan SA Reg	9.725.586,15	16.124.293,85	1,40
CHF	12.349	Lonza Group AG Reg	6.661.766,57	7.013.631,18	0,61
CHF	540.892	Nestlé SA Reg	59.719.126,91	48.821.064,12	4,25
CHF	545.386	Novartis AG Reg	50.203.509,93	56.289.704,63	4,90
CHF	193.895	Roche Holding Ltd Pref	66.621.313,94	55.741.234,35	4,85
CHF	516.941	SGS SA	46.837.429,73	51.810.648,70	4,51
CHF	107.098	Sika Ltd	5.637.810,84	31.869.602,66	2,77
CHF	60.426	Straumann Holding AG	6.898.893,32	8.875.057,30	0,77
			302.024.204,18	339.011.921,26	29,50
DKK	92.569	Coloplast A/S B	10.506.363,35	10.865.494,09	0,95
DKK	401.032	Novo Nordisk AS B	16.170.565,07	42.327.170,17	3,68
DKK	574.607	Novonesis AS B	24.461.782,06	37.168.409,16	3,23
			51.138.710,48	90.361.073,42	7,86
EUR	229.217	Air Liquide SA	17.864.776,76	39.714.137,42	3,46
EUR	185.054	Amadeus IT Group SA A	11.689.167,76	12.013.705,68	1,05
EUR	62.118	ASML Holding NV	41.822.364,41	46.315.180,80	4,03
EUR	19.656	BE Semiconductor Industries NV Reg	2.230.100,32	2.231.938,80	0,19
EUR	356.141	Dassault Systemes SA	8.781.769,28	12.689.303,83	1,10
EUR	155.927	Deutsche Boerse AG Reg	25.762.152,94	32.853.818,90	2,86
EUR	126.006	EssilorLuxottica SA	14.409.338,61	26.788.875,60	2,33
EUR	1.986	Hermes Intl SA	4.043.447,38	4.381.116,00	0,38
EUR	625.700	Industria de Diseno Textil SA	15.757.019,55	33.249.698,00	2,89
EUR	109.520	Kingspan Group	7.257.412,82	9.238.012,00	0,80
EUR	74.129	L'Oréal SA	17.841.478,26	29.803.564,45	2,59
EUR	253.838	Legrand Holding SA	13.339.083,44	26.221.465,40	2,28
EUR	69.056	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	22.477.521,55	47.545.056,00	4,14
EUR	175.559	Pernod-Ricard SA	20.194.751,25	23.805.800,40	2,07
EUR	173.443	SAP SE	13.105.920,77	35.451.749,20	3,08
EUR	168.106	Schneider Electric SE	23.999.353,10	39.706.637,20	3,45
EUR	108.840	Symrise AG	6.279.060,77	13.507.044,00	1,18
EUR	644.743	Unilever Plc Reg	29.169.083,54	37.536.937,46	3,27
EUR	51.685	Vinci SA	5.703.750,42	5.424.340,75	0,47
EUR	191.801	Wolters Kluwer NV	19.126.263,72	29.019.491,30	2,53
			320.853.816,65	507.497.873,19	44,15
GBP	224.948	Ashtead Group Plc	14.262.009,43	15.638.994,56	1,36
GBP	374.443	AstraZeneca Plc	50.389.908,36	52.136.571,16	4,54
GBP	497.073	Compass Group Plc Reg	13.327.829,35	14.298.569,25	1,24
GBP	445.300	Croda International Plc Reg	16.916.919,54	22.563.400,87	1,96
GBP	932.016	Diageo Plc	38.967.716,89	29.150.485,96	2,54
GBP	17.071	Ferguson Jersey Ltd	3.385.596,26	3.015.258,57	0,26
GBP	374.269	Halma Plc	2.643.797,74	11.728.425,32	1,02
GBP	98.558	Spirax Group PLC	3.706.718,07	8.899.572,18	0,77
			143.600.495,64	157.431.277,87	13,69
SEK	1.375.217	Assa Abloy AB B	21.454.463,54	41.550.481,41	3,62
SEK	536.405	Atlas Copco AB A	6.051.321,82	9.320.341,30	0,81
SEK	196.540	Epiroc AB A	3.381.383,56	3.815.684,36	0,33
			30.887.168,92	54.686.507,07	4,76
Total portefeuille-titres			848.504.395,87	1.148.988.652,81	99,96

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
		Avoirs bancaires		711.425,70	0,06
		Autres actifs/(passifs) nets		-284.321,46	-0,02
		Total		<u>1.149.415.757,05</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Services de santé	22,99 %
Industrie	22,38 %
Biens de consommation non-cyclique	14,72 %
Matières premières	14,26 %
Biens de consommation durable	12,28 %
Technologies	10,47 %
Finances	2,86 %
Total	<u>99,96 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Suisse	29,50 %
France	22,27 %
Royaume-Uni	16,96 %
Danemark	7,86 %
Allemagne	7,12 %
Pays-Bas	6,75 %
Suède	4,76 %
Espagne	3,94 %
Irlande	0,80 %
Total	<u>99,96 %</u>

BL Equities Europe PEA

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	20.963.622,44
Avoirs bancaires	167.619,85
Frais d'établissement, nets	7.434,31
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	7.691,77
Charges payées d'avance	19,19
Total de l'actif	21.146.387,56

Exigible

Frais à payer	25.958,26
Total de l'exigible	25.958,26
Actif net à la fin de l'exercice	21.120.429,30

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	388,027	EUR	109,56	42.512,95
B	3.465,598	EUR	114,80	397.863,80
BM	180.730,641	EUR	114,42	20.680.052,55
				21.120.429,30

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	564.888,38
Intérêts bancaires	2.614,79
Autres revenus	48.972,09
Total des revenus	616.475,26

Charges

Commission de gestion	313.014,08
Commission de dépositaire	33.502,10
Frais bancaires et autres commissions	2.369,99
Frais sur transactions	43.501,53
Frais d'administration centrale	72.880,24
Frais professionnels	721,31
Autres frais d'administration	37.594,22
Taxe d'abonnement	16.794,61
Intérêts bancaires payés	2.229,36
Autres charges	9.026,64
Total des charges	531.634,08

Revenus nets des investissements	84.841,18

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	2.408.057,04
- sur devises	-16.365,85
Résultat réalisé	2.476.532,37

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.322.991,67
Résultat des opérations	7.799.524,04

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	5.757.200,17

Rachats	-39.575.550,74

Total des variations de l'actif net	-26.018.826,53

Total de l'actif net au début de l'exercice	47.139.255,83

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	21.120.429,30

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	41.494.051,09	47.139.255,83	21.120.429,30
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	84,65	91,59	109,56
B	EUR	88,70	95,97	114,80
BM	EUR	87,70	95,27	114,42
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-21,84	8,20	19,62
B	EUR	-21,85	8,20	19,62
BM	EUR	-21,54	8,63	20,10
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	426,107	-	-38,080	388,027
B	6.723,174	86,946	-3.344,522	3.465,598
BM	487.630,201	54.935,831	-361.835,391	180.730,641
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)			
A	1,82			
B	1,79			
BM	1,32			

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Europe PEA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	3.319	Alcon Inc Reg	230.126,51	297.317,20	1,41
CHF	1.682	Co Financière Richemont SA	233.692,68	239.091,58	1,13
CHF	348	Geberit AG Reg	178.929,42	203.858,20	0,96
CHF	51	Givaudan SA Reg	155.264,84	251.402,93	1,19
CHF	187	Lonza Group AG Reg	101.791,99	106.206,90	0,50
CHF	4.905	Nestlé SA Reg	541.542,02	442.726,68	2,10
CHF	1.665	Roche Holding Ltd Pref	526.488,30	478.656,77	2,27
CHF	4.591	SGS SA	454.741,88	460.135,08	2,18
CHF	818	Sika Ltd	192.579,79	243.415,70	1,15
			2.615.157,43	2.722.811,04	12,89
DKK	2.538	Coloplast A/S B	286.473,96	297.903,45	1,41
DKK	6.884	Novo Nordisk AS B	232.781,35	726.576,03	3,44
DKK	13.612	Novonosis AS B	704.480,96	880.491,16	4,17
			1.223.736,27	1.904.970,64	9,02
EUR	5.266	Air Liquide SA	603.776,98	912.387,16	4,32
EUR	2.208	Amadeus IT Group SA A	137.293,44	143.343,36	0,68
EUR	867	ASML Holding NV	517.577,11	646.435,20	3,06
EUR	361	BE Semiconductor Industries NV Reg	40.957,78	40.991,55	0,19
EUR	5.683	BioMerieux SA	533.253,72	611.490,80	2,89
EUR	16.099	Dassault Systemes SA	611.015,77	573.607,37	2,72
EUR	4.580	Deutsche Boerse AG Reg	762.571,99	965.006,00	4,57
EUR	2.921	EssilorLuxottica SA	421.760,30	621.004,60	2,94
EUR	6.527	Eurofins Scientific SE	417.464,80	371.386,30	1,76
EUR	36	Hermes Intl SA	73.295,12	79.416,00	0,38
EUR	17.991	Industria de Diseno Textil SA	493.909,92	956.041,74	4,53
EUR	1.985	L'Oréal SA	660.955,74	798.069,25	3,78
EUR	5.930	Legrand Holding SA	451.302,66	612.569,00	2,90
EUR	1.116	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	645.378,95	768.366,00	3,64
EUR	4.028	Pernod-Ricard SA	685.911,84	546.196,80	2,59
EUR	2.703	Reply SpA Reg	285.297,56	365.445,60	1,73
EUR	4.108	SAP SE	453.013,62	839.675,20	3,97
EUR	1.414	Sartorius Stedim Biotech	354.409,13	265.478,50	1,26
EUR	3.076	Schneider Electric SE	465.313,99	726.551,20	3,44
EUR	4.926	Symrise AG	516.678,21	611.316,60	2,89
EUR	7.026	Unilever Plc Reg	317.958,95	409.053,72	1,94
EUR	1.977	Vinci SA	219.839,16	207.486,15	0,98
EUR	4.507	Wolters Kluwer NV	471.953,31	681.909,10	3,23
			10.140.890,05	12.753.227,20	60,39
GBP	3.141	Ashtead Group Plc	202.779,05	218.370,83	1,03
GBP	3.421	AstraZeneca Plc	436.426,50	476.332,07	2,25
GBP	5.482	Compass Group Plc Reg	156.149,23	157.692,65	0,75
GBP	4.059	Croda International Plc Reg	312.648,34	205.669,98	0,97
GBP	9.570	Diageo Plc	398.293,34	299.319,06	1,42
GBP	6.610	Halma Plc	194.081,71	207.136,82	0,98
GBP	1.658	Spirax Group PLC	227.207,71	149.713,78	0,71
			1.927.585,88	1.714.235,19	8,11
SEK	25.346	Assa Abloy AB B	554.065,94	765.798,05	3,63
SEK	20.188	Atlas Copco AB A	246.478,47	350.777,96	1,66
SEK	3.631	Epiroc AB A	62.221,75	70.493,28	0,33
SEK	43.505	Hexagon AB	457.520,33	420.192,96	1,99
SEK	53.040	Nibe Industrier AB	478.673,75	261.116,12	1,24
			1.798.960,24	1.868.378,37	8,85
Total portefeuille-titres			17.706.329,87	20.963.622,44	99,26

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
		Avoirs bancaires		167.619,85	0,79
		Autres actifs/(passifs) nets		-10.812,99	-0,05
		Total		<u>21.120.429,30</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Europe PEA

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	22,29 %
Services de santé	17,19 %
Technologies	15,32 %
Matières premières	14,69 %
Biens de consommation durable	13,37 %
Biens de consommation non-cyclique	11,83 %
Finances	4,57 %
Total	<u>99,26 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	31,84 %
Suisse	12,89 %
Allemagne	11,43 %
Royaume-Uni	10,05 %
Danemark	9,02 %
Suède	8,85 %
Pays-Bas	6,48 %
Espagne	5,21 %
Luxembourg	1,76 %
Italie	1,73 %
Total	<u>99,26 %</u>

BL European Small & Mid Caps

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	286.847.835,09
Avoirs bancaires	1.848.868,39
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	69.912,23
Charges payées d'avance	100,46
Total de l'actif	288.766.716,17

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	2.842,40
Frais à payer	296.477,01
Total de l'exigible	299.319,41
Actif net à la fin de l'exercice	288.467.396,76

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	8.946,560	EUR	212,21	1.898.511,31
AM	125.916,734	EUR	217,47	27.383.205,48
B	463.852,377	EUR	219,85	101.977.840,46
B USD HEDGED	701,205	USD	168,11	105.604,73
BI	2.330,584	EUR	1.755,24	4.090.742,45
BM	674.662,145	EUR	226,67	152.926.323,22
BM USD HEDGED	2,897	USD	173,92	451,37
Z	854,152	EUR	99,18	84.717,74
				288.467.396,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	4.006.486,57
Intérêts bancaires	148.464,76
Autres revenus	213.964,06
Total des revenus	4.368.915,39

Charges

Commission de gestion	2.453.487,15
Commission de dépositaire	110.926,26
Frais bancaires et autres commissions	18.198,90
Frais sur transactions	114.857,44
Frais d'administration centrale	162.151,60
Frais professionnels	4.971,41
Autres frais d'administration	79.816,94
Taxe d'abonnement	131.154,56
Autres impôts	75.709,63
Autres charges	19.469,80
Total des charges	3.170.743,69

Revenus nets des investissements	1.198.171,70

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.172.800,57
- sur changes à terme	1.014,45
- sur devises	-41.844,86
Résultat réalisé	2.330.141,86

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	25.415.843,02
- sur changes à terme	-4.581,12

Résultat des opérations	27.741.403,76

Dividendes payés	-107.071,68

Réinvestissements	-

Emissions	98.554.699,29

Rachats	-57.139.318,16

Total des variations de l'actif net	69.049.713,21

Total de l'actif net au début de l'exercice	219.417.683,55

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	288.467.396,76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	204.723.220,26	219.417.683,55	288.467.396,76

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	163,84	187,13	212,21
AM	EUR	167,60	191,75	217,47
B	EUR	169,59	193,75	219,85
B USD HEDGED	USD	123,67	145,68	168,11
BI	EUR	1.335,03	1.535,96	1.755,24
BM	EUR	173,52	198,99	226,67
BM USD HEDGED	USD	126,61	149,88	173,92
Z	EUR	-	-	99,18

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-30,15	14,22	13,45
AM	EUR	-29,91	14,63	13,84
B	EUR	-30,13	14,25	13,47
B USD HEDGED	USD	-28,25	17,80	15,40
BI	EUR	-29,63	15,05	14,28
BM	EUR	-29,86	14,68	13,91
BM USD HEDGED	USD	-27,94	18,38	16,04

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	9.032,883	1.590,701	-1.677,024	8.946,560
AM	141.675,906	9.315,134	-25.074,306	125.916,734
B	296.741,724	238.617,668	-71.507,015	463.852,377
B USD HEDGED	701,205	-	-	701,205
BI	4.410,863	3.008,852	-5.089,131	2.330,584
BM	634.167,090	165.669,345	-125.174,290	674.662,145
BM USD HEDGED	2,897	-	-	2,897
Z	-	854,152	-	854,152

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit ) (en %)

A	1,49
AM	1,15
B	1,47
B USD HEDGED	1,50
BI	0,76
BM	1,09
BM USD HEDGED	0,90
Z	-

* TER non repr sentatif

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Small & Mid Caps

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,09	06.02.2024
AM	EUR	0,80	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Small & Mid Caps

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	26.024	Comet Holding AG Reg	2.790.395,18	9.220.448,96	3,20
CHF	5.585	Emmi AG Reg	2.526.110,32	5.132.411,44	1,78
CHF	2.883	Interroll-Holding SA Reg	3.593.005,38	7.856.230,03	2,72
CHF	2.121	LEM Holding SA	1.697.168,48	3.096.061,51	1,07
CHF	75.686	Logitech Intl SA Reg	3.443.721,71	6.075.607,12	2,11
CHF	17.660	SKAN Group AG Partizsch	1.448.885,25	1.495.309,87	0,52
			15.499.286,32	32.876.068,93	11,40
DKK	87.823	Royal Unibrew A/S	4.367.016,02	6.626.842,52	2,30
EUR	131.276	Aalberts NV	5.830.008,24	4.783.697,44	1,66
EUR	441.983	Amplifon SpA Post Frazionamento	6.074.098,48	11.407.581,23	3,95
EUR	156.541	Brunello Cucinelli SpA	6.405.274,34	15.145.341,75	5,25
EUR	74.295	Carl Zeiss Meditec AG	3.163.290,31	5.286.089,25	1,83
EUR	26.018	CEWE Stiftung & Co KGaA	2.691.910,25	2.757.908,00	0,96
EUR	393.575	De'Longhi SpA	9.912.830,78	10.870.541,50	3,77
EUR	297.110	Ebro Foods SA	5.109.207,55	4.735.933,40	1,64
EUR	557.294	Fagron SA	12.990.269,25	10.365.668,40	3,59
EUR	61.483	Fugro NV	1.286.440,28	1.256.712,52	0,44
EUR	106.670	Gerresheimer AG	7.233.874,21	8.533.600,00	2,96
EUR	220.378	Interpump Group SpA	4.203.494,14	9.229.430,64	3,20
EUR	76.999	Kion Group AG	4.073.002,41	2.718.834,69	0,94
EUR	110.766	Krones AG	10.651.006,92	14.288.814,00	4,95
EUR	45.145	KWS Saat SE & Co KGaA	2.364.686,91	2.871.222,00	0,99
EUR	60.412	Nemetschek SE	3.347.022,28	5.618.316,00	1,95
EUR	87.438	Prysmian SpA	3.569.325,91	5.700.957,60	1,98
EUR	11.059	Rational AG Reg	6.432.418,17	10.118.985,00	3,51
EUR	63.990	Sopra Steria Group SA	9.891.118,69	12.055.716,00	4,18
EUR	79.560	Stabilus SE	4.496.023,11	2.919.852,00	1,01
EUR	60.681	Stroeer SE & Co KGaA	3.819.857,95	3.486.123,45	1,21
EUR	36.354	Virbac SA	7.480.917,05	13.923.582,00	4,83
EUR	216.884	Viscofan SA	11.535.640,29	13.815.510,80	4,79
			132.561.717,52	171.890.417,67	59,59
GBP	279.943	Britvic Plc	2.761.194,31	4.288.723,63	1,49
GBP	241.383	Fevertree Drinks Plc	5.359.571,89	2.392.813,73	0,83
GBP	2.152.138	Rotork Plc	6.842.127,08	8.621.522,67	2,99
GBP	153.731	Spectris Plc	5.215.500,81	5.039.112,81	1,75
GBP	53.446	Spirax Group PLC	3.651.624,26	4.826.057,09	1,67
			23.830.018,35	25.168.229,93	8,73
NOK	478.386	Tomra Systems ASA	3.813.530,99	6.330.238,49	2,19
SEK	351.175	AAK AB Reg	6.877.860,63	10.343.196,85	3,58
SEK	383.988	Loomis AB Reg	9.661.985,05	11.336.812,15	3,93
SEK	382.177	Mycronic AB	5.765.725,99	13.352.070,24	4,63
SEK	593.179	Nibe Industrier AB	1.271.175,35	2.920.222,45	1,01
SEK	219.247	Thule Group AB	6.412.424,39	6.003.735,86	2,08
			29.989.171,41	43.956.037,55	15,23
Total portefeuille-titres			210.060.740,61	286.847.835,09	99,44
Avoirs bancaires				1.848.868,39	0,64
Autres actifs/(passifs) nets				-229.306,72	-0,08
Total				288.467.396,76	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Small & Mid Caps

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	30,28 %
Technologies	17,82 %
Services de santé	17,68 %
Biens de consommation durable	15,82 %
Biens de consommation non-cyclique	12,61 %
Matières premières	4,79 %
Energie	0,44 %
Total	<u>99,44 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	19,30 %
Italie	18,15 %
Suède	15,23 %
Suisse	11,40 %
France	9,01 %
Royaume-Uni	8,73 %
Espagne	6,43 %
Belgique	3,59 %
Danemark	2,30 %
Norvège	2,19 %
Pays-Bas	2,10 %
Luxembourg	1,01 %
Total	<u>99,44 %</u>

BL European Family Businesses

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	109.296.000,53
Avoirs bancaires	321.441,81
A recevoir sur émissions d'actions	16,62
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	14.292,00
Charges payées d'avance	46,68
Total de l'actif	109.631.797,64

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	6.333,17
Frais à payer	113.276,00
Total de l'exigible	119.609,17
Actif net à la fin de l'exercice	109.512.188,47

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	11.004,309	EUR	145,42	1.600.266,97
AM	112.404,838	EUR	148,30	16.669.427,89
B	170.582,043	EUR	146,19	24.936.585,32
B USD HEDGED	1.582,566	USD	171,88	243.685,61
BI	1.428,935	EUR	1.544,53	2.207.035,90
BM	423.364,550	EUR	150,82	63.852.575,92
BM USD HEDGED	1,000	USD	183,34	164,25
Z	23,500	EUR	104,11	2.446,61
				109.512.188,47

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	1.541.895,98
Intérêts bancaires	16.536,12
Autres revenus	14.082,64
Total des revenus	1.572.514,74

Charges

Commission de gestion	1.029.607,12
Commission de dépositaire	55.309,30
Frais bancaires et autres commissions	11.628,08
Frais sur transactions	13.777,40
Frais d'administration centrale	120.398,79
Frais professionnels	2.146,28
Autres frais d'administration	43.271,16
Taxe d'abonnement	54.714,56
Autres impôts	38.234,97
Intérêts bancaires payés	226,51
Autres charges	8.309,29
Total des charges	1.377.623,46

Revenus nets des investissements	194.891,28

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.986.926,09
- sur changes à terme	9.988,76
- sur devises	-3.505,44
Résultat réalisé	2.188.300,69

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	17.282.431,97
- sur changes à terme	-18.169,22
Résultat des opérations	19.452.563,44

Dividendes payés	-56.627,92

Réinvestissements	-

Emissions	3.478.000,93

Rachats	-19.280.693,06

Total des variations de l'actif net	3.593.243,39

Total de l'actif net au début de l'exercice	105.918.945,08

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	109.512.188,47

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	102.421.980,22	105.918.945,08	109.512.188,47

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	108,85	121,98	145,42
AM	EUR	110,60	124,37	148,30
B	EUR	109,40	122,60	146,19
B USD HEDGED	USD	122,77	141,55	171,88
BI	EUR	1.139,55	1.286,16	1.544,53
BM	EUR	111,98	125,99	150,82
BM USD HEDGED	USD	128,27	149,43	183,34
Z	EUR	-	-	104,11

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-31,82	12,06	19,23
AM	EUR	-31,59	12,45	19,64
B	EUR	-31,83	12,07	19,24
B USD HEDGED	USD	-30,36	15,30	21,43
BI	EUR	-31,33	12,87	20,09
BM	EUR	-31,55	12,51	19,71
BM USD HEDGED	USD	-29,62	16,50	22,69

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	11.236,282	253,371	-485,344	11.004,309
AM	125.989,857	6.141,262	-19.726,281	112.404,838
B	203.083,103	1.711,906	-34.212,966	170.582,043
B USD HEDGED	2.783,388	4,737	-1.205,559	1.582,566
BI	1.557,860	-	-128,925	1.428,935
BM	488.952,174	16.558,027	-82.145,651	423.364,550
BM USD HEDGED	1,000	-	-	1,000
Z	-	23,500	-	23,500

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit ) (en %)

A	1,54
AM	1,21
B	1,55
B USD HEDGED	1,60
BI	0,83
BM	1,15
BM USD HEDGED	0,45
Z	-

* TER non repr sentatif

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Family Businesses

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,02	06.02.2024
AM	EUR	0,47	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL European Family Businesses

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	8.034	Belimo Holding AG	1.354.901,76	5.150.996,81	4,70
CHF	15.234	Bossard Holding AG	2.725.594,47	3.851.883,01	3,52
CHF	1.012	LEM Holding SA	1.381.863,19	1.477.234,44	1,35
CHF	19.012	SFS Group SA	1.610.135,08	2.666.145,93	2,43
			7.072.494,50	13.146.260,19	12,00
DKK	20.566	Coloplast A/S B	1.686.832,97	2.413.980,40	2,20
EUR	104.705	Amplifon SpA Post Frazionamento	3.333.768,72	2.702.436,05	2,47
EUR	64.257	Basler AG	997.957,67	577.670,43	0,53
EUR	29.119	BioMerieux SA	2.427.299,73	3.133.204,40	2,86
EUR	41.880	Brunello Cucinelli SpA	1.085.900,72	4.051.890,00	3,70
EUR	21.915	CEWE Stiftung & Co KGaA	2.651.251,26	2.322.990,00	2,12
EUR	4.279	D'leteren Gr SA	841.940,80	812.582,10	0,74
EUR	250.866	Datalogic SpA Post Frazionamento	4.819.674,75	1.530.282,60	1,40
EUR	271.704	Davide Campari-Milano NV Reg	1.757.730,03	2.064.950,40	1,88
EUR	146.127	De'Longhi SpA	4.505.931,14	4.036.027,74	3,68
EUR	17.298	EssilorLuxottica SA	1.995.490,33	3.677.554,80	3,36
EUR	49.810	Eurofins Scientific SE	2.532.178,62	2.834.189,00	2,59
EUR	124.768	Fluidra SA	1.110.435,43	2.932.048,00	2,68
EUR	24.597	Heineken NV	2.399.986,19	1.958.905,08	1,79
EUR	371	Hermes Intl SA	218.424,64	818.426,00	0,75
EUR	8.469	ID Logistics Group	1.763.052,95	3.209.751,00	2,93
EUR	84.159	Interpump Group SpA	2.086.083,11	3.524.578,92	3,22
EUR	89.508	Kinopolis Group NV	4.448.113,42	3.580.320,00	3,27
EUR	5.491	L'Oréal SA	1.397.930,65	2.207.656,55	2,01
EUR	258	Lotus Bakeries NV	699.788,80	3.106.320,00	2,84
EUR	5.434	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.482.702,91	3.741.309,00	3,42
EUR	35.706	Nemetschek SE	1.314.267,54	3.320.658,00	3,03
EUR	3.012	Rational AG Reg	1.471.317,46	2.755.980,00	2,52
EUR	7.146	Remy Cointreau SA	869.149,42	499.148,10	0,45
EUR	31.654	Reply SpA Reg	2.423.385,04	4.279.620,80	3,91
EUR	3.742	Robertet SA	1.725.071,28	3.558.642,00	3,25
EUR	10.213	SEB SA	1.343.826,20	1.046.832,50	0,96
EUR	131.192	Sol SpA	1.386.221,39	4.683.554,40	4,28
EUR	71.288	Stroeer SE & Co KGaA	3.938.475,99	4.095.495,60	3,74
EUR	411.347	Technogym SpA	2.919.802,20	3.856.378,13	3,52
EUR	12.773	Virbac SA	1.977.185,77	4.892.059,00	4,47
EUR	155.713	Warehouses De Pauw NV Reg	2.662.658,33	3.727.769,22	3,40
			64.587.002,49	89.539.229,82	81,77
SEK	119.896	Sweco AB B Reg	1.703.534,45	1.825.040,60	1,67
SEK	297.254	Systemair AB	1.181.586,46	2.371.489,52	2,16
			2.885.120,91	4.196.530,12	3,83
Total portefeuille-titres			76.231.450,87	109.296.000,53	99,80
Avoirs bancaires				321.441,81	0,29
Autres actifs/(passifs) nets				-105.253,87	-0,09
Total				109.512.188,47	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL European Family Businesses

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation durable	32,34 %
Industrie	24,10 %
Services de santé	14,59 %
Biens de consommation non-cyclique	8,97 %
Technologies	8,87 %
Matières premières	7,53 %
Finances	3,40 %
Total	<u>99,80 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Italie	28,06 %
France	24,46 %
Suisse	12,00 %
Allemagne	11,94 %
Belgique	10,25 %
Suède	3,83 %
Espagne	2,68 %
Luxembourg	2,59 %
Danemark	2,20 %
Pays-Bas	1,79 %
Total	<u>99,80 %</u>

BL Equities Japan

Etat du patrimoine (en JPY)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	90.200.991.940
Avoirs bancaires	2.376.062.699
A recevoir sur émissions d'actions	151.508.732
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	467.545.041
Intérêts bancaires à recevoir	6.038
Charges payées d'avance	37.903
Total de l'actif	93.196.152.353

Exigible

Dettes bancaires	142.782.319
A payer sur rachats d'actions	62.382.335
Intérêts bancaires à payer	54.961
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.585.833.193
Frais à payer	84.821.506
Total de l'exigible	1.875.874.314

Actif net à la fin de l'exercice 91.320.278.039

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en JPY)
A	5.749,111	JPY	33.291	191.396.504
AM	377.862,665	JPY	34.433	13.011.043.193
AR	1,000	JPY	20.609	20.609
B	232.956,673	JPY	29.496	6.871.234.278
B CHF HEDGED	156,561	CHF	177,23	4.683.741
B EUR HEDGED	42.128,846	EUR	316,27	2.113.800.816
B USD HEDGED	22.151,284	USD	300,92	946.899.213
BI	38.695,422	JPY	116.150	4.494.489.364
BI CHF HEDGED	67,000	CHF	1.809,70	20.467.159
BI EUR HEDGED	25.678,805	EUR	1.900,46	7.742.218.049
BM	1.688.323,364	JPY	30.411	51.343.388.049
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	183,01	30.892
BM EUR HEDGED	8.944,604	EUR	326,66	463.536.023
BM USD HEDGED	92.191,169	USD	310,47	4.066.034.059
BR	1.373,000	JPY	21.249	29.174.787
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	173,14	29.226
Z	2.206,735	JPY	9.893	21.832.077
				91.320.278.039

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en JPY)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	1.310.877.338
Intérêts bancaires	37.099
Total des revenus	1.310.914.437

Charges

Commission de gestion	804.599.866
Commission de dépositaire	39.691.187
Frais bancaires et autres commissions	6.437.267
Frais sur transactions	168.208.309
Frais d'administration centrale	39.281.563
Frais professionnels	1.843.994
Autres frais d'administration	39.690.859
Taxe d'abonnement	42.077.054
Autres impôts	35.869.232
Intérêts bancaires payés	3.951.239
Autres charges	3.249.823
Total des charges	1.184.900.393

Revenus nets des investissements	126.014.044

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	9.301.528.600
- sur changes à terme	2.411.960.822
- sur devises	10.757.811
Résultat réalisé	11.850.261.277

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	3.378.689.244
- sur changes à terme	-1.987.988.341

Résultat des opérations	13.240.962.180

Dividendes payés	-24.087.144

Réinvestissements	-

Emissions	5.523.610.295

Rachats	-24.260.800.866

Total des variations de l'actif net	-5.520.315.535

Total de l'actif net au début de l'exercice	96.840.593.574

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	91.320.278.039

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	JPY	83.550.315.306	96.840.593.574	91.320.278.039

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	JPY	24.954	29.134	33.291
AM	JPY	25.740	30.079	34.433
AR	JPY	15.555	18.091	20.609
B	JPY	22.095	25.803	29.496
B CHF HEDGED	CHF	131,09	154,26	177,23
B EUR HEDGED	EUR	225,54	268,77	316,27
B USD HEDGED	USD	205,36	251,52	300,92
BI	JPY	85.786	100.895	116.150
BI CHF HEDGED	CHF	1.320,02	1.564,12	1.809,70
BI EUR HEDGED	EUR	1.336,42	1.603,73	1.900,46
BM	JPY	22.607	26.504	30.411
BM CHF HEDGED	CHF	134,25	158,62	183,01
BM EUR HEDGED	EUR	231,05	276,44	326,66
BM USD HEDGED	USD	210,15	258,48	310,47
BR	JPY	15.992	18.632	21.249
BR CHF HEDGED	CHF	128,45	150,81	173,14
Z	JPY	-	-	9.893

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	JPY	-14,56	16,75	14,27
AM	JPY	-14,26	17,17	14,69
AR	JPY	-14,97	16,30	13,92
B	JPY	-14,53	16,78	14,31
B CHF HEDGED	CHF	-15,51	17,67	14,89
B EUR HEDGED	EUR	-15,61	19,17	17,67
B USD HEDGED	USD	-13,95	22,48	19,64
BI	JPY	-13,93	17,61	15,12
BI CHF HEDGED	CHF	-14,95	18,49	15,70
BI EUR HEDGED	EUR	-15,02	20,00	18,50
BM	JPY	-14,20	17,24	14,74
BM CHF HEDGED	CHF	-15,16	18,15	15,38
BM EUR HEDGED	EUR	-15,26	19,65	18,17
BM USD HEDGED	USD	-13,61	23,00	20,11
BR	JPY	-14,73	16,51	14,05
BR CHF HEDGED	CHF	-15,74	17,41	14,81

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	6.528,847	439,418	-1.219,154	5.749,111
AM	423.880,919	26.738,232	-72.756,486	377.862,665
AR	1,000	-	-	1,000
B	274.495,398	19.600,664	-61.139,389	232.956,673
B CHF HEDGED	609,172	208,577	-661,188	156,561
B EUR HEDGED	49.492,216	16.140,573	-23.503,943	42.128,846
B USD HEDGED	23.458,284	40,000	-1.347,000	22.151,284
BI	75.455,596	3.095,800	-39.855,974	38.695,422
BI CHF HEDGED	711,000	-	-644,000	67,000

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Statistiques (en JPY) (suite)

au 30 septembre 2024

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BI EUR HEDGED	28.819,184	51,002	-3.191,381	25.678,805
BM	2.043.338,406	89.448,737	-444.463,779	1.688.323,364
BM CHF HEDGED	6.220,000	1.251,000	-7.470,000	1,000
BM EUR HEDGED	15.539,657	2.545,010	-9.140,063	8.944,604
BM USD HEDGED	95.090,104	201,000	-3.099,935	92.191,169
BR	3.075,000	276,000	-1.978,000	1.373,000
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	1,000
Z	-	19.131,735	-16.925,000	2.206,735

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)

(en %)

A	1,48
AM	1,12
AR	1,70
B	1,45
B CHF HEDGED	1,49
B EUR HEDGED	1,48
B USD HEDGED	1,47
BI	0,74
BI CHF HEDGED	0,77
BI EUR HEDGED	0,78
BM	1,08
BM CHF HEDGED	1,07
BM EUR HEDGED	1,07
BM USD HEDGED	1,07
BR	1,69
BR CHF HEDGED	1,46
Z	-

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	JPY	60	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Japan

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en JPY)

au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
JPY	360.000	ABC-Mart Inc	1.061.279.114	1.098.000.000	1,20
JPY	275.000	Advantest Corp	1.044.936.943	1.853.775.000	2,03
JPY	687.000	Asahi Group Holdings Ltd	1.080.617.106	1.290.529.500	1,41
JPY	740.000	Asahi Intecc Co Ltd	1.880.207.782	1.865.540.000	2,04
JPY	575.000	Asics Corp	667.984.896	1.725.575.000	1,89
JPY	685.000	Daifuku Co Ltd	1.833.614.215	1.891.627.500	2,07
JPY	76.000	Daikin Industries Ltd	1.718.610.101	1.525.700.000	1,67
JPY	52.000	Disco Corp	755.492.234	1.949.480.000	2,13
JPY	550.000	Ebara Corp	758.889.442	1.280.125.000	1,40
JPY	24.000	Fast Retailing Holdings Co Ltd	851.955.713	1.138.080.000	1,25
JPY	260.000	Fujifilm Holdings Corp	567.404.305	958.880.000	1,05
JPY	300.000	Fujitsu Ltd	799.415.760	880.650.000	0,96
JPY	145.000	GMO Payment Gateway Inc	1.455.229.772	1.276.000.000	1,40
JPY	650.000	Hitachi Ltd	898.295.633	2.457.650.000	2,69
JPY	680.000	Honda Motor Co Ltd	1.186.188.780	1.025.100.000	1,12
JPY	475.000	Hoshizaki Corp Ltd	2.247.885.183	2.367.400.000	2,59
JPY	130.000	Hoya Corp	1.796.912.461	2.572.050.000	2,82
JPY	150.000	Itochu Corp	1.214.894.910	1.151.700.000	1,26
JPY	1.040.000	Japan Exchange Group Inc	1.082.988.207	1.929.720.000	2,11
JPY	250.000	Kajima Corp	703.373.275	668.875.000	0,73
JPY	460.000	Kansai Paint Co Ltd	1.059.776.962	1.173.920.000	1,29
JPY	330.000	Kao Corp	2.220.283.822	2.345.970.000	2,57
JPY	35.000	Keyence Corp	1.441.255.000	2.392.600.000	2,62
JPY	425.000	Kobe Bussan Co Ltd Reg	1.402.974.160	1.922.700.000	2,11
JPY	340.000	Komatsu Ltd	1.187.753.333	1.348.440.000	1,48
JPY	715.000	Kubota Corp	1.628.675.101	1.452.165.000	1,59
JPY	200.000	Makita Corp	923.737.040	968.200.000	1,06
JPY	1.000.000	MatsukiyoCocokara Co	1.935.792.547	2.353.000.000	2,58
JPY	370.000	Minebea Mitsumi Inc	978.013.669	1.042.660.000	1,14
JPY	400.000	Mitsui Fudosan Co Ltd	604.273.980	535.200.000	0,59
JPY	270.000	Miura Co Ltd Reg	758.799.360	948.240.000	1,04
JPY	655.000	Murata Manufacturing Co Ltd	1.619.038.094	1.838.257.500	2,01
JPY	50.000	NEC Corp	667.317.480	687.500.000	0,75
JPY	549.500	Nichirei Corp Reg	1.673.176.294	2.454.616.500	2,69
JPY	1.750.000	Nihon M&A Center Hgs Inc	1.488.350.330	1.145.725.000	1,25
JPY	108.000	Nintendo Co Ltd	488.330.620	824.688.000	0,90
JPY	350.000	Nissin Food Hgs Co Ltd	1.507.507.851	1.402.450.000	1,54
JPY	50.000	Nitori Hgs Co Ltd	893.642.325	1.089.750.000	1,19
JPY	240.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	833.911.167	1.272.000.000	1,39
JPY	480.000	Obic Co Ltd	1.606.073.405	2.422.080.000	2,65
JPY	755.000	Olympus Corp	1.732.562.581	2.052.467.500	2,25
JPY	270.000	Otsuka Corp	682.357.176	956.880.000	1,05
JPY	550.000	Panasonic Hgs Corp	727.905.432	683.650.000	0,75
JPY	175.000	Recruit Holdings Co Ltd	641.993.426	1.523.375.000	1,67
JPY	255.000	Renesas Electronics Corp Reg	812.064.440	530.145.000	0,58
JPY	410.000	Rohto Pharmaceutical Co Ltd	864.064.386	1.464.520.000	1,60
JPY	480.000	Secom Co Ltd	2.138.841.788	2.541.120.000	2,78
JPY	200.000	Sekisui House Ltd	743.326.010	794.800.000	0,87
JPY	35.500	Shimano Inc	694.105.591	964.535.000	1,06
JPY	145.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	436.500.490	866.665.000	0,95
JPY	560.000	Shoei Co Ltd	1.198.533.688	1.250.480.000	1,37
JPY	25.000	SMC Corp	1.897.121.100	1.591.250.000	1,74
JPY	600.000	SMS Co Ltd	1.301.569.735	1.293.900.000	1,42
JPY	825.000	Sony Group Corp	1.792.041.089	2.291.437.500	2,51
JPY	270.000	Sumitomo Electric Ind Ltd Reg	635.488.460	619.785.000	0,68
JPY	335.000	TechnoPro Holdings Inc	978.148.022	930.965.000	1,02
JPY	740.000	Terumo Corp	1.656.036.428	1.998.000.000	2,19
JPY	80.000	Tokyo Electron Ltd	1.629.521.336	2.023.200.000	2,22

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en JPY) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
JPY	60.000	Toyota Industries Corp	820.282.000	661.500.000	0,72
JPY	500.180	Unicharm Corp	2.171.858.533	2.592.432.940	2,84
JPY	325.000	Yakult Honsha Co Ltd	990.499.889	1.078.675.000	1,18
JPY	185.000	Zozo Inc Reg	502.782.522	964.590.000	1,06
Total portefeuille-titres			73.572.462.494	90.200.991.940	98,77
Avoirs bancaires				2.376.062.699	2,60
Dettes bancaires				-142.782.319	-0,16
Autres actifs/(passifs) nets				-1.113.994.281	-1,21
Total				91.320.278.039	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Japan

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Industrie	27,50 %
Biens de consommation non-cyclique	19,61 %
Technologies	17,52 %
Biens de consommation durable	15,85 %
Services de santé	10,90 %
Finances	3,51 %
Matières premières	3,29 %
Immobilier	0,59 %
Total	<u>98,77 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Japon	<u>98,77 %</u>
Total	<u>98,77 %</u>

BL Equities Asia

Etat du patrimoine (en USD) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	376.953.386,09
Avoirs bancaires	4.406.241,88
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	334.431,43
Charges payées d'avance	152,99
Total de l'actif	381.694.212,39

Exigible

Frais à payer	346.935,51
Total de l'exigible	346.935,51
Actif net à la fin de l'exercice	381.347.276,88

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	12.732,875	USD	111,72	1.422.546,24
AM	641.426,131	USD	113,16	72.586.764,35
AR	500,400	USD	108,32	54.204,53
B	282.850,318	USD	117,36	33.194.143,65
BC	67.185,918	EUR	143,02	10.726.128,92
BCM	2.321,000	EUR	146,61	379.838,11
BI	1,000	USD	910,60	910,60
BM	2.172.950,536	USD	121,00	262.928.574,76
BR	1,000	USD	120,47	120,47
Z	484,118	USD	111,64	54.045,25
				381.347.276,88

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	8.337.652,54
Intérêts bancaires	269.110,09
Autres revenus	13.410,88
Total des revenus	8.620.173,51

Charges

Commission de gestion	3.367.380,19
Commission de dépositaire	161.480,95
Frais bancaires et autres commissions	192.624,73
Frais sur transactions	1.545.084,58
Frais d'administration centrale	143.925,19
Frais professionnels	7.705,19
Autres frais d'administration	167.036,48
Taxe d'abonnement	180.488,16
Autres impôts	137.998,73
Intérêts bancaires payés	19.833,38
Autres charges	58.780,34
Total des charges	5.982.337,92

Revenus nets des investissements	2.637.835,59

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-30.452.854,46
- sur changes à terme	-1.881,77
- sur devises	198.348,77
Résultat réalisé	-27.618.551,87

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	96.238.023,09

Résultat des opérations	68.619.471,22

Dividendes payés	-770.387,52

Réinvestissements	-

Emissions	20.076.537,21

Rachats	-262.121.093,42

Total des variations de l'actif net	-174.195.472,51

Total de l'actif net au début de l'exercice	555.542.749,39

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	381.347.276,88

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	538.770.927,64	555.542.749,39	381.347.276,88

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	86,56	93,63	111,72
AM	USD	87,70	94,85	113,16
AR	USD	84,04	90,78	108,32
B	USD	90,02	97,55	117,36
BC	EUR	124,96	125,30	143,02
BCM	EUR	127,18	127,99	146,61
BI	USD	687,06	750,46	910,60
BM	USD	92,09	100,18	121,00
BR	USD	91,08	99,37	120,47
Z	USD	-	-	111,64

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-26,87	8,30	20,24
AM	USD	-26,59	8,72	20,71
AR	USD	-27,07	8,02	19,91
B	USD	-26,81	8,36	20,31
BC	EUR	-13,41	0,27	14,14
BCM	EUR	-13,11	0,64	14,55
BI	USD	-26,11	9,23	21,34
BM	USD	-26,53	8,78	20,78
BR	USD	-26,77	9,10	21,23

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	16.362,835	36.455,152	-40.085,112	12.732,875
AM	1.074.702,909	39.596,858	-472.873,636	641.426,131
AR	500,400	-	-	500,400
B	378.250,256	4.474,404	-99.874,342	282.850,318
BC	75.563,984	4.261,786	-12.639,852	67.185,918
BCM	5.100,310	-	-2.779,310	2.321,000
BI	21,868	-	-20,868	1,000
BM	4.036.591,220	113.433,334	-1.977.074,018	2.172.950,536
BR	1,000	-	-	1,000
Z	-	484,118	-	484,118

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)
A	1,56
AM	1,18
AR	1,84
B	1,52
BC	1,50
BCM	1,16
BI	0,71

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
BM		1,12
BR		0,72
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	0,72	06.02.2024
AM	USD	1,11	06.02.2024
AR	USD	0,45	06.02.2024

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CNY	1.750.000	Centre Testing Intl Gr Co Ltd A	3.944.659,36	3.750.195,91	0,98
CNY	699.972	Foshan Haitai Flav & Fo Co Ltd A	4.145.461,42	4.804.247,63	1,26
CNY	50.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	7.595.528,27	12.453.158,15	3,27
			15.685.649,05	21.007.601,69	5,51
HKD	1.800.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	36.006.734,74	25.493.288,63	6,68
HKD	600.000	ASMP T Ltd	6.141.567,94	7.338.977,03	1,92
HKD	5.000.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	11.366.515,89	6.733.833,31	1,77
HKD	4.000.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	7.368.631,40	3.028.293,68	0,79
HKD	1.800.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	8.011.451,36	12.109.312,10	3,18
HKD	2.500.000	Haitian Intl Holdings Ltd	5.899.258,47	8.047.123,94	2,11
HKD	430.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	19.735.289,55	18.059.806,18	4,74
HKD	850.028	JD.com Inc Reg A	19.700.232,50	18.288.174,39	4,80
HKD	600.000	Netease Inc Reg	10.521.883,51	11.626.484,66	3,05
HKD	380.000	Techtronic Industries Co Ltd	2.935.827,26	5.778.221,25	1,51
HKD	250.000	Tencent Holdings Ltd	11.398.776,40	14.311.005,21	3,75
HKD	2.800.000	Travelsky Technology Ltd H	5.072.218,90	4.167.508,92	1,09
HKD	10.000.000	Want Want China Holdings Ltd	8.356.023,43	6.875.462,69	1,80
HKD	220.000	Yum China Holdings Inc	13.216.342,59	10.429.587,64	2,73
			165.730.753,94	152.287.079,63	39,92
IDR	75.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	8.054.377,84	8.545.218,75	2,24
IDR	8.500.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	5.316.604,01	6.919.563,13	1,81
			13.370.981,85	15.464.781,88	4,05
INR	850.000	Container Corp of India Ltd Reg	5.574.271,85	9.315.666,34	2,44
INR	480.000	Infosys Ltd Reg	10.580.789,45	10.744.640,18	2,82
INR	280.000	Tata Consultancy Services Ltd	11.950.278,55	14.264.078,89	3,74
			28.105.339,85	34.324.385,41	9,00
KRW	60.000	Amorepacific Corp (New)	10.354.517,35	6.744.575,75	1,77
KRW	150.000	Coway Co Ltd	10.727.813,97	7.614.475,34	2,00
KRW	120.000	S-1 CORP	8.744.703,82	5.397.487,16	1,42
KRW	360.000	Samsung Electronics Co Ltd	15.895.640,64	16.850.023,38	4,42
			45.722.675,78	36.606.561,63	9,61
PHP	16.148.967	RFM Corp	1.510.438,34	1.115.212,40	0,29
PHP	2.200.000	Universal Robina Corp	6.602.051,09	4.071.020,73	1,07
			8.112.489,43	5.186.233,13	1,36
SGD	3.500.000	Sheng Siong Group Ltd	2.972.680,72	4.176.904,18	1,10
SGD	23.000.000	Thai Beverage PLC	12.380.380,61	9.597.909,60	2,52
			15.353.061,33	13.774.813,78	3,62
THB	3.500.000	CP All PCL Foreign	7.095.091,09	7.100.820,91	1,86
THB	5.000.000	Osotspa PCL Foreign Reg	5.641.861,97	3.577.512,82	0,94
THB	5.500.000	TOA Paint Thailand PCL Reg	6.051.115,48	3.304.940,42	0,87
			18.788.068,54	13.983.274,15	3,67
TWD	30.000	Aspeed Tec Inc Reg	1.779.419,96	4.071.178,66	1,07
TWD	200.000	King Slide Works Co Ltd	2.481.848,24	6.935.031,40	1,82
TWD	110.000	MediaTek Inc	2.517.736,40	4.074.330,95	1,07
TWD	1.400.000	President Chain Store Corp	12.767.701,47	13.018.945,31	3,41
TWD	750.000	Sinbon Electronics Co Ltd	7.567.394,14	7.104.466,83	1,86
TWD	1.300.000	Taiwan Secom	3.615.988,26	5.655.202,88	1,48
TWD	900.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	7.026.795,11	27.150.647,93	7,12
			37.756.883,58	68.009.803,96	17,83

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
VND	2.200.000	Vietnam Dairy Product Corp	9.652.411,83	6.277.987,76	1,65
Total actions			358.278.315,18	366.922.523,02	96,22
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	50.000	Classys Inc	1.798.912,73	2.058.686,24	0,54
KRW	35.000	Leeno Industrial Inc	3.858.473,04	5.034.458,21	1,32
KRW	20.000	Park Systems Corp	2.477.729,99	2.937.718,62	0,77
Total actions			8.135.115,76	10.030.863,07	2,63
Total portefeuille-titres			366.413.430,94	376.953.386,09	98,85
Avoirs bancaires				4.406.241,88	1,16
Autres actifs/(passifs) nets				-12.351,09	-0,01
Total				381.347.276,88	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Asia

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	40,21 %
Biens de consommation non-cyclique	25,31 %
Biens de consommation durable	17,13 %
Industrie	7,81 %
Finances	4,74 %
Services de santé	2,78 %
Matières premières	0,87 %
Total	<u>98,85 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Chine	20,36 %
Caïmans (Iles)	18,82 %
Taïwan	17,83 %
Corée du Sud	12,24 %
Inde	9,00 %
Hong Kong	6,25 %
Thaïlande	6,19 %
Indonésie	4,05 %
Vietnam	1,65 %
Philippines	1,36 %
Singapour	1,10 %
Total	<u>98,85 %</u>

BL Equities Emerging Markets

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	69.356.131,11
Avoirs bancaires	831.012,66
Frais d'établissement, nets	10.789,88
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	159.796,73
Charges payées d'avance	32,78
Total de l'actif	70.357.763,16

Exigible

Dettes bancaires	248.932,39
Frais à payer	68.472,64
Total de l'exigible	317.405,03
Actif net à la fin de l'exercice	70.040.358,13

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
AM	92.772,785	USD	94,86	8.800.123,22
B	15.649,877	USD	95,39	1.492.866,45
BC	362,976	EUR	99,07	40.139,83
BCM	5.970,912	EUR	98,23	654.733,63
BM	612.443,126	USD	96,39	59.035.338,37
Z	153,046	USD	112,10	17.156,63
				70.040.358,13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	2.013.259,14
Intérêts bancaires	13.757,17
Total des revenus	2.027.016,31

Charges

Commission de gestion	616.067,51
Commission de dépositaire	46.208,25
Frais bancaires et autres commissions	31.176,09
Frais sur transactions	205.253,80
Frais d'administration centrale	89.440,04
Frais professionnels	1.446,41
Autres frais d'administration	69.490,39
Taxe d'abonnement	35.122,46
Autres impôts	33.018,26
Intérêts bancaires payés	31.719,19
Autres charges	21.993,66
Total des charges	1.180.936,06

Revenus nets des investissements	846.080,25

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-4.881.761,70
- sur changes à terme	-706,80
- sur devises	295,80
Résultat réalisé	-4.036.092,45

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	17.931.958,04
Résultat des opérations	13.895.865,59

Dividendes payés	-129.285,32

Réinvestissements	-

Emissions	6.715.095,37

Rachats	-34.490.624,08

Total des variations de l'actif net	-14.008.948,44

Total de l'actif net au début de l'exercice	84.049.306,57

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	70.040.358,13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	81.662.438,57	84.049.306,57	70.040.358,13

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
AM	USD	72,54	79,15	94,86
B	USD	72,35	78,79	95,39
BC	EUR	85,60	86,26	99,07
BCM	EUR	84,20	85,19	98,23
BI	USD	727,63	797,88	865,69
BM	USD	72,58	79,33	96,39
Z	USD	-	-	112,10

* Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

* 24/05/2024

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2023	30.09.2024
AM	USD	9,24	21,43
B	USD	8,90	21,07
BC	EUR	0,77	14,85
BCM	EUR	1,18	15,31
BM	USD	9,30	21,51

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
AM	126.043,326	13.733,898	-47.004,439	92.772,785
B	20.341,159	3.398,449	-8.089,731	15.649,877
BC	562,976	-	-200,000	362,976
BCM	8.320,932	231,434	-2.581,454	5.970,912
BI	4.859,000	2.581,000	-7.440,000	-
BM	854.555,325	38.323,662	-280.435,861	612.443,126
Z	-	153,046	-	153,046

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité) (en %)

AM	1,36
B	1,67
BC	1,66
BCM	1,26
BM	1,30
Z	-

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	USD	1,06	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	850.000	Ambev SA	2.342.813,72	2.041.892,03	2,91
BRL	870.000	Odontoprev SA	1.827.997,08	1.797.537,17	2,57
BRL	350.000	Raia Drogasil SA Reg	1.394.053,85	1.638.490,72	2,34
			5.564.864,65	5.477.919,92	7,82
CNY	149.939	Foshan Haiti Flav & Fo Co Ltd A	878.551,21	1.029.104,14	1,47
CNY	5.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	1.072.095,83	1.245.315,81	1,78
			1.950.647,04	2.274.419,95	3,25
HKD	280.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	4.973.206,16	3.965.622,68	5,66
HKD	80.000	ASMP T Ltd	811.031,13	978.530,27	1,40
HKD	1.300.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	2.836.420,33	1.750.796,66	2,50
HKD	1.000.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	1.519.859,95	757.073,42	1,08
HKD	200.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	861.694,75	1.345.479,12	1,92
HKD	450.000	Haitian Intl Holdings Ltd	1.158.502,21	1.448.482,31	2,07
HKD	60.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	2.737.202,03	2.519.972,96	3,60
HKD	120.000	JD.com Inc Reg A	2.815.263,48	2.581.774,87	3,69
HKD	55.000	Netease Inc Reg	1.033.985,31	1.065.761,09	1,52
HKD	50.000	Techtronic Industries Co Ltd	784.231,86	760.292,27	1,08
HKD	45.000	Tencent Holdings Ltd	2.025.137,39	2.575.980,94	3,68
HKD	500.000	Travelsky Technology Ltd H	930.932,43	744.198,02	1,06
HKD	1.800.000	Want Want China Holdings Ltd	1.424.147,43	1.237.583,28	1,77
HKD	40.000	Yum China Holdings Inc	2.185.065,66	1.896.288,66	2,71
			26.096.680,12	23.627.836,55	33,74
IDR	10.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	1.122.109,64	1.139.362,50	1,63
INR	45.000	Infosys Ltd Reg	1.022.381,26	1.007.310,02	1,44
INR	22.000	Tata Consultancy Services Ltd	1.035.108,31	1.120.749,06	1,60
			2.057.489,57	2.128.059,08	3,04
KRW	13.000	Amorepacific Corp (New)	1.944.374,83	1.461.324,75	2,09
KRW	21.000	Coway Co Ltd	1.354.398,78	1.066.026,55	1,52
KRW	32.000	S-1 CORP	1.825.238,13	1.439.329,91	2,05
KRW	45.000	Samsung Electronics Co Ltd	2.658.668,55	2.106.252,92	3,01
			7.782.680,29	6.072.934,13	8,67
MXN	850.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	1.387.648,92	1.380.636,70	1,97
MYR	200.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	1.043.078,39	954.528,92	1,36
MYR	200.000	Heineken Malaysia Bhd	1.061.095,58	1.133.018,07	1,62
			2.104.173,97	2.087.546,99	2,98
PHP	9.000.000	D&L Industries Inc	1.410.769,61	1.039.079,24	1,48
PHP	700.000	Universal Robina Corp	1.783.684,00	1.295.324,78	1,85
			3.194.453,61	2.334.404,02	3,33
SGD	1.000.000	Sheng Siong Group Ltd	1.060.715,79	1.193.401,19	1,70
SGD	2.000.000	Thai Beverage PLC	745.684,35	834.600,83	1,19
			1.806.400,14	2.028.002,02	2,89
THB	800.000	CP All PCL Foreign	1.519.732,60	1.623.044,78	2,32
THB	1.300.000	Osotspa PCL Foreign Reg	1.312.690,40	930.153,33	1,33
			2.832.423,00	2.553.198,11	3,65
TWD	4.000	Aspeed Tec Inc Reg	333.926,34	542.823,82	0,77
TWD	13.000	King Slide Works Co Ltd	200.159,42	450.777,04	0,64
TWD	13.000	MediaTek Inc	285.427,84	481.511,84	0,69
TWD	220.000	President Chain Store Corp	2.217.582,56	2.045.834,26	2,92
TWD	150.000	Sinbon Electronics Co Ltd	1.488.713,24	1.420.893,37	2,03
TWD	330.000	Taiwan Secom	1.192.796,45	1.435.551,50	2,05

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
TWD	140.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	2.756.880,15	4.223.434,12	6,03
			8.475.486,00	10.600.825,95	15,13
USD	120.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	1.965.973,05	1.395.600,00	1,99
USD	15.000	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	841.292,46	1.330.800,00	1,90
			2.807.265,51	2.726.400,00	3,89
ZAR	290.000	AVI Ltd	1.459.589,24	1.851.577,76	2,64
ZAR	90.000	Clicks Group Ltd	1.645.347,64	2.073.726,46	2,96
			3.104.936,88	3.925.304,22	5,60
Total actions			70.287.259,34	68.356.850,14	97,59
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	10.000	Classys Inc	359.780,15	411.737,25	0,59
KRW	4.000	Park Systems Corp	495.412,92	587.543,72	0,84
Total actions			855.193,07	999.280,97	1,43
Total portefeuille-titres			71.142.452,41	69.356.131,11	99,02
Avoirs bancaires				831.012,66	1,19
Dettes bancaires				-248.932,39	-0,36
Autres actifs/(passifs) nets				102.146,75	0,15
Total				70.040.358,13	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	43,17 %
Technologies	30,62 %
Biens de consommation durable	12,85 %
Services de santé	4,79 %
Industrie	3,99 %
Finances	3,60 %
Total	<u>99,02 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Caïmans (Iles)	18,16 %
Taiwan	15,13 %
Chine	14,15 %
Corée du Sud	10,10 %
Brésil	7,82 %
Afrique du Sud	5,60 %
Thaïlande	4,84 %
Hong Kong	4,68 %
Mexique	3,87 %
Philippines	3,33 %
Inde	3,04 %
Malaisie	2,98 %
Chili	1,99 %
Singapour	1,70 %
Indonésie	1,63 %
Total	<u>99,02 %</u>

BL Equities Dividend

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	727.014.172,26
Avoirs bancaires	86.135.484,97
A recevoir sur émissions d'actions	56.015,93
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	823.076,03
Charges payées d'avance	378,49
Total de l'actif	814.029.127,68

Exigible

Dettes bancaires	8.419.503,15
A payer sur rachats d'actions	142.048,29
Moins-values non réalisées sur changes à terme	508.230,58
Frais à payer	858.596,54
Total de l'exigible	9.928.378,56
Actif net à la fin de l'exercice	804.100.749,12

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	582.430,477	EUR	192,51	112.120.806,18
AI	15.725,856	EUR	1.237,71	19.464.082,66
AM	255.296,523	EUR	198,47	50.669.694,96
AR	210,684	EUR	207,03	43.618,57
B	1.210.345,830	EUR	272,23	329.495.248,41
B CHF HEDGED	2.186,098	CHF	158,66	368.483,82
B USD HEDGED	65.237,239	USD	265,50	15.516.719,57
BI	36.188,009	EUR	1.272,10	46.034.722,33
BI USD HEDGED	1,000	USD	1.364,54	1.222,43
BM	807.898,789	EUR	280,72	226.796.940,26
BM CHF HEDGED	1,000	CHF	169,80	180,39
BM USD HEDGED	13.197,739	USD	277,62	3.282.323,25
BR	143,264	EUR	248,98	35.669,47
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	154,54	164,18
Z	2.575,032	EUR	105,19	270.872,64
				804.100.749,12

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	14.121.124,57
Intérêts bancaires	2.592.393,26
Autres revenus	306.198,45
Total des revenus	17.019.716,28

Charges

Commission de gestion	7.922.795,30
Commission de dépositaire	312.986,28
Frais bancaires et autres commissions	56.737,46
Frais sur transactions	644.313,58
Frais d'administration centrale	277.010,81
Frais professionnels	14.313,62
Autres frais d'administration	151.155,44
Taxe d'abonnement	362.027,96
Autres impôts	158.381,83
Intérêts bancaires payés	1.256,34
Autres charges	33.448,33
Total des charges	9.934.426,95

Revenus nets des investissements	7.085.289,33

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	13.013.427,94
- sur changes à terme	419.755,91
- sur devises	-499.155,23
Résultat réalisé	20.019.317,95

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	96.674.707,16
- sur changes à terme	-1.122.165,34
Résultat des opérations	115.571.859,77

Dividendes payés	-2.068.995,25

Réinvestissements	256,27

Emissions	238.614.393,26

Rachats	-123.328.911,38

Total des variations de l'actif net	228.788.602,67

Total de l'actif net au début de l'exercice	575.312.146,45

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	804.100.749,12

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR)
au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	561.305.420,83	575.312.146,45	804.100.749,12

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	160,06	166,41	192,51
AI	EUR	1.028,64	1.069,38	1.237,71
AM	EUR	165,02	171,57	198,47
AR	EUR	171,64	178,47	207,03
B	EUR	222,92	233,08	272,23
B CHF HEDGED	CHF	135,79	139,43	158,66
B USD HEDGED	USD	209,26	224,06	265,50
BI	EUR	1.027,06	1.081,47	1.272,10
BI USD HEDGED	USD	1.059,51	1.144,67	1.364,54
BM	EUR	228,11	239,44	280,72
BM CHF HEDGED	CHF	142,61	147,82	169,80
BM USD HEDGED	USD	217,04	233,33	277,62
BR	EUR	204,83	213,67	248,98
BR CHF HEDGED	CHF	133,55	136,70	154,54
Z	EUR	-	-	105,19

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-0,71	4,57	16,82
AI	EUR	-0,02	5,30	17,63
AM	EUR	-0,37	4,94	17,19
AR	EUR	-1,05	4,23	16,77
B	EUR	-0,73	4,56	16,80
B CHF HEDGED	CHF	-1,14	2,68	13,79
B USD HEDGED	USD	0,58	7,07	18,50
BI	EUR	-0,02	5,30	17,63
BI USD HEDGED	USD	1,60	8,04	19,21
BM	EUR	-0,35	4,97	17,24
BM CHF HEDGED	CHF	-0,22	3,65	14,87
BM USD HEDGED	USD	0,98	7,51	18,98
BR	EUR	-0,93	4,32	16,53
BR CHF HEDGED	CHF	-1,39	2,36	13,05

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	693.370,576	39.138,713	1,416	-150.080,228	582.430,477
AI	15.692,500	110,023	-	-76,667	15.725,856
AM	101.870,193	202.310,571	-	-48.884,241	255.296,523
AR	6.062,684	-	-	-5.852,000	210,684
B	1.237.289,776	143.115,872	-	-170.059,818	1.210.345,830
B CHF HEDGED	2.186,098	-	-	-	2.186,098
B USD HEDGED	70.690,929	5.199,310	-	-10.653,000	65.237,239
BI	37.876,110	8.637,162	-	-10.325,263	36.188,009
BI USD HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
BM	314.609,332	597.541,915	-	-104.252,458	807.898,789
BM CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
BM USD HEDGED	20.918,847	547,202	-	-8.268,310	13.197,739

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
BR	130,959	13,563	-	-1,258	143,264
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
Z	-	2.585,032	-	-10,000	2.575,032

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)

(en %)

A	1,42
AI	0,72
AM	1,10
AR	1,64
B	1,43
B CHF HEDGED	1,45
B USD HEDGED	1,48
BI	0,72
BI USD HEDGED	0,85
BM	1,05
BM CHF HEDGED	0,41
BM USD HEDGED	1,08
BR	1,66
BR CHF HEDGED	2,05
Z	-

* TER non représentatif

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,77	06.02.2024
AI	EUR	18,87	06.02.2024
AM	EUR	2,43	06.02.2024
AR	EUR	1,29	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Equities Dividend

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	395.130	Canadian National Railway Co	35.361.653,36	41.499.639,39	5,16
CHF	5.676	Givaudan SA Reg	13.827.872,37	27.979.667,34	3,48
CHF	489.269	Nestlé SA Reg	43.105.670,63	44.161.557,62	5,49
CHF	391.211	SGS SA	32.304.958,15	39.209.301,81	4,88
			89.238.501,15	111.350.526,77	13,85
DKK	224.500	Coloplast A/S B	23.613.543,66	26.351.191,26	3,28
EUR	9.981	Hermes Intl SA	12.706.924,62	22.018.086,00	2,74
EUR	479.500	Kone Oyj B	24.267.684,55	25.749.150,00	3,20
EUR	87.883	L'Oréal SA	30.849.422,92	35.333.360,15	4,39
EUR	47.675	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	29.510.036,26	32.824.237,50	4,08
EUR	972.904	Unilever Plc Reg	39.396.319,96	56.642.470,88	7,04
			136.730.388,31	172.567.304,53	21,45
GBP	422.992	Intertek Group Plc	22.414.762,06	26.225.882,94	3,26
GBP	1.656.846	United Utilities Plc	19.075.462,01	20.813.946,98	2,59
			41.490.224,07	47.039.829,92	5,85
TWD	690.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	8.210.656,89	18.647.701,45	2,32
USD	83.100	Accenture Plc	17.446.322,11	26.315.062,04	3,27
USD	398.800	Colgate-Palmolive Co	24.703.810,45	37.087.953,42	4,61
USD	272.400	Kimberly-Clark Corp	31.288.272,34	34.720.781,19	4,32
USD	64.800	Microsoft Corp	7.301.797,91	24.979.565,51	3,11
USD	182.900	Paychex Inc	18.403.722,89	21.987.324,52	2,73
USD	159.100	Pepsico Inc	18.204.056,52	24.237.361,70	3,01
USD	237.000	Philip Morris Intl Inc	19.624.556,98	25.775.408,73	3,21
USD	117.100	Resmed Inc	18.114.451,13	25.609.363,49	3,19
USD	573.200	Rollins Inc	20.233.931,43	25.973.084,88	3,23
USD	22.400	S&P Global Inc	8.272.635,01	10.367.111,31	1,29
USD	152.750	Union Pacific Corp	24.844.291,83	33.728.842,11	4,19
			208.437.848,60	290.781.858,90	36,16
VND	3.317.280	Vietnam Dairy Product Corp	12.031.455,63	8.480.441,10	1,06
ZAR	1.800.000	AVI Ltd	10.301.318,39	10.295.678,94	1,28
Total portefeuille-titres			565.415.590,06	727.014.172,26	90,41
Avoirs bancaires				86.135.484,97	10,71
Dettes bancaires				-8.419.503,15	-1,05
Autres actifs/(passifs) nets				-629.404,96	-0,07
Total				804.100.749,12	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Equities Dividend

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	34,41 %
Industrie	27,94 %
Technologies	8,70 %
Biens de consommation durable	6,82 %
Services de santé	6,47 %
Matières premières	3,48 %
Services aux collectivités	2,59 %
Total	<u>90,41 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	32,89 %
Suisse	13,85 %
Royaume-Uni	12,89 %
France	11,21 %
Canada	5,16 %
Danemark	3,28 %
Irlande	3,27 %
Finlande	3,20 %
Taïwan	2,32 %
Afrique du Sud	1,28 %
Vietnam	1,06 %
Total	<u>90,41 %</u>

BL Emerging Markets

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	337.542.540,57
Avoirs bancaires	17.011.929,75
A recevoir sur émissions d'actions	26,33
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	840.528,10
Charges payées d'avance	142,76
Total de l'actif	355.395.167,51

Exigible

Frais à payer	334.651,46
Total de l'exigible	334.651,46
Actif net à la fin de l'exercice	355.060.516,05

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	35.101,999	EUR	137,91	4.840.776,81
AM	410.509,508	EUR	141,62	58.134.747,38
AR	1,000	EUR	119,08	119,08
B	321.015,336	EUR	182,16	58.475.815,32
BC	14.907,620	USD	108,61	1.450.539,22
BCI	1,000	USD	1.267,59	1.135,58
BCM	25.358,153	USD	112,09	2.546.290,29
BI	4.659,965	EUR	1.002,34	4.670.866,10
BM	1.197.252,801	EUR	187,83	224.883.350,56
BR	80,492	EUR	145,54	11.714,47
Z	427,541	EUR	105,63	45.161,24
				355.060.516,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	9.019.359,72
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	458.995,77
Rendements sur sukuk	58.496,59
Intérêts bancaires	368.648,56
Autres revenus	8.868,83
Total des revenus	9.914.369,47

Charges

Commission de gestion	3.178.140,65
Commission de dépositaire	148.558,67
Frais bancaires et autres commissions	152.217,64
Frais sur transactions	357.587,83
Frais d'administration centrale	148.520,30
Frais professionnels	6.842,64
Autres frais d'administration	142.889,62
Taxe d'abonnement	171.130,73
Autres impôts	107.045,31
Intérêts bancaires payés	34.375,27
Autres charges	50.770,23
Total des charges	4.498.078,89

Revenus nets des investissements	5.416.290,58

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	1.990.911,60
- sur changes à terme	-6.213,19
- sur devises	-840.205,21
Résultat réalisé	6.560.783,78

Variation nette de la plus-/moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	32.106.147,27

Résultat des opérations	38.666.931,05

Dividendes payés	-945.201,16

Réinvestissements	229,62

Emissions	13.846.927,68

Rachats	-71.417.025,49

Total des variations de l'actif net	-19.848.138,30

Total de l'actif net au début de l'exercice	374.908.654,35

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	355.060.516,05

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	399.690.504,69	374.908.654,35	355.060.516,05

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	124,88	125,07	137,91
AM	EUR	128,23	128,44	141,62
AR	EUR	107,83	107,95	119,08
B	EUR	161,77	163,10	182,16
BC	USD	84,67	92,25	108,61
BCI	USD	974,55	1.069,10	1.267,59
BCM	USD	86,65	94,81	112,09
BI	EUR	877,71	891,17	1.002,34
BM	EUR	165,52	167,53	187,83
BR	EUR	129,97	130,61	145,54
Z	EUR	-	-	105,63

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-5,68	0,83	11,70
AM	EUR	-5,39	1,15	12,05
AR	EUR	-4,92	1,62	12,60
B	EUR	-5,69	0,82	11,69
BC	USD	-20,28	8,95	17,73
BCI	USD	-19,76	9,70	18,57
BCM	USD	-19,96	9,42	18,23
BI	EUR	-5,03	1,53	12,47
BM	EUR	-5,33	1,21	12,12
BR	EUR	-5,92	0,49	11,43

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	50.382,157	1.345,090	1,843	-16.627,091	35.101,999
AM	447.969,026	29.240,070	-	-66.699,588	410.509,508
AR	1,000	-	-	-	1,000
B	392.323,912	4.438,145	-	-75.746,721	321.015,336
BC	18.730,385	-	-	-3.822,765	14.907,620
BCI	1,000	-	-	-	1,000
BCM	34.303,242	2.050,682	-	-10.995,771	25.358,153
BI	14.051,811	112,000	-	-9.503,846	4.659,965
BM	1.350.567,935	51.432,839	-	-204.747,973	1.197.252,801
BR	27.536,080	2,625	-	-27.458,213	80,492
Z	-	427,541	-	-	427,541

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)
A	1,49
AM	1,18
AR	0,66

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
B		1,50
BC		1,50
BCI		0,74
BCM		1,09
BI		0,79
BM		1,11
BR		1,77
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	1,62	06.02.2024
AM	EUR	2,07	06.02.2024
AR	EUR	2,22	06.02.2024

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
BRL	3.500.000	Ambev SA	12.004.641,42	7.532.175,35	2,12
BRL	2.700.000	Odontoprev SA	6.937.353,83	4.997.593,41	1,41
BRL	1.040.000	Raia Drogasil SA Reg	3.108.727,08	4.361.619,82	1,23
BRL	500.000	Weg SA	915.411,77	4.474.388,57	1,26
			22.966.134,10	21.365.777,15	6,02
CNY	1.249.927	Centre Testing Intl Gr Co Ltd A	2.628.987,92	2.399.601,28	0,68
CNY	749.290	Foshan Haiti Flav & Fo Co Ltd A	4.058.789,79	4.607.158,80	1,30
CNY	35.000	Kweichow Moutai Co Ltd A Reg	6.049.661,26	7.809.371,29	2,20
			12.737.438,97	14.816.131,37	4,18
HKD	950.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	15.069.544,41	12.053.564,37	3,39
HKD	400.000	ASMPT Ltd	3.559.491,84	4.383.114,31	1,23
HKD	4.500.000	Budweiser Brewing Co APAC Ltd Reg	9.440.606,72	5.429.294,49	1,53
HKD	3.000.000	China Feihe Ltd Unitary Share Reg	4.551.327,42	2.034.687,80	0,57
HKD	700.000	Fuyao Glass Industry Gr Co Ltd	2.784.705,34	4.218.747,53	1,19
HKD	1.200.000	Haitian Intl Holdings Ltd	1.757.402,83	3.460.353,41	0,97
HKD	180.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	7.339.895,68	6.772.603,69	1,91
HKD	521.904	JD.com Inc Reg A	10.230.130,91	10.059.265,62	2,83
HKD	340.000	Netease Inc Reg	5.069.820,45	5.902.209,46	1,66
HKD	200.000	Techtronic Industries Co Ltd	2.028.107,92	2.724.451,58	0,77
HKD	180.000	Tencent Holdings Ltd	7.554.120,94	9.230.838,75	2,60
HKD	1.500.000	Travelsky Technology Ltd H	2.425.087,96	2.000.084,27	0,56
HKD	13.000.000	Want Want China Holdings Ltd	9.863.418,98	8.007.257,78	2,26
HKD	180.000	Yum China Holdings Inc	8.985.311,03	7.644.612,75	2,15
			90.658.972,43	83.921.085,81	23,62
IDR	45.000.000	Kalbe Farma Tbk (PT)	4.260.783,27	4.593.174,69	1,29
IDR	11.000.000	PT Indofood CBP Sukses Mak Tbk	6.068.385,26	8.022.153,42	2,26
			10.329.168,53	12.615.328,11	3,55
INR	550.000	Container Corp of India Ltd Reg	3.496.064,56	5.400.030,55	1,52
INR	110.000	Infosys Ltd Reg	1.983.929,27	2.205.879,84	0,62
INR	80.000	Tata Consultancy Services Ltd	2.919.848,79	3.651.020,03	1,03
			8.399.842,62	11.256.930,42	3,17
KRW	35.000	Amorepacific Corp (New)	5.104.688,64	3.524.600,99	0,99
KRW	100.000	Binggrae Co Ltd	5.318.758,44	4.390.836,71	1,24
KRW	100.000	Coway Co Ltd	4.340.588,55	4.547.652,31	1,28
KRW	130.000	S-1 CORP	6.638.285,16	5.238.322,74	1,48
KRW	210.000	Samsung Electronics Co Ltd	11.239.382,76	8.805.536,67	2,48
			32.641.703,55	26.506.949,42	7,47
MXN	3.500.000	Kimberly-Clark Mex SAB de CV A	5.416.545,24	5.092.922,41	1,43
MYR	650.000	Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	1.861.109,08	2.779.143,55	0,78
MYR	550.000	Heineken Malaysia Bhd	1.708.161,13	2.791.309,91	0,79
			3.569.270,21	5.570.453,46	1,57
PEN	1.154.967	Alicorp SAA	2.459.620,72	1.877.477,64	0,53
PHP	30.000.000	D&L Industries Inc	4.602.085,45	3.102.886,86	0,87
PHP	42.408.933	RFM Corp	3.641.391,11	2.623.667,02	0,74
PHP	3.000.000	Universal Robina Corp	5.914.467,67	4.973.251,43	1,40
			14.157.944,23	10.699.805,31	3,01
SGD	6.500.000	Sheng Siong Group Ltd	2.131.901,50	6.949.256,68	1,96
SGD	25.000.000	Thai Beverage PLC	8.476.531,78	9.346.034,00	2,63
			10.608.433,28	16.295.290,68	4,59

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
THB	3.900.000	CP All PCL Foreign	6.910.945,98	7.088.325,46	2,00
THB	4.700.000	Osotspa PCL Foreign Reg	4.244.296,93	3.012.642,38	0,85
THB	5.200.000	TOA Paint Thailand PCL Reg	4.850.672,48	2.799.257,28	0,79
			16.005.915,39	12.900.225,12	3,64
TWD	20.000	Aspeed Tec Inc Reg	1.025.504,94	2.431.461,69	0,68
TWD	150.000	King Slide Works Co Ltd	1.569.382,78	4.659.595,57	1,31
TWD	90.000	MediaTek Inc	1.887.744,89	2.986.377,16	0,84
TWD	2.009.467	Pacific Hospital Supply Co Ltd	3.848.242,00	5.044.834,44	1,42
TWD	900.000	President Chain Store Corp	5.949.228,23	7.497.712,87	2,11
TWD	500.000	Sinbon Electronics Co Ltd	4.693.015,38	4.243.055,96	1,20
TWD	2.600.000	Taiwan Secom	4.834.460,54	10.132.502,36	2,85
TWD	600.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	4.054.096,70	16.215.392,57	4,57
			27.861.675,46	53.210.932,62	14,98
USD	600.000	Cia Cervecerias Unidas SA ADR repr 2 Shares	9.505.108,83	6.251.287,79	1,76
USD	100.000	Coca-Cola Femsa SAB de CV ADR repr 10 Units	6.129.142,14	7.948.040,31	2,24
			15.634.250,97	14.199.328,10	4,00
VND	3.300.000	Vietnam Dairy Product Corp	12.238.274,05	8.436.265,75	2,38
ZAR	850.000	AVI Ltd	4.452.615,16	4.861.848,39	1,37
ZAR	490.000	Clicks Group Ltd	5.472.037,14	10.114.480,19	2,85
ZAR	500.000	Tiger Brands Ltd	7.541.567,98	6.057.811,09	1,71
			17.466.220,28	21.034.139,67	5,93
Total actions			303.151.410,03	319.799.043,04	90,07
Obligations					
EUR	2.000.000	Philippines 0.875% EMTN Sen 19/17.05.27	1.976.400,00	1.883.620,00	0,53
USD	2.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% MTN Ser6 Sen Reg S 17/11.10.27	1.773.851,52	1.750.692,04	0,49
USD	3.000.000	Poland 3.25% Sen 16/06.04.26	2.860.175,12	2.658.678,61	0,75
USD	2.000.000	Romania 3% 22/27.02.27	1.687.000,80	1.719.471,45	0,48
			6.321.027,44	6.128.842,10	1,72
Total obligations			8.297.427,44	8.012.462,10	2,25
Sukuk					
USD	2.000.000	Malaysia Sukuk Global Bhd 3.179% Reg S Ser 1 16/27.04.26	1.825.472,93	1.770.257,56	0,50
Total sukuk			1.825.472,93	1.770.257,56	0,50
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Actions					
KRW	50.000	Classys Inc	1.645.200,51	1.844.287,78	0,52
KRW	25.000	Leeno Industrial Inc	2.856.878,42	3.221.537,81	0,91
KRW	22.000	Park Systems Corp	2.503.087,85	2.894.952,28	0,82
Total actions			7.005.166,78	7.960.777,87	2,25
Total portefeuille-titres			320.279.477,18	337.542.540,57	95,07
Avoirs bancaires				17.011.929,75	4,79
Autres actifs/(passifs) nets				506.045,73	0,14
Total				355.060.516,05	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Emerging Markets

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Biens de consommation non-cyclique	44,10 %
Technologies	24,93 %
Biens de consommation durable	9,93 %
Industrie	6,02 %
Services de santé	4,64 %
Finances	2,41 %
Pays et gouvernements	1,76 %
Matières premières	0,79 %
Administrations publiques locales	0,49 %
Total	<u>95,07 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Taiwan	14,98 %
Chine	12,57 %
Caïmans (Iles)	12,55 %
Corée du Sud	9,72 %
Thaïlande	6,27 %
Brésil	6,02 %
Afrique du Sud	5,93 %
Mexique	3,67 %
Indonésie	3,55 %
Philippines	3,54 %
Inde	3,17 %
Hong Kong	2,68 %
Vietnam	2,38 %
Malaisie	2,07 %
Singapour	1,96 %
Chili	1,76 %
Pologne	0,75 %
Pérou	0,53 %
Emirats Arabes Unis	0,49 %
Roumanie	0,48 %
Total	<u>95,07 %</u>

BL Global Flexible EUR

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.135.418.008,49
Avoirs bancaires	122.762.452,53
A recevoir sur émissions d'actions	266.173,52
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.816.489,75
Intérêts bancaires à recevoir	51,72
Plus-values non réalisées sur changes à terme	2.706.658,02
Charges payées d'avance	588,29
Total de l'actif	1.262.970.422,32

Exigible

Dettes bancaires	1.774.054,42
A payer sur rachats d'actions	229.367,39
Frais à payer	1.312.254,06
Total de l'exigible	3.315.675,87
Actif net à la fin de l'exercice	1.259.654.746,45

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	270.312,118	EUR	154,89	41.869.954,78
AM	212.141,032	EUR	159,64	33.865.417,55
AR	174,859	EUR	161,21	28.188,19
B	3.216.569,590	EUR	215,12	691.961.994,85
B CHF HEDGED	27.420,732	CHF	131,20	3.821.947,45
BI	192.428,761	EUR	1.180,12	227.088.490,12
BM	1.109.285,594	EUR	221,85	246.091.735,39
BM CHF HEDGED	2,000	CHF	136,53	290,08
BR	69.947,930	EUR	204,79	14.324.446,56
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	127,42	135,37
Z	5.602,263	EUR	107,48	602.146,11
				1.259.654.746,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	18.946.924,62
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	3.669.100,66
Intérêts bancaires	1.381.119,90
Autres revenus	578.678,84
Total des revenus	24.575.824,02

Charges

Commission de gestion	13.758.380,83
Commission de dépositaire	555.171,02
Frais bancaires et autres commissions	127.040,12
Frais sur transactions	1.616.530,87
Frais d'administration centrale	271.412,26
Frais professionnels	26.613,29
Autres frais d'administration	246.069,92
Taxe d'abonnement	552.348,68
Autres impôts	181.462,98
Intérêts bancaires payés	305.061,53
Autres charges	58.058,79
Total des charges	17.698.150,29

Revenus nets des investissements	6.877.673,73

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	43.105.253,51
- sur options	-23.444.298,37
- sur changes à terme	1.844.245,73
- sur devises	46.378,99
Résultat réalisé	28.429.253,59

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	161.489.612,09
- sur options	-6.655.641,19
- sur changes à terme	7.234.140,49
Résultat des opérations	190.497.364,98

Dividendes payés	-285.075,88

Réinvestissements	2.949,76

Emissions	44.399.071,74

Rachats	-506.726.193,95

Total des variations de l'actif net	-272.111.883,35

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.531.766.629,80

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.259.654.746,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	1.739.473.973,41	1.531.766.629,80	1.259.654.746,45

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	138,56	134,24	154,89
AM	EUR	142,74	138,36	159,64
AR	EUR	144,58	139,78	161,21
B	EUR	192,04	186,09	215,12
B CHF HEDGED	CHF	122,43	116,54	131,20
BI	EUR	1.038,76	1.013,71	1.180,12
BM	EUR	196,52	191,18	221,85
BM CHF HEDGED	CHF	126,62	121,10	136,53
BR	EUR	183,69	177,57	204,79
BR CHF HEDGED	CHF	120,03	113,90	127,42
Z	EUR	-	-	107,48

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-6,25	-3,12	15,59
AM	EUR	-5,88	-2,74	16,03
AR	EUR	-6,46	-3,32	15,33
B	EUR	-6,24	-3,10	15,60
B CHF HEDGED	CHF	-6,71	-4,81	12,58
BI	EUR	-5,58	-2,41	16,42
BM	EUR	-5,87	-2,72	16,04
BM CHF HEDGED	CHF	-6,44	-4,36	12,74
BR	EUR	-6,48	-3,33	15,33
BR CHF HEDGED	CHF	-6,93	-5,11	11,87

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	386.285,455	16.304,218	20,947	-132.298,502	270.312,118
AM	352.838,585	12.559,178	-	-153.256,731	212.141,032
AR	479,859	-	-	-305,000	174,859
B	4.329.552,502	84.645,473	-	-1.197.628,385	3.216.569,590
B CHF HEDGED	29.766,000	175,000	-	-2.520,268	27.420,732
BI	343.796,291	17.327,739	-	-168.695,269	192.428,761
BM	1.355.107,221	15.327,980	-	-261.149,607	1.109.285,594
BM CHF HEDGED	162,000	-	-	-160,000	2,000
BR	79.713,921	5.166,766	-	-14.932,757	69.947,930
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	-	1,000
Z	-	5.602,263	-	-	5.602,263

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)
A	1,42
AM	1,03
AR	1,63

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
B		1,41
B CHF HEDGED		1,44
BI		0,71
BM		1,03
BM CHF HEDGED		1,26
BR		1,65
BR CHF HEDGED		1,94
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,25	06.02.2024
AM	EUR	0,82	06.02.2024

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	85.000	Canadian National Railway Co	9.078.471,74	8.927.364,03	0,71
CAD	1.350.000	Enbridge Inc	46.663.705,22	49.187.395,30	3,90
CAD	434.152	Franco Nevada Corporation	36.490.570,76	48.364.954,62	3,84
CAD	875.000	Wheaton Precious Metals Corp Reg	26.239.151,81	47.931.332,44	3,81
			118.471.899,53	154.411.046,39	12,26
CHF	20.000	Geberit AG Reg	9.040.457,30	11.715.988,50	0,93
CHF	2.700	Givaudan SA Reg	7.378.727,44	13.309.566,92	1,06
CHF	375.000	Nestlé SA Reg	31.301.921,12	33.847.605,52	2,69
CHF	60.000	Novartis AG Reg	5.502.589,66	6.192.645,72	0,49
CHF	225.000	Roche Holding Ltd Pref	58.176.431,32	64.683.347,84	5,14
CHF	350.000	SGS SA	29.865.484,88	35.078.910,44	2,78
			141.265.611,72	164.828.064,94	13,09
DKK	58.000	Novo Nordisk AS B	5.571.445,54	6.121.645,83	0,49
DKK	276.000	Novonesis AS B	12.078.106,01	17.853.038,56	1,42
			17.649.551,55	23.974.684,39	1,91
EUR	18.000	ASML Holding NV	11.811.700,74	13.420.800,00	1,07
EUR	1.000.000	Davide Campari-Milano NV Reg	7.603.077,61	7.600.000,00	0,60
EUR	85.000	Heineken NV	6.871.562,50	6.769.400,00	0,54
EUR	342.000	Kone Oyj B	17.208.116,32	18.365.400,00	1,46
EUR	39.000	L'Oréal SA	10.847.787,84	15.679.950,00	1,24
EUR	21.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	10.282.278,89	14.458.500,00	1,15
EUR	315.000	Unilever Plc Reg	14.797.888,17	18.339.300,00	1,46
			79.422.412,07	94.633.350,00	7,52
GBP	930.000	GSK Plc	14.806.841,08	16.946.250,67	1,35
HKD	3.300.000	Alibaba Group Holding Ltd Reg	45.960.141,97	41.870.276,22	3,32
HKD	1.300.000	ASMPT Ltd	11.901.442,57	14.245.121,52	1,13
HKD	670.000	Hong Kong Sec Clearing Co Ltd	25.019.046,96	25.209.135,95	2,00
HKD	510.000	JD.com Inc Reg A	6.471.906,70	9.829.825,92	0,78
HKD	150.000	Tencent Holdings Ltd	6.672.872,76	7.692.365,62	0,61
			96.025.410,96	98.846.725,23	7,84
INR	703.000	Infosys Ltd Reg	10.164.651,34	14.097.577,55	1,12
JPY	1.350.000	Asahi Group Holdings Ltd	14.622.997,94	15.885.538,24	1,26
JPY	750.000	Asahi Intecc Co Ltd	11.948.361,23	11.843.800,28	0,94
JPY	612.000	Daifuku Co Ltd	9.879.955,91	10.586.525,21	0,84
JPY	175.000	GMO Payment Gateway Inc	8.343.466,74	9.646.675,89	0,77
JPY	47.000	Hoya Corp	3.871.624,73	5.824.932,26	0,46
JPY	535.000	Kansai Paint Co Ltd	8.110.682,93	8.552.467,22	0,68
JPY	30.000	Keyence Corp	10.068.061,76	12.846.365,53	1,02
JPY	225.000	Nintendo Co Ltd	8.722.980,35	10.762.307,69	0,85
JPY	400.000	Nomura Research Institute Ltd Reg	8.535.835,91	13.279.839,53	1,05
JPY	245.000	Obic Co Ltd	5.985.564,10	7.744.088,31	0,61
JPY	600.000	Olympus Corp	8.420.543,98	10.217.333,14	0,81
JPY	210.000	Recruit Holdings Co Ltd	5.850.018,15	11.451.042,76	0,91
JPY	480.000	Secom Co Ltd	15.153.209,84	15.917.766,90	1,26
JPY	27.000	SMC Corp	12.648.085,87	10.765.126,52	0,85
JPY	1.000.000	Sony Group Corp	12.244.030,53	17.398.469,01	1,38
JPY	694.000	Terumo Corp	9.941.345,48	11.737.624,21	0,93
			154.346.765,45	184.459.902,70	14,62
KRW	490.000	Samsung Electronics Co Ltd	26.993.752,25	20.546.252,22	1,63

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
SEK	535.000	Assa Abloy AB B	10.463.505,50	16.164.363,55	1,28
TWD	1.500.000	Sinbon Electronics Co Ltd	13.283.661,64	12.729.167,89	1,01
TWD	900.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	8.661.008,71	24.323.088,85	1,93
			21.944.670,35	37.052.256,74	2,94
USD	33.000	Accenture Plc	4.584.793,21	10.450.024,64	0,83
USD	15.000	Adobe Inc Reg	6.416.363,24	6.957.849,94	0,55
USD	168.000	Edwards Lifesciences Corp	11.945.029,04	9.931.753,64	0,79
USD	30.000	Microsoft Corp	10.609.869,85	11.564.613,66	0,92
USD	12.000	MSCI Inc	5.395.684,19	6.266.660,69	0,50
USD	54.000	Resmed Inc	9.532.399,65	11.809.612,54	0,94
USD	234.000	Royal Gold Inc	20.768.077,08	29.411.153,42	2,34
USD	10.500	ServiceNow Inc Reg	7.085.852,36	8.413.075,03	0,67
USD	31.000	Verisk Analytics Inc	6.612.401,49	7.441.666,29	0,59
USD	45.000	Visa Inc A	11.676.978,86	11.084.210,53	0,88
USD	45.000	Waters Corp	11.021.433,04	14.508.443,45	1,15
			105.648.882,01	127.839.063,83	10,16
Total actions			797.203.953,81	953.799.538,21	75,72
Certificats d'investissements					
USD	90.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	17.045.246,11	20.468.801,79	1,63
Total certificats d'investissements			17.045.246,11	20.468.801,79	1,63
Obligations					
USD	67.000.000	US ILB Sen 20/15.02.50	52.938.737,39	48.874.508,48	3,88
USD	60.000.000	US ILB Ser AE-2028 23/15.10.28	56.977.807,30	57.360.964,84	4,55
USD	60.000.000	US ILB Ser D-2033 23/15.07.33	53.766.513,27	54.914.195,17	4,36
Total obligations			163.683.057,96	161.149.668,49	12,79
Total portefeuille-titres			977.932.257,88	1.135.418.008,49	90,14
Avoirs bancaires				122.762.452,53	9,75
Dettes bancaires				-1.774.054,42	-0,14
Autres actifs/(passifs) nets				3.248.339,85	0,25
Total				1.259.654.746,45	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible EUR

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	17,31 %
Services de santé	13,49 %
Matières premières	13,15 %
Pays et gouvernements	12,79 %
Industrie	11,52 %
Biens de consommation non-cyclique	7,79 %
Biens de consommation durable	5,79 %
Finances	4,40 %
Energie	3,90 %
Total	<u>90,14 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	22,12 %
Japon	14,62 %
Suisse	13,09 %
Canada	12,26 %
Caïmans (Iles)	5,06 %
Taiwan	2,94 %
Royaume-Uni	2,81 %
Irlande	2,46 %
France	2,39 %
Hong Kong	2,00 %
Danemark	1,91 %
Corée du Sud	1,63 %
Pays-Bas	1,61 %
Finlande	1,46 %
Suède	1,28 %
Inde	1,12 %
Chine	0,78 %
Italie	0,60 %
Total	<u>90,14 %</u>

BL Global Flexible USD

Etat du patrimoine (en USD) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	86.627.613,41
Dépôts de garantie sur futures	876.000,00
Avoirs bancaires	11.562.726,49
A recevoir sur émissions d'actions	7.333,45
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	62.651,13
Autres créances	606.749,99
Charges payées d'avance	40,62
Total de l'actif	99.743.115,09

Exigible

Dettes bancaires	3.165.856,16
Moins-values non réalisées sur futures	675.750,00
Frais à payer	119.935,48
Total de l'exigible	3.961.541,64
Actif net à la fin de l'exercice	95.781.573,45

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	24.160,952	USD	169,58	4.097.102,57
AM	13.392,218	USD	172,42	2.309.046,87
AR	1.965,000	USD	167,63	329.392,89
B	410.126,755	USD	186,12	76.334.278,36
BI	1.874,382	USD	1.772,13	3.321.640,90
BM	46.874,837	USD	192,06	9.002.850,31
BR	2.072,767	USD	173,40	359.422,26
Z	270,129	USD	103,06	27.839,29
				95.781.573,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	756.738,70
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	187.196,18
Intérêts bancaires	396.390,22
Autres commissions reçues	702,69
Autres revenus	11.743,61
Total des revenus	1.352.771,40

Charges

Commission de gestion	1.136.583,30
Commission de dépositaire	53.323,90
Frais bancaires et autres commissions	7.730,31
Frais sur transactions	51.012,56
Frais d'administration centrale	107.255,54
Frais professionnels	1.886,70
Autres frais d'administration	53.193,21
Taxe d'abonnement	46.436,89
Autres impôts	14.009,02
Intérêts bancaires payés	31.530,53
Autres charges	8.925,65
Total des charges	1.511.887,61

Pertes nettes des investissements	-159.116,21

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	8.889.062,24
- sur futures	-4.191.847,50
- sur devises	348.454,85
Résultat réalisé	4.886.553,38

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	8.066.484,98
- sur futures	-2.112.987,50
Résultat des opérations	10.840.050,86

Dividendes payés	-7.658,02

Réinvestissements	96,89

Emissions	5.660.232,00

Rachats	-15.735.015,71

Total des variations de l'actif net	757.706,02

Total de l'actif net au début de l'exercice	95.023.867,43

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	95.781.573,45

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Statistiques (en USD) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	94.280.629,85	95.023.867,43	95.781.573,45

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	139,70	151,71	169,58
AM	USD	141,01	153,74	172,42
AR	USD	138,61	150,24	167,63
B	USD	153,05	166,29	186,12
BI	USD	1.436,83	1.572,15	1.772,13
BM	USD	156,64	170,89	192,06
BR	USD	143,26	155,29	173,40
Z	USD	-	-	103,06

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-13,05	8,60	11,91
AM	USD	-12,69	9,03	12,36
AR	USD	-13,24	8,39	11,67
B	USD	-13,03	8,65	11,92
BI	USD	-12,42	9,42	12,72
BM	USD	-12,68	9,10	12,39
BR	USD	-13,23	8,40	11,66

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	18.445,106	9.474,613	0,602	-3.759,369	24.160,952
AM	18.560,665	456,133	-	-5.624,580	13.392,218
AR	2.095,000	-	-	-130,000	1.965,000
B	463.804,310	15.610,278	-	-69.287,833	410.126,755
BI	2.055,725	694,109	-	-875,452	1.874,382
BM	48.470,172	563,591	-	-2.158,926	46.874,837
BR	2.682,018	-	-	-609,251	2.072,767
Z	-	270,129	-	-	270,129

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)
A	1,57
AM	1,16
AR	1,79
B	1,56
BI	0,85
BM	1,15
BR	1,79
Z	-

* TER non représentatif

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible USD

Statistiques (en USD) (suite)

au 30 septembre 2024

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	USD	0,19	06.02.2024
AM	USD	0,31	06.02.2024
AR	USD	0,13	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	3.030	Nestlé SA Reg	225.332,01	305.281,71	0,32
CHF	4.400	Sika Ltd	138.605,24	1.461.535,73	1,53
			363.937,25	1.766.817,44	1,85
DKK	2.000	Novo Nordisk AS B	264.515,98	235.630,59	0,25
EUR	1.000	ASML Holding NV	967.133,56	832.276,00	0,87
EUR	2.400	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	442.804,87	1.844.491,50	1,93
EUR	6.700	SAP SE	470.627,38	1.528.682,05	1,60
EUR	13.200	Unilever Plc Reg	450.057,03	857.842,59	0,89
			2.330.622,84	5.063.292,14	5,29
GBP	26.500	Diageo Plc	769.663,67	925.187,54	0,97
GBP	3.500	Intertek Group Plc	181.802,26	242.229,75	0,25
			951.465,93	1.167.417,29	1,22
JPY	17.000	Asahi Intecc Co Ltd	256.554,77	299.667,89	0,31
JPY	2.000	Daikin Industries Ltd	334.570,77	280.739,80	0,29
JPY	1.200	Fast Retailing Holdings Co Ltd	322.759,68	397.888,36	0,41
JPY	26.500	Hitachi Ltd	415.937,56	700.601,38	0,73
JPY	3.600	Hoya Corp	165.130,92	498.031,71	0,52
JPY	8.800	Kao Corp	346.403,63	437.431,07	0,46
JPY	1.200	Keyence Corp	535.586,97	573.590,22	0,60
JPY	16.500	Murata Manufacturing Co Ltd	203.668,58	323.792,98	0,34
JPY	10.600	Nintendo Co Ltd	509.075,63	565.965,85	0,59
JPY	10.000	Obic Co Ltd	76.369,18	352.830,15	0,37
JPY	9.000	Secom Co Ltd	252.578,68	333.153,89	0,35
JPY	2.300	Shimano Inc	302.721,46	436.954,19	0,46
JPY	22.000	Sony Group Corp	436.009,58	427.262,90	0,45
JPY	2.700	Tokyo Electron Ltd	529.043,89	477.453,45	0,50
JPY	5.000	Unicharm Corp	132.624,71	181.204,78	0,19
			4.819.036,01	6.286.568,62	6,57
PHP	88.400	Universal Robina Corp	123.236,55	163.581,01	0,17
TWD	53.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd	394.466,86	1.598.871,49	1,67
USD	13.400	Abbott Laboratories	682.435,95	1.527.734,00	1,59
USD	1.600	Adobe Inc Reg	516.736,00	828.448,00	0,86
USD	4.000	Agilent Technologies Inc Reg	479.264,05	593.920,00	0,62
USD	30.900	Alphabet Inc A	1.833.790,16	5.124.765,00	5,35
USD	11.000	Amazon.com Inc	1.288.823,25	2.049.630,00	2,14
USD	15.900	Apple Inc Reg	507.562,42	3.704.700,00	3,87
USD	4.100	AptarGroup Inc	258.585,54	656.779,00	0,68
USD	10.000	Broadcom Inc Reg	1.399.100,00	1.725.000,00	1,80
USD	12.100	Brown-Forman Corp B Non voting	680.149,81	595.320,00	0,62
USD	5.300	Caterpillar Inc Reg	1.158.599,82	2.072.936,00	2,16
USD	8.800	Constellation Brands Inc A	1.302.599,70	2.267.672,00	2,37
USD	5.300	Danaher Corp	1.145.335,56	1.473.506,00	1,54
USD	2.700	Estée Lauder Companies Inc A	318.648,34	269.163,00	0,28
USD	12.900	Lowe's Companies Inc	1.145.151,89	3.493.965,00	3,65
USD	8.000	Mastercard Inc A	1.062.643,91	3.950.400,00	4,12
USD	15.700	Microsoft Corp	1.195.613,53	6.755.710,00	7,05
USD	13.300	Mondelez Intl Inc	444.881,58	979.811,00	1,02
USD	17.000	Nike Inc B	892.298,89	1.502.800,00	1,57
USD	20.000	NVIDIA Corp	1.905.403,23	2.428.800,00	2,54
USD	9.400	Pepsico Inc	1.024.961,55	1.598.470,00	1,67
USD	2.800	Roper Technologies Inc	387.900,53	1.558.032,00	1,63
USD	1.700	ServiceNow Inc Reg	1.227.400,00	1.520.463,00	1,59

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	4.700	Sherwin Williams Co	601.766,31	1.793.849,00	1,87
USD	14.000	The Walt Disney Co	1.401.400,00	1.346.660,00	1,41
USD	900	Thermo Fisher Scientific Inc	77.430,99	556.713,00	0,58
USD	20.900	TJX Cos Inc	765.409,69	2.456.586,00	2,56
USD	7.200	Tractor Supply Co	714.187,52	2.094.696,00	2,19
USD	3.300	Union Pacific Corp	318.843,24	813.384,00	0,85
USD	7.000	United Health Group Inc	2.425.182,10	4.092.760,00	4,27
USD	13.500	Visa Inc A	1.962.703,19	3.711.825,00	3,87
Total actions			29.124.808,75	63.544.497,00	66,32
Obligations					
USD	4.500.000	US 2% Ser Bonds 21/15.08.51	2.843.496,10	2.902.500,23	3,03
USD	4.000.000	US 2.5% Ser W-2027 22/31.03.27	3.925.703,13	3.898.437,60	4,07
Total obligations			6.769.199,23	6.800.937,83	7,10
Total portefeuille-titres			45.141.289,40	86.627.613,41	90,44
Avoirs bancaires				11.562.726,49	12,07
Dettes bancaires				-3.165.856,16	-3,31
Autres actifs/(passifs) nets				757.089,71	0,80
Total				95.781.573,45	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Flexible USD

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	34,42 %
Biens de consommation durable	21,23 %
Biens de consommation non-cyclique	9,69 %
Services de santé	9,68 %
Pays et gouvernements	7,10 %
Industrie	4,24 %
Matières premières	4,08 %
Total	<u>90,44 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	73,42 %
Japon	6,57 %
Royaume-Uni	2,11 %
France	1,93 %
Suisse	1,85 %
Taiwan	1,67 %
Allemagne	1,60 %
Pays-Bas	0,87 %
Danemark	0,25 %
Philippines	0,17 %
Total	<u>90,44 %</u>

BL Global Equities

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	317.873.897,34
Avoirs bancaires	14.962.879,95
A recevoir sur émissions d'actions	10,18
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	227.677,92
Charges payées d'avance	118,47
Total de l'actif	333.064.583,86

Exigible

A payer sur rachats d'actions	3.287,59
Frais à payer	374.394,48
Total de l'exigible	377.682,07
Actif net à la fin de l'exercice	332.686.901,79

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	22.752,456	EUR	260,04	5.916.487,89
AM	25.262,013	EUR	267,44	6.756.158,59
AR	1,000	EUR	208,88	208,88
B	1.833.854,273	EUR	129,90	238.226.647,08
BI	16.119,550	EUR	1.232,10	19.860.950,28
BM	505.654,934	EUR	121,79	61.583.154,21
BR	1,000	EUR	234,11	234,11
Z	3.300,827	EUR	103,93	343.060,75
				332.686.901,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	3.065.924,24
Intérêts bancaires	372.677,67
Autres revenus	88.847,83
Total des revenus	3.527.449,74

Charges

Commission de gestion	3.413.244,92
Commission de dépositaire	129.833,02
Frais bancaires et autres commissions	16.467,55
Frais sur transactions	152.269,46
Frais d'administration centrale	119.206,69
Frais professionnels	5.829,64
Autres frais d'administration	82.253,15
Taxe d'abonnement	148.771,43
Autres impôts	48.584,71
Intérêts bancaires payés	56.213,80
Autres charges	18.299,49
Total des charges	4.190.973,86

Pertes nettes des investissements	-663.524,12

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	17.979.287,55
- sur changes à terme	-1.094,09
- sur devises	-286.784,06
Résultat réalisé	17.027.885,28

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	38.670.338,55

Résultat des opérations	55.698.223,83

Dividendes payés	-4.174,05

Réinvestissements	-

Emissions	48.183.689,44

Rachats	-39.312.929,91

Total des variations de l'actif net	64.564.809,31

Total de l'actif net au début de l'exercice	268.122.092,48

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	332.686.901,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Statistiques (en EUR)
au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
A		1,48
AM		1,10
AR		1,71
B		1,44
BI		0,73
BM		1,05
BR		1,71
Z	*	0,19

BL Global Equities

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,27	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	1.705	Givaudan SA Reg	5.325.911,30	8.404.745,03	2,53
CHF	92.572	Nestlé SA Reg	8.450.727,60	8.355.574,77	2,51
CHF	33.501	Roche Holding Ltd Pref	8.315.112,07	9.630.919,27	2,89
CHF	90.812	SGS SA	7.970.905,37	9.101.674,33	2,74
CHF	17.300	Sika Ltd	1.745.901,01	5.148.033,82	1,55
			31.808.557,35	40.640.947,22	12,22
DKK	58.975	Coloplast A/S B	6.363.738,17	6.922.322,96	2,08
DKK	17.938	Novo Nordisk AS B	234.376,81	1.893.277,29	0,57
DKK	135.772	Novonesis AS B	6.148.667,86	8.782.401,27	2,64
			12.746.782,84	17.598.001,52	5,29
EUR	30.752	Air Liquide SA	1.649.436,09	5.328.091,52	1,60
EUR	23.128	L'Oréal SA	8.727.314,02	9.298.612,40	2,79
EUR	9.304	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	2.140.262,81	6.405.804,00	1,93
EUR	68.117	Pernod-Ricard SA	8.413.343,79	9.236.665,20	2,78
EUR	54.885	Unilever Plc Reg	1.971.924,50	3.195.404,70	0,96
			22.902.281,21	33.464.577,82	10,06
GBP	120.537	Intertek Group Plc	7.140.973,01	7.473.401,98	2,25
JPY	393.200	Asahi Intecc Co Ltd	6.052.932,99	6.209.309,69	1,87
JPY	6.200	Disco Corp	1.036.958,92	1.456.009,12	0,44
JPY	28.800	Hoya Corp	2.481.027,05	3.569.320,19	1,07
JPY	174.200	Japan Exchange Group Inc	1.175.990,55	2.024.725,14	0,61
JPY	11.300	Keyence Corp	4.196.658,52	4.838.797,68	1,45
JPY	315.800	Murata Manufacturing Co Ltd	5.479.441,34	5.551.804,17	1,67
JPY	88.800	Recruit Holdings Co Ltd	2.974.286,96	4.842.155,23	1,46
			23.397.296,33	28.492.121,22	8,57
SEK	169.300	Assa Abloy AB B	2.445.391,17	5.115.190,19	1,54
SGD	12.850.000	Thai Beverage PLC	3.648.256,41	4.803.861,48	1,44
USD	18.900	Adobe Inc Reg	7.842.404,45	8.766.890,93	2,63
USD	56.600	Alphabet Inc A	4.866.315,67	8.409.505,04	2,53
USD	57.800	Amazon.com Inc	8.317.995,71	9.648.263,38	2,90
USD	12.700	ANSYS Inc	4.010.120,90	3.625.174,47	1,09
USD	48.324	Aspen Technology Inc	8.268.922,95	10.338.846,75	3,11
USD	28.900	Autodesk Inc	5.870.822,93	7.132.248,15	2,14
USD	6.400	IDEXX Laboratories Inc	2.120.919,33	2.896.670,10	0,87
USD	28.000	Mastercard Inc A	5.969.547,59	12.386.472,56	3,72
USD	35.000	Microsoft Corp	1.904.147,86	13.492.049,27	4,06
USD	118.900	Mondelez Intl Inc	5.144.522,67	7.847.133,71	2,36
USD	67.800	Nike Inc B	5.997.290,80	5.369.334,83	1,61
USD	27.100	Pepsico Inc	3.124.849,94	4.128.425,53	1,24
USD	47.900	Resmed Inc	9.044.080,99	10.475.563,72	3,15
USD	164.600	Rollins Inc	5.323.411,82	7.458.425,98	2,24
USD	11.200	Roper Technologies Inc	3.206.628,06	5.583.093,39	1,68
USD	6.000	ServiceNow Inc Reg	3.641.595,30	4.807.471,44	1,44
USD	75.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	1.324.656,84	11.668.757,00	3,51
USD	10.900	Thermo Fisher Scientific Inc	2.081.564,49	6.040.235,61	1,82
USD	8.700	Tyler Technologies Inc	3.109.031,47	4.549.486,23	1,37
USD	23.000	Union Pacific Corp	3.508.058,27	5.078.647,26	1,53
USD	32.900	Verisk Analytics Inc	5.392.305,88	7.897.768,42	2,37

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	24.500	Visa Inc A	2.699.226,02	6.034.736,84	1,81
USD	28.300	Waters Corp	7.141.967,19	9.124.198,88	2,74
USD	43.000	Zoetis Inc A	4.984.429,11	7.526.396,42	2,26
			114.894.816,24	180.285.795,91	54,18
Total portefeuille-titres			218.984.354,56	317.873.897,34	95,55
Avoirs bancaires				14.962.879,95	4,50
Autres actifs/(passifs) nets				-149.875,50	-0,05
Total				332.686.901,79	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Equities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	33,35 %
Services de santé	19,32 %
Biens de consommation non-cyclique	14,08 %
Industrie	13,43 %
Matières premières	8,32 %
Biens de consommation durable	6,44 %
Finances	0,61 %
Total	<u>95,55 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	50,67 %
Suisse	12,22 %
France	9,10 %
Japon	8,57 %
Danemark	5,29 %
Taiwan	3,51 %
Royaume-Uni	3,21 %
Suède	1,54 %
Thaïlande	1,44 %
Total	<u>95,55 %</u>

BL Global 75

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	743.564.366,60
Dépôts de garantie sur futures	2.958.112,87
Avoirs bancaires	108.923.860,99
A recevoir sur émissions d'actions	349.041,86
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	473.191,27
Plus-values non réalisées sur changes à terme	9.147,37
Autres créances	1.420.320,27
Charges payées d'avance	326,59
Total de l'actif	857.698.367,82

Exigible

A payer sur rachats d'actions	69.657,13
Moins-values non réalisées sur futures	1.275.948,49
Frais à payer	945.396,35
Total de l'exigible	2.291.001,97
Actif net à la fin de l'exercice	855.407.365,85

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	2.914.575,486	EUR	117,22	341.636.483,81
AM	179.379,205	EUR	115,30	20.682.921,48
AR	1,000	EUR	169,91	169,91
B	2.247.241,436	EUR	113,74	255.596.456,57
B CHF HEDGED	2.647,781	CHF	135,52	381.201,69
BI	71.176,303	EUR	1.226,53	87.300.060,78
BM	1.277.484,902	EUR	117,23	149.755.993,49
BM CHF HEDGED	391,869	CHF	128,39	53.450,36
BR	1,000	EUR	181,58	181,58
BR CHF HEDGED	1,000	CHF	130,73	138,89
Z	2,989	EUR	102,81	307,29
				855.407.365,85

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	9.379.124,88
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	190.196,26
Intérêts bancaires	1.346.438,05
Autres revenus	234.819,79
Total des revenus	11.150.578,98

Charges

Commission de gestion	9.132.717,59
Commission de dépositaire	345.624,33
Frais bancaires et autres commissions	198.447,74
Frais sur transactions	129.627,10
Frais d'administration centrale	205.996,54
Frais professionnels	16.038,08
Autres frais d'administration	155.764,66
Taxe d'abonnement	382.579,80
Autres impôts	139.489,50
Intérêts bancaires payés	130.891,35
Autres charges	35.773,32
Total des charges	10.872.950,01

Revenus nets des investissements	277.628,97

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	29.777.882,35
- sur futures	-11.506.343,03
- sur changes à terme	-3.724,98
- sur devises	-833.775,97
Résultat réalisé	17.711.667,34

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	97.202.900,67
- sur futures	-3.539.352,33
- sur changes à terme	5.945,37
Résultat des opérations	111.381.161,05

Dividendes payés	-34.032,31

Réinvestissements	-

Emissions	64.389.686,82

Rachats	-110.746.507,49

Total des variations de l'actif net	64.990.308,07

Total de l'actif net au début de l'exercice	790.417.057,78

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	855.407.365,85

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	775.606.764,17	790.417.057,78	855.407.365,85

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	100,08	102,49	117,22
AM	EUR	97,97	100,68	115,30
AR	EUR	146,98	149,47	169,91
B	EUR	97,15	99,47	113,74
B CHF HEDGED	CHF	121,70	122,45	135,52
BI	EUR	1.032,88	1.065,05	1.226,53
BM	EUR	99,39	102,14	117,23
BM CHF HEDGED	CHF	115,39	116,59	128,39
BR	EUR	155,74	159,15	181,58
BR CHF HEDGED	CHF	119,27	119,47	130,73
Z	EUR	-	-	102,81

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-3,28	2,41	14,37
AM	EUR	-2,94	2,77	14,75
AR	EUR	-3,91	1,69	13,67
B	EUR	-3,30	2,39	14,35
B CHF HEDGED	CHF	-3,41	0,62	10,67
BI	EUR	-2,61	3,11	15,16
BM	EUR	-2,95	2,77	14,77
BM CHF HEDGED	CHF	-3,42	1,04	10,12
BR	EUR	-3,48	2,19	14,09
BR CHF HEDGED	CHF	-3,67	0,17	9,42

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	3.257.042,252	215.756,599	-558.223,365	2.914.575,486
AM	131.711,518	59.328,307	-11.660,620	179.379,205
AR	1,000	-	-	1,000
B	2.376.301,045	174.005,115	-303.064,724	2.247.241,436
B CHF HEDGED	3.227,781	-	-580,000	2.647,781
BI	64.159,116	9.784,205	-2.767,018	71.176,303
BM	1.351.990,794	41.419,204	-115.925,096	1.277.484,902
BM CHF HEDGED	1.106,000	390,869	-1.105,000	391,869
BR	31,000	-	-30,000	1,000
BR CHF HEDGED	1,000	-	-	1,000
Z	-	2,989	-	2,989

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)
A	1,42
AM	1,09
AR	2,01
B	1,44

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75

Statistiques (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2024

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit�)		(en %)
B CHF HEDGED		1,46
BI		0,73
BM		1,07
BM CHF HEDGED		1,04
BR		1,63
BR CHF HEDGED		2,44
Z	*	-
* TER non repr�sentatif		

Dividendes pay�s	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
AM	EUR	0,21	06.02.2024

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 75**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)**
au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Portefeuille-titres</u>					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Actions					
CAD	335.000	Agnico Eagle Mines Ltd	15.932.272,72	24.204.908,39	2,83
CHF	225.000	Nestlé SA Reg	22.502.276,13	20.308.563,31	2,37
CHF	230.000	Novartis AG Reg	16.394.250,28	23.738.475,25	2,78
CHF	108.000	Roche Holding Ltd Pref	26.858.830,80	31.048.006,96	3,63
CHF	160.000	SGS SA	12.761.646,25	16.036.073,35	1,87
CHF	12.000	Sika Ltd	483.951,10	3.570.890,51	0,42
			79.000.954,56	94.702.009,38	11,07
DKK	190.000	Novo Nordisk AS B	3.016.412,35	20.053.667,37	2,34
DKK	50.000	Novonesis AS B	2.185.599,10	3.234.246,12	0,38
			5.202.011,45	23.287.913,49	2,72
EUR	31.000	Adidas AG Reg	5.530.706,82	7.374.900,00	0,86
EUR	67.000	Air Liquide SA	3.711.181,69	11.608.420,00	1,36
EUR	115.000	Kone Oyj B	5.243.017,98	6.175.500,00	0,72
EUR	70.000	Legrand Holding SA	3.506.427,45	7.231.000,00	0,85
EUR	20.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	3.176.602,98	13.770.000,00	1,61
EUR	50.000	Pernod-Ricard SA	5.857.909,93	6.780.000,00	0,79
EUR	20.000	SAP SE	1.329.859,95	4.088.000,00	0,48
EUR	610.000	Unilever Plc Reg	25.611.941,16	35.514.200,00	4,15
			53.967.647,96	92.542.020,00	10,82
GBP	600.000	GSK Plc	9.937.620,54	10.933.064,95	1,28
GBP	420.000	Reckitt Benckiser Group Plc	26.867.210,34	23.098.217,47	2,70
			36.804.830,88	34.031.282,42	3,98
JPY	160.000	Asahi Intecc Co Ltd	2.117.737,80	2.526.677,39	0,30
JPY	12.000	Disco Corp	675.118,62	2.818.082,17	0,33
JPY	20.000	Hoya Corp	338.282,22	2.478.694,58	0,29
JPY	75.000	Komatsu Ltd	1.468.000,76	1.863.249,18	0,22
JPY	135.000	Murata Manufacturing Co Ltd	1.884.947,23	2.373.317,17	0,28
JPY	100.000	Obic Co Ltd	286.983,53	3.160.852,37	0,37
JPY	35.000	Recruit Holdings Co Ltd	720.982,06	1.908.507,13	0,22
JPY	100.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	1.647.191,84	1.086.503,85	0,13
JPY	160.000	Secom Co Ltd	4.928.744,12	5.305.922,30	0,62
JPY	15.000	Shimano Inc	2.324.529,72	2.552.923,87	0,30
JPY	50.000	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	800.570,21	1.872.018,89	0,22
JPY	150.000	Sony Group Corp	1.774.934,05	2.609.770,35	0,31
			18.968.022,16	30.556.519,25	3,59
KRW	110.000	Samsung Electronics Co Ltd	6.423.933,85	4.612.423,97	0,54
SEK	310.000	Assa Abloy AB B	4.485.833,49	9.366.266,73	1,09
SGD	10.000.000	Thai Beverage PLC	4.761.471,85	3.738.413,60	0,44
USD	44.000	Abbott Laboratories	1.835.283,17	4.494.011,20	0,53
USD	88.000	Alphabet Inc A	3.984.573,45	13.074.848,82	1,53
USD	22.000	Apple Inc Reg	610.398,18	4.592.161,25	0,54
USD	45.000	Becton Dickinson & Co	8.805.285,56	9.719.596,86	1,14
USD	180.000	Bristol Myers Squibb Co	11.330.606,25	8.343.292,27	0,98
USD	90.000	Colgate-Palmolive Co	6.519.387,27	8.369.899,22	0,98
USD	50.000	Johnson & Johnson	6.034.059,86	7.259.126,54	0,85
USD	105.000	Kimberly-Clark Corp	12.373.963,36	13.383.561,03	1,56
USD	30.000	Lowe's Companies Inc	1.515.729,27	7.279.283,31	0,85
USD	19.000	Mastercard Inc A	1.195.606,25	8.405.106,38	0,98
USD	62.000	Microsoft Corp	2.493.412,36	23.900.201,57	2,79
USD	139.000	Mondelez Intl Inc	5.291.739,10	9.173.688,69	1,07

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 75

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	165.000	Newmont Corp Reg	8.749.270,85	7.900.783,87	0,92
USD	33.800	Nike Inc B	1.803.896,43	2.676.748,04	0,31
USD	80.000	Pepsico Inc	8.746.276,89	12.187.234,04	1,42
USD	125.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	817.343,40	19.447.928,33	2,27
USD	18.000	Union Pacific Corp	1.663.833,67	3.974.593,51	0,46
USD	20.000	Verisk Analytics Inc	2.382.669,31	4.801.075,03	0,56
USD	30.000	Visa Inc A	1.897.992,07	7.389.473,68	0,86
USD	23.000	Zoetis Inc A	1.401.433,44	4.025.746,92	0,47
Total actions			89.452.760,14	180.398.360,56	21,07
Certificats d'investissements					
EUR	470.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	18.682.620,06	35.687.100,00	4,17
EUR	60.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	6.238.076,80	13.234.200,00	1,55
EUR	270.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	5.484.906,00	6.929.550,00	0,81
			30.405.602,86	55.850.850,00	6,53
USD	280.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	17.651.961,30	26.226.812,99	3,07
USD	265.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	27.517.822,03	60.269.249,72	7,05
USD	1.080.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	31.893.952,78	49.527.614,78	5,79
USD	350.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	6.834.081,37	9.316.741,32	1,09
			83.897.817,48	145.340.418,81	17,00
Total certificats d'investissements			114.303.420,34	201.191.268,81	23,53
Obligations					
EUR	16.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	15.538.960,00	15.391.680,00	1,80
EUR	15.000.000	Deutschland 0.5% Sen 15/15.02.25	14.810.500,00	14.870.400,00	1,74
EUR	15.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	14.151.600,00	14.670.900,00	1,71
Total obligations			44.501.060,00	44.932.980,00	5,25
Total portefeuille-titres			473.804.219,40	743.564.366,60	86,93
Avoirs bancaires				108.923.860,99	12,73
Autres actifs/(passifs) nets				2.919.138,26	0,34
Total				855.407.365,85	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	16,65 %
Biens de consommation non-cyclique	15,48 %
Services de santé	14,72 %
Matières premières	13,01 %
Technologies	10,17 %
Industrie	6,33 %
Biens de consommation durable	5,32 %
Pays et gouvernements	5,25 %
Total	<u>86,93 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	18,80 %
Irlande	17,00 %
Suisse	11,07 %
Allemagne	10,76 %
Royaume-Uni	8,13 %
France	4,61 %
Japon	3,59 %
Canada	2,83 %
Danemark	2,72 %
Jersey	2,36 %
Taïwan	2,27 %
Suède	1,09 %
Finlande	0,72 %
Corée du Sud	0,54 %
Thaïlande	0,44 %
Total	<u>86,93 %</u>

BL Global 50

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	304.769.934,52
Dépôts de garantie sur futures	1.852.851,61
Avoirs bancaires	44.269.076,27
A recevoir sur émissions d'actions	77.933,19
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	188.517,05
Autres créances	909.370,17
Charges payées d'avance	142,22
Total de l'actif	352.067.825,03

Exigible

A payer sur rachats d'actions	67.994,28
Moins-values non réalisées sur futures	800.586,62
Frais à payer	408.488,14
Total de l'exigible	1.277.069,04
Actif net à la fin de l'exercice	350.790.755,99

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	237.496,756	EUR	108,21	25.699.710,71
AM	81.854,248	EUR	112,08	9.174.227,30
AR	885,382	EUR	148,44	131.426,62
B	2.194.318,370	EUR	112,56	246.988.392,90
BI	1.538,776	EUR	1.180,82	1.817.010,59
BM	576.570,718	EUR	116,03	66.897.328,71
BR	1,000	EUR	150,52	150,52
Z	800,000	EUR	103,14	82.508,64
				350.790.755,99

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	2.723.902,04
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	161.798,47
Intérêts bancaires	612.186,22
Autres revenus	71.499,21
Total des revenus	3.569.385,94

Charges

Commission de gestion	3.985.776,21
Commission de dépositaire	147.852,36
Frais bancaires et autres commissions	91.208,75
Frais sur transactions	58.716,09
Frais d'administration centrale	144.822,03
Frais professionnels	6.752,50
Autres frais d'administration	67.533,88
Taxe d'abonnement	171.327,97
Autres impôts	57.650,05
Intérêts bancaires payés	47.726,10
Autres charges	22.142,78
Total des charges	4.801.508,72

Pertes nettes des investissements	-1.232.122,78

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	19.038.196,09
- sur futures	-5.479.255,27
- sur devises	-382.009,57
Résultat réalisé	11.944.808,47

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	30.930.689,70
- sur futures	-2.081.308,23
Résultat des opérations	40.794.189,94

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	33.476.651,78

Rachats	-67.184.517,75

Total des variations de l'actif net	7.086.323,97

Total de l'actif net au début de l'exercice	343.704.432,02

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	350.790.755,99

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	350.914.994,02	343.704.432,02	350.790.755,99

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	95,11	96,17	108,21
AM	EUR	97,85	99,28	112,08
AR	EUR	131,10	132,24	148,44
B	EUR	98,94	100,04	112,56
BI	EUR	1.023,46	1.042,11	1.180,82
BM	EUR	101,22	102,73	116,03
BR	EUR	134,76	134,94	150,52
Z	EUR	-	-	103,14

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-2,50	1,11	12,52
AM	EUR	-2,17	1,46	12,89
AR	EUR	-2,73	0,87	12,25
B	EUR	-2,49	1,11	12,51
BI	EUR	-1,82	1,82	13,31
BM	EUR	-2,14	1,49	12,95
BR	EUR	-3,31	0,13	11,55

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	288.111,602	10.384,815	-60.999,661	237.496,756
AM	81.953,636	5.849,233	-5.948,621	81.854,248
AR	885,382	-	-	885,382
B	2.402.346,898	168.477,356	-376.505,884	2.194.318,370
BI	3.596,660	5.379,281	-7.437,165	1.538,776
BM	619.760,806	74.795,984	-117.986,072	576.570,718
BR	1,000	-	-	1,000
Z	-	800,000	-	800,000

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit ) (en %)

A	1,45
AM	1,11
AR	1,69
B	1,45
BI	0,75
BM	1,08
BR	2,23
Z	-

* TER non repr sentatif

Les performances annuelles ont  t  calcul es pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende vers  durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lanc s ou liquid s en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas  t  calcul e.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les donn es de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais per us lors de l' mission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	110.000	Agnico Eagle Mines Ltd	5.315.682,30	7.947.880,37	2,27
CHF	70.000	Nestlé SA Reg	6.604.452,57	6.318.219,70	1,80
CHF	64.000	Novartis AG Reg	4.535.733,34	6.605.488,77	1,88
CHF	31.000	Roche Holding Ltd Pref	6.271.945,44	8.911.927,92	2,54
CHF	42.000	SGS SA	3.329.752,31	4.209.469,25	1,20
CHF	4.500	Sika Ltd	123.868,23	1.339.083,94	0,38
			20.865.751,89	27.384.189,58	7,80
DKK	60.000	Novo Nordisk AS B	841.552,82	6.332.737,06	1,81
DKK	10.000	Novonesis AS B	394.635,88	646.849,22	0,18
			1.236.188,70	6.979.586,28	1,99
EUR	10.500	Adidas AG Reg	1.965.263,73	2.497.950,00	0,71
EUR	22.000	Air Liquide SA	1.142.118,04	3.811.720,00	1,09
EUR	29.000	Kone Oyj B	1.348.269,06	1.557.300,00	0,44
EUR	22.000	Legrand Holding SA	1.045.693,52	2.272.600,00	0,65
EUR	6.000	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	843.505,37	4.131.000,00	1,18
EUR	15.000	Pernod-Ricard SA	1.463.744,64	2.034.000,00	0,58
EUR	5.000	SAP SE	279.740,99	1.022.000,00	0,29
EUR	182.000	Unilever Plc Reg	6.576.979,92	10.596.040,00	3,02
			14.665.315,27	27.922.610,00	7,96
GBP	170.000	GSK Plc	2.669.308,87	3.097.701,74	0,88
GBP	128.000	Reckitt Benckiser Group Plc	7.436.284,97	7.039.456,75	2,01
			10.105.593,84	10.137.158,49	2,89
JPY	40.000	Asahi Intecc Co Ltd	529.434,45	631.669,35	0,18
JPY	4.000	Disco Corp	182.744,76	939.360,72	0,27
JPY	7.000	Hoya Corp	118.358,40	867.543,10	0,25
JPY	36.000	Komatsu Ltd	704.640,37	894.359,61	0,26
JPY	33.000	Murata Manufacturing Co Ltd	153.748,10	580.144,20	0,17
JPY	45.000	Obic Co Ltd	128.509,01	1.422.383,57	0,41
JPY	15.000	Recruit Holdings Co Ltd	308.992,31	817.931,63	0,23
JPY	50.000	Santen Pharmaceutical Co Ltd	823.595,92	543.251,93	0,15
JPY	44.000	Secom Co Ltd	1.042.002,68	1.459.128,63	0,42
JPY	7.500	Shimano Inc	912.250,20	1.276.461,93	0,36
JPY	27.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	440.313,61	1.029.610,39	0,29
JPY	50.000	Sony Group Corp	411.196,84	869.923,45	0,25
			5.755.786,65	11.331.768,51	3,24
KRW	30.000	Samsung Electronics Co Ltd	1.729.601,52	1.257.933,81	0,36
SEK	113.700	Assa Abloy AB B	1.223.992,51	3.435.304,93	0,98
SGD	4.000.000	Thai Beverage PLC	1.930.807,29	1.495.365,44	0,43
USD	11.000	Abbott Laboratories	229.434,05	1.123.502,80	0,32
USD	27.000	Alphabet Inc A	1.254.130,35	4.011.601,34	1,14
USD	6.500	Apple Inc Reg	132.569,62	1.356.774,92	0,39
USD	8.000	Becton Dickinson & Co	1.258.957,81	1.727.928,33	0,49
USD	56.000	Bristol Myers Squibb Co	3.520.444,95	2.595.690,93	0,74
USD	11.000	Colgate-Palmolive Co	709.344,07	1.022.987,68	0,29
USD	9.000	Johnson & Johnson	873.142,78	1.306.642,78	0,37
USD	31.000	Kimberly-Clark Corp	3.628.034,72	3.951.337,07	1,13
USD	9.000	Lowe's Companies Inc	460.060,33	2.183.784,99	0,62
USD	7.000	Mastercard Inc A	436.832,70	3.096.618,14	0,88
USD	15.000	Microsoft Corp	586.074,87	5.782.306,83	1,65
USD	36.000	Mondelez Intl Inc	1.239.551,09	2.375.919,37	0,68

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	65.000	Newmont Corp Reg	3.448.749,45	3.112.430,01	0,89
USD	9.000	Nike Inc B	436.468,60	712.743,56	0,20
USD	18.000	Pepsico Inc	1.807.506,71	2.742.127,66	0,78
USD	35.000	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	228.857,98	5.445.419,93	1,55
USD	4.000	Union Pacific Corp	371.221,63	883.243,00	0,25
USD	6.000	Verisk Analytics Inc	675.799,87	1.440.322,51	0,41
USD	9.000	Visa Inc A	430.936,12	2.216.842,11	0,63
USD	6.000	Zoetis Inc A	303.655,53	1.050.194,85	0,30
Total actions			22.031.773,23	48.138.418,81	13,71
Certificats d'investissements					
EUR	150.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	5.126.930,62	11.389.500,00	3,25
EUR	20.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	2.229.744,94	4.411.400,00	1,26
EUR	320.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	4.415.464,00	8.212.800,00	2,34
			11.772.139,56	24.013.700,00	6,85
USD	120.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	7.574.728,21	11.240.062,71	3,20
USD	120.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	12.573.290,98	27.291.735,72	7,78
USD	420.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	9.986.051,50	19.260.739,08	5,49
			30.134.070,69	57.792.537,51	16,47
Total certificats d'investissements			41.906.210,25	81.806.237,51	23,32
Obligations					
EUR	6.000.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	5.199.300,00	5.480.550,00	1,56
EUR	9.000.000	Deutschland 0% 20/15.05.35	6.656.838,00	7.157.610,00	2,04
EUR	10.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	10.399.400,00	9.637.450,00	2,75
EUR	4.000.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	3.430.060,00	3.617.420,00	1,03
EUR	4.000.000	Deutschland 0% Ser 181 20/11.04.25	4.149.370,00	3.942.180,00	1,12
EUR	9.000.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	9.508.860,00	8.657.820,00	2,47
EUR	4.000.000	Deutschland 0.5% Sen 15/15.02.25	4.170.448,00	3.965.440,00	1,13
EUR	6.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	6.452.280,00	5.868.360,00	1,67
EUR	9.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	8.911.125,00	8.662.995,00	2,47
EUR	4.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	4.681.358,36	4.752.809,95	1,36
EUR	6.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	7.312.433,28	7.482.365,38	2,13
EUR	6.000.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	7.562.443,92	7.708.480,46	2,20
Total obligations			78.433.916,56	76.933.480,79	21,93
Total portefeuille-titres			205.200.620,01	304.769.934,52	86,88
Avoirs bancaires				44.269.076,27	12,62
Autres actifs/(passifs) nets				1.751.745,20	0,50
Total				350.790.755,99	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	21,93 %
Finances	17,83 %
Biens de consommation non-cyclique	10,72 %
Matières premières	10,59 %
Services de santé	9,91 %
Technologies	7,23 %
Industrie	4,60 %
Biens de consommation durable	4,07 %
Total	<u>86,88 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	26,18 %
Irlande	16,47 %
Etats-Unis d'Amérique	12,16 %
Suisse	7,80 %
Royaume-Uni	5,91 %
Jersey	3,60 %
France	3,50 %
Japon	3,24 %
Canada	2,27 %
Danemark	1,99 %
Taïwan	1,55 %
Suède	0,98 %
Finlande	0,44 %
Thaïlande	0,43 %
Corée du Sud	0,36 %
Total	<u>86,88 %</u>

BL Global 30

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	92.213.225,95
Dépôts de garantie sur futures	556.661,70
Avoirs bancaires	11.673.262,39
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	58.551,44
Autres créances	277.145,04
Charges payées d'avance	45,01
Total de l'actif	104.778.891,53

Exigible

Moins-values non réalisées sur futures	240.799,75
Frais à payer	130.493,75
Total de l'exigible	371.293,50
Actif net à la fin de l'exercice	104.407.598,03

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	148.109,979	EUR	108,15	16.017.788,59
AM	11.775,959	EUR	111,83	1.316.846,84
AR	286,001	EUR	127,51	36.469,23
B	703.491,231	EUR	107,07	75.321.810,42
BI	4.183,716	EUR	1.078,49	4.512.085,25
BM	64.580,231	EUR	110,44	7.132.496,63
BR	539,464	EUR	129,95	70.101,07
				104.407.598,03

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Dividendes, nets	573.409,99
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	86.322,46
Intérêts bancaires	163.142,81
Autres revenus	15.335,57
Total des revenus	838.210,83

Charges

Commission de gestion	1.270.178,79
Commission de dépositaire	54.705,45
Frais bancaires et autres commissions	28.411,65
Frais sur transactions	20.833,80
Frais d'administration centrale	109.529,63
Frais professionnels	2.118,16
Autres frais d'administration	45.417,35
Taxe d'abonnement	51.561,28
Autres impôts	12.769,80
Intérêts bancaires payés	14.212,47
Autres charges	14.992,17
Total des charges	1.624.730,55

Pertes nettes des investissements	-786.519,72

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	5.164.803,66
- sur futures	-1.757.924,27
- sur devises	-139.989,64
Résultat réalisé	2.480.370,03

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	8.887.012,89
- sur futures	-667.706,95
Résultat des opérations	10.699.675,97

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	6.581.812,66

Rachats	-24.149.252,10

Total des variations de l'actif net	-6.867.763,47

Total de l'actif net au début de l'exercice	111.275.361,50

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	104.407.598,03

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	128.901.685,62	111.275.361,50	104.407.598,03

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	98,82	97,89	108,15
AM	EUR	101,43	100,85	111,83
AR	EUR	117,08	115,69	127,51
B	EUR	97,86	96,92	107,07
BI	EUR	971,96	969,45	1.078,49
BM	EUR	100,15	99,58	110,44
BR	EUR	119,33	117,91	129,95

Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-2,91	-0,94	10,48
AM	EUR	-2,51	-0,57	10,89
AR	EUR	-3,14	-1,19	10,22
B	EUR	-2,90	-0,96	10,47
BI	EUR	-2,22	-0,26	11,25
BM	EUR	-2,51	-0,57	10,91
BR	EUR	-3,13	-1,19	10,21

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	193.151,070	3.524,278	-48.565,369	148.109,979
AM	15.221,723	3.282,667	-6.728,431	11.775,959
AR	782,108	5,000	-501,107	286,001
B	780.219,534	47.790,666	-124.518,969	703.491,231
BI	5.987,516	951,269	-2.755,069	4.183,716
BM	92.906,846	243,702	-28.570,317	64.580,231
BR	539,464	-	-	539,464

TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)
A	1,54
AM	1,18
AR	1,78
B	1,55
BI	0,85
BM	1,16
BR	1,79

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global 30

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	25.000	Agnico Eagle Mines Ltd	1.202.154,86	1.806.336,45	1,73
CHF	13.000	Nestlé SA Reg	1.181.397,14	1.173.383,66	1,12
CHF	13.000	Novartis AG Reg	895.602,87	1.341.739,91	1,29
CHF	5.100	Roche Holding Ltd Pref	1.089.556,60	1.466.155,88	1,40
CHF	9.000	SGS SA	709.101,88	902.029,13	0,86
CHF	1.000	Sika Ltd	20.704,86	297.574,21	0,29
			3.896.363,35	5.180.882,79	4,96
DKK	12.000	Novo Nordisk AS B	153.502,38	1.266.547,41	1,21
DKK	3.000	Novonesis AS B	118.390,76	194.054,77	0,19
			271.893,14	1.460.602,18	1,40
EUR	1.200	Adidas AG Reg	225.613,01	285.480,00	0,27
EUR	3.850	Air Liquide SA	207.841,18	667.051,00	0,64
EUR	6.000	Kone Oyj B	278.952,21	322.200,00	0,31
EUR	5.000	Legrand Holding SA	241.657,63	516.500,00	0,49
EUR	1.300	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	156.141,22	895.050,00	0,86
EUR	3.000	Pernod-Ricard SA	294.160,17	406.800,00	0,39
EUR	1.000	SAP SE	57.361,84	204.400,00	0,20
EUR	40.000	Unilever Plc Reg	1.333.151,29	2.328.800,00	2,23
			2.794.878,55	5.626.281,00	5,39
GBP	40.000	GSK Plc	622.138,77	728.871,00	0,70
GBP	27.000	Reckitt Benckiser Group Plc	1.542.322,24	1.484.885,41	1,42
			2.164.461,01	2.213.756,41	2,12
JPY	8.000	Asahi Intecc Co Ltd	105.886,89	126.333,87	0,12
JPY	1.000	Disco Corp	45.686,19	234.840,18	0,22
JPY	2.000	Hoya Corp	33.692,99	247.869,46	0,24
JPY	10.000	Komatsu Ltd	195.733,44	248.433,22	0,24
JPY	9.000	Murata Manufacturing Co Ltd	42.463,97	158.221,14	0,15
JPY	11.000	Obic Co Ltd	31.318,09	347.693,76	0,33
JPY	4.000	Recruit Holdings Co Ltd	82.397,95	218.115,10	0,21
JPY	12.500	Santen Pharmaceutical Co Ltd	205.898,98	135.812,98	0,13
JPY	12.000	Secom Co Ltd	290.432,25	397.944,17	0,38
JPY	2.000	Shimano Inc	243.266,73	340.389,85	0,33
JPY	7.500	Shin-Etsu Chemical Co Ltd	120.085,53	280.802,83	0,27
JPY	12.500	Sony Group Corp	102.799,21	217.480,86	0,21
			1.499.662,22	2.953.937,42	2,83
KRW	7.000	Samsung Electronics Co Ltd	405.437,19	293.517,89	0,28
SEK	19.000	Assa Abloy AB B	129.013,67	574.061,51	0,55
SGD	1.000.000	Thai Beverage PLC	482.701,83	373.841,36	0,36
USD	2.500	Abbott Laboratories	52.991,90	255.341,55	0,24
USD	5.000	Alphabet Inc A	227.284,36	742.889,14	0,71
USD	1.500	Apple Inc Reg	31.197,34	313.101,90	0,30
USD	2.000	Becton Dickinson & Co	317.125,38	431.982,08	0,41
USD	11.000	Bristol Myers Squibb Co	691.919,19	509.867,86	0,49
USD	2.200	Colgate-Palmolive Co	141.868,82	204.597,54	0,20
USD	2.100	Johnson & Johnson	204.187,48	304.883,31	0,29
USD	6.000	Kimberly-Clark Corp	698.654,04	764.774,92	0,73
USD	2.000	Lowe's Companies Inc	69.041,19	485.285,55	0,46
USD	1.500	Mastercard Inc A	89.872,22	663.561,03	0,64
USD	3.600	Microsoft Corp	102.021,99	1.387.753,64	1,33
USD	7.600	Mondelez Intl Inc	251.319,46	501.582,98	0,48

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global 30**Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)**
au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	15.000	Newmont Corp Reg	780.943,65	718.253,08	0,69
USD	1.900	Nike Inc B	92.447,02	150.468,09	0,14
USD	4.000	Pepsico Inc	412.706,05	609.361,70	0,58
USD	5.100	Taiwan Semiconduct Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	400.969,28	793.475,48	0,76
USD	1.000	Union Pacific Corp	100.768,06	220.810,75	0,21
USD	750	Verisk Analytics Inc	75.927,37	180.040,31	0,17
USD	2.000	Visa Inc A	87.517,59	492.631,58	0,47
USD	1.300	Zoetis Inc A	65.792,03	227.542,22	0,22
Total actions			4.894.554,42	9.958.204,71	9,52
Certificats d'investissements			17.741.120,24	30.441.421,72	29,14
EUR	35.000	Dt Boerse Commodities GmbH Certif Gold Perpetual	1.196.615,58	2.657.550,00	2,55
EUR	5.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	595.517,99	1.102.850,00	1,06
EUR	100.000	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Physical Silver Perpetual	1.380.519,54	2.566.500,00	2,46
			3.172.653,11	6.326.900,00	6,07
USD	30.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	2.011.858,74	2.810.015,68	2,69
USD	36.000	Invesco Physical Gold PLC Certif Gold 31.12.Perpetual	3.948.588,87	8.187.520,72	7,84
USD	150.000	iShares Physical Metals Plc Certif Gold Perpetual	3.499.375,78	6.878.835,39	6,59
			9.459.823,39	17.876.371,79	17,12
Total certificats d'investissements			12.632.476,50	24.203.271,79	23,19
Obligations					
EUR	3.500.000	Deutschland 0% 19/15.08.29	3.034.815,00	3.196.987,50	3,06
EUR	2.500.000	Deutschland 0% 20/15.05.35	1.856.525,00	1.988.225,00	1,90
EUR	5.000.000	Deutschland 0% Sen 16/15.08.26	5.214.145,00	4.818.725,00	4,62
EUR	2.500.000	Deutschland 0% Sen 20/15.02.30	2.145.262,50	2.260.887,50	2,17
EUR	2.000.000	Deutschland 0% Ser 181 20/11.04.25	2.066.559,20	1.971.090,00	1,89
EUR	6.500.000	Deutschland 0.25% Sen 17/15.02.27	6.883.776,25	6.252.870,00	5,99
EUR	2.000.000	Deutschland 0.5% Sen 16/15.02.26	2.138.892,00	1.956.120,00	1,87
EUR	6.000.000	Deutschland 0.5% Sen 17/15.08.27	5.955.654,00	5.775.330,00	5,53
EUR	2.000.000	Deutschland ILB 21/15.04.33	2.342.644,72	2.376.404,97	2,28
EUR	2.500.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	3.042.933,57	3.117.652,24	2,99
EUR	3.000.000	Deutschland ILB Ser I/L 14/15.04.30	3.782.883,39	3.854.240,23	3,69
Total obligations			38.464.090,63	37.568.532,44	35,99
Total portefeuille-titres			68.837.687,37	92.213.225,95	88,32
Avoirs bancaires				11.673.262,39	11,18
Autres actifs/(passifs) nets				521.109,69	0,50
Total				104.407.598,03	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	35,99 %
Finances	16,60 %
Matières premières	10,40 %
Biens de consommation non-cyclique	7,51 %
Services de santé	6,74 %
Technologies	4,83 %
Industrie	3,40 %
Biens de consommation durable	2,85 %
Total	<u>88,32 %</u>

Répartition géographique(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	39,01 %
Irlande	17,12 %
Etats-Unis d'Amérique	8,76 %
Suisse	4,96 %
Royaume-Uni	4,35 %
Jersey	3,52 %
Japon	2,83 %
France	2,38 %
Canada	1,73 %
Danemark	1,40 %
Taïwan	0,76 %
Suède	0,55 %
Thaïlande	0,36 %
Finlande	0,31 %
Corée du Sud	0,28 %
Total	<u>88,32 %</u>

BL Global Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	261.055.542,74
Dépôts de garantie sur futures	879.642,90
Avoirs bancaires	32.986.396,44
A recevoir sur émissions d'actions	514,60
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.991.368,30
Plus-values non réalisées sur futures	649.450,00
Plus-values non réalisées sur changes à terme	46.142,66
Charges payées d'avance	124,14
Total de l'actif	298.609.181,78

Exigible

A payer sur rachats d'actions	467,21
Frais à payer	159.562,50
Autres dettes	598.650,00
Total de l'exigible	758.679,71
Actif net à la fin de l'exercice	297.850.502,07

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	169.911,565	EUR	252,83	42.958.480,65
B	2.637.166,724	EUR	94,69	249.709.359,72
BI	5.505,687	EUR	940,96	5.180.656,19
Z	20,000	EUR	100,28	2.005,51
				297.850.502,07

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	6.471.703,61
Intérêts bancaires	1.661.971,41
Total des revenus	8.133.675,02

Charges

Commission de gestion	1.237.910,95
Commission de dépositaire	129.014,80
Frais bancaires et autres commissions	22.660,77
Frais sur transactions	11.513,49
Frais d'administration centrale	116.013,09
Frais professionnels	5.854,11
Autres frais d'administration	40.119,87
Taxe d'abonnement	147.587,78
Autres impôts	82.138,21
Autres charges	9.143,01
Total des charges	1.801.956,08

Revenus nets des investissements	6.331.718,94

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-4.932.206,90
- sur futures	634.180,00
- sur changes à terme	-172.014,72
- sur devises	-3.420.138,62
Résultat réalisé	-1.558.461,30

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	20.808.396,83
- sur futures	649.450,00
- sur changes à terme	46.142,66
Résultat des opérations	19.945.528,19

Dividendes payés	-944.465,28

Réinvestissements	9.026,90

Emissions	25.100.110,63

Rachats	-44.068.814,14

Total des variations de l'actif net	41.386,30

Total de l'actif net au début de l'exercice	297.809.115,77

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	297.850.502,07

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
	EUR	307.301.854,39	297.809.115,77	297.850.502,07	
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
A	EUR	240,01	241,88	252,83	
B	EUR	86,72	88,53	94,69	
BI	EUR	857,19	878,24	940,96	
Z	EUR	-	-	100,28	
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
A	EUR	-11,43	2,02	6,88	
B	EUR	-11,37	2,09	6,96	
BI	EUR	-11,05	2,46	7,14	
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	réinvesties	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	175.628,819	22.727,407	36,327	-28.480,988	169.911,565
B	2.822.744,304	200.196,032	-	-385.773,612	2.637.166,724
BI	6.179,809	1.039,604	-	-1.713,726	5.505,687
Z	-	20,000	-	-	20,000
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audit)	(en %)				
A					0,66
B					0,59
BI					0,42
Z	*				-
* TER non représentatif					
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action		Date ex-dividende	
A	EUR	5,60		06.02.2024	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
BRL	22.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	1.555.355,34	1.720.748,33	0,58
BRL	13.500.000	EBRD 5% EMTN 21/27.01.25	2.251.978,72	2.188.224,04	0,73
BRL	30.000.000	IBRD 9.5% EMTN Ser 101505 22/09.02.29	5.518.177,72	4.696.059,59	1,58
			9.325.511,78	8.605.031,96	2,89
EUR	2.500.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	2.110.250,00	2.268.650,00	0,76
EUR	5.000.000	Albania 3.5% 20/16.06.27	5.132.000,00	4.911.900,00	1,65
EUR	750.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	800.535,00	699.003,75	0,23
EUR	2.000.000	Aliaxis Finance SA 0.875% 21/08.11.28	1.880.000,00	1.782.970,00	0,60
EUR	4.000.000	Almaviva Italian Inno Co SpA 4.875% 21/30.10.26	3.973.793,50	4.035.660,00	1,35
EUR	2.500.000	Arcelik AS 3% 21/27.05.26	2.409.250,00	2.449.700,00	0,82
EUR	2.000.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN Ser 4 22/08.02.29	1.824.000,00	1.871.860,00	0,63
EUR	1.500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	1.366.305,00	1.446.637,50	0,49
EUR	2.000.000	Belden Inc 3.375% Sen Sub Reg S 17/15.07.27	1.938.800,00	1.981.480,00	0,66
EUR	1.700.000	Canpack SA Eastern PA Land Inv Hg LLC 2.375% 20/01.11.27	1.588.650,00	1.631.643,00	0,55
EUR	1.000.000	Ceska Sporitelna AS VAR EMTN 22/14.11.25	1.010.900,00	1.003.870,00	0,34
EUR	2.000.000	Cote d'Ivoire 5.875% Sk 19/17.10.31	1.855.400,00	1.899.290,00	0,64
EUR	2.500.000	Darling Global Fin BV 3.625% Sen Reg S 18/15.05.26	2.506.000,00	2.493.750,00	0,84
EUR	3.000.000	Derichebourg 2.25% 21/15.07.28	2.938.781,25	2.846.895,00	0,96
EUR	5.200.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	4.365.483,20	4.660.136,00	1,56
EUR	9.200.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	7.517.375,20	8.069.274,00	2,71
EUR	9.100.000	Deutschland 0% 21/15.08.52	4.426.977,10	4.661.566,00	1,56
EUR	9.100.000	Deutschland 2.1% 22/15.11.29	8.894.792,27	9.169.888,00	3,08
EUR	9.200.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	8.829.203,20	9.398.352,00	3,16
EUR	5.000.000	Deutschland ILB Sen 15/15.04.26	6.124.094,53	6.235.304,49	2,09
EUR	3.000.000	Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	2.995.400,00	2.949.465,00	0,99
EUR	2.000.000	EDP-Energias de Portugal SA VAR 21/02.08.81	1.875.000,00	1.928.380,00	0,65
EUR	2.700.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	2.698.353,00	2.403.864,00	0,81
EUR	3.000.000	Energia Group ROI Finance DAC 6.875% 23/31.07.28	3.129.300,00	3.150.315,00	1,06
EUR	6.400.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	6.062.272,00	6.463.104,00	2,17
EUR	1.500.000	Forvia SE 3.125% Sen Reg S 19/15.06.26	1.551.150,00	1.476.630,00	0,50
EUR	925.000	Forvia SE 7.25% 22/15.06.26	969.400,00	958.757,87	0,32
EUR	11.800.000	France 0.5% 144A 21/25.06.44	10.213.444,62	7.037.402,00	2,36
EUR	6.400.000	France 1.25% 22/25.05.38	5.081.828,57	5.056.288,00	1,70
EUR	6.300.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	5.187.294,00	5.261.382,00	1,77
EUR	1.800.000	France 4% OAT 05/25.04.55	1.934.352,00	1.953.288,00	0,66
EUR	1.400.000	Greece 3.875% 144A 23/15.06.28	1.436.540,00	1.476.580,00	0,50
EUR	1.800.000	H Lundbeck AS 0.875% EMTN Sen Reg S 20/14.10.27	1.645.290,00	1.688.679,00	0,57
EUR	2.500.000	Huhtamaki Oyj 4.25% 22/09.06.27	2.512.100,00	2.538.275,00	0,85
EUR	2.000.000	Hungary 1.75% 20/05.06.35	1.436.980,00	1.571.780,00	0,53
EUR	1.000.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	1.096.875,00	943.965,00	0,32
EUR	2.000.000	Indonesia 0.9% Sen 20/14.02.27	1.762.500,00	1.892.350,00	0,64
EUR	3.000.000	Indonesia 1.1% 21/12.03.33	2.319.960,00	2.475.015,00	0,83
EUR	3.000.000	IQVIA Inc 2.875% 20/15.06.28	2.828.737,50	2.914.995,00	0,98
EUR	4.500.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	4.084.931,25	4.262.917,50	1,43
EUR	2.000.000	Jaguar Land Rover Automoti Plc 4.5% Sen Reg S 18/15.01.26	2.009.650,00	2.014.700,00	0,68
EUR	2.000.000	James Hardie Intl Finance Ltd 3.625% 18/01.10.26	1.985.000,00	1.990.510,00	0,67
EUR	2.000.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	2.047.644,44	2.004.620,00	0,67
EUR	9.100.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	6.900.830,30	7.508.728,50	2,52
EUR	2.000.000	Macedonia 6.96% 23/13.03.27	2.100.000,00	2.098.150,00	0,70
EUR	2.000.000	Mexico 2.25% 21/12.08.36	1.481.416,67	1.571.390,00	0,53
EUR	6.000.000	Morocco 1.5% Sen 19/27.11.31	4.922.100,00	5.041.440,00	1,69
EUR	2.000.000	Morocco 2% 20/30.09.30	1.643.000,00	1.793.810,00	0,60
EUR	3.000.000	Nemak SAB de CV 2.25% 21/20.07.28	2.674.920,00	2.712.675,00	0,91
EUR	4.000.000	Netherlands 0.25% Sen Reg S 19/15.07.29	3.878.070,10	3.664.600,00	1,23
EUR	5.000.000	Netherlands 0.5% 144A 22/15.07.32	4.117.040,00	4.368.700,00	1,47
EUR	450.000	Netherlands 3.25% 144A 23/15.01.44	445.009,50	488.268,00	0,16
EUR	2.000.000	Nokia Corp 2% EMTN Sen Reg S 19/11.03.26	2.099.000,00	1.970.710,00	0,66

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	1.500.000	Orsted VAR Reg S 19/Perpetual	1.539.000,00	1.390.372,50	0,47
EUR	2.500.000	Paprec Holding SA 6.5% 23/17.11.27	2.633.272,00	2.648.912,50	0,89
EUR	5.000.000	Peru 2.75% Sen 15/30.01.26	5.487.000,00	4.968.900,00	1,67
EUR	4.000.000	Peru 3.75% Sen 16/01.03.30	4.110.300,00	4.048.380,00	1,36
EUR	3.000.000	Philippines 1.2% 21/28.04.33	2.355.000,00	2.501.340,00	0,84
EUR	1.800.000	Portugal 1.15% Ser 20Y 144A 22/11.04.42	1.296.792,00	1.319.490,00	0,44
EUR	3.000.000	PPF Telecom Group BV 3.125% EMTN Sen Reg S 19/27.03.26	2.918.200,00	2.986.695,00	1,00
EUR	1.500.000	Progroup AG 5.125% 24/15.04.29	1.508.250,00	1.472.257,50	0,49
EUR	2.000.000	RCS & RDS SA 3.25% Sen Reg S 20/05.02.28	1.880.000,00	1.925.070,00	0,65
EUR	2.500.000	Republique du Benin 5.75% Sk Sen Reg S 19/26.03.26	1.821.824,42	1.666.274,97	0,56
EUR	1.000.000	Rexel SA 2.125% 21/15.06.28	985.164,29	957.080,00	0,32
EUR	3.000.000	Romania 6.625% EMTN Ser 8 22/27.09.29	3.232.200,00	3.292.965,00	1,11
EUR	2.100.000	SEB SA 1.375% Sen 20/16.06.25	1.984.500,00	2.068.311,00	0,69
EUR	2.000.000	Senegal 4.75% Sk Sen Reg S 18/13.03.28	1.810.300,00	1.872.770,00	0,63
EUR	4.000.000	Serbia 1% EMTN 21/23.09.28	3.553.695,00	3.572.020,00	1,20
EUR	3.500.000	Serbia 1.5% Sen Reg S 19/26.06.29	3.301.245,00	3.121.737,50	1,05
EUR	500.000	Serbia 2.05% EMTN Ser 4 21/23.09.36	336.312,50	373.265,00	0,13
EUR	1.166.000	SES SA 1.625% EMTN Ser 11 Sen Reg S 18/22.03.26	1.120.304,46	1.142.796,60	0,38
EUR	2.000.000	SKF AB 0.25% 21/15.02.31	1.594.860,00	1.693.910,00	0,57
EUR	2.000.000	SKF AB 0.875% EMTN 19/15.11.29	1.738.820,00	1.820.040,00	0,61
EUR	1.800.000	Slovakia 1.625% Reg S Ser 229 16/21.01.31	2.001.060,00	1.668.699,00	0,56
EUR	2.000.000	Snf Group SA 2% Sen Reg S 20/01.02.26	1.866.000,00	1.974.490,00	0,66
EUR	2.000.000	Telefon AB LM Ericsson 1.125% EMTN 22/08.02.27	1.738.780,00	1.914.940,00	0,64
EUR	1.500.000	Telefon AB LM Ericsson 5.375% EMTN 23/29.05.28	1.564.935,00	1.600.530,00	0,54
EUR	2.000.000	Teleperformance SE 5.25% EMTN Pref 23/22.11.28	2.087.280,00	2.099.930,00	0,70
EUR	1.000.000	Volvo Car AB 2% EMTN Sen Reg S 17/24.01.25	981.500,00	995.375,00	0,33
EUR	2.000.000	Volvo Car AB 2.5% EMTN Sen 20/07.10.27	2.177.027,50	1.932.280,00	0,65
EUR	2.000.000	Wienerberger AG 2.75% Sen 20/04.06.25	2.062.485,71	1.986.680,00	0,67
			228.304.087,08	228.165.075,18	76,62
USD	700.000	Angola 8.25% Sen Reg S 18/09.05.28	597.241,45	596.277,71	0,20
USD	3.000.000	Dominican Republic 6% 22/22.02.33	2.695.059,47	2.753.979,84	0,92
USD	1.000.000	KOC Holding AS 6.5% Sen Reg S 19/11.03.25	911.453,58	899.574,47	0,30
USD	2.386.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	2.477.673,94	2.137.514,00	0,72
USD	2.000.000	Panama 6.875% 23/31.01.36	1.765.223,77	1.884.416,57	0,63
USD	3.000.000	Panama 7.5% 24/01.03.31	2.892.329,15	2.946.853,31	0,99
USD	1.000.000	Paraguay 5.85% Sk 23/21.08.33	919.258,92	935.014,56	0,31
USD	5.000.000	US 4.125% Ser AP-2026 23/15.06.26	4.550.187,48	4.510.516,01	1,51
USD	3.500.000	US 4.125% Ser Bonds 24/15.08.44	3.113.506,89	3.113.941,92	1,05
			19.921.934,65	19.778.088,39	6,63
Total obligations			257.551.533,51	256.548.195,53	86,14
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	3.000.000	Indonesia 1.3% 21/23.03.34	2.237.226,00	2.458.020,00	0,82
USD	1.300.000	Energo-Pro AS 8.5% 22/04.02.27	1.204.254,35	1.181.389,92	0,40
USD	1.000.000	MercadoLibre Inc 2.375% 21/14.01.26	858.447,48	867.937,29	0,29
			2.062.701,83	2.049.327,21	0,69
Total obligations			4.299.927,83	4.507.347,21	1,51
Total portefeuille-titres			261.851.461,34	261.055.542,74	87,65
Avoirs bancaires				32.986.396,44	11,07
Autres actifs/(passifs) nets				3.808.562,89	1,28
Total				297.850.502,07	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	51,75 %
Biens de consommation durable	6,61 %
Finances	6,41 %
Institutions internationales	5,87 %
Technologies	4,14 %
Industrie	3,83 %
Matières premières	2,56 %
Services aux collectivités	2,50 %
Services de télécommunication	2,03 %
Services de santé	1,55 %
Energie	0,40 %
Total	<u>87,65 %</u>

BL Global Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2024

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Allemagne	14,88 %
France	12,25 %
Etats-Unis d'Amérique	6,56 %
Pays-Bas	6,13 %
Suède	4,33 %
Luxembourg	3,71 %
Belgique	3,40 %
Irlande	3,16 %
Pérou	3,03 %
République de Serbie	2,38 %
Indonésie	2,29 %
Maroc	2,29 %
Royaume-Uni	1,99 %
Roumanie	1,76 %
Albanie	1,65 %
Panama	1,62 %
Finlande	1,51 %
Mexique	1,44 %
Italie	1,35 %
Turquie	1,12 %
Portugal	1,09 %
Danemark	1,04 %
Dominicaine (Rép.)	0,92 %
Philippines	0,84 %
République Tchèque	0,74 %
Macédoine	0,70 %
Autriche	0,67 %
Côte d'Ivoire	0,64 %
Sénégal	0,63 %
Slovaquie	0,56 %
Bénin	0,56 %
Pologne	0,55 %
Hongrie	0,53 %
Grèce	0,50 %
Lituanie	0,32 %
Paraguay	0,31 %
Angola	0,20 %
Total	<u>87,65 %</u>

BL Bond Euro

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	331.213.870,56
Avoirs bancaires	2.699.237,44
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	1.842.006,74
Charges payées d'avance	137,81
Total de l'actif	335.755.252,55

Exigible

Frais à payer	122.785,65
Total de l'exigible	122.785,65
Actif net à la fin de l'exercice	335.632.466,90

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	308.464,391	EUR	200,96	61.989.484,73
B	2.979.331,627	EUR	91,84	273.621.816,33
BI	23,390	EUR	904,91	21.165,84
				335.632.466,90

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	3.800.599,64
Rendements sur sukuk	34,47
Intérêts bancaires	293.732,91
Total des revenus	4.094.367,02

Charges

Commission de gestion	729.129,35
Commission de dépositaire	139.973,15
Frais bancaires et autres commissions	21.242,71
Frais sur transactions	1.850,00
Frais d'administration centrale	102.286,83
Frais professionnels	5.925,38
Autres frais d'administration	40.428,05
Taxe d'abonnement	167.703,41
Autres impôts	114.025,00
Autres charges	10.271,82
Total des charges	1.332.835,70

Revenus nets des investissements	2.761.531,32

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-270.242,52
- sur futures	190.000,00
- sur devises	-1,79
Résultat réalisé	2.681.287,01

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	24.033.126,20
Résultat des opérations	26.714.413,21

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	138.014.768,44

Rachats	-45.603.754,41

Total des variations de l'actif net	119.125.427,24

Total de l'actif net au début de l'exercice	216.507.039,66

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	335.632.466,90

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	22.241.222,00	216.507.039,66	335.632.466,90
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	192,58	185,47	200,96
B	EUR	87,97	84,71	91,84
BI	EUR	862,63	833,86	904,91
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-10,14	-3,69	8,35
B	EUR	-10,16	-3,71	8,42
BI	EUR	-9,77	-3,34	8,52
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	217.817,382	138.093,189	-47.446,180	308.464,391
B	2.078.902,664	1.311.847,673	-411.418,710	2.979.331,627
BI	16,897	6,493	-	23,390
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)			
A	0,47			
B	0,40			
BI	0,31			

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	1.000.000	Agence Française de Dev SA 0.125% Ser 143 21/29.09.31	759.930,00	825.195,00	0,25
EUR	2.000.000	Agence Française de Dev SA 2.875% Ser 156 23/21.01.30	1.936.000,00	2.009.530,00	0,60
EUR	9.000.000	Asian Development Bank 0% Sen 19/24.10.29	7.807.724,00	8.023.590,00	2,39
EUR	7.500.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	6.430.542,50	6.757.650,00	2,01
EUR	15.000.000	Belgium 2.75% 22/22.04.39	13.956.550,00	14.490.225,00	4,32
EUR	10.700.000	Caisse d'Amort de la Dette Soc 3% EMTN 23/25.05.28	10.618.901,00	10.877.513,00	3,24
EUR	8.000.000	Council of Europe Dev Bank 0% EMTN Ser 426 21/15.04.28	6.870.850,00	7.395.040,00	2,20
EUR	5.000.000	Council of Europe Dev Bank 1% EMTN Ser 434 22/13.04.29	4.445.100,00	4.729.575,00	1,41
EUR	10.000.000	Council of Europe Dev Bank 2.875% EMTN Ser 444 23/13.04.30	9.765.600,00	10.277.250,00	3,06
EUR	7.500.000	Deutschland 0% 20/10.10.25	7.043.425,00	7.326.487,50	2,18
EUR	12.000.000	Deutschland 0% 20/15.08.30	10.147.750,00	10.754.160,00	3,20
EUR	18.500.000	Deutschland 0% 21/15.08.31	15.354.485,00	16.226.257,50	4,84
EUR	3.500.000	Deutschland 0% 21/15.08.50	1.598.674,00	1.883.997,50	0,56
EUR	7.500.000	Deutschland 1.3% 22/15.10.27	7.136.050,00	7.374.225,00	2,20
EUR	10.000.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	9.845.325,00	10.215.600,00	3,04
EUR	4.000.000	EIB 0% 21/15.11.27	3.530.600,00	3.738.600,00	1,11
EUR	10.000.000	EIB 0.05% 22/15.11.29	8.274.400,00	8.903.200,00	2,65
EUR	1.000.000	EIB 0.375% EMTN Ser 2364/0100 18/15.05.26	932.900,00	970.630,00	0,29
EUR	10.000.000	EIB 1.25% EMTN Reg S Sen 14/13.11.26	9.699.322,22	9.823.400,00	2,93
EUR	10.000.000	EIB 2.25% Ser 2573/0190 22/15.03.30	9.417.000,00	9.948.700,00	2,96
EUR	8.000.000	EIB 2.75% 23/28.07.28	7.850.440,00	8.159.280,00	2,43
EUR	5.000.000	European Union 0% EMTN Ser 11 21/04.03.26	4.653.000,00	4.845.125,00	1,44
EUR	9.000.000	European Union 0% EMTN Ser 14 21/04.07.29	7.532.226,00	8.076.555,00	2,41
EUR	10.000.000	European Union 0% EMTN Ser 4 20/04.10.30	7.986.500,00	8.683.700,00	2,59
EUR	5.000.000	European Union 0% EMTN Ser 8 20/04.07.35	3.288.900,00	3.752.975,00	1,12
EUR	12.000.000	European Union 0% EMTN Ser 9 21/02.06.28	10.385.280,00	11.064.840,00	3,30
EUR	5.000.000	European Union 0.1% EMTN Ser 5 20/04.10.40	2.953.288,00	3.211.975,00	0,96
EUR	7.000.000	European Union 0.4% 21/04.02.37	4.609.920,00	5.241.565,00	1,56
EUR	4.500.000	European Union 0.75% EMTN Ser 15 21/04.01.47	2.423.088,00	2.865.240,00	0,85
EUR	8.000.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	7.555.200,00	8.078.880,00	2,41
EUR	15.500.000	France 0.5% 144A 21/25.06.44	9.192.820,00	9.244.045,00	2,76
EUR	15.000.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	12.166.920,00	12.527.100,00	3,73
EUR	8.000.000	IBRD 0.25% EMTN Ser 100786 19/21.05.29	6.792.240,00	7.285.840,00	2,17
EUR	5.000.000	Intl Development Association 1.75% EMTN Ser 16 22/05.05.37	3.959.450,00	4.409.900,00	1,31
EUR	5.000.000	Intl Development Association 2.5% EMTN Ser 19 22/15.01.38	4.327.500,00	4.745.600,00	1,41
EUR	15.500.000	Ireland 1.35% Sen Reg S 18/18.03.31	14.028.570,00	14.683.382,50	4,38
EUR	5.500.000	KFW 0% EMTN 20/15.09.28	4.696.945,00	5.034.150,00	1,50
EUR	10.000.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 0% 20/14.09.32	7.740.975,00	8.251.350,00	2,46
EUR	5.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% EMTN Ser 1560 21/16.02.37	3.100.050,00	3.534.225,00	1,05
EUR	2.833.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1% EMTN Reg S 15/03.09.25	2.872.152,95	2.789.995,06	0,83
EUR	5.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1.25% EMTN 17/07.06.32	4.329.400,00	4.555.150,00	1,36
EUR	7.500.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 3% Ser 1636 23/20.04.33	7.432.250,00	7.751.287,50	2,31
EUR	500.000	Netherlands 3.25% 144A 23/15.01.44	494.865,00	542.520,00	0,16
EUR	3.000.000	Nordic Investment Bank 0% 19/25.09.26	2.701.490,00	2.870.190,00	0,86
EUR	2.000.000	Nordic Investment Bank 0.5% EMTN Sen Reg S 18/03.11.25	1.988.025,00	1.957.520,00	0,58
EUR	7.500.000	Oesterreich 1.85% 144A 22/23.05.49	5.810.475,00	6.006.525,00	1,79
EUR	7.500.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	7.496.567,50	7.713.750,00	2,30
Total obligations			303.939.666,17	320.433.490,56	95,47

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	12.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.06.29	<u>10.111.354,06</u>	<u>10.780.380,00</u>	<u>3,21</u>
Total obligations			<u>10.111.354,06</u>	<u>10.780.380,00</u>	<u>3,21</u>
Total portefeuille-titres			314.051.020,23	331.213.870,56	98,68
Avoirs bancaires				2.699.237,44	0,80
Autres actifs/(passifs) nets				1.719.358,90	0,52
Total				<u>335.632.466,90</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Institutions internationales	44,40 %
Pays et gouvernements	43,17 %
Finances	11,11 %
Total	<u>98,68 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Belgique	22,97 %
Allemagne	20,73 %
France	17,25 %
Luxembourg	14,83 %
Pays-Bas	5,71 %
Etats-Unis d'Amérique	4,89 %
Irlande	4,38 %
Autriche	4,09 %
Philippines	2,39 %
Finlande	1,44 %
Total	<u>98,68 %</u>

BL Bond Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	107.841.116,35
Avoirs bancaires	4.660.053,28
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	405.087,19
Charges payées d'avance	52,88
Total de l'actif	112.906.309,70

Exigible

Frais à payer	47.386,77
Total de l'exigible	47.386,77
Actif net à la fin de l'exercice	112.858.922,93

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	49.707,449	USD	251,90	12.521.137,83
B	1.058.943,782	USD	93,26	98.758.672,60
BI	1.694,076	USD	932,14	1.579.112,50
				112.858.922,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.753.161,56
Intérêts bancaires	195.245,76
Total des revenus	2.948.407,32

Charges

Commission de gestion	276.607,99
Commission de dépositaire	59.601,04
Frais bancaires et autres commissions	7.047,08
Frais sur transactions	764,03
Frais d'administration centrale	95.013,67
Frais professionnels	2.324,09
Autres frais d'administration	37.792,82
Taxe d'abonnement	57.239,98
Autres impôts	23.600,10
Autres charges	4.804,84
Total des charges	564.795,64

Revenus nets des investissements	2.383.611,68

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-2.594.706,58
- sur devises	-350,70
Résultat réalisé	-211.445,60

Variation nette de la plus-/moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	10.715.273,08

Résultat des opérations	10.503.827,48

Dividendes payés	-187.557,01

Réinvestissements	-

Emissions	11.954.200,25

Rachats	-37.172.524,37

Total des variations de l'actif net	-14.902.053,65

Total de l'actif net au début de l'exercice	127.760.976,58

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	112.858.922,93

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Statistiques (en USD) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	134.064.393,63	127.760.976,58	112.858.922,93
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	238,93	233,63	251,90
B	USD	86,40	85,26	93,26
BI	USD	859,70	851,36	932,14
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-12,13	-1,39	9,32
B	USD	-12,07	-1,32	9,38
BI	USD	-11,76	-0,97	9,49
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	58.607,415	4.735,454	-13.635,420	49.707,449
B	1.325.252,518	103.877,833	-370.186,569	1.058.943,782
BI	1.268,645	1.703,926	-1.278,495	1.694,076
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)			
A	0,54			
B	0,47			
BI	0,38			
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende	
A	USD	3,35	06.02.2024	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	2.000.000	US 0.25% Ser AD-2025 20/30.09.25	1.816.875,00	1.927.929,70	1,71
USD	5.000.000	US 0.375% Ser U-2026 21/31.01.26	4.628.085,94	4.778.808,75	4,23
USD	10.000.000	US 0.625% T-Notes Ser J-2027 20/31.03.27	9.974.609,38	9.298.828,50	8,24
USD	8.000.000	US 1.25% T-Notes 20/15.05.50	4.521.250,00	4.287.500,40	3,80
USD	5.000.000	US 1.5% T-Notes 20/15.02.30	4.544.531,25	4.491.211,00	3,98
USD	10.000.000	US 1.625% 19/30.11.26	10.185.937,50	9.587.109,50	8,49
USD	8.000.000	US 1.875% Ser B-2032 22/15.02.32	7.981.250,00	7.068.750,40	6,26
USD	5.000.000	US 2.25% Ser Bonds 22/15.02.52	3.921.367,19	3.413.672,00	3,02
USD	9.000.000	US 2.25% T-Notes Ser B-2027 Sen 17/15.02.27	9.435.807,92	8.725.429,80	7,73
USD	10.000.000	US 2.375% Ser Bonds 22/15.02.42	9.603.750,00	7.797.656,50	6,91
USD	7.000.000	US 2.625% Ser B-2029 19/15.02.29	7.525.875,77	6.732.851,65	5,97
USD	8.000.000	US 2.75% Ser E-2032 22/15.08.32	7.276.000,00	7.480.625,20	6,63
USD	5.000.000	US 2.875% T-Notes Ser E-2028 18/15.08.28	5.165.338,04	4.873.632,75	4,32
USD	7.000.000	US 4.125% Ser Bonds 24/15.08.44	6.912.500,00	6.951.875,35	6,16
USD	9.000.000	US 4.375% Ser Bonds of FEB 2038 08/15.02.38	8.898.984,37	9.490.078,35	8,41
USD	10.000.000	US 4.75% T-Bonds Ser February 2037 Sen 07/15.02.37	11.961.640,63	10.935.156,50	9,69
Total portefeuille-titres			114.353.802,99	107.841.116,35	95,55
Avoirs bancaires				4.660.053,28	4,13
Autres actifs/(passifs) nets				357.753,30	0,32
Total				112.858.922,93	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	95,55 %
Total	<u>95,55 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	95,55 %
Total	<u>95,55 %</u>

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	175.126.036,55
Avoirs bancaires	19.475.267,68
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	2.744.962,56
Plus-values non réalisées sur changes à terme	51.774,64
Charges payées d'avance	83,81
Total de l'actif	197.398.125,24

Exigible

Frais à payer	109.682,64
Total de l'exigible	109.682,64
Actif net à la fin de l'exercice	197.288.442,60

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	450.407,978	EUR	78,74	35.466.316,72
B	1.580.826,632	EUR	102,32	161.746.853,92
BC	1.000,010	USD	82,98	74.335,13
BI	1,000	EUR	936,83	936,83
				197.288.442,60

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	6.142.142,07
Intérêts bancaires	986.162,67
Total des revenus	7.128.304,74

Charges

Commission de gestion	887.227,16
Commission de dépositaire	91.996,47
Frais bancaires et autres commissions	16.435,14
Frais sur transactions	7.049,02
Frais d'administration centrale	105.614,05
Frais professionnels	4.279,67
Autres frais d'administration	44.806,68
Taxe d'abonnement	100.371,91
Autres impôts	66.515,28
Autres charges	6.997,71
Total des charges	1.331.293,09

Revenus nets des investissements	5.797.011,65

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-20.255.063,02
- sur changes à terme	-150.248,05
- sur devises	-2.005.887,94
Résultat réalisé	-16.614.187,36

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	31.105.537,00
- sur changes à terme	51.774,64
Résultat des opérations	14.543.124,28

Dividendes payés	-1.562.817,82

Réinvestissements	-

Emissions	12.776.980,72

Rachats	-149.703.038,23

Total des variations de l'actif net	-123.945.751,05

Total de l'actif net au début de l'exercice	321.234.193,65

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	197.288.442,60

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	281.764.335,99	321.234.193,65	197.288.442,60
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	74,51	76,35	78,74
B	EUR	91,28	94,98	102,32
BC	USD	64,95	73,06	82,98
BI	EUR	831,78	868,82	936,83
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	EUR	-18,66	3,98	7,65
B	EUR	-18,63	4,05	7,73
BC	USD	-31,20	12,49	13,58
BI	EUR	-18,31	4,45	7,83
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	756.975,621	39.395,604	-345.963,247	450.407,978
B	2.772.735,165	97.472,748	-1.289.381,281	1.580.826,632
BC	1.000,010	-	-	1.000,010
BI	1,000	-	-	1,000
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)			
A	0,69			
B	0,62			
BC	0,59			
BI	0,39			
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende	
A	EUR	3,39	06.02.2024	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Obligations					
BRL	35.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	3.105.564,52	2.737.554,16	1,39
BRL	15.000.000	IBRD 5% EMTN Ser 101279 21/22.01.26	2.638.025,70	2.306.987,84	1,17
BRL	30.000.000	IBRD 9.5% EMTN Ser 101505 22/09.02.29	5.439.904,01	4.696.059,59	2,38
			11.183.494,23	9.740.601,59	4,94
EUR	2.000.000	Albania 3.5% 18/09.10.25	1.985.000,00	1.994.680,00	1,01
EUR	2.750.000	Albania 3.5% 20/16.06.27	2.714.984,41	2.701.545,00	1,37
EUR	2.500.000	Arcelik AS 3% 21/27.05.26	2.406.420,00	2.449.700,00	1,24
EUR	2.000.000	Bulgaria 3.125% EMTN Reg S 15/26.03.35	2.049.014,28	1.911.540,00	0,97
EUR	3.000.000	Bulgaria 4.625% Ser 8 22/23.09.34	3.022.680,00	3.261.015,00	1,65
EUR	2.000.000	Canpack SA Eastern PA Land Inv Hg LLC 2.375% 20/01.11.27	1.866.460,00	1.919.580,00	0,97
EUR	2.500.000	Ceske Drahy as 5.625% 22/12.10.27	2.612.550,00	2.638.312,50	1,34
EUR	5.000.000	Chile 1.3% 21/26.07.36	3.732.000,00	3.929.975,00	1,99
EUR	2.500.000	Chile 1.44% Sen Reg S 18/01.02.29	2.575.000,00	2.340.887,50	1,19
EUR	3.000.000	Chile 1.875% Sen Reg S 15/27.05.30	3.042.048,75	2.801.730,00	1,42
EUR	6.000.000	Colombia 3.875% EMTN Sen 16/22.03.26	6.088.731,00	5.987.070,00	3,04
EUR	1.000.000	Cote d'Ivoire 5.25% Sk 18/22.03.30	962.500,00	955.900,00	0,48
EUR	2.000.000	Cote d'Ivoire 5.875% Sk 19/17.10.31	1.836.150,00	1.899.290,00	0,96
EUR	1.000.000	Croatia 2.7% Sen Reg S 18/15.06.28	1.165.360,00	1.005.480,00	0,51
EUR	1.700.000	DP World Ltd 2.375% Ser 2-2018 Sen Reg S 18/25.09.26	1.721.019,37	1.669.697,50	0,85
EUR	2.000.000	Emirates Telecom Gr Co PJSC 0.375% EMTN Ser 5 21/17.05.28	1.892.628,57	1.819.660,00	0,92
EUR	4.000.000	Fomento Econom Mexic SAB de CV 0.5% 21/28.05.28	3.759.256,67	3.621.940,00	1,84
EUR	3.000.000	Hungary 1.75% 17/10.10.27	3.138.060,00	2.869.530,00	1,45
EUR	1.500.000	Hungary 1.75% 20/05.06.35	1.231.345,00	1.178.835,00	0,60
EUR	2.500.000	Hungary 4.25% 22/16.06.31	2.399.750,00	2.544.350,00	1,29
EUR	1.000.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	994.010,00	943.965,00	0,48
EUR	2.000.000	Ignitis Grupe AB 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/14.07.27	2.222.240,00	1.922.800,00	0,97
EUR	5.000.000	Indonesia 1.1% 21/12.03.33	3.939.750,00	4.125.025,00	2,09
EUR	5.000.000	Kasachstan 1.5% EMTN Ser 8 19/30.09.34	4.085.950,00	4.293.825,00	2,18
EUR	4.000.000	Kingdom of Saudi Arabia 2% Sen Reg S 19/09.07.39	3.389.302,00	3.134.760,00	1,59
EUR	1.250.000	Macedonia 3.675% 20/03.06.26	1.156.375,00	1.231.025,00	0,62
EUR	2.000.000	Macedonia 6.96% 23/13.03.27	2.098.780,00	2.098.150,00	1,06
EUR	3.000.000	Mexico 2.25% 21/12.08.36	2.160.513,75	2.357.085,00	1,20
EUR	2.000.000	Mexico 3.375% Sen Reg S 16/23.02.31	2.229.318,00	1.929.870,00	0,98
EUR	4.000.000	Montenegro 2.55% 19/03.10.29	2.945.142,86	3.637.020,00	1,84
EUR	2.750.000	Montenegro 3.375% 144A 18/21.04.25	2.552.849,26	2.744.788,75	1,39
EUR	5.500.000	Morocco 1.5% Sen 19/27.11.31	4.550.279,41	4.621.320,00	2,34
EUR	3.000.000	Morocco 2% 20/30.09.30	2.449.149,00	2.690.715,00	1,36
EUR	2.200.000	Nemak SAB de CV 2.25% 21/20.07.28	1.966.067,00	1.989.295,00	1,01
EUR	5.000.000	Peru 1.25% 21/11.03.33	4.480.947,78	4.474.195,00	2,27
EUR	2.000.000	Peru 3.75% Sen 16/01.03.30	2.421.581,33	2.024.190,00	1,03
EUR	4.500.000	Philippines 0.875% EMTN Sen 19/17.05.27	4.361.046,43	4.238.145,00	2,15
EUR	6.000.000	Philippines 1.2% 21/28.04.33	5.436.628,80	5.002.680,00	2,54
EUR	4.000.000	Poland 2.75% EMTN Ser 55 22/25.05.32	3.804.400,00	3.895.240,00	1,97
EUR	1.500.000	RCS & RDS SA 3.25% Sen Reg S 20/05.02.28	1.410.000,00	1.443.802,50	0,73
EUR	2.500.000	Republique du Benin 4.875% Sk 21/19.01.32	2.064.464,28	2.238.975,00	1,14
EUR	2.750.000	Republique du Benin 5.75% Sk Sen Reg S 19/26.03.26	1.880.875,12	1.832.902,47	0,93
EUR	6.000.000	Romania 2.875% EMTN Ser 2021-4 21/13.04.42	3.773.022,86	4.062.390,00	2,06
EUR	6.500.000	Romania 4.125% EMTN Ser 2018-5 18/11.03.39	4.902.774,50	5.458.960,00	2,77
EUR	1.000.000	Senegal 4.75% Sk Sen Reg S 18/13.03.28	958.045,24	936.385,00	0,47
EUR	2.000.000	Serbia 1.5% Sen Reg S 19/26.06.29	2.018.420,00	1.783.850,00	0,90
EUR	4.000.000	Serbia 3.125% 20/15.05.27	3.606.600,00	3.930.320,00	1,99

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	4.000.000	South Africa 3.75% 14/24.07.26	3.981.403,40	4.004.380,00	2,03
EUR	3.000.000	Talent Yield (EUR) Ltd 1% 20/24.09.25	2.982.585,00	2.922.660,00	1,48
EUR	2.000.000	Zapadoslovenska Energetika AS 1.75% Sen Reg S 18/02.03.28	2.125.740,00	1.893.790,00	0,96
			137.149.219,07	137.363.226,22	69,62
USD	2.000.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% 19/30.09.49	1.337.878,18	1.317.706,61	0,67
USD	500.000	Angola 8.25% Sen Reg S 18/09.05.28	426.601,03	425.912,65	0,22
USD	2.000.000	Cencosud SA 4.375% Sen Reg S 17/17.07.27	1.859.858,77	1.772.344,90	0,90
USD	1.000.000	Colbun SA 3.95% Sen Reg S 17/11.10.27	925.572,24	875.431,13	0,44
USD	500.000	Dominican Republic 6% 22/22.02.33	448.989,02	458.996,64	0,23
USD	1.500.000	Inversiones CMPC SA 4.375% 17/04.04.27	1.422.447,04	1.332.624,86	0,68
USD	2.495.000	KOC Holding AS 6.5% Sen Reg S 19/11.03.25	2.296.603,65	2.244.438,30	1,14
USD	1.000.000	Ministry Fin The Russian Fed 5.1% Sen Reg S 19/28.03.35 **	727.346,12	394.176,93	0,20
USD	700.000	Nigeria 7.625% Sen Reg S 18/21.11.25	642.637,19	628.617,25	0,32
USD	2.211.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	2.295.950,15	1.980.739,08	1,00
USD	2.000.000	Panama 6.875% 23/31.01.36	1.764.306,68	1.884.416,57	0,96
USD	3.000.000	Paraguay 5.85% Sk 23/21.08.33	2.790.261,84	2.805.043,68	1,42
USD	2.500.000	Philippines 6.375% 09/23.10.34	2.780.670,25	2.551.209,40	1,29
USD	2.000.000	Qatar (State of) 9.75% Sen Reg S 00/15.06.30	2.864.212,03	2.325.652,85	1,18
			22.583.334,19	20.997.310,85	10,65
Total obligations			170.916.047,49	168.101.138,66	85,21
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
EUR	5.500.000	Indonesia 1.3% 21/23.03.34	4.464.347,74	4.506.370,00	2,28
USD	1.100.000	Energopro AS 8.5% 22/04.02.27	1.022.846,27	999.637,63	0,51
USD	1.750.000	MercadoLibre Inc 2.375% 21/14.01.26	1.514.113,57	1.518.890,26	0,77
			2.536.959,84	2.518.527,89	1,28
			7.001.307,58	7.024.897,89	3,56
Total obligations			177.917.355,07	175.126.036,55	88,77
Total portefeuille-titres				19.475.267,68	9,87
Avoirs bancaires					
Autres actifs/(passifs) nets				2.687.138,37	1,36
Total				197.288.442,60	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 18

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	64,93 %
Institutions internationales	4,94 %
Biens de consommation durable	3,25 %
Services aux collectivités	2,85 %
Biens de consommation non-cyclique	2,74 %
Finances	2,62 %
Industrie	2,19 %
Services de télécommunication	1,65 %
Matières premières	1,65 %
Technologies	0,77 %
Administrations publiques locales	0,67 %
Energie	0,51 %
Total	<u>88,77 %</u>

BL Bond Emerging Markets Euro

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2024

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Chili	6,62 %
Philippines	5,98 %
Roumanie	5,56 %
Mexique	5,03 %
Indonésie	4,37 %
Etats-Unis d'Amérique	4,32 %
Maroc	3,70 %
Hongrie	3,34 %
Pérou	3,30 %
Monténégro	3,23 %
Colombie	3,04 %
Pologne	2,94 %
République de Serbie	2,89 %
Bulgarie	2,62 %
Emirats Arabes Unis	2,44 %
Turquie	2,38 %
Albanie	2,38 %
Kazakhstan	2,18 %
Bénin	2,07 %
Afrique du Sud	2,03 %
République Tchèque	1,85 %
Macédoine	1,68 %
Arabie Saoudite	1,59 %
Iles Vierges (britanniques)	1,48 %
Lituanie	1,45 %
Côte d'Ivoire	1,44 %
Paraguay	1,42 %
Royaume-Uni	1,39 %
Qatar	1,18 %
France	1,00 %
Slovaquie	0,96 %
Panama	0,96 %
Croatie	0,51 %
Sénégal	0,47 %
Nigeria	0,32 %
Dominicaine (Rép.)	0,23 %
Angola	0,22 %
Russie	0,20 %
Total	<u>88,77 %</u>

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du patrimoine (en USD)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	47.432.971,50
Avoirs bancaires	3.433.015,57
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	786.303,47
Charges payées d'avance	21,99
Total de l'actif	51.652.312,53

Exigible

Frais à payer	34.649,97
Autres dettes	58.593,75
Total de l'exigible	93.243,72
Actif net à la fin de l'exercice	51.559.068,81

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en USD)
A	68.836,037	USD	85,94	5.915.702,21
B	382.760,873	USD	119,24	45.642.172,35
BI	1,000	USD	1.194,25	1.194,25
				51.559.068,81

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en USD)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	2.503.155,27
Rendements sur sukuk	67.985,00
Intérêts bancaires	158.502,98
Total des revenus	2.729.643,25

Charges

Commission de gestion	208.003,46
Commission de dépositaire	39.461,81
Frais bancaires et autres commissions	6.040,38
Frais sur transactions	1.676,65
Frais d'administration centrale	88.429,55
Frais professionnels	979,28
Autres frais d'administration	38.556,96
Taxe d'abonnement	25.206,83
Autres impôts	11.647,07
Intérêts bancaires payés	97,91
Autres charges	3.664,75
Total des charges	423.764,65

Revenus nets des investissements	2.305.878,60

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-472.846,22
- sur changes à terme	2,86
- sur devises	-210,71
Résultat réalisé	1.832.824,53

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	4.271.027,68

Résultat des opérations	6.103.852,21

Dividendes payés	-229.172,26

Réinvestissements	-

Emissions	3.366.086,70

Rachats	-6.290.614,13

Total des variations de l'actif net	2.950.152,52

Total de l'actif net au début de l'exercice	48.608.916,29

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	51.559.068,81

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Statistiques (en USD)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	USD	50.757.868,67	48.608.916,29	51.559.068,81
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	79,17	79,17	85,94
B	USD	102,10	105,49	119,24
BI	USD	1.017,92	1.054,98	1.194,25
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
A	USD	-11,55	3,25	12,95
B	USD	-11,48	3,32	13,03
BI	USD	-11,19	3,64	13,20
Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	74.387,043	5.885,756	-11.436,762	68.836,037
B	404.961,248	26.000,188	-48.200,563	382.760,873
BI	1,000	-	-	1,000
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)	(en %)			
A	0,91			
B	0,84			
BI	0,53			
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende	
A	USD	3,26	06.02.2024	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
USD	800.000	Abu Dhabi (Emirate of) 3.125% 19/30.09.49	592.904,00	588.356,00	1,14
USD	500.000	Africa Finance Corp 4.375% EMTN 19/17.04.26	452.900,00	493.725,00	0,96
USD	550.000	Angola 8.25% Sen Reg S 18/09.05.28	499.595,00	522.967,50	1,01
USD	500.000	Azerbaijan 3.5% Sk 17/01.09.32	472.500,00	449.812,50	0,87
USD	300.000	Brazil 4.75% 19/14.01.50	229.320,00	229.444,50	0,44
USD	750.000	Brazil 8.25% 04/20.01.34	871.755,00	885.202,50	1,72
USD	2.500.000	Chile 2.45% 20/31.01.31	2.388.880,00	2.234.775,00	4,33
USD	2.000.000	Colombia 10.375% 03/28.01.33	2.292.630,00	2.434.940,00	4,72
USD	1.000.000	Costa Rica 5.625% 13/30.04.43	892.420,00	939.445,00	1,82
USD	250.000	Cote d'Ivoire 6.375% Sk 15/03.03.28	245.162,50	250.505,00	0,49
USD	2.250.000	Dominican Republic 5.3% 21/21.01.41	1.760.937,50	2.078.797,50	4,03
USD	1.000.000	Georgia 2.75% 21/22.04.26	1.026.250,00	947.390,00	1,84
USD	600.000	Hungary 7.625% Sen 11/29.03.41	680.748,00	715.734,00	1,39
USD	1.000.000	Hyundai Capital Serv Inc 1.25% EMTN 21/08.02.26	990.345,00	956.630,00	1,86
USD	1.000.000	Indian Railway Financ Corp Ltd 3.835% Sen Reg S 17/13.12.27	1.092.320,00	983.540,00	1,91
USD	1.500.000	Indonesia 4.35% 17/11.01.48	1.316.000,00	1.389.315,00	2,69
USD	1.250.000	Indonesia 8.5% 05/12.10.35	1.756.345,00	1.647.675,00	3,20
USD	1.500.000	Inversiones CMPC SA 4.375% 17/04.04.27	1.670.360,00	1.487.542,50	2,89
USD	1.000.000	Jamaica 6.75% Sk Sen Reg S 15/28.04.28	1.187.000,00	1.059.210,00	2,05
USD	1.250.000	Kasachstan 6.5% EMTN 15/21.07.45	1.353.583,75	1.485.493,75	2,88
USD	1.250.000	Mexico 4.875% 22/19.05.33	1.201.250,00	1.200.075,00	2,33
USD	600.000	Ministry Fin The Russian Fed 4.75% Reg S Sen 16/27.05.26 **	455.069,06	459.000,00	0,89
USD	750.000	Mongolia 4.45% 21/07.07.31	669.487,50	667.706,25	1,30
USD	500.000	Mongolia 5.125% Sen Reg S 20/07.04.26	484.750,00	493.852,50	0,96
USD	1.200.000	Morocco 4% 20/15.12.50	812.400,00	890.286,00	1,73
USD	1.500.000	Oman (Sultanate of) 6.5% Sen Reg S 17/08.03.47	1.468.343,57	1.583.872,50	3,07
USD	403.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	403.000,00	403.000,00	0,78
USD	500.000	Panama 3.75% 15/16.03.25	487.545,00	496.235,00	0,96
USD	1.500.000	Panama 6.7% Sk 06/26.01.36	1.582.750,00	1.568.040,00	3,04
USD	1.250.000	Panama 9.375% Sen 99/01.04.29	1.826.550,00	1.455.287,50	2,82
USD	750.000	Paraguay 3.849% 22/28.06.33	648.675,00	686.246,25	1,33
USD	1.250.000	Peru 8.75% 03/21.11.33	1.542.242,50	1.576.950,00	3,06
USD	1.000.000	Philippines 4.2% 22/29.03.47	896.500,00	894.670,00	1,74
USD	1.500.000	Philippines 6.375% 09/23.10.34	1.668.321,43	1.708.672,50	3,31
USD	1.250.000	Qatar (State of) 9.75% Sen Reg S 00/15.06.30	1.927.102,50	1.622.506,25	3,15
USD	200.000	Republique du Benin 7.96% 24/13.02.38	195.300,00	198.635,00	0,39
USD	1.250.000	Romania 6% EMTN Ser 2022-6 22/25.05.34	1.199.000,00	1.269.343,75	2,46
USD	250.000	Senegal 6.25% Sk 17/23.05.33	218.125,00	215.736,25	0,42
USD	1.750.000	Serbia 2.125% 20/01.12.30	1.491.962,50	1.471.496,25	2,85
USD	500.000	South Africa 4.875% T-Notes Sen 16/14.04.26	487.650,00	499.280,00	0,97
USD	700.000	South Africa 6.25% 11/08.03.41	631.984,00	662.238,50	1,28
USD	1.250.000	Uruguay 5.75% Sk 22/28.10.34	1.385.520,00	1.360.187,50	2,64
USD	1.000.000	Uruguay VAR PIK Sen 03/15.01.33	1.398.750,00	1.217.620,00	2,36
Total obligations			44.854.233,81	44.381.437,75	86,08
Sukuk					
USD	1.000.000	Malaysia Sukuk Global Bhd 3.179% Reg S Ser 1 16/27.04.26	1.113.970,00	988.025,00	1,92
USD	1.500.000	Saudi Electricity Global Sukuk Co 5 2.413% 20/17.09.30	1.534.875,00	1.336.882,50	2,59
Total sukuk			2.648.845,00	2.324.907,50	4,51

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 18

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en USD) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<u>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</u>					
Obligations					
USD	750.000	MercadoLibre Inc 2.375% 21/14.01.26	703.800,00	726.626,25	1,41
Total obligations			703.800,00	726.626,25	1,41
Total portefeuille-titres			48.206.878,81	47.432.971,50	92,00
Avoirs bancaires				3.433.015,57	6,66
Autres actifs/(passifs) nets				693.081,74	1,34
Total				51.559.068,81	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	76,54 %
Finances	6,37 %
Matières premières	2,89 %
Industrie	1,91 %
Technologies	1,41 %
Administrations publiques locales	1,14 %
Institutions internationales	0,96 %
Biens de consommation durable	0,78 %
Total	<u>92,00 %</u>

BL Bond Emerging Markets Dollar

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2024

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Chili	7,22 %
Panama	6,82 %
Indonésie	5,89 %
Philippines	5,05 %
Uruguay	5,00 %
Colombie	4,72 %
Dominicaine (Rép.)	4,03 %
Qatar	3,15 %
Oman (Sultanat)	3,07 %
Pérou	3,06 %
Kazakhstan	2,88 %
République de Serbie	2,85 %
Caïmans (Iles)	2,59 %
Roumanie	2,46 %
Mexique	2,33 %
Mongolie	2,26 %
Afrique du Sud	2,25 %
Brésil	2,16 %
Jamaïque	2,05 %
Malaisie	1,92 %
Inde	1,91 %
Corée du Sud	1,86 %
Géorgie	1,84 %
Costa Rica	1,82 %
Maroc	1,73 %
Etats-Unis d'Amérique	1,41 %
Hongrie	1,39 %
Paraguay	1,33 %
Emirats Arabes Unis	1,14 %
Angola	1,01 %
Nigeria	0,96 %
Russie	0,89 %
Azerbaïdjan	0,87 %
France	0,78 %
Côte d'Ivoire	0,49 %
Sénégal	0,42 %
Bénin	0,39 %
Total	<u>92,00 %</u>

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	329.314.007,34
Avoirs bancaires	13.330.283,51
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	4.109.640,04
Charges payées d'avance	143,32
Total de l'actif	346.754.074,21

Exigible

Frais à payer	182.505,61
Autres dettes	300.187,50
Total de l'exigible	482.693,11
Actif net à la fin de l'exercice	346.271.381,10

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	294.621,315	EUR	203,61	59.989.306,53
B	3.190.715,436	EUR	89,71	286.241.974,17
Z	400,000	EUR	100,25	40.100,40
				346.271.381,10

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	7.301.248,34
Intérêts bancaires	359.808,71
Total des revenus	7.661.057,05

Charges

Commission de gestion	1.429.990,45
Commission de dépositaire	147.437,35
Frais bancaires et autres commissions	23.211,44
Frais sur transactions	9.650,00
Frais d'administration centrale	100.610,00
Frais professionnels	6.729,33
Autres frais d'administration	36.544,39
Taxe d'abonnement	172.202,24
Autres impôts	107.602,42
Autres charges	10.306,72
Total des charges	2.044.284,34

Revenus nets des investissements	5.616.772,71

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-4.021.004,72
- sur devises	-1,48
Résultat réalisé	1.595.766,51

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	26.492.980,81

Résultat des opérations	28.088.747,32

Dividendes payés	-1.021.678,47

Réinvestissements	-

Emissions	24.233.183,92

Rachats	-47.436.059,33

Total des variations de l'actif net	3.864.193,44

Total de l'actif net au début de l'exercice	342.407.187,66

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	346.271.381,10

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
	EUR	354.297.309,61	342.407.187,66	346.271.381,10	
VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
A	EUR	188,80	190,96	203,61	
B	EUR	81,12	82,64	89,71	
Z	EUR	-	-	100,25	
Performance annuelle par classe d'action (en %)	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024	
A	EUR	-15,55	1,81	8,48	
B	EUR	-15,47	1,87	8,56	
Nombre d'actions		en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A		312.048,725	29.109,085	-46.536,495	294.621,315
B		3.422.441,311	212.806,643	-444.532,518	3.190.715,436
Z		-	400,000	-	400,000
TER par classe d'action au 30.09.2024 (non-audité)					(en %)
A					0,65
B					0,58
Z	*				-
* TER non représentatif					
Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action		Date ex-dividende	
A	EUR	3,42		06.02.2024	

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	4.500.000	ABB Finance BV 3.375% EMTN Ser 126 24/15.01.34	4.471.515,00	4.596.075,00	1,33
EUR	4.600.000	AGCO International Hgs BV 0.8% 21/06.10.28	3.883.500,00	4.174.316,00	1,21
EUR	2.000.000	Albemarle New Holding GmbH 1.625% 19/25.11.28	1.967.968,60	1.864.010,00	0,54
EUR	4.400.000	Aliaxis Finance SA 0.875% 21/08.11.28	3.921.232,00	3.922.534,00	1,13
EUR	2.000.000	Alimentation Couche-Tard Inc 1.875% Reg S Sen 16/06.05.26	1.960.622,03	1.960.300,00	0,57
EUR	4.000.000	Almaviva Italian Inno Co SpA 4.875% 21/30.10.26	3.970.537,00	4.035.660,00	1,17
EUR	2.500.000	Aptiv Plc 1.5% Sen 15/10.03.25	2.465.591,91	2.477.925,00	0,72
EUR	1.700.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN 22/29.11.27	1.753.125,00	1.775.709,50	0,51
EUR	3.400.000	Argenta Banque d'Epargne SA VAR EMTN Ser 4 22/08.02.29	3.079.480,00	3.182.162,00	0,92
EUR	2.400.000	Bank of America Corp FRN EMTN 21/22.09.26	2.404.680,00	2.415.984,00	0,70
EUR	2.500.000	Bank of America Corp VAR EMTN 22/27.04.33	2.265.950,00	2.411.062,50	0,70
EUR	2.000.000	Belden Inc 3.375% Sen Sub Reg S 17/15.07.27	1.938.800,00	1.981.480,00	0,57
EUR	2.000.000	BNP Paribas SA VAR EMTN Ser 19676 22/11.07.30	1.641.260,00	1.782.090,00	0,51
EUR	3.500.000	BNP Paribas SA VAR Sen Ser 19195 19/04.06.26	3.465.291,75	3.433.325,00	0,99
EUR	4.800.000	Borg Warner Inc 1% 21/19.05.31	3.785.500,00	4.099.920,00	1,18
EUR	4.000.000	BPCE S.A. 0.5% 20/15.09.27	3.750.762,00	3.811.420,00	1,10
EUR	3.500.000	BPCE S.A. 0.625% 20/15.01.30	3.316.565,00	3.104.745,00	0,90
EUR	5.300.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 1.125% EMTN Ser 525 21/19.11.31	4.286.328,00	4.416.225,00	1,28
EUR	2.000.000	Caixabank SA VAR EMTN 20/18.11.26	1.892.031,00	1.938.060,00	0,56
EUR	3.000.000	Caixabank SA VAR EMTN 21/09.02.29	2.652.950,40	2.753.670,00	0,79
EUR	4.100.000	Ceska Sporitelna AS VAR EMTN 22/14.11.25	4.204.390,00	4.115.867,00	1,19
EUR	3.000.000	Ceske Drahya as 5.625% 22/12.10.27	3.015.000,00	3.165.975,00	0,91
EUR	2.000.000	Cie de Financement Foncier 0.6% EMTN Ser 680 21/25.10.41	1.345.020,00	1.360.860,00	0,39
EUR	1.000.000	CK Hutchison Europe Fin 18 Ltd 2% Ser B Sen RegS 18/13.04.30	1.122.350,00	940.190,00	0,27
EUR	2.000.000	Coca-Cola Co 0.8% 20/15.03.40	1.426.000,00	1.394.640,00	0,40
EUR	2.050.000	Darling Global Fin BV 3.625% Sen Reg S 18/15.05.26	2.032.165,00	2.044.875,00	0,59
EUR	4.000.000	De Volksbank NV 0.375% EMTN Ser 927 21/03.03.28	3.766.416,00	3.630.400,00	1,05
EUR	2.500.000	Derichebourg 2.25% 21/15.07.28	2.173.183,75	2.372.412,50	0,68
EUR	4.000.000	Deutsche Bahn Finance GmbH 0.625% EMTN 21/15.04.36	2.916.295,76	3.048.380,00	0,88
EUR	2.500.000	Deutsche Post AG 3.5% EMTN 24/25.03.36	2.479.091,25	2.522.112,50	0,73
EUR	2.700.000	Dometic Group AB 3% EMTN Sen Reg S 19/08.05.26	2.635.650,00	2.654.518,50	0,77
EUR	2.000.000	EDP Finance BV 1.875% EMTN 22/21.09.29	2.002.610,00	1.893.540,00	0,55
EUR	2.800.000	EDP-Energias de Portugal SA VAR 21/02.08.81	2.633.180,00	2.699.732,00	0,78
EUR	3.000.000	EIB 0.01% Ser 2460/0100 20/15.11.35	1.986.780,00	2.234.790,00	0,65
EUR	1.000.000	EIB 1% Ser 2388/0100 Sen Reg S 19/14.11.42	708.840,00	723.955,00	0,21
EUR	4.000.000	EIB 1.5% 22/15.06.32	3.472.616,47	3.730.240,00	1,08
EUR	5.000.000	Electricité de France SA 1% EMTN Ser 38 21/29.11.33	3.701.990,00	4.064.725,00	1,17
EUR	1.500.000	Electricité de France SA 4.625% EMTN Sen Ser 4 10/26.04.30	2.078.115,00	1.614.705,00	0,47
EUR	2.000.000	Energia Group ROI Finance DAC 6.875% 23/31.07.28	2.082.050,00	2.100.210,00	0,61
EUR	3.500.000	ERG SpA 1.875% EMTN Ser 1 19/11.04.25	3.493.823,25	3.471.002,50	1,00
EUR	4.000.000	FNM SpA 0.75% EMTN Ser 1 21/20.10.26	3.613.140,00	3.819.640,00	1,10
EUR	2.000.000	Forvia SE 2.75% 21/15.02.27	1.920.800,00	1.923.600,00	0,56
EUR	1.480.000	Forvia SE 7.25% 22/15.06.26	1.553.837,20	1.534.012,60	0,44
EUR	3.700.000	Heraeus Finance GmbH 2.625% 22/09.06.27	3.480.991,00	3.668.957,00	1,06
EUR	2.500.000	Honeywell Intl Inc 3.75% 23/17.05.32	2.544.500,00	2.590.650,00	0,75
EUR	4.800.000	Huhtamaki Oyj 4.25% 22/09.06.27	4.791.175,00	4.873.488,00	1,41
EUR	2.500.000	Iberdrola Intl BV VAR 21/09.02.Perpetual	2.513.390,00	2.381.937,50	0,69
EUR	3.500.000	Ignitis Grupe AB 1.875% EMTN Sen Reg S 18/10.07.28	3.630.840,25	3.303.877,50	0,95
EUR	2.675.000	Ignitis Grupe AB 2% EMTN Ser 1 Sen Reg S 17/14.07.27	2.889.977,75	2.571.745,00	0,74
EUR	2.000.000	ING Groep NV VAR Ser 245 22/14.11.33	2.150.520,00	2.251.740,00	0,65
EUR	4.100.000	IPSOS SA 2.875% Sen 18/21.09.25	3.969.300,00	4.072.448,00	1,18
EUR	2.900.000	IQVIA Inc 2.875% 20/15.06.28	2.730.946,00	2.817.828,50	0,81
EUR	2.200.000	James Hardie Intl Finance Ltd 3.625% 18/01.10.26	2.183.060,00	2.189.561,00	0,63
EUR	2.900.000	JPMorgan Chase & Co VAR EMTN 22/23.03.30	2.590.280,00	2.768.905,50	0,80
EUR	2.700.000	KBC Group NV 4.375% EMTN 23/06.12.31	2.685.690,00	2.898.936,00	0,84
EUR	3.500.000	Kerry Group Financial Services 0.875% 21/01.12.31	2.819.075,00	3.030.720,00	0,88

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	3.000.000	KFW 0% EMTN 21/15.09.31	2.346.840,00	2.545.785,00	0,73
EUR	6.500.000	KFW 1.125% EMTN 22/31.03.37	5.270.960,00	5.433.512,50	1,57
EUR	4.500.000	KFW 2.625% EMTN 24/10.01.34	4.420.815,00	4.527.765,00	1,31
EUR	2.200.000	KFW 2.75% EMTN 23/14.02.33	2.176.011,59	2.247.476,00	0,65
EUR	1.700.000	Kion Group AG 1.625% EMTN 20/24.09.25	1.721.023,49	1.669.128,00	0,48
EUR	4.000.000	La Poste 3.125% EMTN 22/14.03.33	3.929.030,00	3.977.440,00	1,15
EUR	5.100.000	LKQ European Holdings BV 4.125% 18/01.04.28	5.081.414,00	5.111.781,00	1,48
EUR	5.000.000	Metsa Board Corp 2.75% 17/29.09.27	5.301.010,00	4.966.125,00	1,43
EUR	3.200.000	Metso Outotec Oyj 4.375% EMTN Ser 3 23/22.11.30	3.270.456,00	3.345.632,00	0,97
EUR	1.344.000	MOL Magyar Olaj es Gazipa Nyrt 1.5% Sen 20/08.10.27	1.351.744,88	1.262.869,44	0,36
EUR	3.000.000	Molnlycke Holding AB 0.875% EMTN Sen Reg S 19/05.09.29	2.903.015,00	2.686.485,00	0,78
EUR	7.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% EMTN Ser 1560 21/16.02.37	4.901.406,00	4.947.915,00	1,43
EUR	2.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 1.25% Ser 1435 16/27.05.36	1.680.620,00	1.693.960,00	0,49
EUR	2.200.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 2.625% Ser 1647 24/10.01.34	2.178.022,00	2.197.998,00	0,63
EUR	4.000.000	Neste Corporation 0.75% 21/25.03.28	3.922.195,00	3.699.780,00	1,07
EUR	2.000.000	Nestle Finance Intl Ltd 1.75% EMTN 94 Tr1 Reg S 17/02.11.37	1.676.634,80	1.700.610,00	0,49
EUR	1.000.000	NIBC Bank NV 0.25% EMTN 21/09.09.26	913.832,90	947.970,00	0,27
EUR	2.900.000	NIBC Bank NV 0.875% EMTN Sen Reg S 19/08.07.25	2.831.923,16	2.844.668,00	0,82
EUR	2.200.000	Nokia Corp 4.375% EMTN 23/21.08.31	2.145.000,00	2.288.561,00	0,66
EUR	2.750.000	Norsk Hydro ASA 1.125% Sen Reg S 19/11.04.25	2.696.935,48	2.714.855,00	0,78
EUR	2.600.000	Novartis Finance SA 1.7% 18/14.08.38	2.228.799,13	2.222.740,00	0,64
EUR	3.000.000	Optus Finance Pty Ltd 1% Sen Reg S 19/20.06.29	2.997.155,00	2.707.800,00	0,78
EUR	3.500.000	Orange SA 2.375% EMTN Ser 170 22/18.05.32	3.337.530,00	3.348.065,00	0,97
EUR	300.000	Orange SA VAR EMTN Jun Sub Reg S 19/15.04.Perpetual	316.740,00	297.604,50	0,09
EUR	4.600.000	Orsted VAR Reg S 19/Perpetual	4.648.250,00	4.263.809,00	1,23
EUR	3.000.000	Paprec Holding SA 6.5% 23/17.11.27	3.155.460,00	3.178.695,00	0,92
EUR	3.700.000	PPF Telecom Group BV 2.125% EMTN 19/31.01.25	3.562.650,00	3.677.948,00	1,06
EUR	1.750.000	PPF Telecom Group BV 3.125% EMTN Sen Reg S 19/27.03.26	1.691.875,00	1.742.238,75	0,50
EUR	2.900.000	Procter & Gamble Co 1.875% 18/30.10.38	2.447.368,00	2.511.487,00	0,73
EUR	3.000.000	Procter & Gamble Co 3.2% EMTN 24/29.04.34	2.952.241,00	3.065.715,00	0,89
EUR	3.000.000	Progroup AG 5.125% 24/15.04.29	3.025.050,00	2.944.515,00	0,85
EUR	4.000.000	RCI Banque SA 4.875% EMTN 23/02.10.29	4.184.643,00	4.213.880,00	1,22
EUR	2.000.000	Robert Bosch GmbH 3.625% EMTN 23/02.06.30	2.023.000,00	2.055.950,00	0,59
EUR	3.000.000	Roche Finance Europe BV 3.204% 23/27.08.29	3.015.174,00	3.084.795,00	0,89
EUR	2.500.000	Roche Finance Europe BV 3.586% 23/04.12.36	2.571.250,00	2.616.387,50	0,76
EUR	4.900.000	RTE EDF Transport SA 0.75% EMTN Ser 23 22/12.01.34	3.834.607,00	3.960.890,50	1,14
EUR	4.000.000	Schneider Electric SE 3.5% EMTN Ser 30 22/09.11.32	4.045.600,00	4.155.160,00	1,20
EUR	2.334.000	SES SA 1.625% EMTN Ser 11 Sen Reg S 18/22.03.26	2.266.149,06	2.287.553,40	0,66
EUR	5.000.000	SKF AB 0.25% 21/15.02.31	3.909.895,00	4.234.775,00	1,22
EUR	1.500.000	SKF AB 0.875% EMTN 19/15.11.29	1.251.705,00	1.365.030,00	0,39
EUR	3.810.000	Smurfit Kappa Acquisitions 2.875% Sen Reg S 18/15.01.26	3.881.008,63	3.799.560,60	1,10
EUR	2.000.000	Snf Group SA 2% Sen Reg S 20/01.02.26	1.892.200,00	1.974.490,00	0,57
EUR	3.530.000	Standard Chartered Plc VAR EMTN Ser 171 19/02.07.27	3.473.342,60	3.407.544,30	0,98
EUR	4.300.000	Svenska Handelsbanken AB 0.5% Ser 347 20/18.02.30	3.505.656,70	3.771.100,00	1,09
EUR	2.400.000	Swedbank AB 0.2% 21/12.01.28	2.209.303,85	2.197.788,00	0,63
EUR	5.000.000	Telefon AB LM Ericsson 5.375% EMTN 23/29.05.28	5.170.034,00	5.335.100,00	1,54
EUR	4.600.000	Teleperformance SE 5.25% EMTN Pref 23/22.11.28	4.725.152,00	4.829.839,00	1,39
EUR	1.900.000	Telia Co AB VAR Sub Reg S 20/11.05.81	1.932.946,00	1.829.462,50	0,53
EUR	3.500.000	TenneT Holding BV 4.75% EMTN 22/28.10.42	4.036.690,00	3.857.350,00	1,11
EUR	4.600.000	TRATON Finance Luxembourg S.A. 0.125% EMTN 21/24.03.25	4.273.514,00	4.527.136,00	1,31
EUR	3.700.000	Unilever Fin Netherlands BV 1.625% EMTN Ser 56 18/12.02.33	3.246.911,00	3.384.686,00	0,98
EUR	1.900.000	Unilever Plc 1.5% 19/11.06.39	1.565.220,00	1.547.160,50	0,45
EUR	3.750.000	Verizon Communications Inc 3.5% 24/28.06.32	3.731.727,50	3.807.356,25	1,10
EUR	1.500.000	Vodafone Group Plc 1.625% EMTN Ser 78 19/24.11.30	1.320.105,00	1.395.292,50	0,40
EUR	3.000.000	Volvo Car AB 2% EMTN Sen Reg S 17/24.01.25	2.934.550,00	2.986.125,00	0,86
EUR	2.000.000	Wienerberger AG 2.75% Sen 20/04.06.25	1.944.000,00	1.986.680,00	0,57
EUR	3.500.000	Zapadoslovenska Energetika AS 1.75% Sen Reg S 18/02.03.28	3.466.696,70	3.314.132,50	0,96
Total portefeuille-titres			325.709.866,84	329.314.007,34	95,10

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Avoirs bancaires				13.330.283,51	3,85
Autres actifs/(passifs) nets				3.627.090,25	1,05
Total				<u>346.271.381,10</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Corporate Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	42,98 %
Industrie	11,96 %
Services aux collectivités	10,29 %
Biens de consommation durable	7,61 %
Services de télécommunication	5,31 %
Matières premières	5,04 %
Technologies	3,94 %
Biens de consommation non-cyclique	3,22 %
Energie	2,00 %
Institutions internationales	1,94 %
Services de santé	0,81 %
Total	<u>95,10 %</u>

BL Corporate Bond Opportunities

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite)

au 30 septembre 2024

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

France	18,32 %
Pays-Bas	16,49 %
Allemagne	9,39 %
Etats-Unis d'Amérique	8,63 %
Suède	7,81 %
Finlande	5,54 %
Luxembourg	5,04 %
Belgique	3,40 %
Italie	3,27 %
Irlande	3,22 %
République Tchèque	2,10 %
Royaume-Uni	1,83 %
Lituanie	1,69 %
Espagne	1,35 %
Danemark	1,23 %
Slovaquie	0,96 %
Portugal	0,78 %
Australie	0,78 %
Norvège	0,78 %
Jersey	0,72 %
Canada	0,57 %
Autriche	0,57 %
Hongrie	0,36 %
Caïmans (Iles)	0,27 %
Total	<u>95,10 %</u>

BL Fund Selection Equities SRI

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	89.925.534,11
Avoirs bancaires	2.196.375,55
Total de l'actif	92.121.909,66

Exigible

A payer sur rachats d'actions	3.763,30
Frais à payer	238.914,02
Total de l'exigible	242.677,32
Actif net à la fin de la période	91.879.232,34

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	377,000	EUR	110,89	41.807,39
B	248.867,267	EUR	299,87	74.627.406,49
BI	11.452,522	EUR	1.502,49	17.207.342,85
Z	26,000	EUR	102,91	2.675,61
				91.879.232,34

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Equities SRI

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024

Revenus

Total des revenus

-

Charges

Commission de gestion

6.657,93

Commission de dépositaire

414,05

Frais d'administration centrale

238,74

Taxe d'abonnement

33,80

Total des charges

7.344,52

Pertes nettes des investissements

-7.344,52

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

Résultat réalisé

-7.344,52

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres

-617.788,35

Résultat des opérations

-625.132,87

Dividendes payés

-

Réinvestissements

-

Emissions

92.504.365,21

Rachats

-

Total des variations de l'actif net

91.879.232,34

Total de l'actif net au début de la période

-

Total de l'actif net à la fin de la période

91.879.232,34

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Equities SRI

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024
	EUR	91.879.232,34

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024
A	EUR	110,89
B	EUR	299,87
BI	EUR	1.502,49
Z	EUR	102,91

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation à la fin de la période
A	-	377,000	-	377,000
B	-	248.867,267	-	248.867,267
BI	-	11.452,522	-	11.452,522
Z	-	26,000	-	26,000

BL Fund Selection Equities SRI

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	16.500	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	4.226.640,00	4.083.915,00	4,44
EUR	73.410	Carmignac Portfolio Grandchildren Cap	8.326.162,20	8.328.364,50	9,06
EUR	150	FFG BLI European Impact Equities I Cap	1.483.420,50	1.466.815,50	1,60
EUR	7.926,262	FFG BLI Global Impact Equities I Cap	8.109.200,13	8.043.332,89	8,75
EUR	69.920	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	2.694.017,60	2.673.041,60	2,91
EUR	1.241	Kempfen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	3.569.140,82	3.564.189,23	3,88
EUR	43.858	M&G (Lux) Investemnt Funds 1 Japan Smaller Companies C Cap	2.502.888,34	2.538.926,46	2,76
EUR	154.092	Nordea 1 SICAV Global Climate & Environment Fd BI Cap	5.815.570,76	5.767.571,10	6,28
EUR	16.800	Triodos Sicav I Pioneer Impact Fd I Cap	1.093.176,00	1.093.512,00	1,19
			37.820.216,35	37.559.668,28	40,87
JPY	8.015	BL Equities Japan BI Cap **	6.037.696,31	5.831.492,31	6,35
USD	19.988	ABN AMRO Fds Boston Com US Sust Eq I Cap	2.368.374,59	2.376.535,15	2,59
USD	2.510	BL Equities America BI Cap **	2.836.979,29	2.851.157,63	3,10
USD	160	FFG BLI American Impact Equities I Cap	1.694.442,59	1.699.758,30	1,85
USD	6.863	Heptagon Fd ICAV Driehaus US Micro Cap Equity C Cap	2.313.508,55	2.323.967,04	2,53
USD	413.000	Liontrust Global Fds Plc GF Sus Fut US Gr B8 Cap	4.619.946,77	4.630.668,85	5,04
USD	53.996	Robeco Capital Gh Fds Circular Economy I Cap	7.932.617,45	7.899.741,78	8,60
USD	32.150	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	12.875.851,37	12.778.902,80	13,91
USD	23.370	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Value E Cap	2.655.241,80	2.638.616,94	2,87
USD	16.510	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	6.556.758,73	6.501.251,23	7,08
USD	32.000	Vontobel Fd II Mtx Em Mkts Sust Champ I Cap	2.831.688,66	2.833.773,80	3,08
			46.685.409,80	46.534.373,52	50,65
Total portefeuille-titres			90.543.322,46	89.925.534,11	97,87
Avoirs bancaires				2.196.375,55	2,39
Autres actifs/(passifs) nets				-242.677,32	-0,26
Total				91.879.232,34	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Equities SRI

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	97,87 %
Total	<u>97,87 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	90,30 %
Irlande	<u>7,57 %</u>
Total	<u>97,87 %</u>

BL Fund Selection 50-100 SRI

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	87.195.393,45
Dépôts de garantie sur futures	178.633,24
Avoirs bancaires	3.005.991,14
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	4.178,28
Autres créances	110.296,01
Total de l'actif	90.494.492,12

Exigible

A payer sur rachats d'actions	4.686,32
Moins-values non réalisées sur futures	84.920,42
Frais à payer	253.441,11
Total de l'exigible	343.047,85
Actif net à la fin de la période	90.151.444,27

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	1.492,937	EUR	126,19	188.398,03
B	338.834,806	EUR	240,46	81.476.322,09
BI	6.194,808	EUR	1.363,05	8.443.820,47
Z	420,000	EUR	102,15	42.903,68
				90.151.444,27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 50-100 SRI

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	129,22
Total des revenus	129,22

Charges

Commission de gestion	7.320,29
Commission de dépositaire	409,81
Frais d'administration centrale	606,76
Taxe d'abonnement	57,73
Total des charges	8.394,59

Pertes nettes des investissements	-8.265,37

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur futures	110.274,14
- sur devises	75,25
Résultat réalisé	102.084,02

Variation nette de la plus-/moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-430.003,29
- sur futures	-84.920,42
Résultat des opérations	-412.839,69

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	90.564.283,96

Rachats	-

Total des variations de l'actif net	90.151.444,27

Total de l'actif net au début de la période	-

Total de l'actif net à la fin de la période	90.151.444,27

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 50-100 SRI

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024
	EUR	90.151.444,27

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024
A	EUR	126,19
B	EUR	240,46
BI	EUR	1.363,05
Z	EUR	102,15

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation à la fin de la période
A	-	1.492,937	-	1.492,937
B	-	338.834,806	-	338.834,806
BI	-	6.194,808	-	6.194,808
Z	-	420,000	-	420,000

BL Fund Selection 50-100 SRI

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Certificats d'investissements					
EUR	32.883	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	3.100.702,49	3.084.984,41	3,42
Total certificats d'investissements			3.100.702,49	3.084.984,41	3,42
Obligations					
EUR	3.144.479	France 0.5% 144A 21/25.06.44	1.872.788,80	1.875.335,83	2,08
Total obligations			1.872.788,80	1.875.335,83	2,08
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	160	Amundi Index Solutions MSCI Wld Climate Tran CTB IE Cap	4.162.283,20	4.166.880,00	4,62
EUR	3.433	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	3.539.972,28	3.544.229,20	3,93
EUR	11.820	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	2.132.091,60	2.103.014,40	2,33
EUR	208	BNP Paribas Mois ISR IC Cap	5.046.495,79	5.047.022,24	5,60
EUR	48.875	Carmignac Portfolio Grandchildren Cap	5.543.402,50	5.544.868,75	6,15
EUR	280	FFG BLI European Impact Equities I Cap	2.769.051,60	2.738.055,60	3,04
EUR	5.581,842	FFG BLI Global Impact Equities I Cap	5.710.670,91	5.664.285,81	6,28
EUR	166.619	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	2.012.757,52	2.014.423,71	2,23
EUR	184.354	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EO Dist	2.214.091,54	2.215.935,08	2,46
EUR	140.548	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	5.415.314,44	5.373.150,04	5,96
EUR	5.166	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Gh C Hgd EUR Cap	1.837.460,44	1.821.244,89	2,02
EUR	14.110,97	Trium UCITS Platform Plc ESG Emissions Improvers Fd Dist	1.362.555,26	1.370.880,74	1,52
			41.746.147,08	41.603.990,46	46,14
JPY	4.100,317	BL Equities Japan BI Cap **	3.088.767,16	2.983.277,24	3,31
USD	342,05	FFG BLI American Impact Equities I Cap	3.622.400,54	3.633.764,53	4,03
USD	48.159	Robeco Capital Gh Fds Circular Economy I Cap	7.075.096,75	7.045.774,95	7,82
USD	50.714	Robeco Capital Gh Fds SAM GI SDG Eq I Cap	6.027.150,76	6.036.612,93	6,70
USD	28.210	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	11.297.908,77	11.212.841,30	12,44
USD	29.121	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Value E Cap	3.308.656,25	3.287.940,26	3,65
USD	16.331,27	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	6.485.778,14	6.430.871,54	7,13
			37.816.991,21	37.647.805,51	41,77
Total fonds d'investissement (OPCVM)			82.651.905,45	82.235.073,21	91,22
Total portefeuille-titres			87.625.396,74	87.195.393,45	96,72
Avoirs bancaires				3.005.991,14	3,33
Autres actifs/(passifs) nets				-49.940,32	-0,05
Total				90.151.444,27	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 13

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 50-100 SRI

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	91,22 %
Finances	3,42 %
Pays et gouvernements	2,08 %
Total	<u>96,72 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	84,10 %
France	7,68 %
Irlande	4,94 %
Total	<u>96,72 %</u>

BL Fund Selection 0-50

Etat du patrimoine (en EUR) au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	357.465.510,42
Dépôts de garantie sur futures	3.028.572,73
Avoirs bancaires	2.072.432,66
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	700.717,30
Autres créances	1.486.466,51
Total de l'actif	364.753.699,62

Exigible

Moins-values non réalisées sur futures	1.367.853,27
Frais à payer	672.060,56
Total de l'exigible	2.039.913,83
Actif net à la fin de la période	362.713.785,79

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	437.648,915	EUR	111,33	48.721.432,98
B	2.078.323,266	EUR	149,87	311.487.945,11
BI	2.080,719	EUR	1.203,63	2.504.407,70
				362.713.785,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024

Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	8.678,92
Autres revenus	116.647,91
Total des revenus	125.326,83

Charges

Commission de gestion	17.778,92
Commission de performance	1.279,27
Commission de dépositaire	1.271,05
Frais d'administration centrale	1.016,58
Taxe d'abonnement	706,63
Total des charges	22.052,45

Revenus nets des investissements	103.274,38

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur futures	1.485.949,97
- sur devises	3.325,31
Résultat réalisé	1.592.549,66

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-2.048.177,14
- sur futures	-1.367.853,27
Résultat des opérations	-1.823.480,75

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	364.537.266,54

Rachats	-

Total des variations de l'actif net	362.713.785,79

Total de l'actif net au début de la période	-

Total de l'actif net à la fin de la période	362.713.785,79

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Statistiques (en EUR)
au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024
	EUR	362.713.785,79

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024
A	EUR	111,33
B	EUR	149,87
BI	EUR	1.203,63

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation à la fin de la période
A	-	437.648,915	-	437.648,915
B	-	2.078.323,266	-	2.078.323,266
BI	-	2.080,719	-	2.080,719

BL Fund Selection 0-50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Certificats d'investissements					
EUR	203.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	19.141.885,00	19.044.851,00	5,25
USD	260.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	7.043.435,47	6.921.007,84	1,91
Total certificats d'investissements			26.185.320,47	25.965.858,84	7,16
Obligations					
BRL	126.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	9.917.742,68	9.855.194,97	2,72
EUR	19.000.000	France 0.5% 144A 21/25.05.72	6.912.675,00	6.921.035,00	1,91
EUR	1.700.000	Oesterreich 0.7% 144A 21/20.04.71	792.106,50	796.331,00	0,22
			7.704.781,50	7.717.366,00	2,13
GBP	26.500.000	United Kingdom 1.125% 22/22.10.73	11.857.330,90	11.854.925,75	3,27
GBP	2.000.000	United Kingdom 1.625% 18/22.10.71	1.111.476,05	1.111.378,08	0,31
			12.968.806,95	12.966.303,83	3,58
Total obligations			30.591.331,13	30.538.864,80	8,43
Obligations liées à une action ou à un indice sur actions					
EUR	7.500.000	Credit Ind & Commercial SA 6.8% 23/16.10.24	7.496.241,67	7.493.566,67	2,07
Total obligations liées à une action ou à un indice sur actions			7.496.241,67	7.493.566,67	2,07
<u>Fonds d'investissement ouverts</u>					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	25.200	Alken Fd Small Cap Europe EU1 Cap	7.437.528,00	7.352.100,00	2,03
EUR	10.500	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	10.827.180,00	10.840.200,00	2,99
EUR	2.800	AXA IM Wld Access Vehicle ICAV Cat Bonds Fd I Hedged EUR Cap	3.464.328,00	3.464.328,00	0,95
EUR	56.000	Bakersteel Global Fds SICAV Electrum I Cap	10.101.280,00	9.963.520,00	2,75
EUR	32.000	BDL Rempart C Cap	7.333.760,00	7.207.680,00	1,99
EUR	52.500	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	6.758.388,00	6.759.422,25	1,86
EUR	57.000	DWS Invest Latin American Eq IC Cap	10.225.230,00	10.105.530,00	2,79
EUR	2.200	E.I. Sturza Fds Plc Str Eur Silver Stars Cap	3.667.158,00	3.614.358,00	1,00
EUR	350	Exane Fds 1 Overdrive M Cap	7.362.372,50	7.314.975,50	2,02
EUR	500.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	6.040.000,00	6.045.000,00	1,67
EUR	420.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EO Dist	5.044.200,00	5.048.400,00	1,39
EUR	770.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	13.856.843,00	13.912.899,00	3,83
EUR	670.000	GAM Star Fd Plc Cat Bond Istl Cap	11.418.542,00	11.418.542,00	3,15
EUR	40.000	Gavekal UCITS Fd China Fixed Income EUR A Dist	7.248.000,00	7.229.600,00	1,99
EUR	22.000	Kirao Smallcaps AC Cap	4.758.820,00	4.661.580,00	1,28
EUR	2.500	Lafayette UCITS ICAV Dalton Asia Pacific Fd B2 Cap	5.616.906,50	5.553.722,50	1,53
EUR	93.000	Larrainvial Asset Mgt Scv Gavekal Latam Loc Ccy Dbt Fd CCap	9.133.074,30	9.143.499,60	2,52
EUR	52.000	Lazard GI Inv Fds Plc Convs Recovery EA EUR Hgd Cap	5.989.594,00	5.979.890,80	1,65
EUR	48.000	Lazard GI Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	6.161.107,20	6.160.440,00	1,70
EUR	260.000	Liontrust Global Fds Plc Eur Smaller Companies Seedlstl XCap	4.641.494,00	4.609.020,00	1,27
EUR	290.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	6.748.184,00	6.723.621,00	1,85
EUR	1.070.000	Liontrust Global Fds Plc GF Pan-European Dynamic A10 Cap	11.387.582,00	11.254.902,00	3,10
EUR	11.700	LT Funds European General A EUR Cap	3.902.769,00	3.902.769,00	1,08
EUR	167.000	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd E1 Cap	17.655.240,00	17.670.270,00	4,87
EUR	166.000	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	18.715.006,00	18.715.006,00	5,16
EUR	44.000	Man Funds VI Plc GLG Alpha Select Alternative IN H Cap	5.632.440,00	5.638.160,00	1,55
EUR	11.200	Memnon Fd European I2 EUR Cap	3.838.240,00	3.776.864,00	1,04
EUR	20.000	Mirabaud SICAV Sustain Conv GI IH Cap	2.765.600,00	2.756.800,00	0,76
EUR	19.000	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	5.757.380,00	5.707.790,00	1,57

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	62.000	Tikehau Credit Court Terme A Cap	7.221.140,00	7.222.380,00	1,99
EUR	51.500	Twelve Capital UCITS ICAV Cat Bond Fd SI JSS Cap	6.714.570,00	6.735.685,00	1,86
EUR	4.300	Varenne UCITS Conviction I Cap	4.901.312,00	4.886.606,00	1,35
EUR	6.200	Varenne UCITS Long Short Cap	6.506.156,00	6.503.738,00	1,79
EUR	55.000	Variety Cap ICAV RiverNorth Relative Value Fund S Cap	5.572.600,00	5.581.400,00	1,54
EUR	36.500	White Fleet IV SICAV Divas Eurozone Value I Cap	7.004.715,00	6.867.840,00	1,89
			261.408.739,50	260.328.538,65	71,76
JPY	18.500	Alma Cap Inv Eikoh Jap Large Eq Fd I JPY C	3.867.737,28	3.731.625,51	1,03
NOK	26.000	Pareto SICAV Nordic Corp Bd B NOK Cap	3.426.223,20	3.420.264,98	0,94
USD	84.000	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals USD I Cap	17.248.651,31	16.702.924,97	4,60
Total fonds d'investissement (OPCVM)			285.951.351,29	284.183.354,11	78,33
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	12.000	Multi Units Lux Amundi Euro Stoxx Bks UCITS ETF Cap	2.020.908,00	1.992.516,00	0,55
EUR	135.000	Multi Units Lux Amundi Stoxx Eur 600 Ene ESG S UCITS ETF Cap	7.268.535,00	7.291.350,00	2,01
Total tracker funds (OPCVM)			9.289.443,00	9.283.866,00	2,56
Total portefeuille-titres			359.513.687,56	357.465.510,42	98,55
Avoirs bancaires				2.072.432,66	0,57
Autres actifs/(passifs) nets				3.175.842,71	0,88
Total				362.713.785,79	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection 0-50

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	80,89 %
Finances	7,32 %
Pays et gouvernements	5,71 %
Institutions internationales	2,72 %
Matières premières	1,91 %
Total	<u>98,55 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	50,63 %
Irlande	32,16 %
France	9,24 %
Royaume-Uni	6,30 %
Autriche	0,22 %
Total	<u>98,55 %</u>

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2024

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	131.229.248,46
Avoirs bancaires	9.159.591,23
Total de l'actif	140.388.839,69

Exigible

Moins-values non réalisées sur changes à terme	269.948,99
Frais à payer	295.110,20
Total de l'exigible	565.059,19
Actif net à la fin de la période	139.823.780,50

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	255.528,221	EUR	96,93	24.769.366,47
B	1.054.931,810	EUR	100,05	105.545.642,07
B USD HEDGED	94.174,664	USD	112,71	9.508.771,96
				139.823.780,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024

Revenus

Total des revenus	0,00

Charges

Commission de gestion	8.023,63
Commission de dépositaire	531,97
Frais d'administration centrale	685,08
Autres frais d'administration	31,18
Taxe d'abonnement	263,42
Total des charges	9.535,28

Pertes nettes des investissements	-9.535,28

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur changes à terme	273.234,84

Résultat réalisé	263.699,56

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-161.025,09
- sur changes à terme	-269.948,99

Résultat des opérations	-167.274,52

Dividendes payés	-

Réinvestissements	-

Emissions	139.991.055,02

Rachats	-

Total des variations de l'actif net	139.823.780,50

Total de l'actif net au début de la période	-

Total de l'actif net à la fin de la période	139.823.780,50

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2024
	EUR	139.823.780,50

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2024
A	EUR	96,93
B	EUR	100,05
B USD HEDGED	USD	112,71

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation à la fin de la période
A	-	255.528,221	-	255.528,221
B	-	1.054.931,810	-	1.054.931,810
B USD HEDGED	-	94.174,664	-	94.174,664

BL Fund Selection Alternative Strategies

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) au 30 septembre 2024

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Autres valeurs mobilières					
Fonds d'investissement fermés					
EUR	49	H2O Allegro Side Pocket IC Cap **	103.856,97	103.856,97	0,07
Total fonds d'investissement fermés			103.856,97	103.856,97	0,07
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	24.800	Amundi Alt Fds IV Plc Metori Epsilon GI Trends Istl Cap	3.975.405,28	3.952.606,64	2,83
EUR	37.000	Amundi Alternative Fds II Plc Chenavari Credit SSI Cap	4.382.394,70	4.387.389,70	3,14
EUR	4.600	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	4.743.336,00	4.749.040,00	3,40
EUR	3.200	Candriam Bonds Credit Alpha PI Cap	5.592.544,00	5.591.808,00	4,00
EUR	4.200	Cigogne Ucits Credit Opp C3 Cap	4.351.872,00	4.357.878,00	3,12
EUR	4.600	Cigogne Ucits M&A Arbitrage C2 EUR Cap	6.119.518,00	6.108.662,00	4,37
EUR	45.000	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	5.792.904,00	5.793.790,50	4,14
EUR	37.000	DNB Fd TMT Long/Short Equities Istl A Cap	4.884.388,50	4.841.498,10	3,46
EUR	210	Exane Fds 1 Overdrive M Cap	4.417.423,50	4.388.985,30	3,14
EUR	420.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	7.558.278,00	7.588.854,00	5,43
EUR	2.550.000	Jupiter Asset Mgt Ser Plc Merian GI Eq Abs Return Fd I H Cap	4.942.920,00	4.923.540,00	3,52
EUR	2.000	Lafayette UCITS ICAV Dalton Asia Pacific Fd B2 Cap	4.493.525,20	4.442.978,00	3,18
EUR	39.000	Lazard GI Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	5.005.899,60	5.005.357,50	3,58
EUR	40.500	Lazard GI Inv Fds Plc Rathmore Alternative SEUR Hgd Cap	5.068.194,30	5.068.943,55	3,62
EUR	170.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	3.955.832,00	3.941.433,00	2,82
EUR	42.000	Lumyna Fds Bluecove Alt Cre D Cap	4.371.360,00	4.370.100,00	3,13
EUR	86.000	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd E1 Cap	9.091.920,00	9.099.660,00	6,51
EUR	84.000	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	9.470.244,00	9.470.244,00	6,77
EUR	56.000	Man Funds VI Plc GLG Alpha Select Alternative IN H Cap	7.168.560,00	7.175.840,00	5,13
EUR	42.000	MontLake UCITS Platform ICAV Alpstone GI Macro Dist	4.304.601,00	4.281.400,20	3,06
EUR	25.000	MontLake UCITS Platform ICAV Crabel Gemini Fd A Foun Poo Cap	2.914.202,50	2.912.825,00	2,08
EUR	340.000	PrivilEdge Amber Event Eur NA Cap	4.440.468,00	4.419.490,00	3,16
EUR	33.000	Tungsten TRYCON AI GI Mkts C Dist	4.260.630,00	4.265.910,00	3,05
EUR	4.200	Varenne UCITS Long Short Cap	4.407.396,00	4.405.758,00	3,15
EUR	55.000	Variety Cap ICAV RiverNorth Relative Value Fund S Cap	5.572.600,00	5.581.400,00	3,99
Total fonds d'investissement (OPCVM)			131.286.416,58	131.125.391,49	93,78
Total portefeuille-titres			131.390.273,55	131.229.248,46	93,85
Avoirs bancaires				9.159.591,23	6,55
Autres actifs/(passifs) nets				-565.059,19	-0,40
Total				139.823.780,50	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

** Voir Note 17

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Fund Selection Alternative Strategies

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2024

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	93,85 %
Total	<u>93,85 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	52,69 %
Irlande	41,09 %
France	0,07 %
Total	<u>93,85 %</u>

BL Global Impact

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2023 au 25 mars 2024

Revenus

Dividendes, nets	290.979,26
Intérêts bancaires	110.711,73
Total des revenus	401.690,99

Charges

Commission de gestion	512.837,26
Commission de dépositaire	26.706,03
Frais bancaires et autres commissions	4.351,29
Frais sur transactions	12.087,87
Frais d'administration centrale	36.271,11
Frais professionnels	1.059,28
Autres frais d'administration	31.253,02
Taxe d'abonnement	19.415,57
Autres impôts	8.845,95
Autres charges	51.739,49
Total des charges	704.566,87

Pertes nettes des investissements	-302.875,88

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	26.602.394,98
- sur changes à terme	-6,67
- sur devises	-16.875,77
Résultat réalisé	26.282.636,66

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-7.431.173,72
Résultat des opérations	18.851.462,94

Dividendes payés	-588,81

Réinvestissements	-

Emissions	13.030.872,34

Rachats	-132.522.106,86

Total des variations de l'actif net	-100.640.360,39

Total de l'actif net au début de la période	100.640.360,39

Total de l'actif net à la fin de la période	0,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

BL Global Impact

Statistiques (en EUR) au 30 septembre 2024

Total de l'actif net	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024
	EUR	74.007.895,92	100.640.360,39	0,00

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2022	30.09.2023	30.09.2024		
A	EUR	160,28	170,91	202,61	**	25/03/2024
AM	EUR	165,89	176,94	209,74	**	25/03/2024
AR	EUR	150,35	159,49	188,88	**	25/03/2024
B	EUR	94,78	101,12	120,01	**	25/03/2024
BI	EUR	906,34	973,75	1.159,58	**	25/03/2024
BM	EUR	96,91	103,80	123,41	**	25/03/2024
BR	EUR	159,85	169,75	201,15	**	25/03/2024

** Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
A	3.946,001	86,000	-4.032,001	-
AM	1,000	-	-1,000	-
AR	1,000	-	-1,000	-
B	515.802,864	54.478,229	-570.281,093	-
BI	40.239,334	2.427,000	-42.666,334	-
BM	83.073,595	40.410,281	-123.483,876	-
BR	1,000	-	-1,000	-

Dividendes payés	Devise	Dividende par classe d'action	Date ex-dividende
A	EUR	0,15	06.02.2024
AM	EUR	1,28	06.02.2024

Les performances annuelles ont été calculées pour les 3 derniers exercices en tenant compte de tout dividende versé durant chacun de ces exercices. Pour les compartiments / classes d'actions lancés ou liquidés en cours d'exercice, la performance annuelle correspondante n'a pas été calculée.

La performance historique ne donne pas d'indication sur la performance future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat d'actions de la SICAV.

Note 1 - Informations générales

BL (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois. La SICAV est soumise à la directive 2009/65/CE telle que modifiée ainsi qu'aux dispositions de la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la "Loi de 2010").

La Valeur Nette d'Inventaire ainsi que le prix d'émission, de remboursement et de conversion de chaque classe d'actions sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la SICAV.

La SICAV publie, à la fin de chaque exercice, clôturé au 30 septembre, un rapport annuel incluant les états financiers audités et, à la fin de chaque semestre au 31 mars, un rapport semestriel non audité. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation de la SICAV est l'euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et les fiches signalétiques des compartiments de la SICAV ;
- les Documents d'informations clés ("DIC") de la SICAV (également publiées sur le site www.banquedeluxembourginvestments.com) ;
- les rapports financiers de la SICAV.

Par ailleurs, tout actionnaire de la SICAV peut, sur demande, obtenir au siège social de la Société de Gestion (email : info@bli.lu) des informations sur le détail du portefeuille des compartiments dans lesquels l'actionnaire investit.

La procédure de traitement des réclamations telle que prévue par le règlement CSSF relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations est disponible sur simple demande au siège social de la SICAV.

Note 2 - Principales méthodes comptables**a) Présentation des états financiers**

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

- 1) La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.
- 2) Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le Conseil d'Administration de la SICAV pourra déterminer le marché principal pour les investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

- 3) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, sont évalués en conformité avec la pratique de marché.
- 4) Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- 5) La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que le Conseil d'Administration de la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- 6) Dans la mesure où :
 - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotés ou négociés ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,
 - pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant l'alinéa 1) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
 - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou des titres d'Organismes de Placement Collectif, le prix déterminé suivant les alinéas 3) et 5) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration de la SICAV, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres d'Organismes de Placement Collectif,

le Conseil d'Administration de la SICAV en estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.
- 7) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration de la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 8) Les valeurs exprimées en devises autres que celles de référence du compartiment respectif, sont converties au dernier cours connu.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Rendement sur sukuk

Les sukuk sont des certificats d'investissement ou titres financiers représentant les droits et les obligations de ses titulaires sur un actif sous-jacent. Leur rémunération est fonction de la performance des actifs, en étant toutefois plafonnée. La rémunération des sukuk est variable en fonction des bénéfices dégagés sur ses actifs ou sur les résultats de l'émetteur ou l'emprunteur.

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. À la clôture du contrat, le compartiment enregistre une plus-value ou moins-value réalisée égale à la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur de clôture. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("settlement price") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus- ou moins-values sur les contrats de futures sont déterminées sur base de la méthode FIFO (first in first out). Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Evaluation des contrats d'options

Les plus-values et moins-values réalisées sur les contrats d'option correspondent à la prime payée ou reçue à l'expiration des contrats d'option, selon qu'ils ont été achetés ou vendus. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

j) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur une période maximale de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

k) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

BL

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2024

l) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés pour les états globalisés sont les suivants :

1	EUR	=	159,6404832	JPY	Yen japonais
			1,1162500	USD	Dollar américain

m) Ecart de réévaluation

La rubrique "Ecart de réévaluation" dans l'état globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net représente la différence d'évaluation de l'actif net de début d'exercice des compartiments convertis dans la devise de référence de la SICAV avec les cours de change applicables en début d'exercice et les cours de change applicables en fin d'exercice.

n) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

o) Répartition des frais

Les frais non individualisés sont répartis entre les différents compartiments au prorata de l'actif net de chaque compartiment.

Note 3 - Commission de gestion

La rémunération de la Société de Gestion, BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, est calculée sur base de l'actif net moyen de chaque compartiment pour le mois en question. Cette commission est payable mensuellement.

La Société de Gestion, perçoit directement de la SICAV, pour les compartiments suivants, une commission annuelle aux taux indiqués ci-dessous :

Compartiments	Classes A, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM	Classe Z *
BL Equities America	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL American Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Europe	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Europe PEA	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL European Small & Mid Caps	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL European Family Businesses	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Japan	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Asia	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Equities Emerging Markets	1,25%	n.a.	0,60%	0,85%	0%

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2024

Compartiments	Classes A, B, BC, B CHF HEDGED, B EUR HEDGED, B USD HEDGED	Classes AR, BR, BR CHF HEDGED	Classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI CHF HEDGED, BI EUR HEDGED	Classes AM, BM, BM CHF HEDGED, BM EUR HEDGED, BM USD HEDGED, BCM	Classe Z *
BL Equities Dividend	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Emerging Markets	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Flexible EUR	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Flexible USD	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Equities	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global 75	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global 50	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global 30	1,25%	1,50%	0,60%	0,85%	0%
BL Global Bond Opportunities	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Bond Euro	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,20%	n.a.	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,30% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,20%	n.a.	0%
BL Bond Dollar	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,20%	n.a.	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,30% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,20%	n.a.	0%
BL Bond Emerging Markets Euro	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Bond Emerging Markets Dollar	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Corporate Bond Opportunities	Jusqu'au 31 octobre 2023 : 0,60% Depuis le 1er novembre 2023 : 0,40%	n.a.	0,30%	n.a.	0%
BL Fund Selection Equities SRI	Depuis le 27 septembre 2024 : 1,25%	n.a.	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,60%	n.a.	0%
BL Fund Selection 50-100 SRI	Depuis le 27 septembre 2024 : 1,25%	n.a.	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,60%	n.a.	0%
BL Fund Selection 0-50	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,60%	n.a.	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,30%	n.a.	0%
BL Fund Selection Alternative Strategies	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,70%	n.a.	Depuis le 27 septembre 2024 : 0,35%	n.a.	0%
BL Global Impact (fusionné le 25 mars 2024)	Jusqu'au 25 mars 2024 : 1,25%	Jusqu'au 25 mars 2024 : 1,50%	Jusqu'au 25 mars 2024 : 0,60%	Jusqu'au 25 mars 2024 : 0,85%	n.a.

* La classe Z est exemptée de commission de gestion.

Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 5 - Commission de performance**BL Fund Selection 0-50**

La Société de Gestion a droit à une commission de performance correspondant à 10 % de l'accroissement de la VNI multiplié par le nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice social en question. Cet accroissement (la "Performance") est défini comme étant la différence positive entre la VNI par action à la fin de l'exercice social concerné et la VNI par action de fin d'exercice historique la plus élevée (principe du High Watermark), exprimée en pourcentage. La commission de performance est calculée à chaque VNI.

Pour les classes d'actions calculant une commission de performance, celle-ci inclut le principe de cristallisation des rachats et des ajustements sur les souscriptions afin de limiter les biais dans le calcul des commissions de performance.

La commission de performance n'est due que dans l'hypothèse où la VNI par action à la fin de l'exercice social est supérieure à la VNI initiale (principe du High Watermark).

Aucune commission de performance ne sera due si la Performance est négative.

La commission de performance est payable annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice social concerné.

A la date des états financiers, une commission de performance était enregistrée et s'élevait à :

Compartiment	Classe d'action	Montant de la commission de performance dans la devise du compartiment	Ratio commission de performance en % de la moyenne de l'actif net total
BL Fund Selection 0-50	BI	1.279,27	0.05%
		1.279,27 EUR	

Note 6 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 7 - Commission sur émissions, rachats et conversions d'actions

Les actions de la SICAV sont émises à la Valeur Nette d'Inventaire qui suit le jour de la réception de la demande, majorée d'une commission de 5 % maximum revenant aux Agents Placeurs.

Aucun droit de sortie ne sera prélevé lors du remboursement des actions.

Le passage d'un compartiment à un autre peut s'effectuer chaque Jour d'Evaluation par conversion des actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment sauf cas de suspension de l'un ou des

deux compartiments concernés. Aucune commission spécifique ne sera prélevée lors de la conversion des actions.

Note 8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net, calculée et payable par trimestre sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la Loi de 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Conformément à l'article 174 (2) de la Loi de 2010, un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED BI CHF HEDGED et JSR I qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

Note 9 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique, le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total au 31 décembre de l'année précédente des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

Un taux réduit de 0,01 % est applicable pour les classes AI, BI, BCI USD HEDGED, BI USD HEDGED, BI EUR HEDGED, BI CHF HEDGED et JSR I qui sont réservées à des investisseurs institutionnels.

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est enregistrée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 10 - Frais d'audit et autres prestations

Pour l'exercice allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, les honoraires versés par la SICAV au réviseur d'entreprises agréé ont été les suivants :

Frais d'audit : 200.318,94 EUR.

Note 11 - Réinvestissements

La rubrique "Réinvestissements" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net correspond à la somme des dividendes non distribués, que les actionnaires veulent réinvestir dans les compartiments BL Equities Europe, BL Equities Dividend, BL Emerging Market, BL Global Flexible EUR, BL Global Flexible USD et BL Global Bond Opportunities.

Note 12 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition des portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit auprès du Dépositaire et de l'Agent Payeur Principal de la SICAV.

Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2024

Note 13 - Investissements croisés

Conformément à l'article 181 de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif, les compartiments ci-après ont investi dans les compartiments suivants au 30 Septembre 2024 :

Compartiment	Quantité	Désignation	Devise du compartiment	Valeur d'évaluation	en % de l'actif net
BL Fund Selection Equities SRI	2.510,00	BL Equities America BI Cap	EUR	2.851.157,63	3.10%
BL Fund Selection Equities SRI	8.015,00	BL Equities Japan BI Cap	EUR	5.831.492,31	6.35%
BL Fund Selection 50-100 SRI	4.100,317	BL Equities Japan BI Cap	EUR	2.983.277,24	3.31%
				11.665.927,18	12.76%

Au 30 Septembre 2024, l'investissement total entre les compartiments s'élevait à EUR 11.665.927,18 et, par conséquent, le total net globalisé des actifs à la fin de l'année sans investissements croisés s'élèverait à EUR 10.911.120.745,55.

L'état globalisé du patrimoine n'a pas été ajusté pour neutraliser l'impact de ce qui précède.

Les commissions sur souscriptions et rachats détaillées dans la note 7 et la commission de gestion détaillée dans la note 3 ne sont pas appliquées sur la valeur nette d'inventaire de l'investissement des compartiments ci-dessus.

Note 14 - Charges et frais des fonds cibles

Lorsque la SICAV investit dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de Gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, la Société de Gestion ou l'autre société ne peut facturer de droits de souscription ou de remboursement pour l'investissement de la SICAV dans les parts d'autres OPC Liés.

Lorsque la SICAV investit une part importante de ses actifs dans d'autres OPC Liés, le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois aux compartiments concernés et aux autres OPC Liés dans lesquels les compartiments concernés entendent investir n'excédera pas 4% des actifs sous gestion.

Note 15 - Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2024, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

BL Equities America

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	330.076.492,06	USD	358.879.626,91	10.10.2024	9.683.053,24
EUR	2.460.000,00	USD	2.674.194,66	10.10.2024	72.635,89
EUR	112.620,02	USD	122.447,47	10.10.2024	3.303,79
EUR	276.465,27	USD	300.853,10	10.10.2024	7.847,41
EUR	2.340.000,00	USD	2.558.607,48	10.10.2024	54.231,34
EUR	73.818,38	USD	80.241,46	10.10.2024	2.183,98
EUR	127.567,98	USD	139.363,30	10.10.2024	3.078,82
EUR	2.190.000,00	USD	2.400.509,37	10.10.2024	44.839,78
EUR	152.677,49	USD	167.260,33	10.10.2024	3.219,02
EUR	262.516,17	USD	287.760,77	10.10.2024	5.364,20

BL

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	2.550.000,00	USD	2.800.851,15	10.10.2024	46.473,20
EUR	94.487,51	USD	103.687,19	10.10.2024	1.817,35
EUR	140.542,45	USD	153.556,54	10.10.2024	3.372,85
EUR	3.300.000,00	USD	3.595.749,30	10.10.2024	89.023,39
EUR	210.647,52	USD	230.156,22	10.10.2024	5.052,33
EUR	74.768,28	USD	81.461,01	10.10.2024	2.025,09
EUR	87.467,16	USD	95.279,11	10.10.2024	2.386,53
EUR	3.840.000,00	USD	4.168.012,80	10.10.2024	119.722,70
EUR	109.954,14	USD	119.785,47	10.10.2024	2.989,08
EUR	176.509,84	USD	191.594,72	10.10.2024	5.495,78
EUR	64.365,43	USD	69.779,34	10.10.2024	2.090,96
EUR	4.290.000,00	USD	4.655.593,80	10.10.2024	134.610,70
EUR	51.560,98	USD	55.823,11	10.10.2024	1.749,77
EUR	115.622,57	USD	126.683,49	10.10.2024	2.420,42
EUR	186.783,07	USD	205.716,34	10.10.2024	2.845,22
EUR	2.580.000,00	USD	2.826.836,34	10.10.2024	53.985,95
EUR	131.968,76	USD	144.718,79	10.10.2024	2.637,24
EUR	39.852,58	USD	43.587,32	10.10.2024	911,98
EUR	5.310.000,00	USD	5.818.023,63	10.10.2024	111.110,61
EUR	630.000,00	USD	690.273,99	10.10.2024	13.182,61
EUR	82.698,74	USD	90.589,36	10.10.2024	1.751,87
EUR	139.903,20	USD	153.356,85	10.10.2024	2.858,75
EUR	4.980.000,00	USD	5.511.744,48	10.10.2024	48.912,49
EUR	510.000,00	USD	562.440,75	10.10.2024	7.024,12
EUR	5.970.000,00	USD	6.612.228,72	10.10.2024	53.860,06
EUR	41.035,22	USD	45.213,22	10.10.2024	606,62
EUR	2.010.000,00	USD	2.237.186,28	10.10.2024	7.175,27
EUR	117.550,84	USD	130.383,39	10.10.2024	873,62
EUR	120.000,00	USD	133.617,36	10.10.2024	374,37
EUR	1.320.000,00	USD	1.470.780,96	10.10.2024	3.128,12
EUR	3.060.000,00	USD	3.422.086,74	10.10.2024	-5.297,52
EUR	83.370,18	USD	93.376,10	10.10.2024	-285,14
EUR	510.000,00	USD	568.256,28	10.10.2024	1.208,59
EUR	37.649,70	USD	41.983,82	10.10.2024	55,75
EUR	90.000,00	USD	99.888,93	10.10.2024	604,87
EUR	2.910.000,00	USD	3.227.850,57	10.10.2024	21.448,99
EUR	288.786,08	USD	319.445,34	10.10.2024	3.012,56
EUR	39.732,80	USD	44.090,14	10.10.2024	275,42
EUR	126.701,40	USD	141.166,52	10.10.2024	307,98
EUR	3.660.000,00	USD	4.040.003,16	10.10.2024	46.744,74
EUR	1.350.000,00	USD	1.488.746,25	10.10.2024	18.660,76
EUR	2.190.000,00	USD	2.420.225,94	10.10.2024	25.123,21
EUR	57.159,98	USD	63.022,59	10.10.2024	802,12
EUR	2.580.000,00	USD	2.866.062,66	10.10.2024	14.759,63
EUR	109.333,35	USD	120.847,90	10.10.2024	1.233,48
EUR	88.509,96	USD	98.256,32	10.10.2024	573,71
EUR	1.530.000,00	USD	1.704.080,34	10.10.2024	4.314,27
EUR	300.000,00	USD	333.938,40	10.10.2024	1.040,94
EUR	219.077,46	USD	243.935,52	10.10.2024	685,89
EUR	420.000,00	USD	467.870,76	10.10.2024	1.100,31
EUR	55.249,25	USD	61.476,78	10.10.2024	214,41
EUR	42.160,37	USD	46.961,04	10.10.2024	115,14
EUR	3.660.000,00	USD	4.083.934,14	10.10.2024	2.813,76
EUR	930.000,00	USD	1.037.441,97	10.10.2024	993,97
EUR	90.000,00	USD	100.798,20	10.10.2024	-304,40
EUR	2.700.000,00	USD	3.021.516,00	10.10.2024	-6.701,98
EUR	143.730,00	USD	160.577,60	10.10.2024	-89,00
EUR	146.148,88	USD	163.440,92	10.10.2024	-251,40
USD	1.400.140,20	EUR	1.290.000,00	10.10.2024	-40.270,94
USD	267.917,04	EUR	240.000,00	10.10.2024	-66,43
USD	1.148.361,90	EUR	1.050.000,00	10.10.2024	-24.065,77
USD	2.265.153,39	EUR	2.070.000,00	10.10.2024	-46.204,03
USD	3.570.931,56	EUR	3.270.000,00	10.10.2024	-80.343,20
USD	2.161.324,44	EUR	1.980.000,00	10.10.2024	-49.539,18
USD	653.806,80	EUR	600.000,00	10.10.2024	-16.151,87
USD	8.154.217,50	EUR	7.500.000,00	10.10.2024	-220.265,89
USD	294.186,06	EUR	270.000,00	10.10.2024	-7.295,34
USD	292.499,10	EUR	270.000,00	10.10.2024	-8.982,30

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
USD	652.397,40	EUR	600.000,00	10.10.2024	-17.561,27
USD	260.341,25	EUR	239.860,08	10.10.2024	-7.485,98
USD	2.296.511,70	EUR	2.100.000,00	10.10.2024	-48.343,65
USD	4.353.924,96	EUR	3.960.000,00	10.10.2024	-67.802,27
USD	11.300.678,64	EUR	10.320.000,00	10.10.2024	-222.610,51
USD	2.718.900,72	EUR	2.490.000,00	10.10.2024	-61.427,77
USD	502.268,51	EUR	458.280,04	10.10.2024	-9.445,97
USD	526.908,48	EUR	480.000,00	10.10.2024	-9.058,46
USD	40.331,19	EUR	36.225,63	10.10.2024	-118,27
USD	3.139.709,04	EUR	2.820.000,00	10.10.2024	-9.096,72
USD	671.082,60	EUR	600.000,00	10.10.2024	1.123,93
USD	2.363.390,49	EUR	2.130.000,00	10.10.2024	-14.962,79
USD	4.886.601,93	EUR	4.410.000,00	10.10.2024	-37.594,30
USD	99.915,57	EUR	90.000,00	10.10.2024	-578,23
USD	798.712,56	EUR	720.000,00	10.10.2024	-5.237,85
USD	4.477.979,70	EUR	4.050.000,00	10.10.2024	-44.241,33
USD	94.458,05	EUR	85.437,24	10.10.2024	-940,98
USD	1.334.726,40	EUR	1.200.000,00	10.10.2024	-5.190,94
USD	968.459,64	EUR	870.000,00	10.10.2024	-2.980,43
USD	63.013,97	EUR	56.571,44	10.10.2024	-153,57
USD	227.397,01	EUR	203.864,34	10.10.2024	-237,46
USD	83.281,84	EUR	74.526,34	10.10.2024	65,89
USD	1.635.701,34	EUR	1.470.000,00	10.10.2024	-5.697,40
USD	1.270.887,93	EUR	1.170.000,00	10.10.2024	-35.531,48
					9.645.094,82

BL American Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED					
EUR	38.916.859,01	USD	42.312.821,96	10.10.2024	1.141.656,64
EUR	60.000,00	USD	65.224,26	10.10.2024	1.771,61
EUR	390.000,00	USD	426.434,58	10.10.2024	9.038,56
EUR	720.000,00	USD	788.019,84	10.10.2024	15.930,57
EUR	480.000,00	USD	526.139,04	10.10.2024	9.827,90
EUR	930.000,00	USD	1.021.486,89	10.10.2024	16.949,05
EUR	33.697,29	USD	36.818,10	10.10.2024	808,22
EUR	420.000,00	USD	457.640,82	10.10.2024	11.330,25
EUR	165.067,19	USD	179.842,85	10.10.2024	4.470,81
EUR	150.000,00	USD	163.555,80	10.10.2024	3.933,87
EUR	600.000,00	USD	651.252,00	10.10.2024	18.706,67
EUR	176.038,01	USD	191.778,10	10.10.2024	4.785,55
EUR	60.000,00	USD	65.050,20	10.10.2024	1.945,67
EUR	270.000,00	USD	293.792,67	10.10.2024	7.688,73
EUR	60.000,00	USD	65.113,20	10.10.2024	1.882,67
EUR	360.000,00	USD	394.442,28	10.10.2024	7.532,92
EUR	750.000,00	USD	821.754,75	10.10.2024	15.693,59
EUR	540.000,00	USD	597.659,04	10.10.2024	5.303,76
EUR	128.830,22	USD	141.521,80	10.10.2024	2.329,74
EUR	510.000,00	USD	564.863,76	10.10.2024	4.601,11
EUR	240.000,00	USD	267.126,72	10.10.2024	856,75
EUR	390.000,00	USD	434.548,92	10.10.2024	924,22
EUR	390.000,00	USD	436.148,31	10.10.2024	-675,17
EUR	676.372,98	USD	756.771,41	10.10.2024	-1.534,84
EUR	60.000,00	USD	66.853,68	10.10.2024	142,19
EUR	525.676,08	USD	586.190,33	10.10.2024	778,42
EUR	360.000,00	USD	399.555,72	10.10.2024	2.419,48
EUR	210.000,00	USD	232.937,67	10.10.2024	1.547,86
EUR	38.822,73	USD	43.255,00	10.10.2024	94,37
EUR	330.000,00	USD	364.262,58	10.10.2024	4.214,69
EUR	146.695,46	USD	161.865,97	10.10.2024	1.933,86
EUR	240.000,00	USD	264.666,00	10.10.2024	3.317,47
EUR	30.000,00	USD	33.326,31	10.10.2024	171,62
EUR	450.000,00	USD	501.200,10	10.10.2024	1.268,90

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en USD)
EUR	240.000,00	USD	267.150,72	10.10.2024	832,75
EUR	120.000,00	USD	133.677,36	10.10.2024	314,37
EUR	570.000,00	USD	636.022,53	10.10.2024	438,21
EUR	83.628,35	USD	93.272,12	10.10.2024	107,11
EUR	51.912,29	USD	57.844,15	10.10.2024	121,00
EUR	150.000,00	USD	167.329,35	10.10.2024	160,32
EUR	173.728,73	USD	193.849,47	10.10.2024	135,65
EUR	180.000,00	USD	201.596,40	10.10.2024	-608,80
EUR	540.000,00	USD	604.303,20	10.10.2024	-1.340,40
USD	90.043,35	EUR	82.845,10	10.10.2024	-2.461,31
USD	46.953,67	EUR	42.002,35	10.10.2024	53,94
USD	391.042,44	EUR	360.000,00	10.10.2024	-10.932,76
USD	51.987,21	EUR	47.471,01	10.10.2024	-1.018,81
USD	32.768,34	EUR	30.000,00	10.10.2024	-729,59
USD	50.408,08	EUR	46.001,76	10.10.2024	-957,38
USD	268.335,44	EUR	245.742,60	10.10.2024	-6.060,20
USD	426.768,03	EUR	390.000,00	10.10.2024	-8.705,11
USD	589.695,12	EUR	540.000,00	10.10.2024	-13.267,68
USD	294.726,06	EUR	270.000,00	10.10.2024	-6.755,34
USD	587.103,66	EUR	540.000,00	10.10.2024	-15.859,14
USD	53.031,56	EUR	48.700,30	10.10.2024	-1.347,09
USD	103.349,07	EUR	95.218,55	10.10.2024	-2.971,75
USD	623.338,89	EUR	570.000,00	10.10.2024	-13.121,85
USD	428.795,64	EUR	390.000,00	10.10.2024	-6.677,50
USD	1.018.375,11	EUR	930.000,00	10.10.2024	-20.060,83
USD	294.820,56	EUR	270.000,00	10.10.2024	-6.660,84
USD	131.379,24	EUR	120.000,00	10.10.2024	-2.612,49
USD	44.083,36	EUR	40.229,90	10.10.2024	-837,26
USD	296.386,02	EUR	270.000,00	10.10.2024	-5.095,38
USD	66.106,50	EUR	60.000,00	10.10.2024	-889,37
USD	233.619,12	EUR	210.000,00	10.10.2024	-866,41
USD	200.406,96	EUR	180.000,00	10.10.2024	-580,64
USD	100.662,39	EUR	90.000,00	10.10.2024	168,59
USD	797.812,56	EUR	720.000,00	10.10.2024	-6.137,85
USD	42.545,79	EUR	38.477,42	10.10.2024	-418,01
USD	57.091,65	EUR	51.418,45	10.10.2024	-322,08
USD	199.678,14	EUR	180.000,00	10.10.2024	-1.309,46
USD	364.872,42	EUR	330.000,00	10.10.2024	-3.604,85
USD	78.609,99	EUR	71.102,68	10.10.2024	-783,11
USD	33.126,72	EUR	30.000,00	10.10.2024	-371,21
USD	65.017,68	EUR	58.588,53	10.10.2024	-402,14
USD	100.104,48	EUR	90.000,00	10.10.2024	-389,32
USD	300.556,44	EUR	270.000,00	10.10.2024	-924,96
USD	400.579,92	EUR	360.000,00	10.10.2024	-1.395,28
USD	38.242,84	EUR	34.242,22	10.10.2024	8,05
USD	32.561,40	EUR	30.000,00	10.10.2024	-936,53
					<u>1.156.574,97</u>

BL Equities Europe

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	4.065,04	EUR	4.335,97	10.10.2024	-14,70
CHF	77.347,43	EUR	80.124,46	10.10.2024	<u>2.096,99</u>
					2.082,29
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	36.611,84	USD	40.780,72	10.10.2024	89,57
EUR	8.419,97	USD	9.428,41	10.10.2024	-23,91
USD	5.103,30	EUR	4.567,03	10.10.2024	3,38
USD	113.806,39	EUR	104.708,48	10.10.2024	<u>-2.786,89</u>
					-2.717,85

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2024

BL European Small & Mid Caps

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	5.633,22	USD	6.199,49	10.10.2024	81,13
USD	5.488,59	EUR	4.922,41	10.10.2024	-6,95
USD	119.102,46	EUR	109.581,17	10.10.2024	-2.916,58
					-2.842,40

BL European Family Businesses

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	15.678,90	USD	17.181,30	10.10.2024	291,81
USD	12.115,57	EUR	10.893,12	10.10.2024	-42,70
USD	268.796,14	EUR	247.308,04	10.10.2024	-6.582,28
					-6.333,17

BL Equities Japan

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
Contrats de change à terme					
EUR	161.059,46	JPY	26.017.823,00	02.10.2024	-466.219
					-466.219

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BI CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED

CHF	214.105,73	JPY	38.389.177,00	10.10.2024	-2.254.570
CHF	7.407,90	JPY	1.269.778,00	10.10.2024	-19.551
CHF	11.193,71	JPY	1.898.008,00	10.10.2024	-8.848
CHF	10.693,50	JPY	1.823.181,00	10.10.2024	-18.443
CHF	6.969,08	JPY	1.184.138,00	10.10.2024	-7.968
JPY	595.875,00	CHF	3.491,50	10.10.2024	6.615
JPY	1.203.654,00	CHF	7.222,06	10.10.2024	-15.212
JPY	1.324.827,00	CHF	7.621,08	10.10.2024	38.618
JPY	2.306.511,00	CHF	13.690,24	10.10.2024	-3.990
JPY	2.149.889,00	CHF	12.640,28	10.10.2024	16.590
JPY	9.649.437,00	CHF	54.111,00	10.10.2024	517.128
					-1.749.631

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B EUR HEDGED, BI EUR HEDGED et BM EUR HEDGED

EUR	450.000,00	JPY	71.684.478,00	10.10.2024	-349.574
EUR	1.620.000,00	JPY	259.597.346,00	10.10.2024	-2.791.691
EUR	360.000,00	JPY	58.085.190,00	10.10.2024	-1.017.267
EUR	1.560.000,00	JPY	252.904.433,00	10.10.2024	-5.610.099
EUR	1.080.000,00	JPY	174.395.110,00	10.10.2024	-3.191.340
EUR	180.000,00	JPY	29.132.216,00	10.10.2024	-598.254
EUR	420.000,00	JPY	68.063.471,00	10.10.2024	-1.484.227
EUR	570.000,00	JPY	92.058.158,00	10.10.2024	-1.700.613
EUR	300.000,00	JPY	48.213.550,00	10.10.2024	-656.947
EUR	270.000,00	JPY	43.305.339,00	10.10.2024	-504.797
EUR	240.000,00	JPY	38.574.940,00	10.10.2024	-529.658
EUR	480.000,00	JPY	77.130.864,00	10.10.2024	-1.040.300
EUR	1.500.000,00	JPY	234.707.544,00	10.10.2024	3.075.470
EUR	150.000,00	JPY	23.636.064,00	10.10.2024	142.237
EUR	930.000,00	JPY	147.898.002,00	10.10.2024	-472.533
EUR	540.000,00	JPY	86.661.992,00	10.10.2024	-1.060.107
EUR	240.000,00	JPY	38.407.789,00	10.10.2024	-362.507
EUR	1.770.000,00	JPY	285.071.233,00	10.10.2024	-4.487.277
EUR	552.443,29	JPY	88.746.495,00	10.10.2024	-1.172.075
EUR	1.380.000,00	JPY	219.813.500,00	10.10.2024	-1.053.127
EUR	780.000,00	JPY	124.564.566,00	10.10.2024	-917.399
EUR	4.890.000,00	JPY	767.744.606,00	10.10.2024	7.428.019
EUR	570.000,00	JPY	92.021.899,00	10.10.2024	-1.664.354
EUR	1.170.000,00	JPY	193.713.016,00	10.10.2024	-8.242.265

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
EUR	62.580,15	JPY	10.411.688,00	10.10.2024	-491.746
EUR	30.000,00	JPY	5.102.936,00	10.10.2024	-347.550
EUR	270.000,00	JPY	45.810.432,00	10.10.2024	-3.009.490
EUR	56.806,51	JPY	9.726.878,00	10.10.2024	-721.796
EUR	60.000,00	JPY	10.275.634,00	10.10.2024	-764.917
EUR	510.000,00	JPY	87.290.659,00	10.10.2024	-6.444.434
EUR	210.000,00	JPY	36.412.328,00	10.10.2024	-3.122.706
EUR	1.080.000,00	JPY	186.678.329,00	10.10.2024	-15.474.559
EUR	71.953.419,58	JPY	12.406.196.372,00	10.10.2024	-999.995.733
JPY	20.727.168,00	EUR	120.000,00	10.10.2024	1.704.527
JPY	112.772.154,00	EUR	660.000,00	10.10.2024	8.147.628
JPY	213.560.256,00	EUR	1.260.000,00	10.10.2024	13.822.524
JPY	26.664.558,00	EUR	157.616,12	10.10.2024	1.678.934
JPY	162.368.415,00	EUR	960.000,00	10.10.2024	10.187.286
JPY	30.230.581,00	EUR	180.000,00	10.10.2024	1.696.619
JPY	585.106.971,00	EUR	3.519.262,91	10.10.2024	27.226.344
JPY	143.848.699,00	EUR	870.000,00	10.10.2024	5.934.551
JPY	272.230.918,00	EUR	1.650.000,00	10.10.2024	10.669.603
JPY	19.898.056,00	EUR	120.000,00	10.10.2024	875.415
JPY	11.190.251,00	EUR	67.717,76	10.10.2024	455.496
JPY	24.840.223,00	EUR	150.000,00	10.10.2024	1.061.922
JPY	217.814.920,00	EUR	1.350.000,00	10.10.2024	3.810.208
JPY	553.789.598,00	EUR	3.480.000,00	10.10.2024	2.133.006
JPY	950.866.425,00	EUR	6.090.000,00	10.10.2024	-14.532.611
JPY	19.093.797,00	EUR	120.000,00	10.10.2024	71.156
JPY	7.429.654,00	EUR	46.723,53	10.10.2024	22.946
JPY	59.467.375,00	EUR	369.165,75	10.10.2024	946.479
JPY	139.780.048,00	EUR	870.000,00	10.10.2024	1.865.900
JPY	7.783.625,00	EUR	48.170,69	10.10.2024	147.510
JPY	54.055.211,00	EUR	335.500,63	10.10.2024	870.977
JPY	6.745.578,00	EUR	42.157,71	10.10.2024	62.653
JPY	33.670.525,00	EUR	210.000,00	10.10.2024	380.903
JPY	19.248.485,00	EUR	120.000,00	10.10.2024	225.844
JPY	38.888.289,00	EUR	240.000,00	10.10.2024	843.007
JPY	300.608.454,00	EUR	1.890.000,00	10.10.2024	1.001.857
JPY	23.803.514,00	EUR	150.000,00	10.10.2024	25.213
JPY	71.300.277,00	EUR	450.000,00	10.10.2024	-34.627
JPY	9.428.094,00	EUR	60.000,00	10.10.2024	-83.227
JPY	63.383.823,00	EUR	401.781,45	10.10.2024	-307.380
JPY	4.711.432,00	EUR	30.000,00	10.10.2024	-44.228
JPY	90.876.100,00	EUR	575.390,56	10.10.2024	-335.968
JPY	130.721.623,00	EUR	840.000,00	10.10.2024	-2.436.865
JPY	65.193.828,00	EUR	420.000,00	10.10.2024	-1.385.416
JPY	13.150.455,00	EUR	84.228,44	10.10.2024	-201.607
JPY	5.730.959,00	EUR	35.911,91	10.10.2024	38.131
JPY	32.959.367,00	EUR	206.513,86	10.10.2024	222.375
JPY	87.312.304,00	EUR	543.881,95	10.10.2024	1.095.045
JPY	25.990.567,00	EUR	161.059,46	10.10.2024	459.098
					-980.312.388
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED et BM USD HEDGED					
JPY	9.540.281,00	USD	60.000,00	10.10.2024	1.026.345
JPY	29.362.541,00	USD	210.000,00	10.10.2024	-436.234
JPY	67.765.851,00	USD	480.000,00	10.10.2024	-345.635
JPY	6.051.919,00	USD	42.370,45	10.10.2024	39.597
JPY	4.262.320,00	USD	30.000,00	10.10.2024	5.352
JPY	34.269.873,00	USD	240.000,00	10.10.2024	214.130
JPY	8.573.586,00	USD	60.000,00	10.10.2024	59.650
JPY	142.059.002,00	USD	990.000,00	10.10.2024	1.579.062
JPY	13.152.984,00	USD	90.000,00	10.10.2024	382.080
JPY	4.335.560,00	USD	30.000,00	10.10.2024	78.592
JPY	12.910.006,00	USD	90.000,00	10.10.2024	139.102
JPY	55.284.272,00	USD	382.833,37	10.10.2024	960.627
JPY	65.307.349,00	USD	450.000,00	10.10.2024	1.452.831
JPY	8.739.496,00	USD	60.000,00	10.10.2024	225.560
JPY	464.749.162,00	USD	3.270.000,00	10.10.2024	739.662
JPY	270.528.219,00	USD	1.860.000,00	10.10.2024	6.596.210
JPY	102.621.937,00	USD	690.000,00	10.10.2024	4.711.676
JPY	9.169.163,00	USD	60.000,00	10.10.2024	655.227

BL

Notes aux états financiers (suite) au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en JPY)
JPY	9.128.433,00	USD	60.000,00	10.10.2024	614.497
JPY	136.411.815,00	USD	900.000,00	10.10.2024	8.702.778
JPY	63.731.062,00	USD	420.000,00	10.10.2024	4.133.512
JPY	13.879.979,00	USD	90.000,00	10.10.2024	1.109.075
JPY	74.350.469,00	USD	480.000,00	10.10.2024	6.238.983
JPY	97.480.430,00	USD	630.000,00	10.10.2024	8.084.104
JPY	46.870.630,00	USD	300.000,00	10.10.2024	4.300.951
USD	840.000,00	JPY	123.527.736,00	10.10.2024	-4.332.635
USD	36.110.453,86	JPY	5.729.252.760,00	10.10.2024	-605.218.010
USD	540.000,00	JPY	78.363.412,00	10.10.2024	-1.737.990
USD	210.000,00	JPY	30.623.196,00	10.10.2024	-825.331
USD	840.000,00	JPY	122.544.879,00	10.10.2024	-3.349.778
USD	240.000,00	JPY	34.904.796,00	10.10.2024	-849.053
USD	810.000,00	JPY	114.725.580,00	10.10.2024	212.553
USD	420.000,00	JPY	61.232.500,00	10.10.2024	-1.634.950
USD	2.550.000,00	JPY	365.441.385,00	10.10.2024	-3.599.115
USD	240.000,00	JPY	34.798.661,00	10.10.2024	-742.918
USD	120.000,00	JPY	17.220.953,00	10.10.2024	-193.296
USD	90.000,00	JPY	13.037.076,00	10.10.2024	-266.466
USD	300.000,00	JPY	44.523.141,00	10.10.2024	-1.953.462
USD	300.000,00	JPY	43.159.510,00	10.10.2024	-589.831
USD	630.000,00	JPY	96.118.179,00	10.10.2024	-6.721.853
USD	150.000,00	JPY	21.599.730,00	10.10.2024	-315.239
USD	150.000,00	JPY	21.540.617,00	10.10.2024	-255.778
USD	510.000,00	JPY	72.890.782,00	10.10.2024	-522.328
USD	270.000,00	JPY	38.992.138,00	10.10.2024	-679.427
USD	60.000,00	JPY	8.489.428,00	10.10.2024	24.534
USD	240.000,00	JPY	34.916.544,00	10.10.2024	-860.801
USD	150.000,00	JPY	23.178.915,00	10.10.2024	-1.896.161
USD	120.000,00	JPY	17.404.740,00	10.10.2024	-377.285
USD	270.000,00	JPY	42.259.218,00	10.10.2024	-3.946.507
USD	120.000,00	JPY	19.145.090,00	10.10.2024	-2.119.549
USD	510.000,00	JPY	81.169.214,00	10.10.2024	-8.800.760
USD	750.000,00	JPY	106.780.220,00	10.10.2024	-356.023
USD	960.000,00	JPY	138.888.202,00	10.10.2024	-2.665.230
					-603.304.955

BL Equities Dividend

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	335.587,55	EUR	347.636,28	10.10.2024	9.098,19
					9.098,19
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED, BI USD HEDGED et BM USD HEDGED					
EUR	527.138,32	USD	576.538,56	10.10.2024	10.806,65
EUR	98.833,51	USD	110.280,11	10.10.2024	69,13
EUR	55.022,05	USD	60.000,00	10.10.2024	1.287,79
EUR	438.026,94	USD	480.000,00	10.10.2024	8.152,21
EUR	107.722,06	USD	120.000,00	10.10.2024	252,82
EUR	161.713,73	USD	180.000,00	10.10.2024	509,91
EUR	26.942,61	USD	30.000,00	10.10.2024	75,30
EUR	53.861,03	USD	60.000,00	10.10.2024	126,41
EUR	136.298,71	USD	150.000,00	10.10.2024	1.962,68
EUR	88.430,23	USD	97.500,08	10.10.2024	1.111,68
EUR	54.292,45	USD	60.000,00	10.10.2024	557,97
EUR	44.183,92	USD	49.411,67	10.10.2024	-68,08
EUR	81.339,32	USD	90.000,00	10.10.2024	737,56
EUR	135.119,68	USD	150.000,00	10.10.2024	783,28
EUR	80.995,20	USD	90.000,00	10.10.2024	393,34
EUR	109.782,34	USD	120.000,00	10.10.2024	2.313,74
EUR	54.926,34	USD	60.000,00	10.10.2024	1.192,05
EUR	54.618,74	USD	60.000,00	10.10.2024	884,36
EUR	55.189,11	USD	60.000,00	10.10.2024	1.454,91

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	1.980.518,82	USD	2.170.973,43	10.10.2024	36.254,87
USD	60.000,00	EUR	53.695,07	10.10.2024	39,60
USD	30.000,00	EUR	26.822,33	10.10.2024	45,01
USD	60.000,00	EUR	53.895,18	10.10.2024	-160,57
USD	90.000,00	EUR	81.112,28	10.10.2024	-510,45
USD	150.000,00	EUR	135.272,48	10.10.2024	-936,13
USD	60.000,00	EUR	54.130,96	10.10.2024	-396,43
USD	120.000,00	EUR	108.296,11	10.10.2024	-827,05
USD	180.000,00	EUR	163.202,39	10.10.2024	-1.999,04
USD	30.000,00	EUR	26.954,86	10.10.2024	-87,56
USD	149.160,73	EUR	134.097,19	10.10.2024	-512,34
USD	60.000,00	EUR	53.834,79	10.10.2024	-100,16
USD	120.000,00	EUR	107.231,90	10.10.2024	237,49
USD	270.000,00	EUR	241.444,37	10.10.2024	361,70
USD	30.000,00	EUR	26.873,99	10.10.2024	-6,66
USD	30.000,00	EUR	26.945,17	10.10.2024	-77,87
USD	30.000,00	EUR	26.946,38	10.10.2024	-79,08
USD	60.000,00	EUR	53.946,06	10.10.2024	-211,47
USD	60.000,00	EUR	54.457,58	10.10.2024	-723,15
USD	60.000,00	EUR	54.255,73	10.10.2024	-521,23
USD	560.828,33	EUR	511.804,61	10.10.2024	-9.542,27
USD	60.000,00	EUR	54.800,68	10.10.2024	-1.066,35
USD	60.000,00	EUR	54.948,68	10.10.2024	-1.214,40
USD	120.000,00	EUR	109.601,35	10.10.2024	-2.132,70
USD	30.000,00	EUR	27.432,91	10.10.2024	-565,76
USD	60.000,00	EUR	55.359,24	10.10.2024	-1.625,09
USD	30.000,00	EUR	27.590,55	10.10.2024	-723,45
USD	90.000,00	EUR	83.077,18	10.10.2024	-2.475,96
USD	60.000,00	EUR	55.320,95	10.10.2024	-1.586,79
USD	120.000,00	EUR	110.210,14	10.10.2024	-2.741,68
USD	30.000,00	EUR	27.415,36	10.10.2024	-548,20
USD	60.000,00	EUR	54.673,34	10.10.2024	-938,97
USD	120.000,00	EUR	109.556,32	10.10.2024	-2.087,65
USD	120.000,00	EUR	109.721,51	10.10.2024	-2.252,90
USD	120.000,00	EUR	109.831,98	10.10.2024	-2.363,40
USD	22.313.997,51	EUR	20.530.171,93	10.10.2024	-546.425,09
USD	180.000,00	EUR	162.634,83	10.10.2024	-1.431,30
					-517.328,77

BL Global Flexible EUR

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	45.913.218,51	USD	50.000.000,00	12.11.2024	1.197.345,64
EUR	103.478.497,17	USD	115.000.000,00	20.12.2024	785.125,29
EUR	22.592.392,04	USD	25.000.000,00	20.12.2024	268.055,67
EUR	18.216.716,44	USD	20.000.000,00	20.12.2024	357.702,95
					2.608.229,55

Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED

CHF	60.000,00	EUR	63.777,95	10.10.2024	3,92
CHF	60.000,00	EUR	61.960,68	10.10.2024	1.820,08
CHF	30.000,00	EUR	31.092,69	10.10.2024	797,76
CHF	3.411.530,40	EUR	3.534.015,86	10.10.2024	92.490,85
CHF	30.000,00	EUR	31.982,47	10.10.2024	-91,48
CHF	30.000,00	EUR	32.043,92	10.10.2024	-152,89
CHF	30.000,00	EUR	31.900,84	10.10.2024	-9,90
CHF	30.000,00	EUR	31.765,76	10.10.2024	125,10
CHF	60.000,00	EUR	63.087,44	10.10.2024	694,01
CHF	60.000,00	EUR	63.821,98	10.10.2024	-40,09
CHF	30.000,00	EUR	31.775,86	10.10.2024	115,00
CHF	30.000,00	EUR	31.791,01	10.10.2024	99,86
EUR	31.440,28	CHF	30.000,00	10.10.2024	-450,38
EUR	32.077,53	CHF	30.000,00	10.10.2024	186,48
EUR	31.969,82	CHF	30.000,00	10.10.2024	78,84

BL**Notes aux états financiers (suite)**
au 30 septembre 2024

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
EUR	129.459,20	CHF	120.000,00	10.10.2024	1.894,32
EUR	64.649,39	CHF	60.000,00	10.10.2024	866,99
					98.428,47

BL Global 75

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B CHF HEDGED, BM CHF HEDGED et BR CHF HEDGED					
CHF	343.309,36	EUR	355.635,32	10.10.2024	9.307,55
CHF	49.999,96	EUR	53.252,52	10.10.2024	-100,94
CHF	17.194,92	EUR	18.338,02	10.10.2024	-59,24
					9.147,37

BL Global Bond Opportunities

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	8.923.537,66	BRL	54.081.100,00	17.10.2024	46.142,66
					46.142,66

BL Bond Emerging Markets Euro

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	10.012.705,22	BRL	60.682.000,00	17.10.2024	51.774,64
					51.774,64

BL Fund Selection Alternative Strategies

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED					
EUR	9.503.132,37	USD	10.628.588,34	10.10.2024	-15.598,46
EUR	53.703,86	USD	59.555,76	10.10.2024	367,17
EUR	27.451,86	USD	30.000,00	10.10.2024	584,71
EUR	54.760,86	USD	60.000,00	10.10.2024	1.026,52
EUR	27.178,20	USD	30.000,00	10.10.2024	310,97
EUR	27.639,07	USD	30.000,00	10.10.2024	771,98
USD	30.000,00	EUR	27.083,81	10.10.2024	-216,55
USD	30.000,00	EUR	26.954,86	10.10.2024	-87,56
USD	30.000,00	EUR	26.950,01	10.10.2024	-82,71
USD	30.000,00	EUR	26.917,39	10.10.2024	-50,08
USD	30.000,00	EUR	26.822,33	10.10.2024	45,01
USD	30.000,00	EUR	26.973,03	10.10.2024	-105,73
USD	30.000,00	EUR	27.228,79	10.10.2024	-361,57
USD	30.000,00	EUR	27.432,91	10.10.2024	-565,76
USD	10.628.588,34	EUR	9.515.451,76	10.10.2024	3.275,23
USD	10.568.144,10	EUR	9.723.305,53	10.10.2024	-258.792,67
USD	30.000,00	EUR	27.336,67	10.10.2024	-469,49
					-269.948,99

Note 16 - Contrats de futures

Au 30 septembre 2024, les compartiments ci-dessous sont engagés dans les contrats de futures suivants :

BL**Notes aux états financiers (suite)**

au 30 septembre 2024

BL Global Flexible USD

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en USD)	Résultat non réalisé (en USD)
Vente	60	S&P 500 Index FUT 12/24 CME	USD	-17.442.750,00	-675.750,00
					<u>-675.750,00</u>

BL Global 75

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	400	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/24 EUX	EUR	-20.120.000,00	-614.000,00
Vente	120	S&P 500 Index FUT 12/24 CME	USD	-31.252.407,61	-661.948,49
					<u>-1.275.948,49</u>

BL Global 50

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	270	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/24 EUX	EUR	-13.581.000,00	-414.450,00
Vente	70	S&P 500 Index FUT 12/24 CME	USD	-18.230.571,11	-386.136,62
					<u>-800.586,62</u>

BL Global 30

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	85	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/24 EUX	EUR	-4.275.500,00	-130.475,00
Vente	20	S&P 500 Index FUT 12/24 CME	USD	-5.208.734,60	-110.324,75
					<u>-240.799,75</u>

BL Global Bond Opportunities

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Achat	70	Euro BUXL 30 Years FUT 12/24 EUX	EUR	9.539.600,00	205.800,00
Achat	120	Euro Bund 10 Years FUT 12/24 EUX	EUR	16.190.400,00	241.200,00
Achat	150	Euro-BOBL 5 Years FUT 12/24 EUX	EUR	18.007.500,00	196.500,00
Achat	10	Euro-Schatz 6% 2 Years FUT 12/24 EUX	EUR	1.071.750,00	5.950,00
					<u>649.450,00</u>

BL Fund Selection 50-100 SRI

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	40	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/24 EUX	EUR	-2.012.000,00	-67.200,00
Vente	2	Nasdaq 100 Stock Index FUT 12/24 CME	USD	-726.047,03	-17.720,42
					<u>-84.920,42</u>

Notes aux états financiers (suite)
au 30 septembre 2024

BL Fund Selection 0-50

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	350	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/24 EUX	EUR	-17.605.000,00	-588.000,00
Vente	32	Nasdaq 100 Stock Index FUT 12/24 CME	USD	-11.616.752,52	-283.526,73
Vente	90	S&P 500 Index FUT 12/24 CME	USD	-23.439.305,71	-496.326,54
					<u>-1.367.853,27</u>

Les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes sont repris dans les rubriques "Autres créances" / "Autres dettes" figurant dans l'état du patrimoine des compartiments BL Global Flexible USD, BL Global 75, BL Global 50; BL Global 30, BL Global Bond Opportunities, BL Fund Selection 50-100 SRI et BL Fund Selection 0-50.

Note 17 - Évaluations

Le compartiment BL Fund Selection Alternative Strategies détient une position de 49 actions du fonds H2O Allegro Side Pocket IC Dist (FR0013535762) (« Side Pocket »), ce qui représente 0,07% des actifs nets du compartiment à la date de la VNI du 30 septembre 2024. La Side Pocket avait été créée en octobre 2020 via une scission du fonds principal H2O Allegro détenu par le compartiment, dans le but d'isoler et de liquider un portefeuille d'investissements illiquides anciennement détenu par le fonds principal H2O Allegro.

Depuis la scission, la société de gestion de la SICAV suit le processus de liquidation de la Side Pocket. Depuis la création de la Side-Pocket, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de valoriser celle-ci sur base de la valorisation publiée par H2O Asset Management, avec application d'une décote de 30%. Au 20 janvier 2023, le compartiment a bénéficié d'un premier remboursement de EUR 5 218,38 par part (EUR 255.700,61). Au 18 mars 2024, le compartiment a bénéficié d'un deuxième remboursement de EUR 3.121,37 par part (EUR 152.947,13).

Début août 2024 le Groupe H2O Asset Management annonce une sortie accélérée et définitive aux porteurs de parts des fonds side-pocket. Cette offre, dont les détails ont été communiqués à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), permettrait de sortir définitivement des fonds side-pocket. Plus de détails sur les aspects opérationnels seraient publiés prochainement selon H2O Asset Management.

Jusqu'à la publication de ces détails, la side-pocket est valorisée dans la VNI du compartiment sur base de la valorisation publiée par H2O Asset Management, avec application d'une décote de 30%.

Note 18 - Evènements significatifs durant la période de référence des états financiers

Depuis le 24 février 2022, la guerre en cours en Ukraine et les sanctions connexes visant la Fédération de Russie ont eu et continuent d'avoir un impact sur les économies européennes et mondiales. Les deux compartiments suivants détiennent une exposition directe à des titres ukrainiens, russes et/ou biélorusses:

- BL Bond Emerging Markets Euro: une position dans une émission émise par le Ministère des Finances de la Fédération de Russie, représentant 0,20% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2024;
- BL Bond Emerging Markets Dollar : une position dans une émission émise par le Ministère des Finances de la Fédération de Russie, représentant 0,89% des actifs nets du compartiment au 30 septembre 2024.

Même si l'exposition de la SICAV à des titres russes est relativement faible, l'impact général de la guerre sur la conjoncture économique générale pourrait, au cours de l'actuel et du prochain exercice social, engendrer une révision de certaines hypothèses et estimations, y compris des ajustements significatifs de la valeur de certains actifs en portefeuille au cours. À ce stade, la SICAV n'est pas en mesure d'estimer cet impact. Le Conseil d'Administration de la SICAV avec la Société de Gestion continuent de surveiller l'évolution des marchés et, en consultation et coordination avec les principaux prestataires de service de la SICAV, d'évaluer leurs incidences sur les actifs nets de la SICAV, ses activités et son organisation. Les activités de la SICAV ont été assurées à tout moment.

Par résolution circulaire en date du 6 octobre 2023, le Conseil d'Administration de la SICAV a approuvé la modification du modèle de délégation de l'administration centrale, en approuvant la désignation de UI efa S.A. comme Administration Centrale, par délégation de la Société de gestion, en remplacement de BDL, avec effet à compter du 1er octobre 2023.

Avec date d'effet au 25 mars 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV et le Conseil d'Administration de Funds for Good ("FFG") ont décidé de procéder à la fusion du compartiment BL GLOBAL IMPACT de BL dans le compartiment FFG - GLOBAL IMPACT EQUITIES de FFG.

Compartiment absorbé			Compartiment absorbant	
BL Global Impact			FFG BLI Global Impact Equities	
Classe d'actions	ISIN		Ratio d'échange	Classe d'actions
Classe A	LU0439764860	2,02610	Classe R Dis	LU2612532593
Classe AM	LU1484140840	2,09740	Classe C Dis	LU2612532676
Classe AR	LU0495656315	1,88880	Classe R Dis	LU2612532593
Classe B	LU0093570173	1,20439	Classe R Acc	LU2612532759
Classe BI	LU0495657552	1,16344	Classe I Acc	LU2612532833
Classe BM	LU1484140923	1,23405	Classe C Acc	LU2612533054
Classe BR	LU0495656661	2,01876	Classe R Acc	LU2612532759

Avec date d'effet au 17 septembre 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé d'adapter la description faite dans le prospectus de la politique d'intégration des risques en matière de durabilité des compartiments suivants :

- suite à leur reclassification SFDR sous l'article 8 SFDR (précédemment article 9) :
 - BL Global Bond Opportunities,
 - BL Bond Euro,
 - BL Bond Emerging Markets Euro,
 - BL Bond Emerging Markets Dollar,
- afin d'harmoniser l'approche entre les différents compartiments obligataires :
 - BL Corporate Bond Opportunities.

Avec date d'effet au 27 septembre 2024, le Conseil d'Administration de la SICAV et le Conseil d'Administration de BL FUND SELECTION ont décidé de procéder à la fusion de compartiments comme suit :

Compartiments absorbés BL FUND SELECTION		Ratio d'échange	Compartiments absorbants BL	
Classe d'actions	ISIN		Classe d'actions	ISIN
BL FUND SELECTION - Equities SRI			BL Fund Selection Equities SRI	
Classe A	LU1777949535	1	Classe A	LU1777949535
Classe B	LU0135980968	1	Classe B	LU0135980968
Classe BI	LU1777949709	1	Classe BI	LU1777949709
Classe Z	LU2700384097	1	Classe Z	LU2700384097

BL**Notes aux états financiers (suite)**

au 30 septembre 2024

Compartiments absorbés BL FUND SELECTION		Ratio d'échange	Compartiments absorbants BL	
BL FUND SELECTION - 50-100 SRI			BL Fund Selection 50-100 SRI	
Classe A	LU1777949881	1	Classe A	LU1777949881
Classe B	LU0135981693	1	Classe B	LU0135981693
Classe BI	LU1777949964	1	Classe BI	LU1777949964
Classe Z	LU2700384170	1	Classe Z	LU2700384170
BL FUND SELECTION - 0-50			BL Fund Selection 0-50	
Classe A	LU1777950038	1	Classe A	LU1777950038
Classe B	LU0430649086	1	Classe B	LU0430649086
Classe BI	LU1777950111	1	Classe BI	LU1777950111
BL FUND SELECTION - Alternative Strategies			BL Fund Selection Alternative Strategies	
Classe A	LU1777950202	1	Classe A	LU1777950202
Classe B	LU1526088379	1	Classe B	LU1526088379
Classe B USD Hedged	LU1600641457	1	Classe B USD Hedged	LU1600641457

La première VNI officielle des compartiments absorbants a été calculée au 30 septembre 2024.

Note 19 - Evènements significatifs subséquents

Il n'y a pas d'événements significatifs subséquents.

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas, le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2023, une rémunération totale de EUR 10,474 millions a été payée à un nombre moyen de 66 employés, avec une composante variable pondérée à 25%. La rémunération totale payée aux 20 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5,570 millions, avec une composante variable pondérée à 38%.

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution

des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur www.bli.lu.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Total Expense Ratio ("TER")

Les TER présentés dans la page "Statistiques" de chaque compartiment sont calculés conformément à la Directive pour le calcul et la publication du "Total Expense Ratio" (TER) pour les placements collectifs de capitaux, émise le 16 mai 2008 et telle que modifiée par l'*Asset Management Association Switzerland* en date du 5 août 2021.

Chaque TER est calculé sur les 12 derniers mois précédant la date de ce rapport.

Les frais sur transactions ne sont pas repris dans le calcul des TER.

5 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) tel que modifié, il est noté que :

- les investissements sous-jacents des compartiments référencés à l'article 6 et détaillés ci-dessous ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental :

- BL Bond Dollar,
- BL Fund Selection 0-50,
- BL Fund Selection Alternative Strategies,

- pour tous les autres compartiments, référencés sous l'article 8 l'annexe (non auditée) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities America

Identifiant d'entité juridique : 549300BWV5Y2B8XNPD44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 40,3%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Suite à l'abandon du Label ISR par le produit financier en mars 2024, il n'est plus tenu à mesurer et/ou à publier certains indicateurs. Pour certaines informations fournies dans le rapport de l'exercice social précédent, la publication et une comparaison ne seront pas possibles.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 40,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	99,30%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		40,3%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

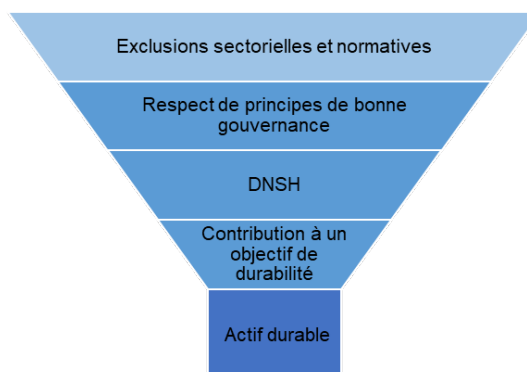
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

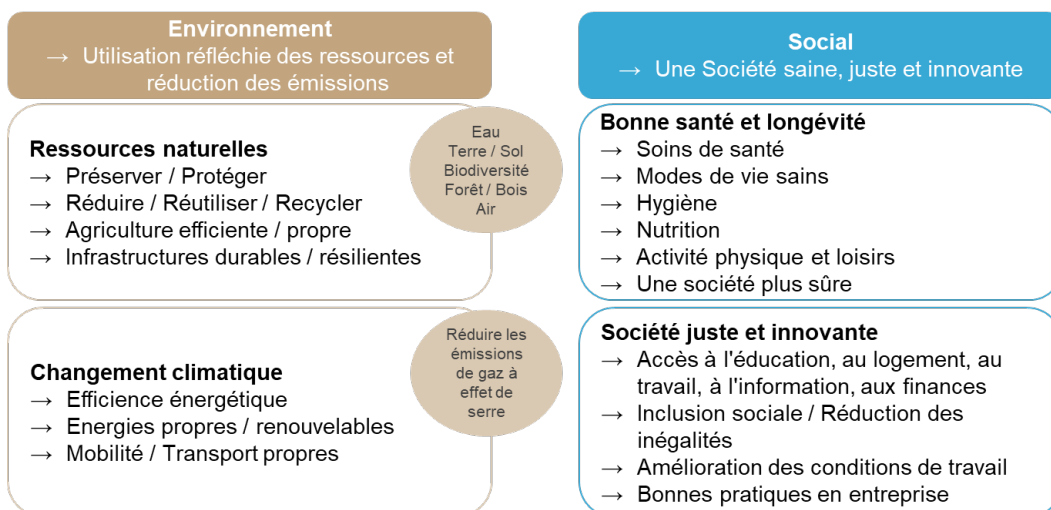
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies d'information	9,6%	Etats-Unis
Visa	Finance	6,3%	Etats-Unis
MasterCard	Finance	5,7%	Etats-Unis
Apple	Technologies d'information	5,2%	Etats-Unis
Constellation Brands	Produits de première nécessité	5,0%	Etats-Unis
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	4,7%	Etats-Unis
Alphabet	Services de communication	4,1%	Etats-Unis
Lowes Companies	Consommation discrétionnaire	3,7%	Etats-Unis
Unitedhealth Group	Soins de santé	3,6%	Etats-Unis
TJX	Consommation discrétionnaire	3,5%	Etats-Unis
Roper Industries	Technologies d'information	3,2%	Etats-Unis
Nike	Consommation discrétionnaire	3,2%	Etats-Unis
Caterpillar	Industrie	3,0%	Etats-Unis
Abbott Laboratories	Soins de santé	2,8%	Etats-Unis
NVIDIA Corp	Technologies d'information	2,6%	Etats-Unis

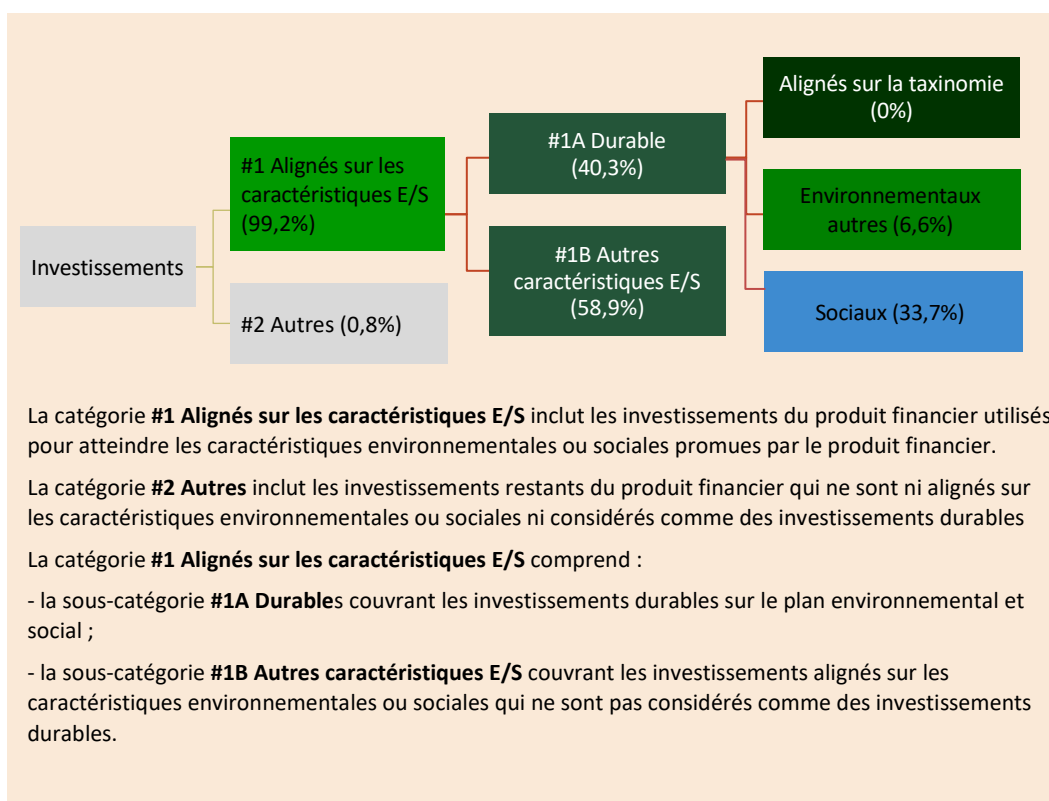
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

40,3% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,4%	99,2%
#1A Durable	45,4%	40,3%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	8,1%	6,6%
- Sociaux	37,4%	33,7%
#1B Autres caractéristiques E/S	52,0%	58,9%
#2 Autres	2,6%	0,8%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	18,12%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	12,21%
		Biens de consommation durables et habillement	3,15%
		Services consommateurs	1,75%
		Automobiles et composants automobiles	1,01%

Produits de première nécessité	11,21%	Produits alimentaires, boissons et tabac	9,83%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,37%
Produits financiers	13,47%	Services financiers	13,47%
Soins de santé	16,30%	Équipements et services de santé	8,27%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8,03%
Industrie	11,00%	Biens d'équipement	6,93%
		Transports	3,15%
		Services commerciaux et professionnels	0,92%
Technologies de l'information	24,70%	Logiciels et services	15,75%
		Matériel et équipements liés aux technologies	5,19%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,76%
Matériaux	0,17%	Matériaux	0,17%
Services de télécommunication	4,12%	Médias et divertissement	4,12%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ *Oui*

☐ *Dans le gaz fossile*

☐ *Dans l'énergie nucléaire*

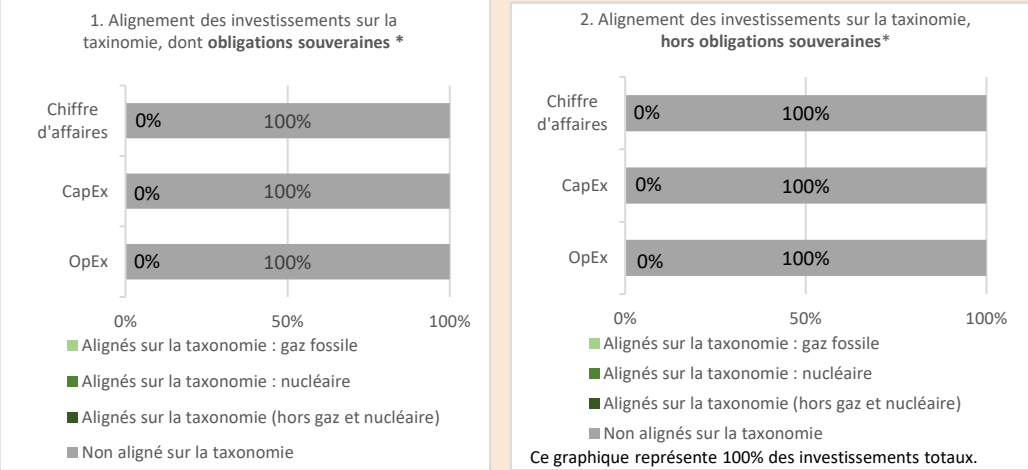
☒ *Non*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

6,6% des actifs nets du produit financier. Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

33,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes

- d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 94% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 14% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL American Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 5493005EJRBRK3M8BG76

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 71,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	98,79%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		71,5%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

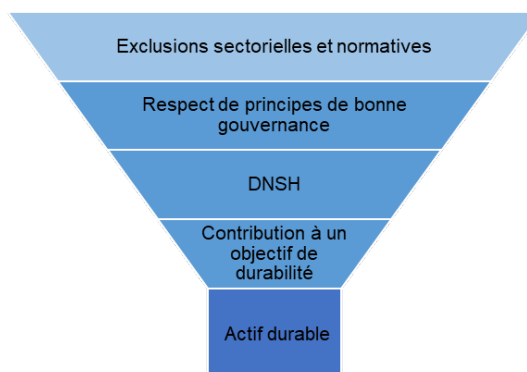
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

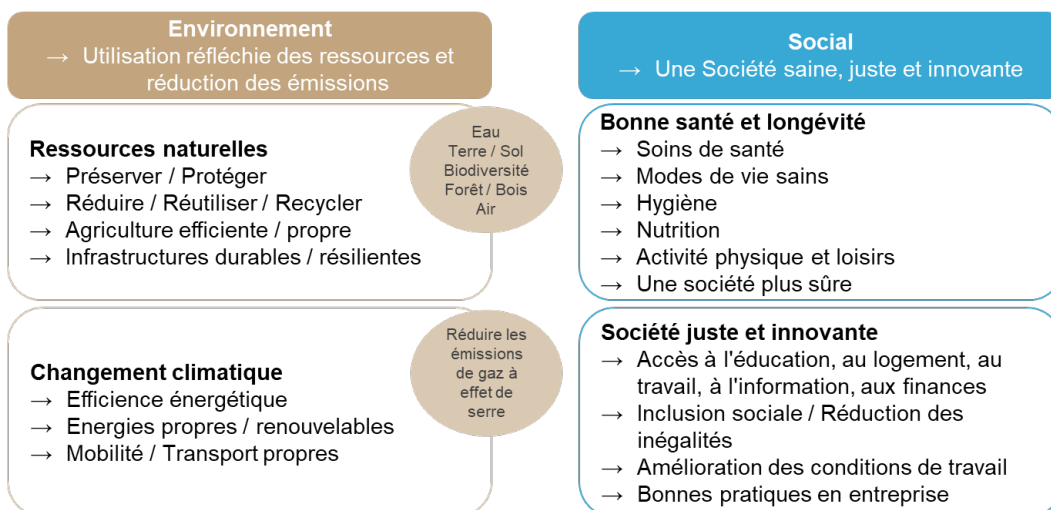
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter

afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis

au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Verisk Analytics	Industrie	3,8%	Etats-Unis
Tyler Technologies	Technologies d'information	3,3%	Etats-Unis
Resmed	Soins de santé	3,3%	Etats-Unis
SiteOne Landscape Supply	Industrie	2,8%	Etats-Unis
Pool	Consommation discrétionnaire	2,5%	Etats-Unis
Verisign Inc	Technologies d'information	2,5%	Etats-Unis
Waters	Soins de santé	2,5%	Etats-Unis
Littelfuse	Technologies d'information	2,5%	Etats-Unis
CDW Corp	Technologies d'information	2,4%	Etats-Unis
Equifax	Industrie	2,4%	Etats-Unis
Bio-Techne Corp	Soins de santé	2,3%	Etats-Unis
Chemed	Soins de santé	2,3%	Etats-Unis
Nordson	Industrie	2,3%	Etats-Unis
Jack Henry + Associates	Finance	2,3%	Etats-Unis
IDEX Corp	Industrie	2,2%	Etats-Unis

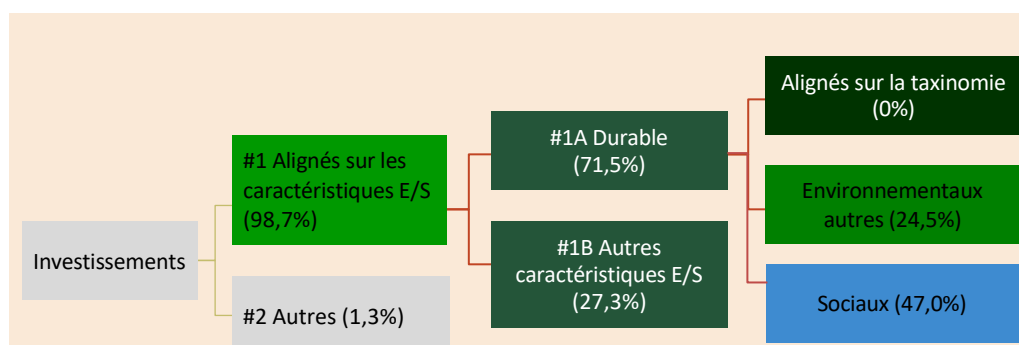
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

71,5% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,4%	98,7%
#1A Durable	59,2%	71,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	20,2%	24,5%
- Sociaux	39,0%	47,0%
#1B Autres caractéristiques E/S	40,2%	27,3%
#2 Autres	0,6%	1,3%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	11,3%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	9,8%
		Services consommateurs	1,6%
Produits de première nécessité	6,7%	Produits domestiques et de soin personnel	3,9%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	2,8%
Produits financiers	4,5%	Services financiers	4,5%

Soins de santé	23,1%	Équipements et services de santé	15,6%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	7,5%
Industrie	27,3%	Biens d'équipement	15,6%
		Services commerciaux et professionnels	11,7%
Technologies de l'information	23,8%	Logiciels et services	15,6%
		Matériel et équipements liés aux technologies	8,3%
Matériaux	1,5%	Matériaux	1,5%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

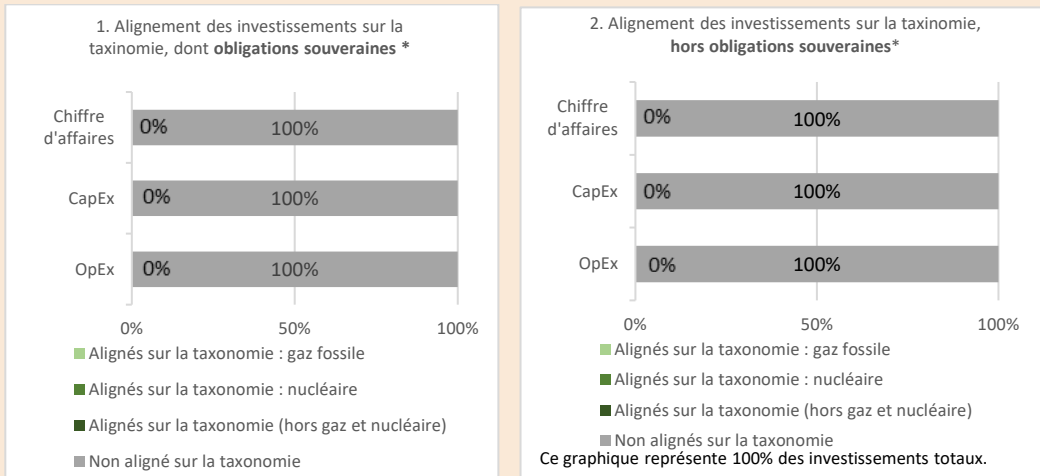
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

24,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

47,0% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des

produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 4% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe

Identifiant d'entité juridique : 549300R5SEH47LOQIG19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72,8%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Suite à l'abandon du Label ISR par le produit financier en mars 2024, il n'est plus tenu à mesurer et/ou à publier certains indicateurs. Pour certaines informations fournies dans le rapport de l'exercice social précédent, la publication et une comparaison ne seront pas possibles.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 72,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100%
	% du portefeuille	99,96%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		72,8%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

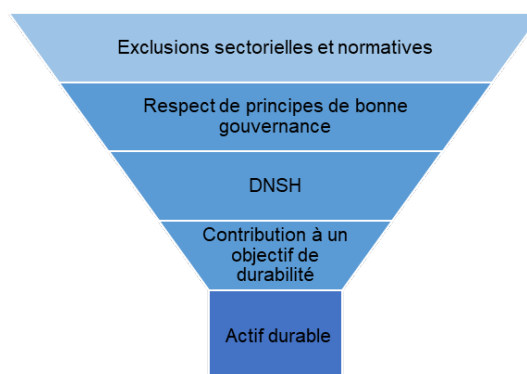
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

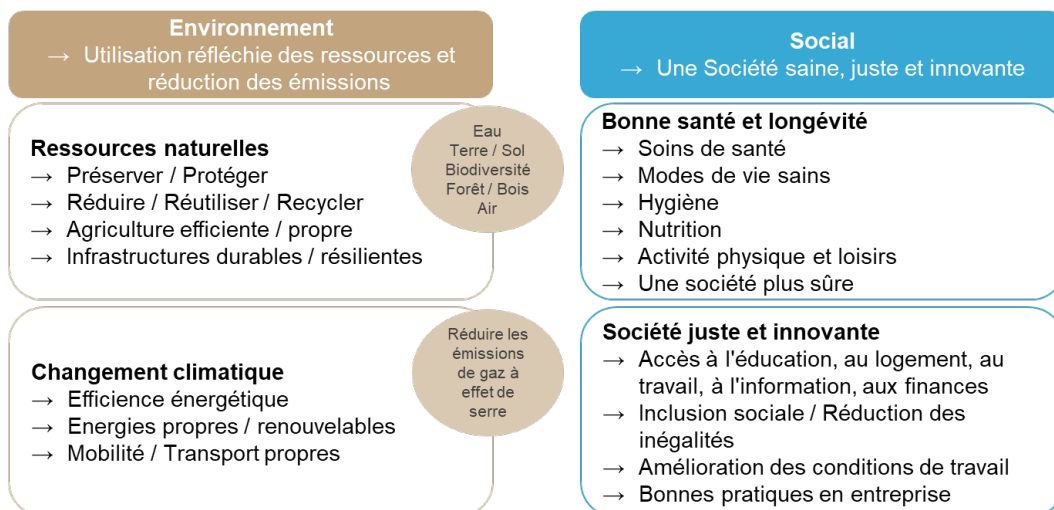
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 2,1% des investissements étaient alignés aux objectifs de la

taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Nestle	Produits de première nécessité	4,3%	Suisse
Roche Holding	Soins de santé	4,3%	Suisse
SGS	Industrie	4,2%	Suisse
Assa Abloy	Industrie	3,8%	Suède
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,8%	France
Air Liquide	Matériaux	3,7%	France
ASML HOLDING NV	Technologies d'information	3,7%	Pays-Bas
AstraZeneca PLC	Soins de santé	3,6%	Royaume-Uni
Novo Nordisk	Soins de santé	3,6%	Danemark
SAP	Technologies d'information	3,6%	Allemagne
Schneider Electric	Industrie	3,3%	France
Deutsche Boerse	Finance	3,1%	Allemagne
EssilorLuxottica	Soins de santé	3,1%	France
Legrand	Industrie	3,1%	France
Alcon Inc	Soins de santé	2,8%	Suisse

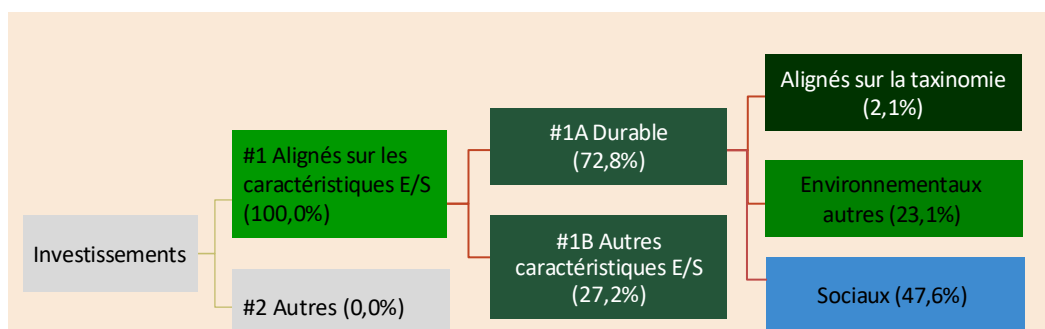
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

72,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,5%	100%
#1A Durable	71,1%	72,8%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,1%
- Environnementaux autres	24,8%	23,1%
- Sociaux	46,3%	47,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	27,4%	27,2%
#2 Autres	1,5%	0%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	8,90%	Biens de consommation durables et habillement	5,39%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	2,54%
		Services consommateurs	0,96%
Produits de première nécessité	15,40%	Produits alimentaires, boissons et tabac	9,15%
		Produits domestiques et de soin personnel	6,25%

Produits financiers	3,09%	Services financiers	3,09%
Soins de santé	21,77%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	14,37%
		Équipements et services de santé	7,41%
Industrie	24,53%	Biens d'équipement	17,41%
		Services commerciaux et professionnels	7,12%
Technologies de l'information	11,51%	Logiciels et services	4,83%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	4,69%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,99%
Matériaux	14,14%	Matériaux	14,14%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

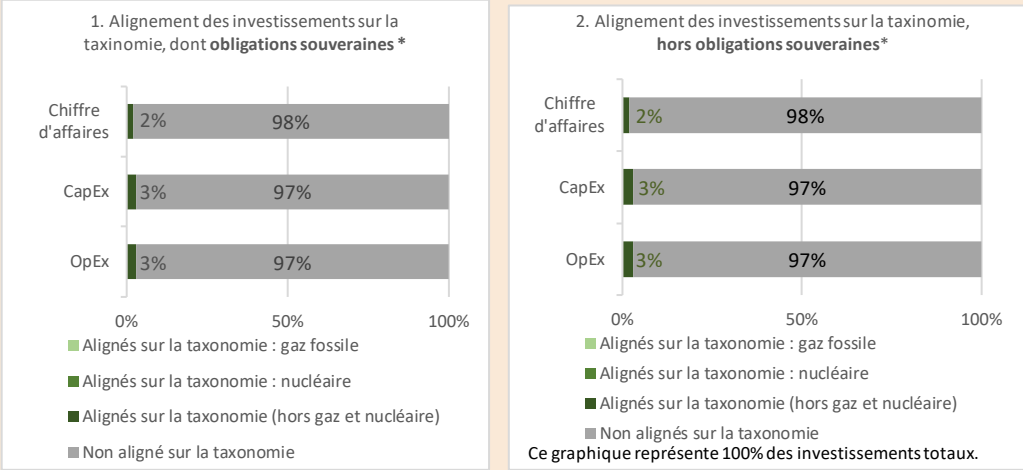
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 2,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

23,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

47,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 98% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 4% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Europe PEA

Identifiant d'entité juridique : 5493003QYLWCFA29Z56

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **80,2%**¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 80,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	99,26%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		80,2%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

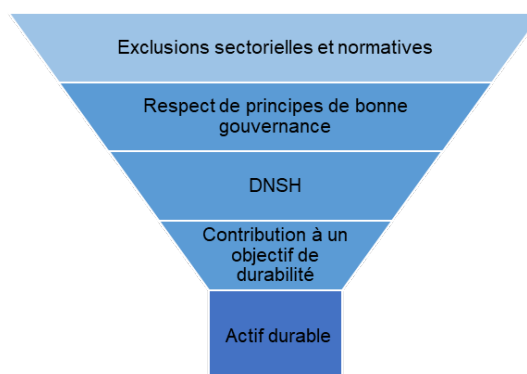
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

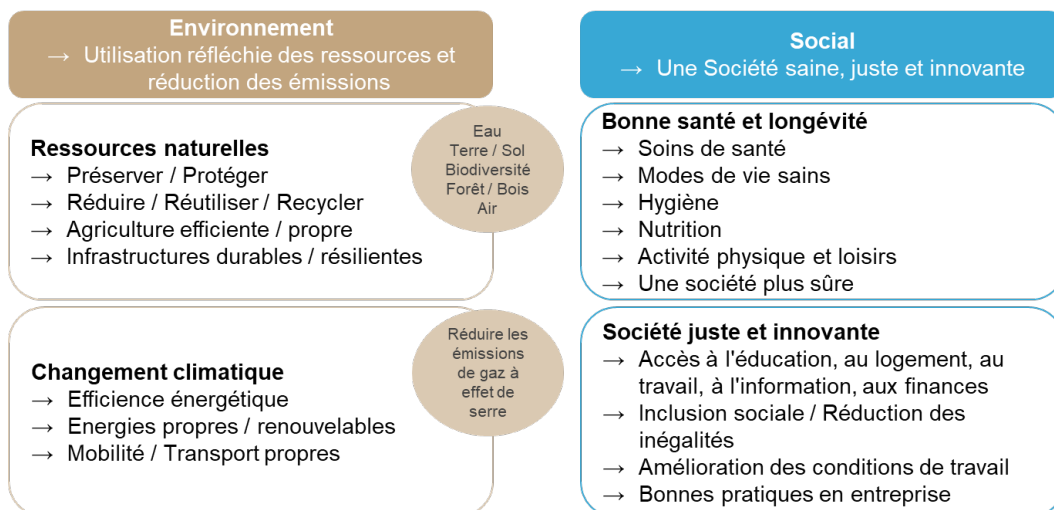
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 2,8% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis

au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Air Liquide	Matériaux	4,0%	France
Industria De Diseno Textil	Consommation discrétionnaire	4,0%	Espagne
SAP	Technologies d'information	4,0%	Allemagne
Deutsche Boerse	Finance	3,9%	Allemagne
Novo Nordisk	Soins de santé	3,8%	Danemark
L'Oreal	Produits de première nécessité	3,7%	France
Assa Abloy	Industrie	3,6%	Suède
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,6%	France
Schneider Electric	Industrie	3,4%	France
EssilorLuxottica	Soins de santé	3,2%	France
Legrand	Industrie	3,1%	France
Wolters Kluwer	Industrie	2,9%	Pays-Bas
Novonesis (Novozymes) B	Matériaux	2,8%	Danemark
Dassault Systemes	Technologies d'information	2,7%	France
Pernod Ricard	Produits de première nécessité	2,6%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

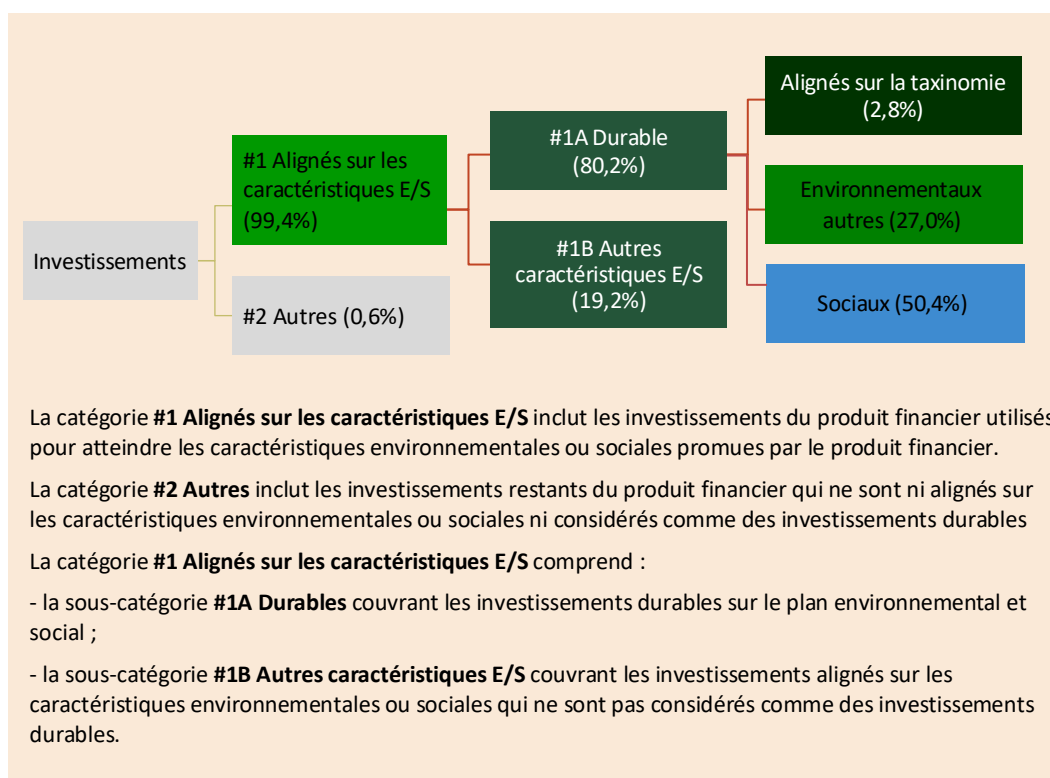
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

80,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,8%	99,4%
#1A Durable	76,0%	80,2%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,8%
- Environnementaux autres	28,5%	27,0%
- Sociaux	47,5%	50,4%
#1B Autres caractéristiques E/S	23,8%	19,2%
#2 Autres	0,2%	0,6%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	9,5%	Biens de consommation durables et habillement	5,2%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	4,0%
		Services consommateurs	0,4%
Produits de première nécessité	12,9%	Produits alimentaires, boissons et tabac	7,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	5,9%

Produits financiers	3,9%	Services financiers	3,9%
Soins de santé	20,3%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	11,6%
		Équipements et services de santé	8,7%
Industrie	22,8%	Biens d'équipement	17,8%
		Services commerciaux et professionnels	5,0%
Technologies de l'information	16,0%	Logiciels et services	8,4%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	4,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	3,6%
Matériaux	14,5%	Matériaux	14,5%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du questionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le questionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

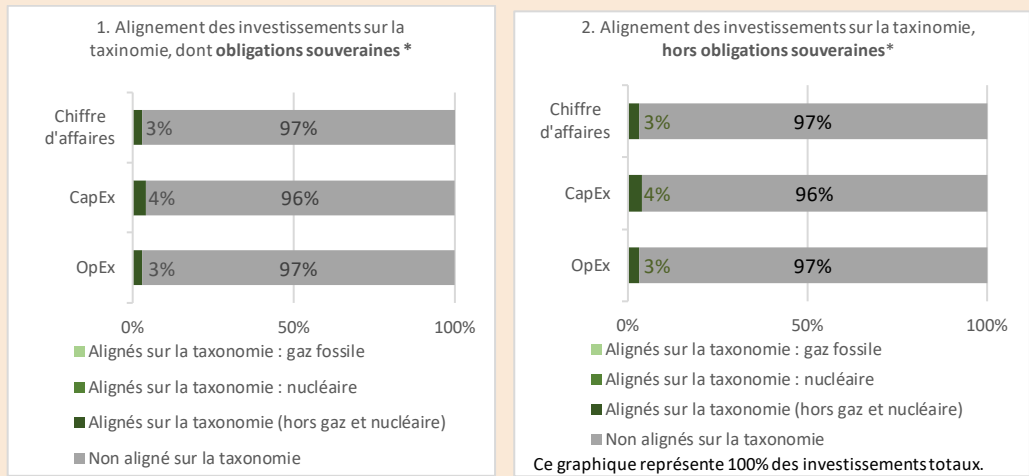
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 2,8% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

27,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

50,4% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un

fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 7% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Small & Mid Caps

Identifiant d'entité juridique : 549300Y8KC3XJXBFI12

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,0%**¹ d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 63,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	99,44%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		63,0%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

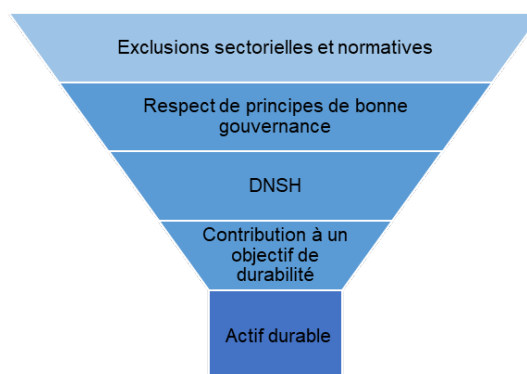
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

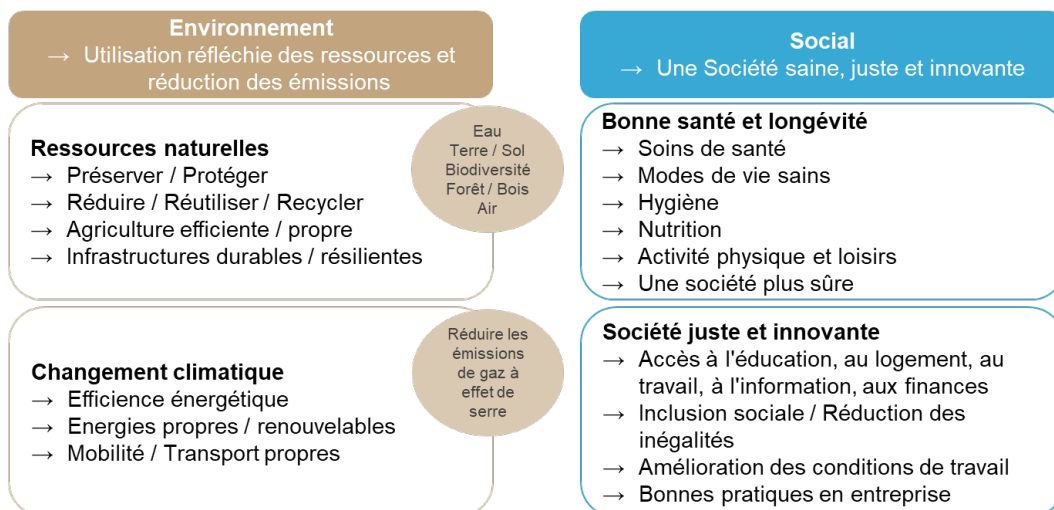
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 3,1% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et

méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	5,1%	Italie
Amplifon	Soins de santé	4,7%	Italie
Virbac	Soins de santé	4,5%	France
Mycronic	Technologies d'information	4,5%	Suède
Krones	Industrie	4,5%	Allemagne
Sopra Steria Group	Technologies d'information	4,3%	France
Viscofan	Produits de première nécessité	4,3%	Espagne
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	4,0%	Italie
Gerresheimer	Soins de santé	3,4%	Allemagne
Loomis	Industrie	3,4%	Suède
Fagron	Soins de santé	3,4%	Belgique
Interpump	Industrie	3,3%	Italie
Rational	Industrie	3,0%	Allemagne
AAK	Produits de première nécessité	2,9%	Suède
Comet	Technologies d'information	2,9%	Suisse

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

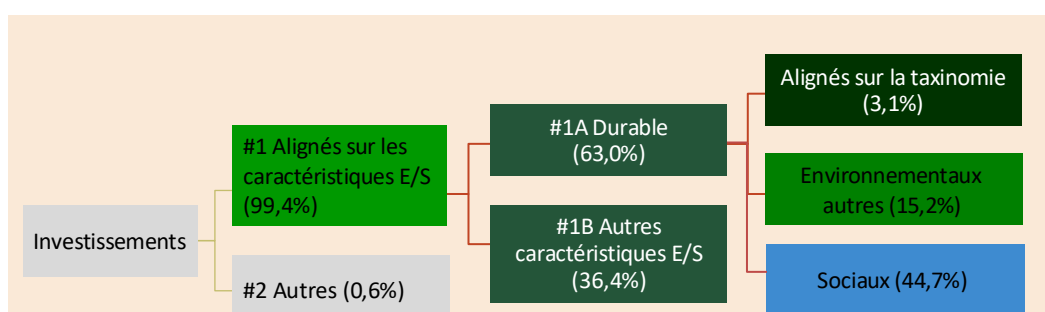
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

63,0% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,9%	99,4%
#1A Durable	48,1%	63,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	3,1%
- Environnementaux autres	12,9%	15,2%
- Sociaux	35,2%	44,7%
#1B Autres caractéristiques E/S	50,8%	36,4%
#2 Autres	1,1%	0,6%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	11,0%	Biens de consommation durables et habillement	11,0%
Produits de première nécessité	16,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	16,1%
Soins de santé	19,7%	Équipements et services de santé	11,6%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8,1%
Industrie	31,5%	Biens d'équipement	27,2%
		Services commerciaux et professionnels	4,3%
Technologies de l'information	18,8%	Matériel et équipements liés aux technologies	12,7%
		Logiciels et services	6,1%

Services de télécommunication	1,2%	Médias et divertissement	1,2%
Immobilier	0,2%	Immobilier	0,2%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?*

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

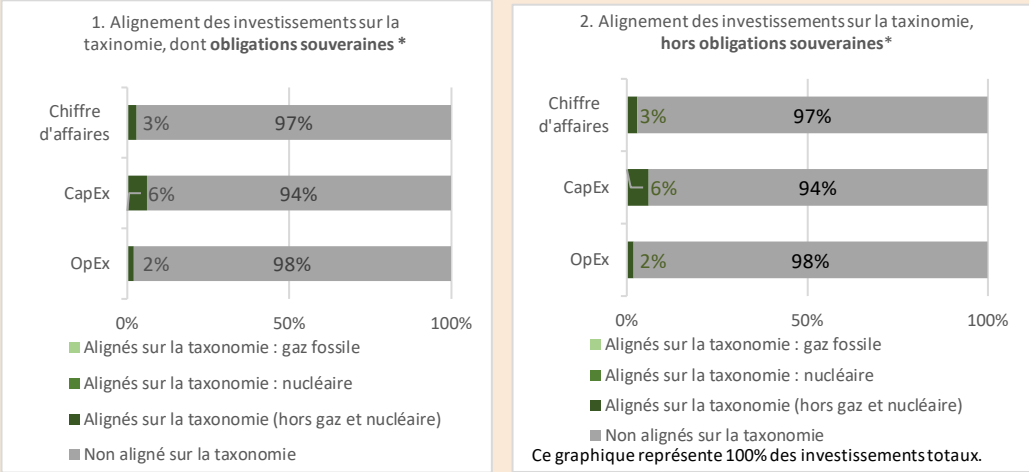
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l’approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n’a pas été en mesure de s’engager à l’avance à une part minimale d’investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 3,1% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l’UE. Cette information n’était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la part d’investissements durables ayant un objectif environnemental qui n’étaient pas alignés sur la taxinomie de l’UE ?**

15,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l’article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n’a pas pris d’engagement par rapport à la taxinomie de l’UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

44,7% des actifs nets du produit financier



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations.
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un

fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 14% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL European Family Businesses

Identifiant d'entité juridique : 549300K7642E0RMERZ36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65,2%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 65,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	99,80%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		65,2%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

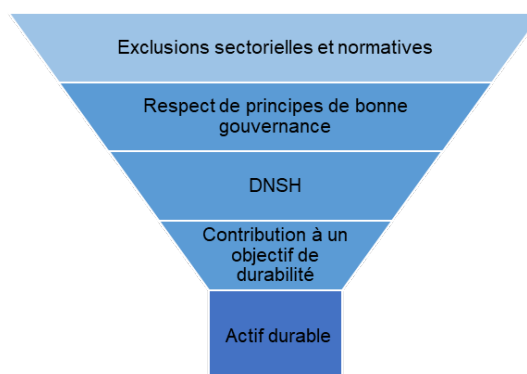
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

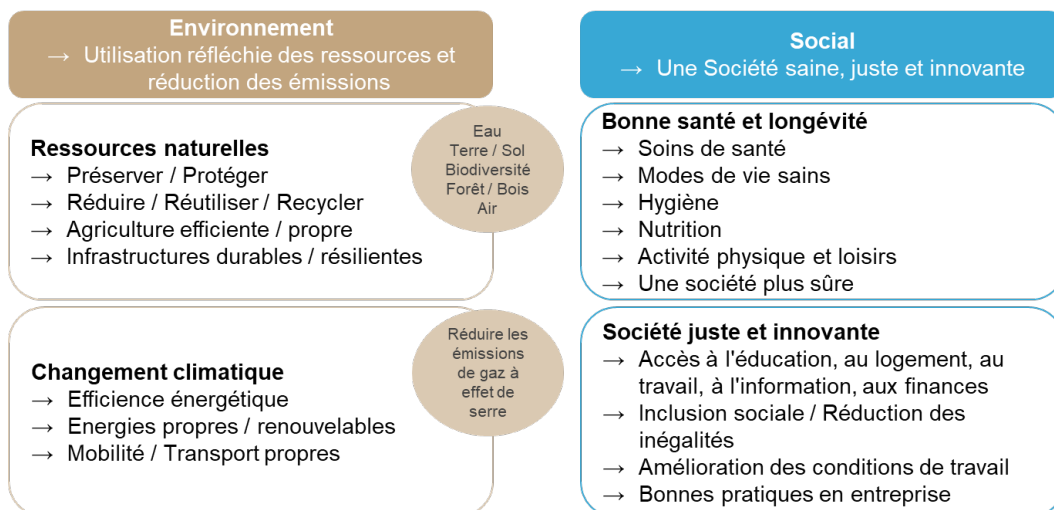
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 2,8% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI

distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Virbac	Soins de santé	4,6%	France
Sol	Matériaux	4,3%	Italie
De'Longhi	Consommation discrétionnaire	4,0%	Italie
Stroeer SE	Services de communication	4,0%	Allemagne
Bossard	Industrie	3,9%	Suisse
Belimo Holding	Industrie	3,8%	Suisse
Reply	Technologies d'information	3,8%	Italie
Brunello Cucinelli	Consommation discrétionnaire	3,7%	Italie
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,7%	France
Warehouses De Pauw	Immobilier	3,6%	Belgique
Technogym	Consommation discrétionnaire	3,4%	Italie
Interpump	Industrie	3,3%	Italie
EssilorLuxottica	Soins de santé	3,3%	France
Kinepolis	Services de communication	3,2%	Belgique
Amplifon	Soins de santé	2,9%	Italie

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

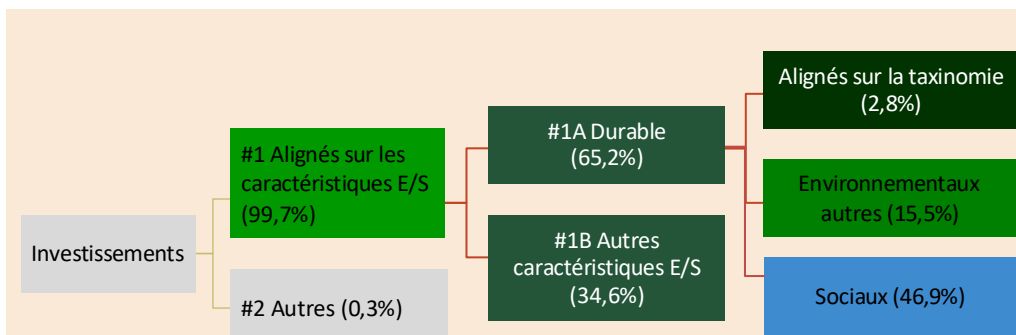
partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

65,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,9%	99,7%
#1A Durable	49,1%	65,2%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,8%
- Environnementaux autres	15,8%	15,5%
- Sociaux	33,3%	46,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	47,8%	34,6%
#2 Autres	3,1%	0,3%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	17,81%	Biens de consommation durables et habillement	17,63%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,19%
Produits de première nécessité	9,09%	Produits alimentaires, boissons et tabac	6,99%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,10%
Soins de santé	18,00%	Équipements et services de santé	10,91%

		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	7,09%
Industrie	26,67%	Biens d'équipement	21,83%
		Transports	2,65%
		Services commerciaux et professionnels	2,19%
Technologies de l'information	10,20%	Logiciels et services	6,66%
		Matériel et équipements liés aux technologies	3,53%
Matériaux	7,15%	Matériaux	7,15%
Services de télécommunication	7,23%	Médias et divertissement	7,23%
Immobilier	3,64%	Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)	3,64%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

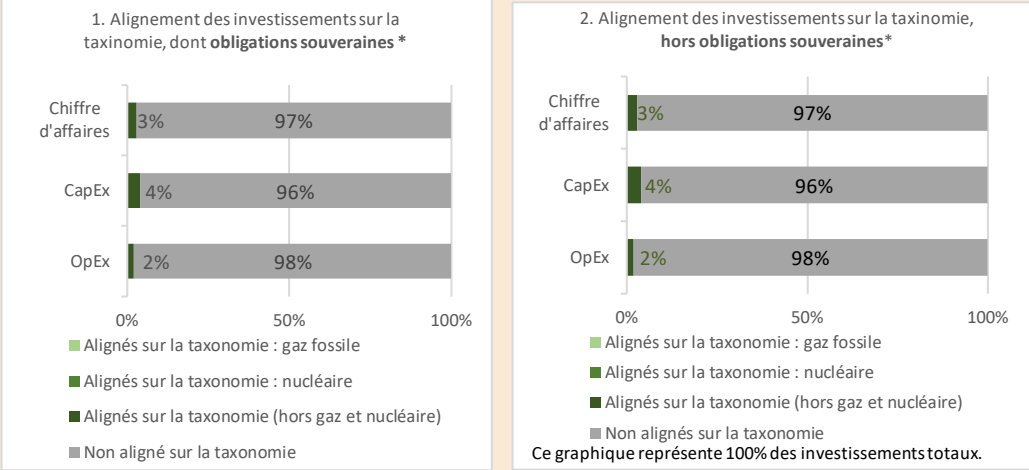
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l’approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n’a pas été en mesure de s’engager à l’avance à une part minimale d’investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 2,8% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l’UE. Cette information n’était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

15,5% des actifs nets du produit financier.
 Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l’article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

46,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations.
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 99,6% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 26% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Japan

Identifiant d'entité juridique : 549300GYWJW4JSSE9560

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,0%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Suite à l'abandon du Label ISR par le produit financier en mars 2024, il n'est plus tenu à mesurer et/ou à publier certains indicateurs. Pour certaines informations fournies dans le rapport de l'exercice social précédent, la publication et une comparaison ne seront pas possibles.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 52,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	98,77%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		52,0%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

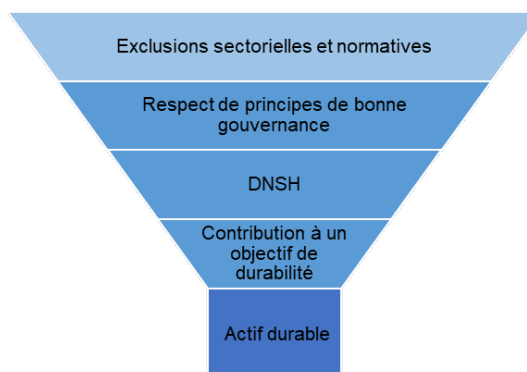
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

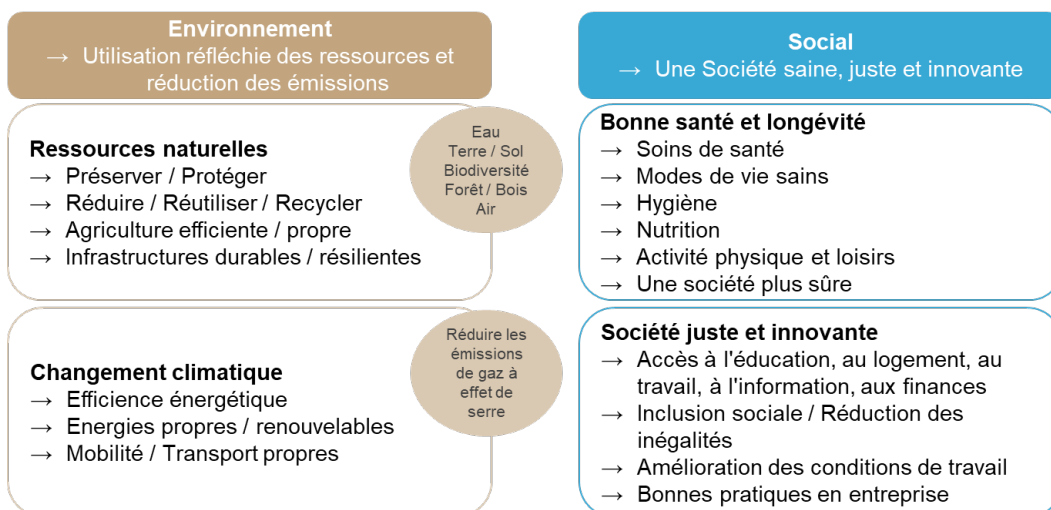
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI

distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Unicharm	Produits de première nécessité	3,0%	Japan
Sony	Consommation discrétionnaire	3,0%	Japan
SECOM	Industrie	2,9%	Japan
Keyence	Technologies d'information	2,8%	Japan
Nichirei Corp	Produits de première nécessité	2,6%	Japan
Tokyo Electron Ltd	Technologies d'information	2,6%	Japan
OBIC	Technologies d'information	2,6%	Japan
Disco	Technologies d'information	2,6%	Japan
Kao	Produits de première nécessité	2,5%	Japan
Recruit Holdings	Industrie	2,4%	Japan
Japan Exchange Group Inc	Finance	2,3%	Japan
Murata Manufacturing	Technologies d'information	2,3%	Japan
Asahi Intecc	Soins de santé	2,2%	Japan
Hitachi	Industrie	1,9%	Japan
Hoshizaki	Industrie	1,9%	Japan

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

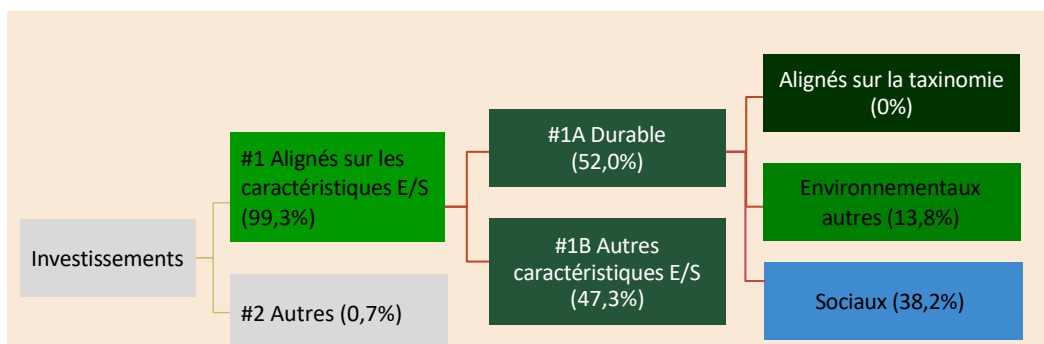
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

52,0% des actifs nets du produit financier.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,3%	99,3%
#1A Durable	63,7%	52,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	21,8%	13,8%
- Sociaux	41,9%	38,2%
#1B Autres caractéristiques E/S	32,6%	47,3%
#2 Autres	3,7%	0,7%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	13,02%	Biens de consommation durables et habillement	6,11%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	4,80%
		Automobiles et composants automobiles	2,11%
Produits de première nécessité	20,14%	Produits domestiques et de soin personnel	8,13%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	7,69%

		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	4,31%
Produits financiers	4,68%	Services financiers	4,68%
Soins de santé	9,04%	Équipements et services de santé	9,04%
Industrie	25,71%	Biens d'équipement	18,71%
		Services commerciaux et professionnels	7,00%
Technologies de l'information	20,66%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	7,46%
		Logiciels et services	6,91%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,30%
Matériaux	3,12%	Matériaux	3,12%
Immobilier	0,15%		0,15%
Services de télécommunication	1,61%	Médias et divertissement	1,61%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

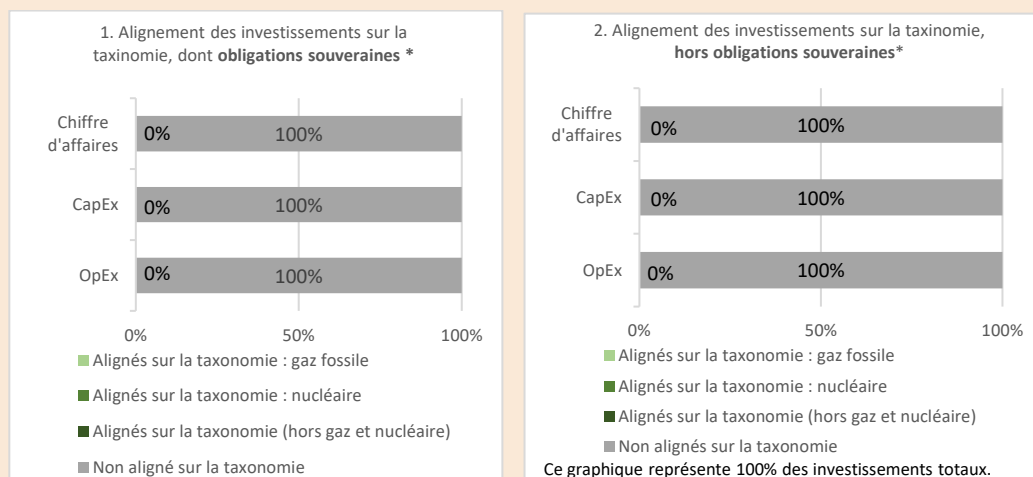
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

13,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE)

2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

38,2% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 2% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Asia

Identifiant d'entité juridique : 549300JRZVSYK4B77Q10

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 27,8%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 27,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	98,8%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		27,8%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

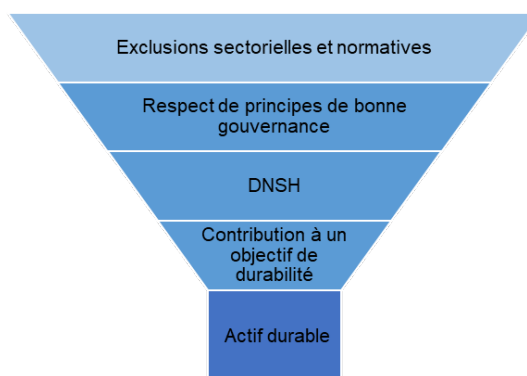
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y

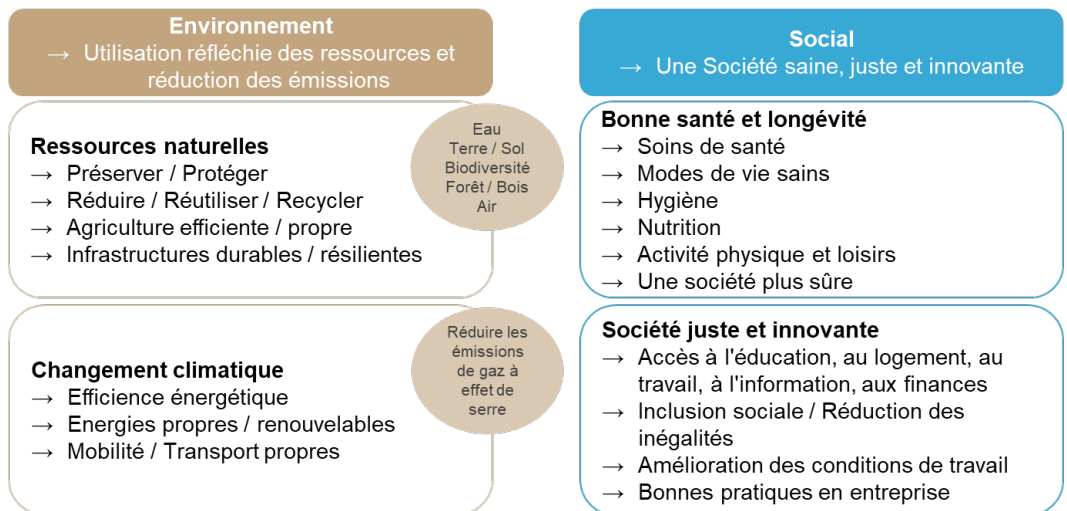
relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une

méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par

ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	8,7%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologies d'information	6,1%	Corée du Sud
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	5,1%	Chine
Tata Consultancy Services	Technologies d'information	4,2%	Inde
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	4,0%	Hong Kong
Netease	Services de communication	3,5%	Chine
President Chain Store	Produits de première nécessité	3,3%	Taiwan
Kweichow Moutai	Produits de première nécessité	3,1%	Chine
JD.com	Consommation discrétionnaire	3,1%	Chine
Infosys	Technologies d'information	3,0%	Inde
ASM Pacific Technology	Technologies d'information	2,9%	Hong Kong
Fuyao Glass Industry Group Co	Consommation discrétionnaire	2,7%	Chine
Container Corp of Inde	Industrie	2,7%	Inde
Yum Chine Holdings	Consommation discrétionnaire	2,4%	Chine
Thai Beverage	Produits de première nécessité	2,3%	Thaïlande

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence -

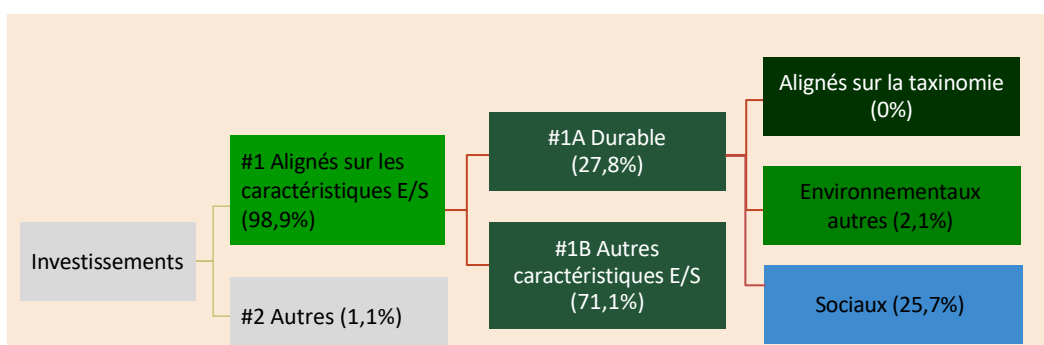
classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

27,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,9%	98,9%
#1A Durable	23,9%	27,8%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	2,1%	2,1%
- Sociaux	21,8%	25,7%
#1B Autres caractéristiques E/S	73,0%	71,1%
#2 Autres	3,1%	1,1%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	16,2%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	8,2%
		Services consommateurs	3,4%
		Automobiles et composants automobiles	2,7%
		Biens de consommation durables et habillement	1,9%
Produits de première nécessité	24,5%	Produits alimentaires, boissons et tabac	16,5%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	6,2%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,8%

Produits financiers	4,0%	Services financiers	4,0%
Soins de santé	2,2%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	2,1%
		Équipements et services de santé	0,1%
Industrie	9,7%	Services commerciaux et professionnels	3,7%
		Biens d'équipement	3,3%
		Transports	2,7%
Technologies de l'information	35,1%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	17,5%
		Matériel et équipements liés aux technologies	10,3%
		Logiciels et services	7,2%
Matériaux	2,0%	Matériaux	2,0%
Services de télécommunication	5,3%	Médias et divertissement	5,3%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

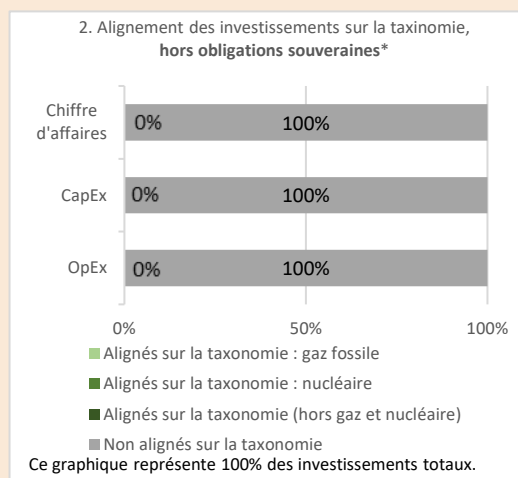
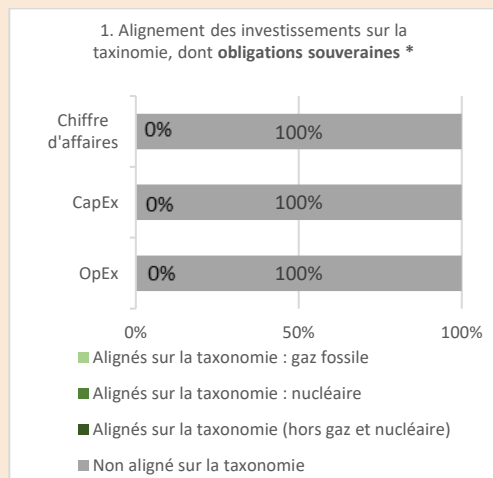
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

2,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

25,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 6% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300L24DQ2715SMG66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 36,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Suite à l'abandon du Label ISR par le produit financier en mars 2024, il n'est plus tenu à mesurer et/ou à publier certains indicateurs. Pour certaines informations fournies dans le rapport de l'exercice social précédent, la publication et une comparaison ne seront pas possibles.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 36,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	99,02%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		36,5%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

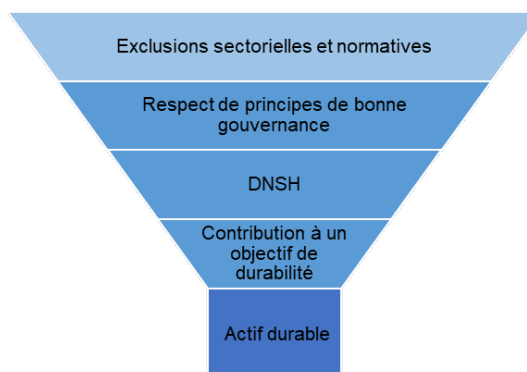
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

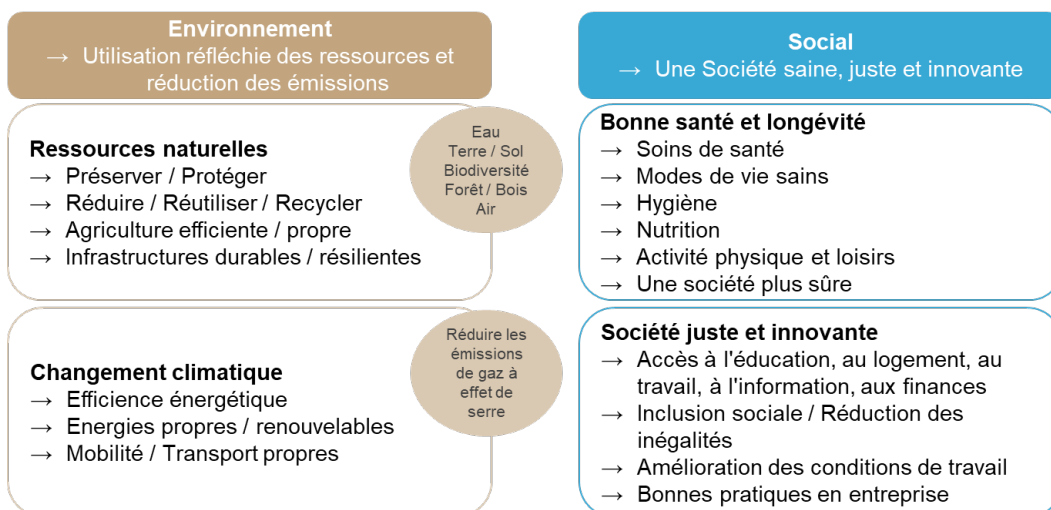
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	7,7%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologies d'information	4,8%	Corée du Sud
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	4,0%	Chine
Clicks Group	Produits de première nécessité	3,5%	Afrique du Sud
Hong Kong Exchange & Clearing	Finance	3,2%	Hong Kong
President Chain Store	Produits de première nécessité	3,0%	Taiwan
Ambev	Produits de première nécessité	2,9%	Brésil
Odontoprev	Soins de santé	2,9%	Brésil
CP All	Produits de première nécessité	2,7%	Thaïlande
Raia Drogasil	Produits de première nécessité	2,7%	Brésil
Yum Chine Holdings	Consommation discrétionnaire	2,6%	Chine
AVI	Produits de première nécessité	2,6%	Afrique du Sud
Kimberly Clark de Mexique	Produits de première nécessité	2,5%	Mexique
Coca Cola Femsa	Produits de première nécessité	2,2%	Mexique
S-1	Industrie	2,2%	Corée du Sud

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

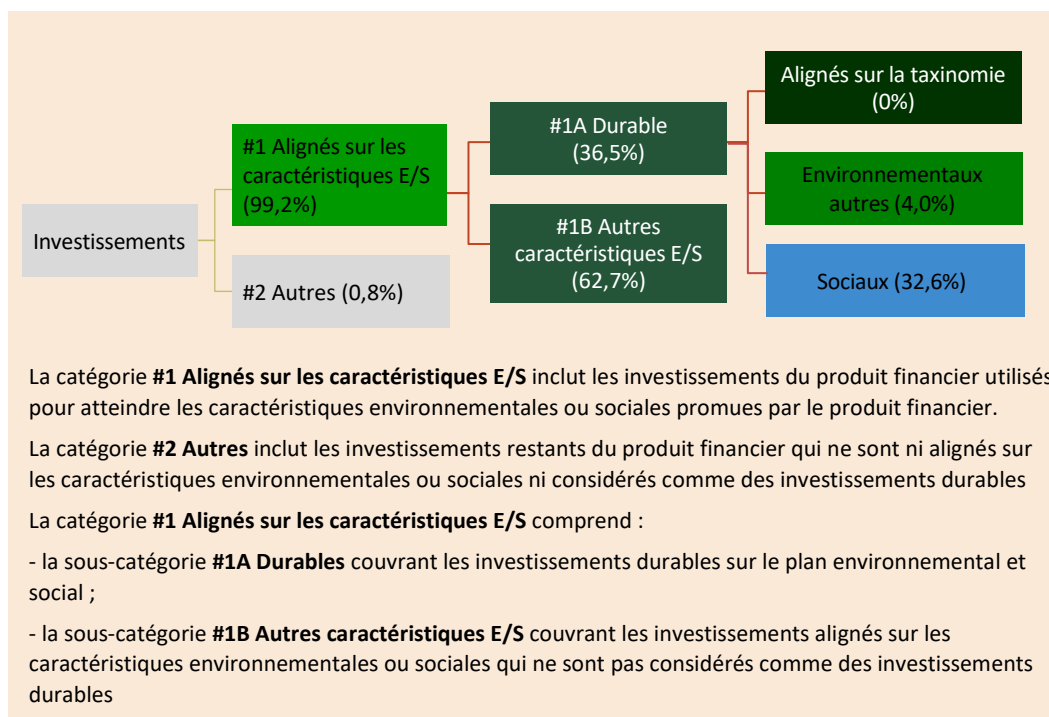
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

36,5% des actifs nets du produit financier.

Quelle était l'allocation des actifs ?



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,5%	99,2%
#1A Durable	35,8%	36,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	6,1%	4,0%
- Sociaux	29,7%	32,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	62,7%	62,7%
#2 Autres	1,5%	0,8%

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	13,43%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	6,37%
		Services consommateurs	3,58%
		Biens de consommation durables et habillement	1,93%
		Automobiles et composants automobiles	1,56%
Produits de première nécessité	36,58%	Produits alimentaires, boissons et tabac	22,70%

		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	13,67%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,49%
Produits financiers	3,15%	Services financiers	3,15%
Soins de santé	4,42%	Équipements et services de santé	3,03%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,39%
Industrie	7,39%	Services commerciaux et professionnels	4,01%
		Biens d'équipement	3,38%
Technologies de l'information	24,16%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	12,69%
		Matériel et équipements liés aux technologies	7,93%
		Logiciels et services	3,54%
Matériaux	1,37%	Matériaux	1,37%
Services de télécommunication	3,64%	Médias et divertissement	3,64%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire



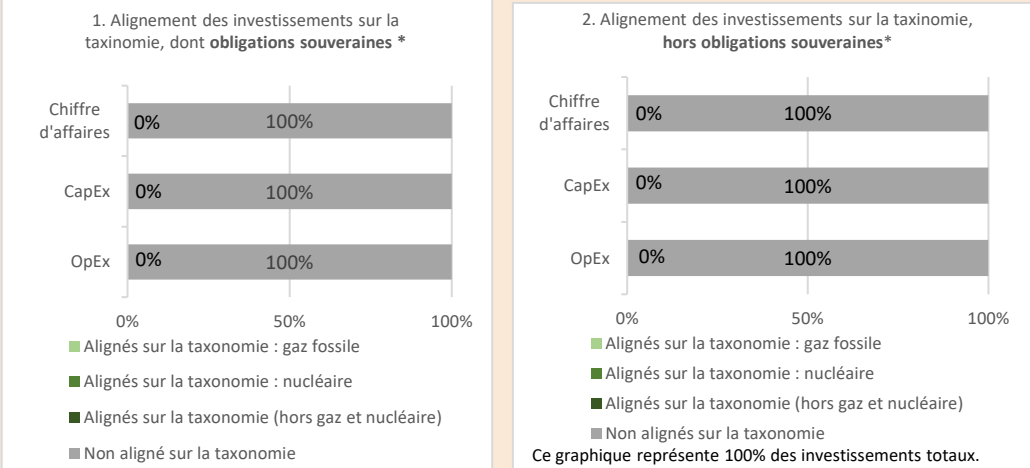
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l’approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n’a pas été en mesure de s’engager à l’avance à une part minimale d’investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l’UE. Cette information n’était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

4,0% des actifs nets du produit financier.
Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l’article 2(17) du règlement (UE)

2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

32,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de très faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des

produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 100% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 6% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Equities Dividend

Identifiant d'entité juridique : 549300MUHXHEXP2DCV78

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 53,0%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 53,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	90,41%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		53,0%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

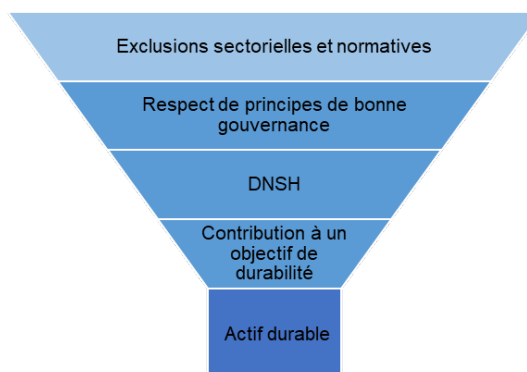
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

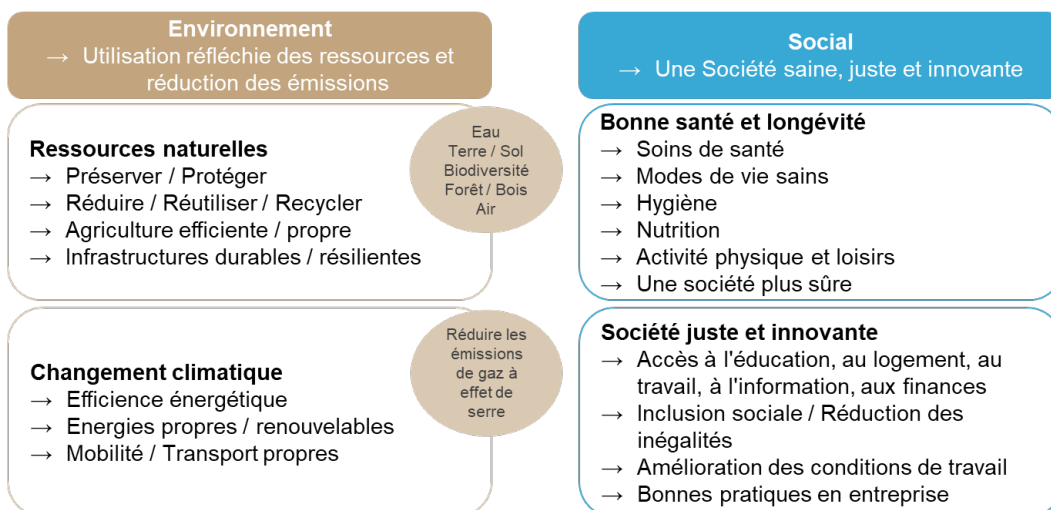
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,3% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Unilever	Produits de première nécessité	6,1%	Royaume-Uni
Nestle	Produits de première nécessité	5,3%	Suisse
Canadian National Railway Co	Industrie	4,8%	Canada
SGS	Industrie	4,7%	Suisse
Colgate Palmolive	Produits de première nécessité	4,5%	Etats-Unis
Union Pacific	Industrie	4,1%	Etats-Unis
Kimberly-Clark	Produits de première nécessité	4,1%	Etats-Unis
Givaudan	Matériaux	4,0%	Suisse
LVMH	Consommation discrétionnaire	4,0%	France
L'Oreal	Produits de première nécessité	3,6%	France
Philip Morris International	Produits de première nécessité	3,3%	Etats-Unis
Coloplast	Soins de santé	3,3%	Danemark
Microsoft	Technologies d'information	3,2%	Etats-Unis
Accenture	Technologies d'information	3,1%	Etats-Unis
Rollins	Industrie	3,1%	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

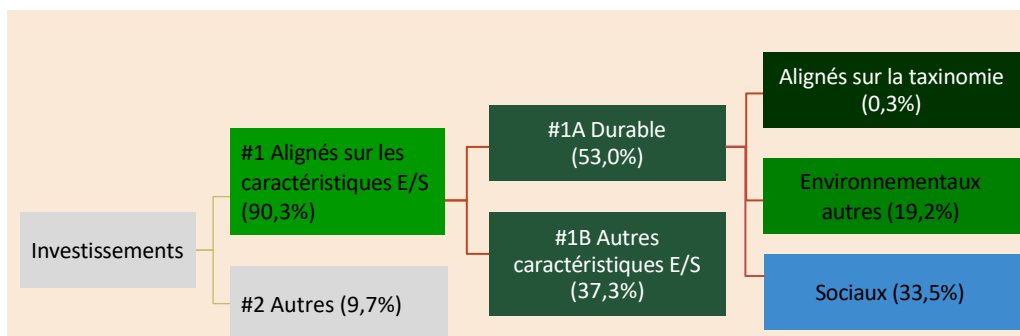
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

53,0% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90,1%	90,3%
#1A Durable	50,0%	53,0%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,3%
- Environnementaux autres	18,9%	19,2%
- Sociaux	31,1%	33,5%
#1B Autres caractéristiques E/S	40,1%	37,3%
#2 Autres	9,9%	9,7%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	7,4%	Biens de consommation durables et habillement	6,9%
		Services consommateurs	0,6%
Produits de première nécessité	33,2%	Produits domestiques et de soin personnel	19,4%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	13,9%

Produits financiers	1,2%	Services financiers	1,2%
Soins de santé	6,2%	Équipements et services de santé	6,2%
Industrie	24,6%	Services commerciaux et professionnels	12,8%
		Transports	8,9%
		Biens d'équipement	2,9%
Technologies de l'information	9,2%	Logiciels et services	6,3%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,9%
Matériaux	4,0%	Matériaux	4,0%
Services collectifs	4,9%	Services collectifs	4,9%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

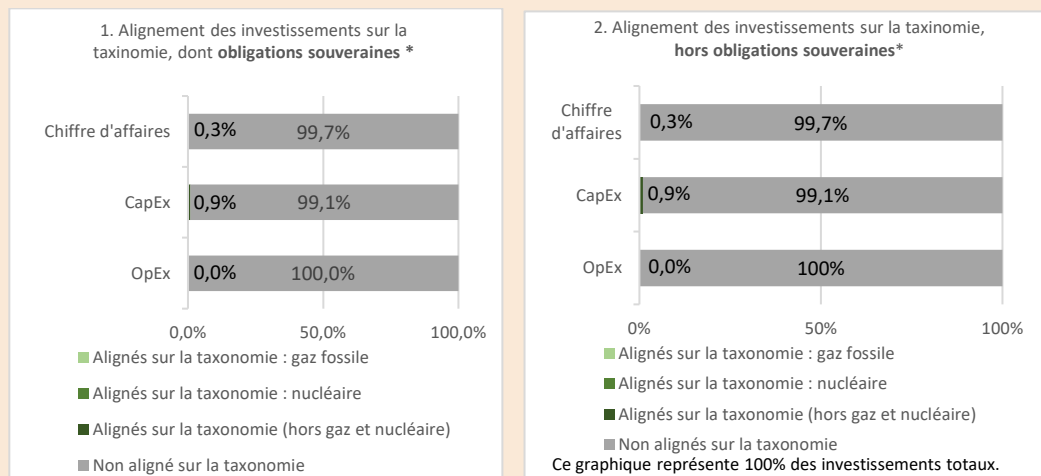
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2024, 0,3% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

19,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

33,5% des actifs nets du produit financier.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 98% des votes exercés pour le produit financier

concernaient le pilier Gouvernance. 15% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Emerging Markets

Identifiant d'entité juridique : 549300Z6228CBHQT2X50

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **31,1%**¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 31,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par

MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100%
	% du portefeuille	92,31%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		31,1%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL * dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

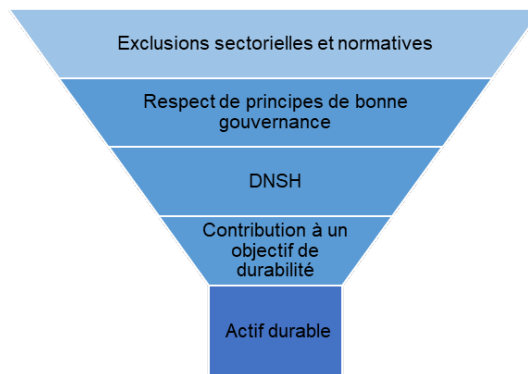
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

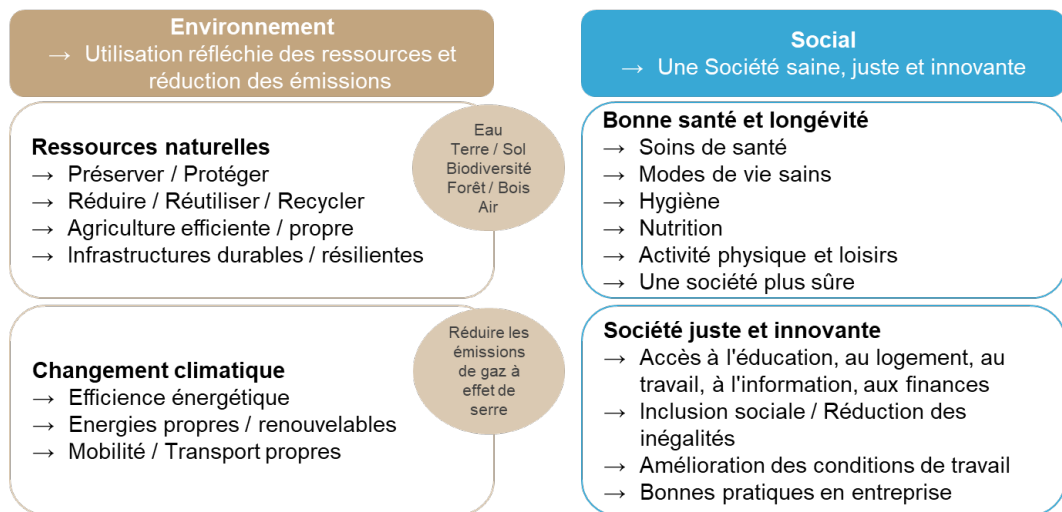
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus,

BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TSMC	Technologies d'information	5,1%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologies d'information	3,5%	Corée du Sud
Taiwan Secom	Industrie	2,7%	Taiwan
Clicks Group	Produits de première nécessité	2,7%	Afrique du Sud
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	2,5%	Chine
Thai Beverage	Produits de première nécessité	2,4%	Thaïlande
Coca Cola Femsa	Produits de première nécessité	2,4%	Mexique
Vietnam Dairy Product	Produits de première nécessité	2,4%	Vietnam
Ambev	Produits de première nécessité	2,2%	Brésil
Want Want Chine	Produits de première nécessité	2,1%	Chine
Indofood	Produits de première nécessité	2,1%	Indonésie
President Chain Store	Produits de première nécessité	2,1%	Taiwan
Kweichow Moutai	Produits de première nécessité	1,9%	Chine
Sheng Siong	Produits de première nécessité	1,9%	Singapore
Netease	Services de communication	1,8%	Chine

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

31,1% des actifs nets du produit financier.

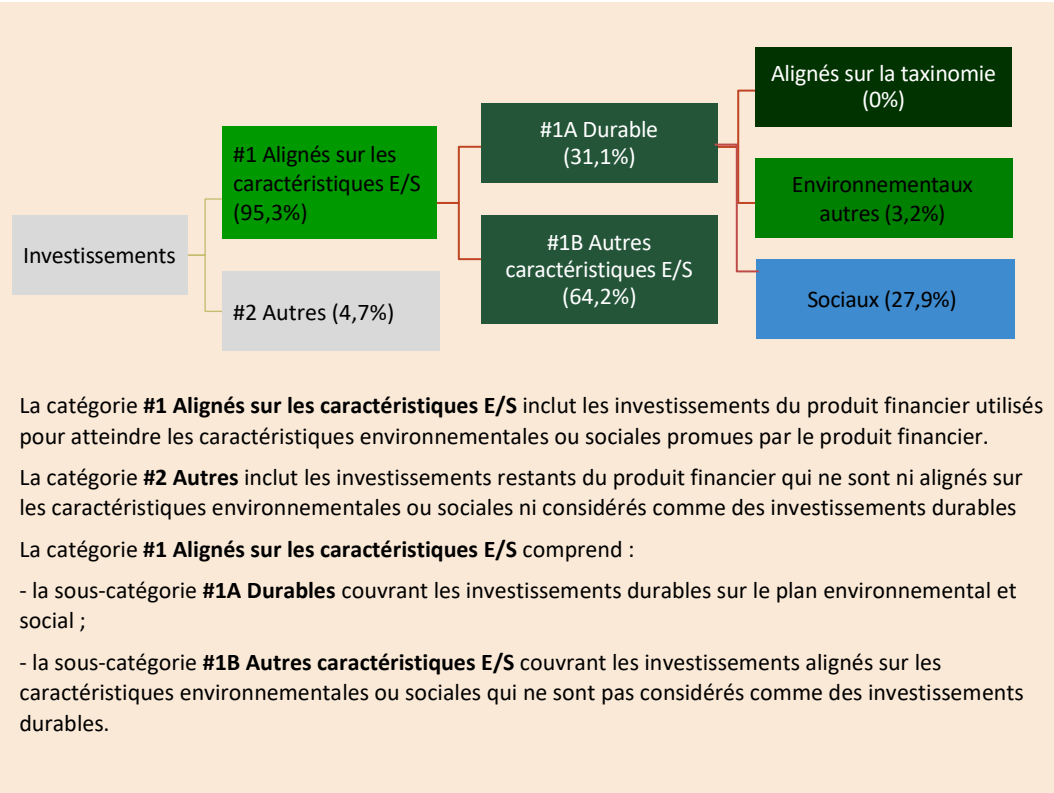
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91,0%	95,3%
#1A Durable	28,0%	31,1%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	4,9%	3,2%
- Sociaux	23,1%	27,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	63,0%	64,2%
#2 Autres	9,0%	4,7%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	93,0%
Liquidités	2,5%
Obligations	4,5%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	9,0%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	4,4%
		Services consommateurs	2,4%
		Biens de consommation durables et habillement	1,2%
		Automobiles et composants automobiles	1,0%
Produits de première nécessité	44,3%	Produits alimentaires, boissons et tabac	29,95%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	10,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,3%
Produits financiers	1,6%	Services financiers	1,6%
Soins de santé	4,3%	Équipements et services de santé	3,1%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	1,2%
Industrie	9,0%	Services commerciaux et professionnels	4,8%
		Biens d'équipement	2,7%
		Transports	1,6%
Technologies de l'information	18,9%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	10,8%
		Matériel et équipements liés aux technologies	6,5%
		Logiciels et services	1,6%
Matériaux	2,7%	Matériaux	2,7%
Services de télécommunication	3,1%	Médias et divertissement	3,1%
Obligations	4,5%	Obligations	4,5%
Liquidités	2,5%	Liquidités	2,5%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

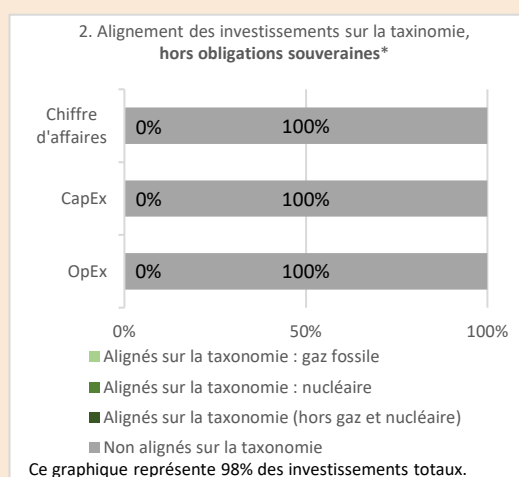
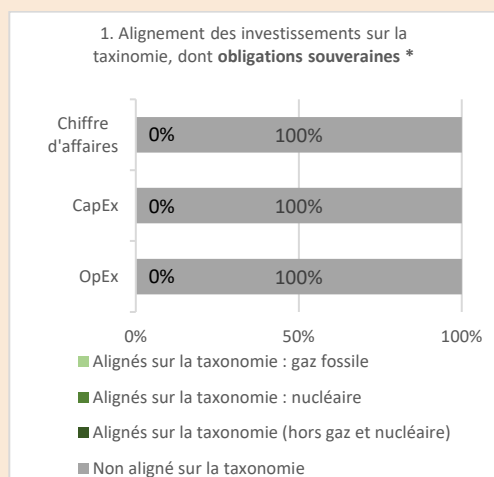
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

3,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

27,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les

opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;
- ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
 - de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 99,8% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 15,5% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible EUR

Identifiant d'entité juridique : 549300YU581XU1Q0IQ17

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 35,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	81,7%
	% du portefeuille	75,7%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		35,7%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

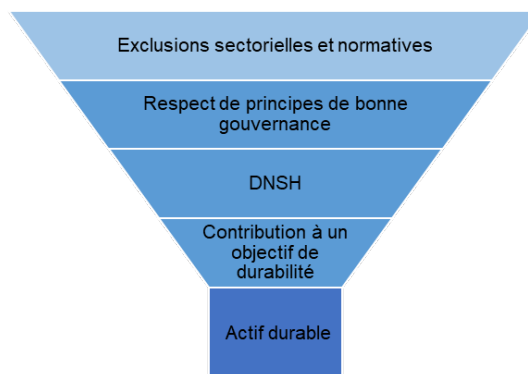
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

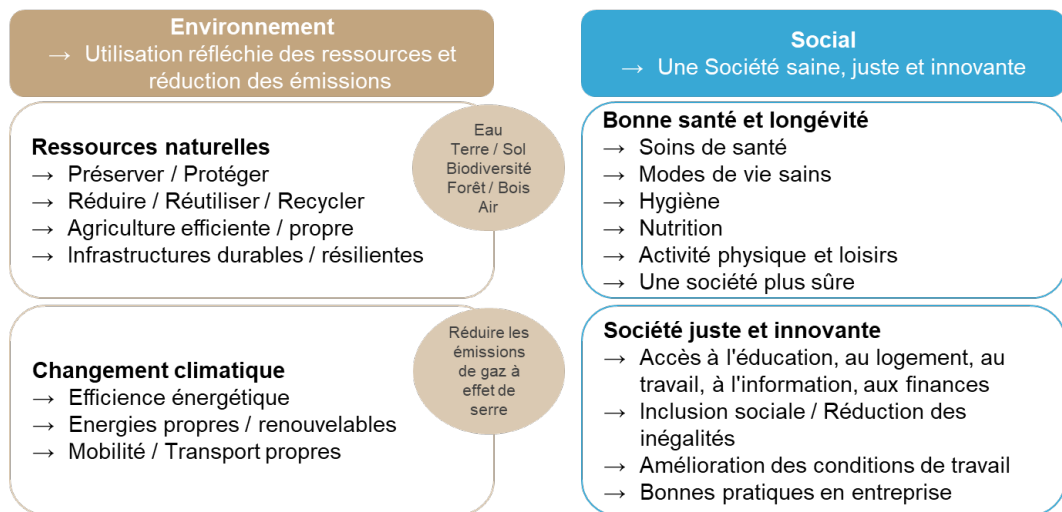
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice

significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Roche Holding	Soins de santé	5,0%	Suisse
Wheaton Precious Metals Corp	Matériaux	4,4%	Canada
Franco Nevada	Matériaux	4,1%	Canada
US TIPS 15-02-2050	Obligations souveraines	3,9%	Etats-Unis
Enbridge	Energie	3,2%	Canada
SGS	Industrie	3,1%	Suisse
Royal Gold	Matériaux	3,1%	Etats-Unis
Nestle	Produits de première nécessité	3,1%	Suisse
US 2% 15-08-51	Obligations souveraines	3,0%	Etats-Unis
US Treasuries 1,25% 15-05-50	Obligations souveraines	2,8%	Etats-Unis
Alibaba Group	Consommation discrétionnaire	2,7%	Chine
TSMC	Technologies d'information	2,4%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologies d'information	2,2%	Corée du Sud
US TIPS 2.375% 15-10-2028	Obligations souveraines	2,0%	Etats-Unis
US TIPS 1.375% 15-7-2033	Obligations souveraines	1,9%	Etats-Unis

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

35,7% des actifs nets du produit financier.

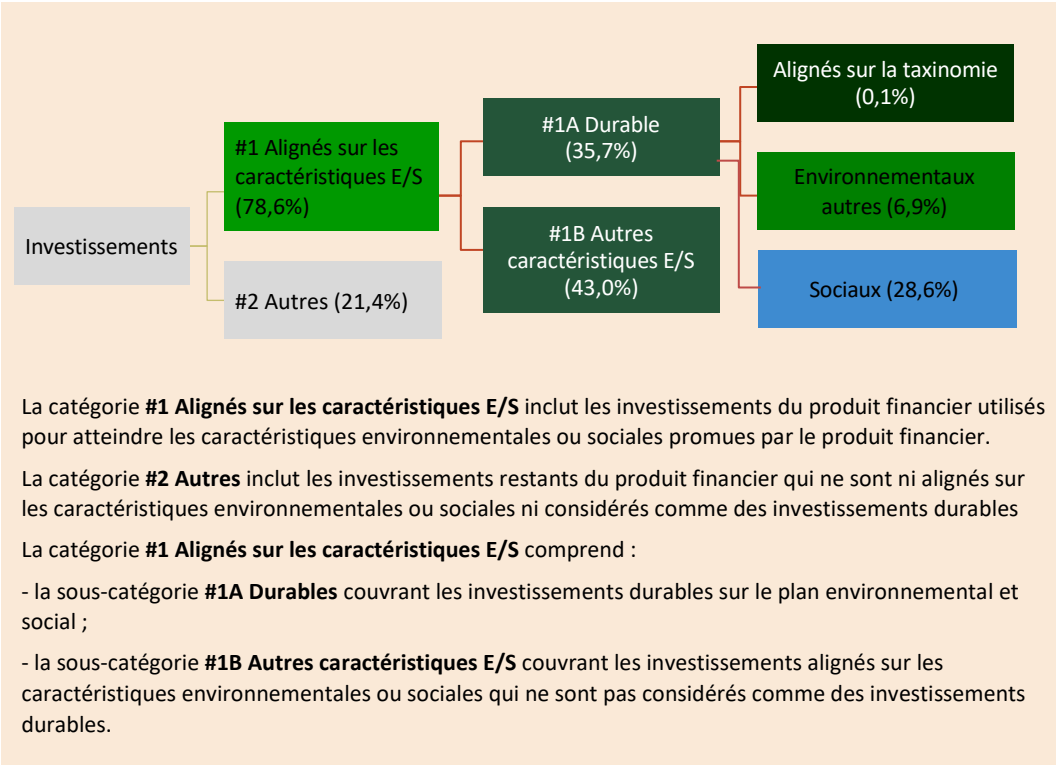
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	99,0%	78,6%
#1A Durable	45,9%	35,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%
- Environnementaux autres	9,6%	6,9%
- Sociaux	36,3%	28,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	53,1%	43,0%
#2 Autres	1,0%	21,4%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	67,9%
Obligations étatiques	14,4%
Métaux précieux	13,1%
Liquidités	4,7%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	6,0%	Biens de consommation durables et habillement	3,1%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	2,9%
Produits de première nécessité	7,4%	Produits alimentaires, boissons et tabac	4,6%
		Produits domestiques et de soin personnel	2,8%
Énergie	3,9%	Énergie	3,9%
Produits financiers	3,1%	Services financiers	3,1%
Soins de santé	14,4%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	9,1%
		Équipements et services de santé	5,3%
Industrie	13,5%	Biens d'équipement	6,5%
		Services commerciaux et professionnels	6,1%
		Transports	0,9%
Technologies de l'information	14,6%	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	5,5%
		Logiciels et services	5,0%
		Matériel et équipements liés aux technologies	4,1%
Matériaux	3,5%	Matériaux	3,5%
Services de télécommunication	1,3%	Médias et divertissement	1,3%
Obligations souveraines	14,4%	Obligations souveraines	14,4%
Entreprises aurifères/or	13,1%	Entreprises aurifères	13,1%
Liquidités	4,7%	Liquidités	4,7%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

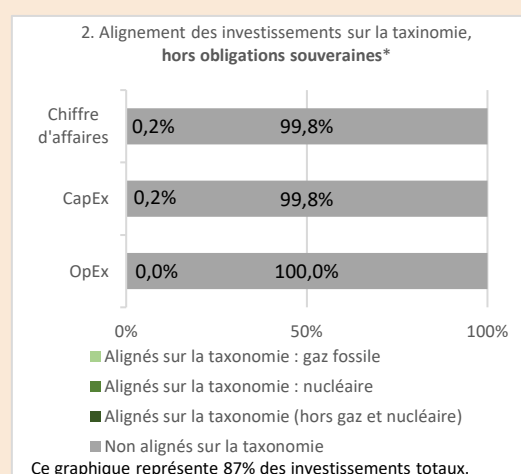
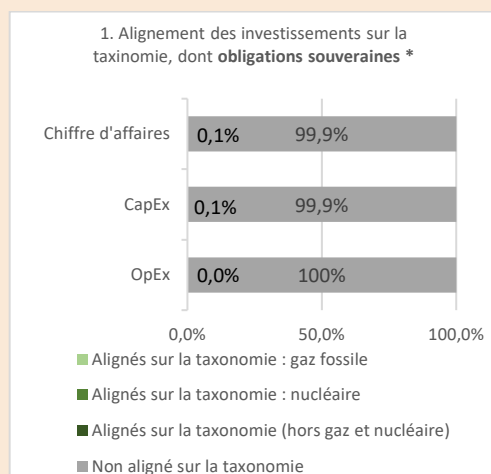
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

6,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

28,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les

opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs ;

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;
- ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 99% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 4% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Flexible USD

Identifiant d'entité juridique : 549300V2PVMVQ7LO8T83

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 33,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100,0%
	% du portefeuille	83,3%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		33,5%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

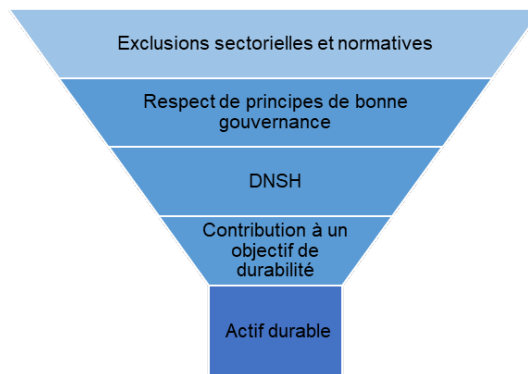
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

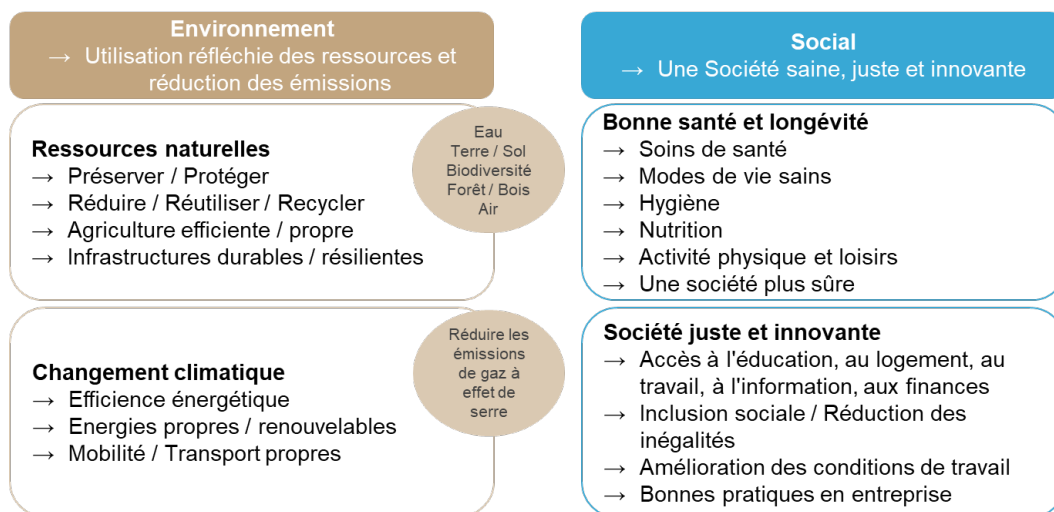
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et

méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

Microsoft	Technologies d'information	7,7%	Etats-Unis
Visa	Finance	6,0%	Etats-Unis
Alphabet	Services de communication	5,2%	Etats-Unis
MasterCard	Finance	4,0%	Etats-Unis
US Treasuries 2,5% 31-3-2027	Obligations souveraines	4,0%	Etats-Unis
Lowes Companies	Consommation discrétionnaire	3,8%	Etats-Unis
Unitedhealth Group	Soins de santé	3,5%	Etats-Unis
Apple	Technologies d'information	3,5%	Etats-Unis
US 2% 15-08-51	Obligations souveraines	2,7%	Etats-Unis
Constellation Brands	Produits de première nécessité	2,5%	Etats-Unis
TJX	Consommation discrétionnaire	2,4%	Etats-Unis
LVMH	Consommation discrétionnaire	2,3%	France
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	2,2%	Etats-Unis
Tractor Supply	Consommation discrétionnaire	2,0%	Etats-Unis
Caterpillar	Industrie	2,0%	Etats-Unis

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

33,5% des actifs nets du produit financier.

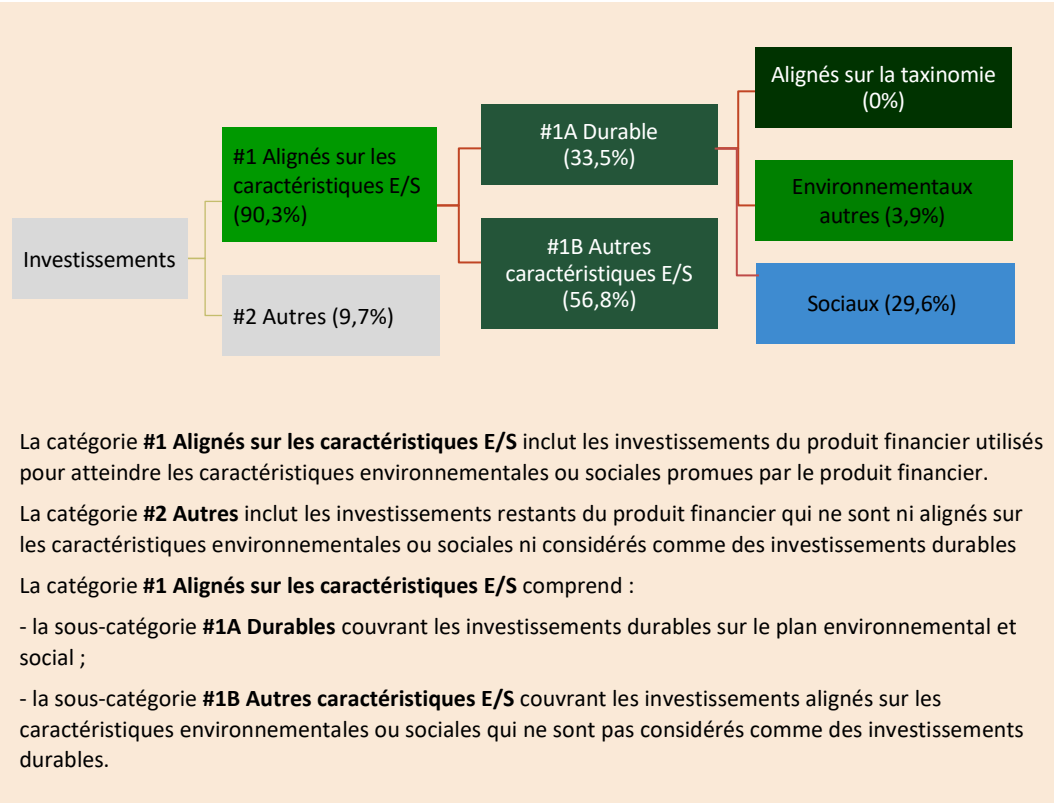
L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87,6%	90,3%
#1A Durable	31%	33,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	2,3%	3,9%
- Sociaux	28,7%	29,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	56,6%	56,8%
#2 Autres	12,4%	9,7%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Actions	85,2%
Liquidités	7,6%
Obligations	6,7%
Fonds d'investissement	0,6%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	16,0%	Distribution et vente au détail de produits non essentiels	11,0%
		Biens de consommation durables et habillement	5,0%
Produits de première nécessité	10,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	8,3%
		Produits domestiques et de soin personnel	1,7%
		Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0,1%
Produits financiers	10,1%	Services financiers	10,1%
Soins de santé	10,7%	Équipements et services de santé	6,3%
		Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	4,4%
Industrie	5,2%	Biens d'équipement	3,7%
		Transports	1,0%
		Services commerciaux et professionnels	0,6%
Technologies de l'information	21,9%	Logiciels et services	12,7%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	4,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	4,3%
Matériaux	3,9%	Matériaux	3,9%
Services de télécommunication	7,3%	Médias et divertissement	7,3%
Fonds d'investissement	0,6%	Fonds d'investissement	0,6%
Obligations souveraines	6,7%	Obligations souveraines	6,7%
Liquidités	7,6%	Liquidités	7,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

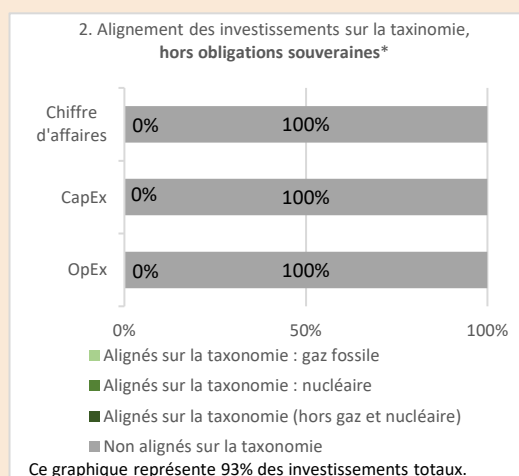
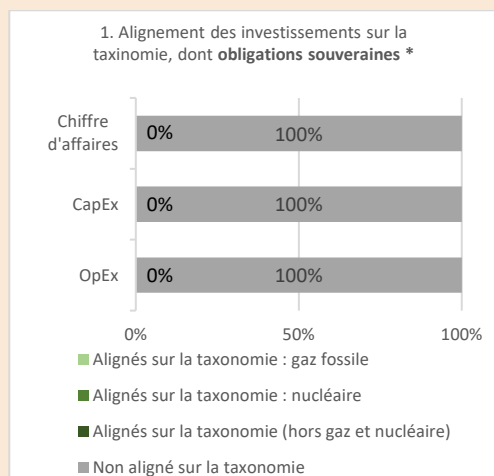
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

3,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

29,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes

d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
 - de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 93% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 14% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global Equities

Identifiant d'entité juridique : 5493005MYQO4STNH2J77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 61,9%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 61,9% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Indicateurs chiffrés :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	100
	% du portefeuille	95,55%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		61,9%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL *	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
	* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici	

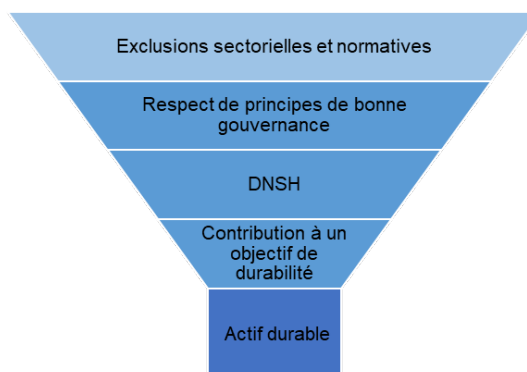
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,

- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

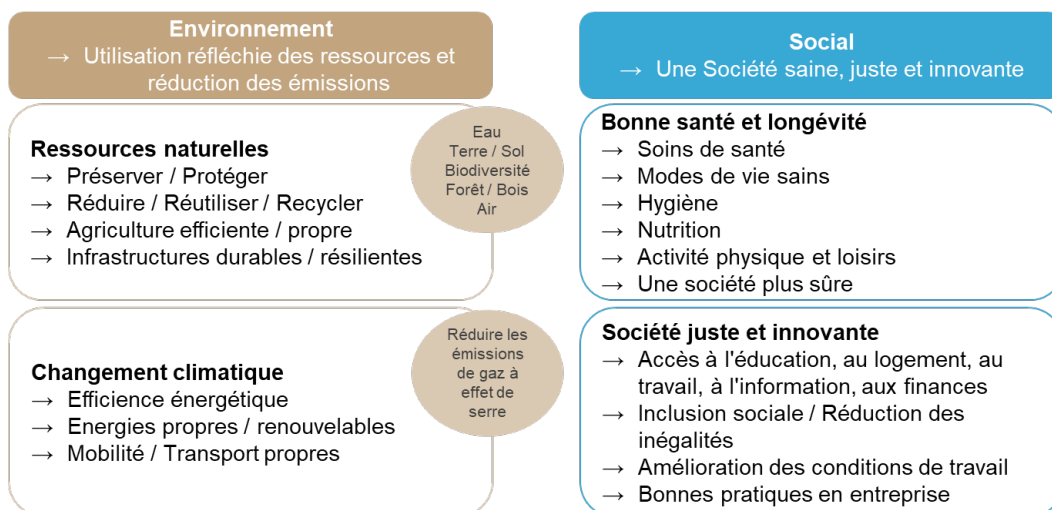
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter

afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies d'information	4,3%	Etats-Unis
MasterCard	Finance	3,9%	Etats-Unis
TSMC	Technologies d'information	3,3%	Taiwan
Resmed	Soins de santé	3,0%	Etats-Unis
Alphabet	Services de communication	2,8%	Etats-Unis
Roche Holding	Soins de santé	2,8%	Suisse
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	2,7%	Etats-Unis
Adobe	Technologies d'information	2,7%	Etats-Unis
Rollins	Industrie	2,7%	Etats-Unis
Waters	Soins de santé	2,6%	Etats-Unis
Aspen Technology Inc	Technologies d'information	2,6%	Etats-Unis
Givaudan	Matériaux	2,5%	Suisse
SGS	Industrie	2,4%	Suisse
Verisk Analytics	Industrie	2,3%	Etats-Unis
Coloplast	Soins de santé	2,3%	Danemark

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

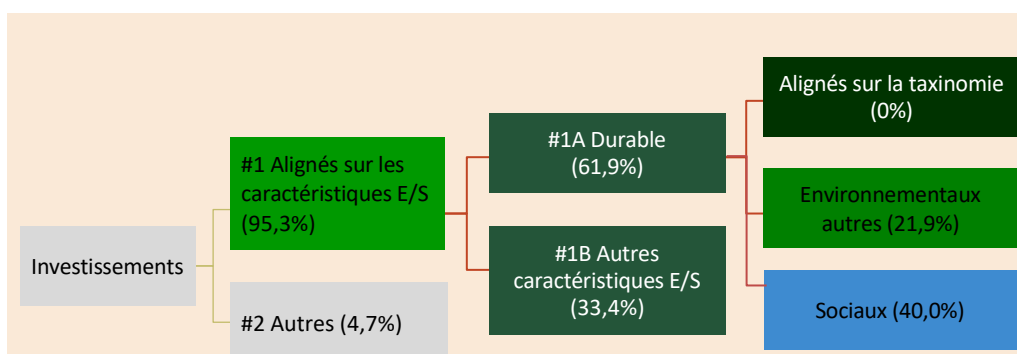
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

61,9% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	91,1%	95,3%
#1A Durable	58,0%	61,9%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	14,3%	21,9%
- Sociaux	43,7%	40,0%
#1B Autres caractéristiques E/S	33,1%	33,4%
#2 Autres	8,9%	4,7%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur		Sous-Secteur	
Consommation discrétionnaire	6,3%	Biens de consommation durables et habillement	3,6%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	2,7%
Produits de première nécessité	13,1%	Produits alimentaires, boissons et tabac	9,0%
		Produits domestiques et de soin personnel	4,1%
Produits financiers	6,6%	Services financiers	6,6%
Soins de santé	19,5%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	10,5%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

		Équipements et services de santé	9,0%
Industrie	14,6%	Services commerciaux et professionnels	11,3%
		Biens d'équipement	1,6%
		Transports	1,6%
Technologies de l'information	22,8%	Logiciels et services	16,2%
		Matériel et équipements liés aux technologies	2,9%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3,7%
Matériaux	8,2%	Matériaux	8,2%
Services de télécommunication	2,8%	Médias et divertissement	2,8%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

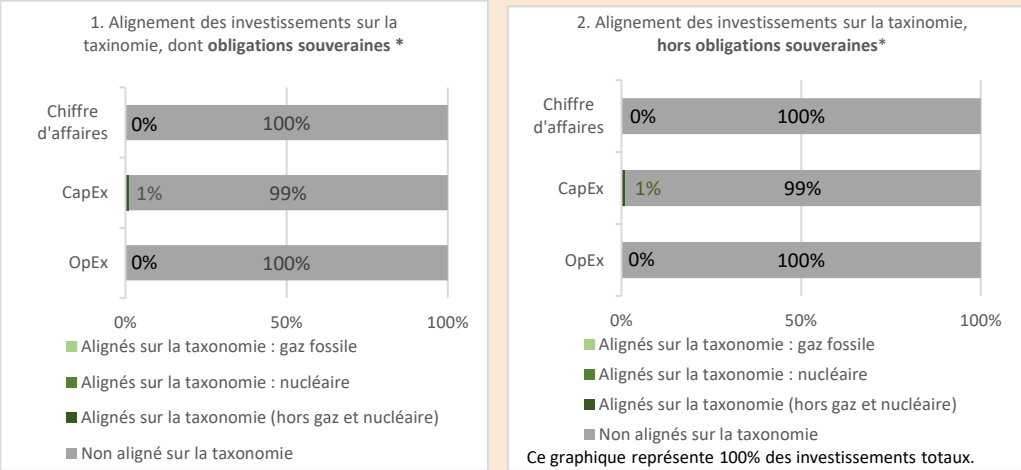
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

21,9% des actifs nets du produit financier.
Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE)

2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

40,0% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'intégrer des facteurs ESG dans le modèle de valorisation des émetteurs, de façon à ce que des dimensions extra-financières soient considérées au même titre que les dimensions financières dans les décisions d'investissement,;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des

produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote. Pendant l'exercice 2023, 90% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 15% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 75

Identifiant d'entité juridique : 549300C9ZSGYVXCDTZ89

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 33,3%¹ d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 33,3% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	93,5%
	% du portefeuille	58,2%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		33,3%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

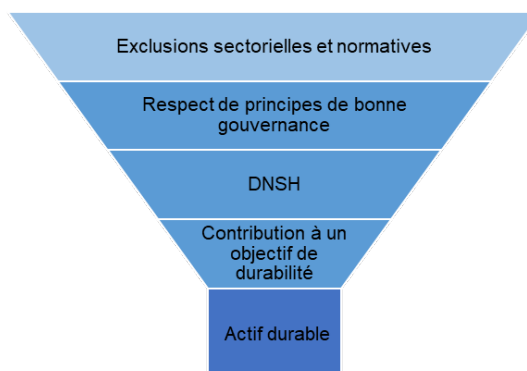
● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un

processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

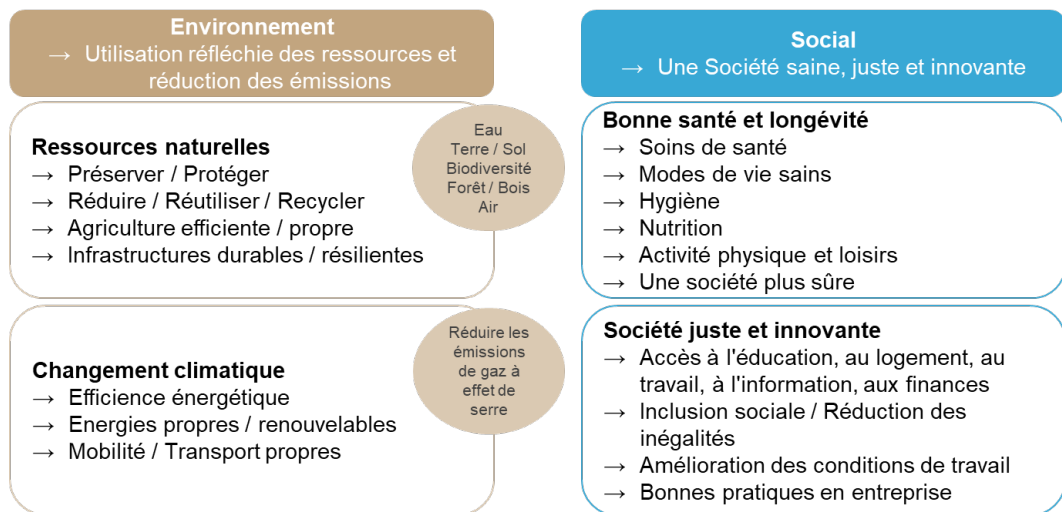
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,2% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus,

BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Unilever	Produits de première nécessité	3,8%	Royaume-Uni
Roche Holding	Soins de santé	3,4%	Suisse
Microsoft	Technologies de l'information	2,9%	Etats-Unis
Reckitt Benckiser Group	Produits de première nécessité	2,8%	Royaume-Uni
Novartis	Soins de santé	2,7%	Suisse
Nestle	Produits de première nécessité	2,6%	Suisse
Novo Nordisk	Soins de santé	2,6%	Danemark
Agnico Eagle Mines	Matériaux	2,4%	Canada
TSMC	Technologies de l'information	2,0%	Taiwan
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations souveraines	1,8%	Allemagne
LVMH	Consommation discrétionnaire	1,8%	France
Deutschland 0,5% 15-02-25	Obligations souveraines	1,8%	Allemagne
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Obligations souveraines	1,8%	Allemagne
Air Liquide	Matériaux	1,7%	France
SGS	Industrie	1,6%	Suisse

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 20,8% du produit financier étaient investis en ETC sur or ou argent.

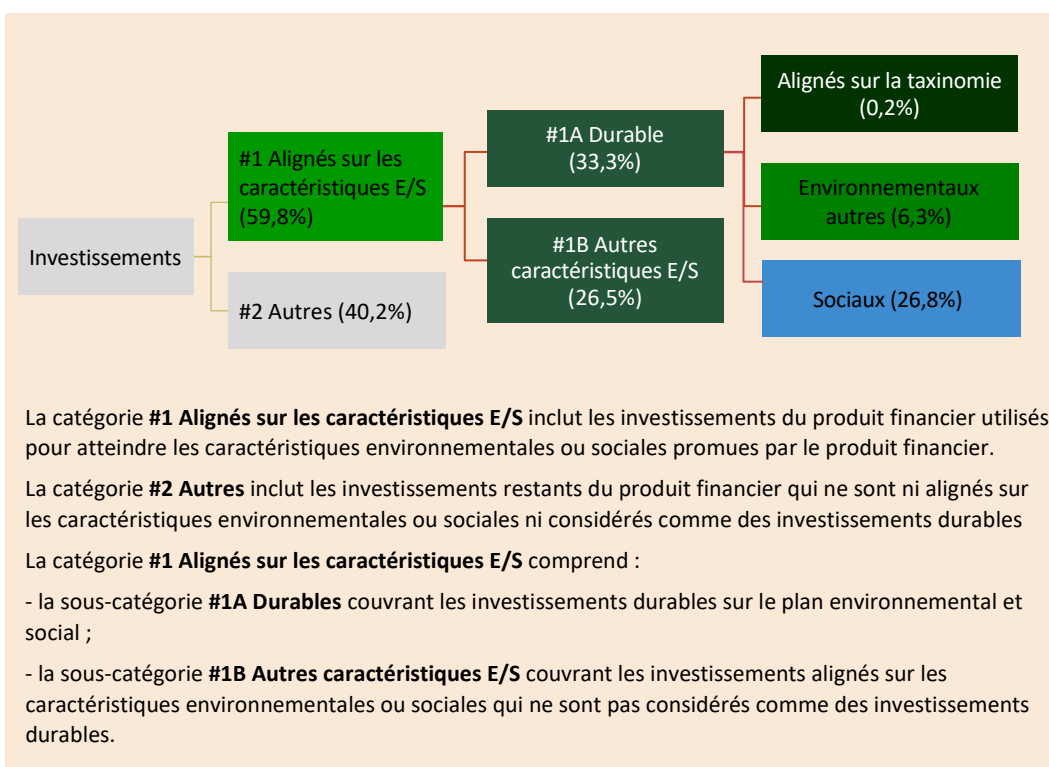


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

33,3% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	87,7%	59,8%
#1A Durable	33,7%	33,3%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,2%
- Environnementaux autres	6,1%	6,3%
- Sociaux	27,6%	26,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	54,0%	26,5%
#2 Autres	12,3%	40,2%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	56,3%
Métaux précieux	25,7%
Liquidités	12,4%
Obligations étatiques	5,7%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	4,4%	Biens de consommation durables et habillement	3, 6%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,8%
Produits de première nécessité	16,0%	Produits domestiques et de soin personnel	9,2%

		Produits alimentaires, boissons et tabac	6,7%
Produits financiers	1,9%	Services financiers	1,9%
Soins de santé	14,7%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	12,6%
		Équipements et services de santé	2,1%
Industrie	6,54%	Services commerciaux et professionnels	3,3%
		Biens d'équipement	2,8%
		Transports	0,5%
Technologies de l'information	8,4%	Logiciels et services	4,5%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,5%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	2,5%
Matériaux	2,8%	Matériaux	2,8%
Services de télécommunication	1,5%	Médias et divertissement	1,5%
Obligations			
Obligations souveraines	5,7%	Obligations souveraines	5,7%
Métaux précieux			
ETC sur Or	20,8%	ETC sur Or	20,8%
ETC sur Argent	1,7%	ETC sur Argent	1,7%
Entreprises aurifères	3,2%	Entreprises aurifères	3,2%
Liquidités	12,4%	Liquidités	12,4%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

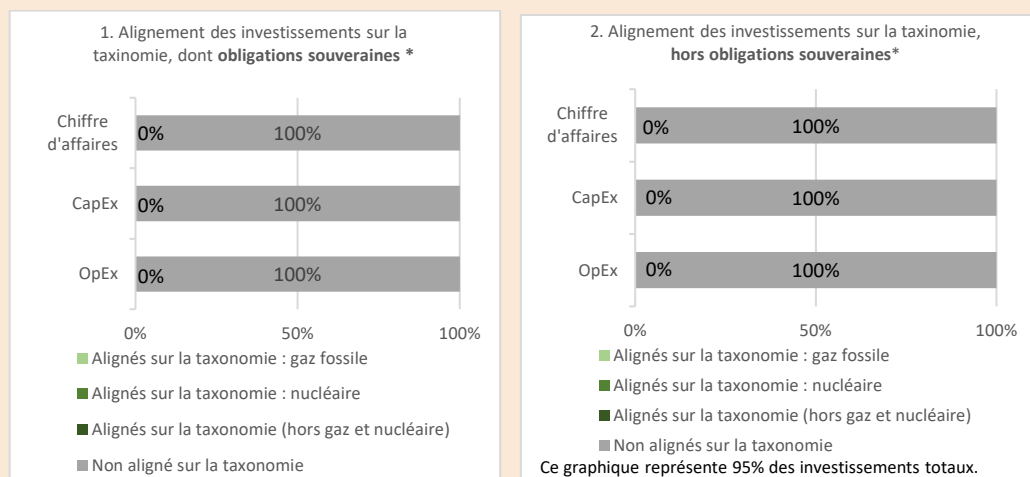
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,2% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

6,3% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

26,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un

indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité ;

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 90% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 7% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 50

Identifiant d'entité juridique : 5493000H36UICAPIWC06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 42,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement systématique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	92,4%
	% du portefeuille	41,6%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		42,5%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

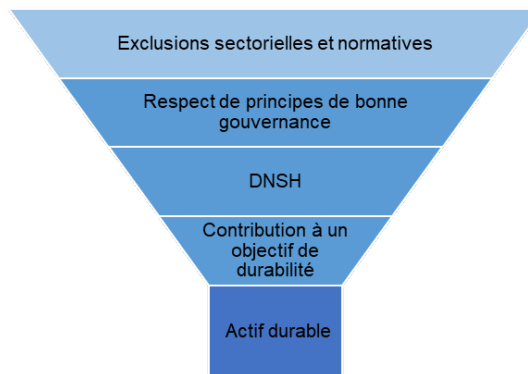
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

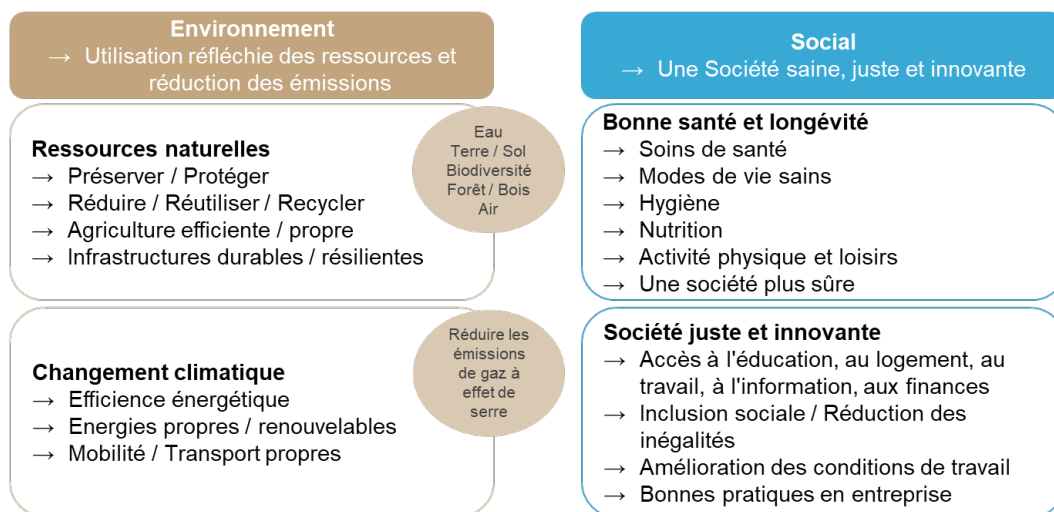
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus,

BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Deutschland 0% 15-08-26	Obligations souveraines	3,4%	Allemagne
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations souveraines	2,9%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-5-2035	Obligations souveraines	2,8%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-2027	Obligations souveraines	2,8%	Allemagne
Unilever	Produits de première nécessité	2,6%	Royaume-Uni
Roche Holding	Soins de santé	2,3%	Suisse
Reckitt Benckiser Group	Produits de première nécessité	2,0%	Royaume-Uni
Nestle	Produits de première nécessité	2,0%	Suisse
Novo Nordisk	Soins de santé	2,0%	Danemark
Agnico Eagle Mines	Matériaux	1,9%	Canada
Novartis	Soins de santé	1,8%	Suisse
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Obligations souveraines	1,7%	Allemagne
Microsoft	Technologies de l'information	1,7%	Etats-Unis
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2029	Obligations souveraines	1,6%	Allemagne
Deutschland ILB 15-04-26	Obligations souveraines	1,4%	Allemagne

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 22,6% du produit financier étaient investis en ETC sur or ou argent.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

42,5% des actifs nets du produit financier.

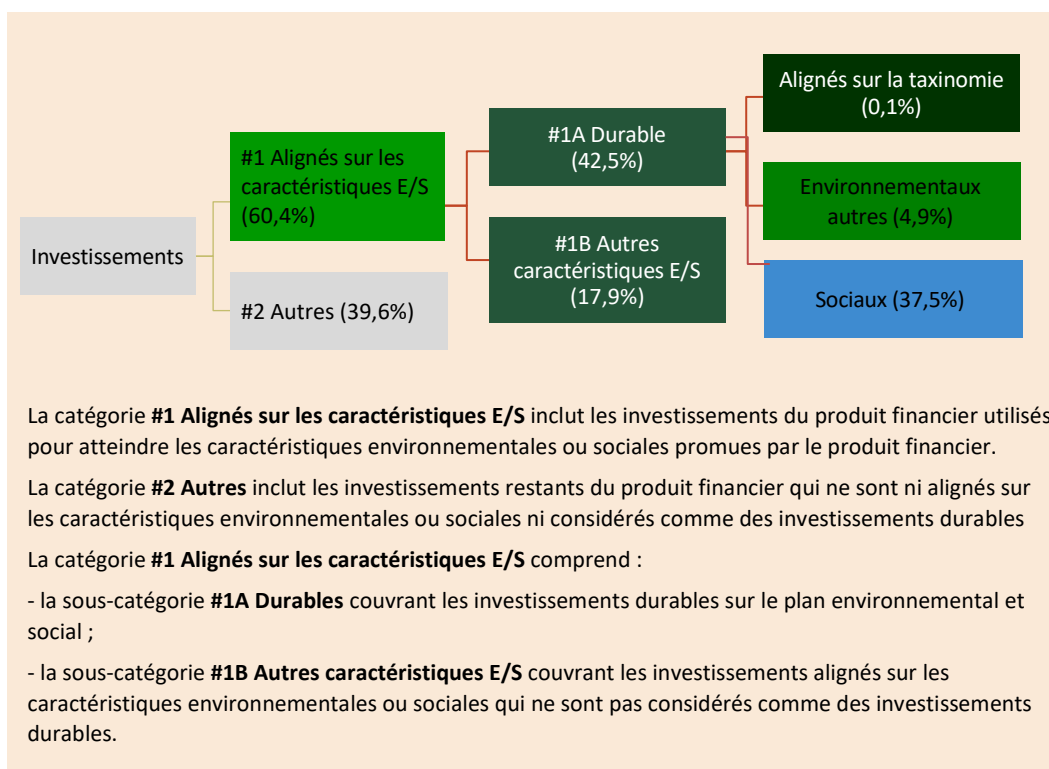
● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	88,2%	60,4%
#1A Durable	43,8%	42,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%
- Environnementaux autres	4,9%	4,9%
- Sociaux	38,9%	37,5%
#1B Autres caractéristiques E/S	44,4%	17,9%
#2 Autres	11,8%	39,6%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Actions	39,1%
Obligations étatiques	22,9%
Métaux précieux	26,1%
Liquidités	12,0%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	3,3%	Biens de consommation durables et habillement	2,7%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,6%
Produits de première nécessité	10,8%	Produits domestiques et de soin personnel	6,2%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	4,6%

Produits financiers	1,5%		1,5%
Soins de santé	9,8%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8,7%
		Équipements et services de santé	1,1%
Industrie	4,6%	Biens d'équipement	2,3%
		Transports	0,3%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,0%
Technologies de l'information	4,2%	Logiciels et services	2,9%
		Matériel et équipements liés aux technologies	1,0%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,3%
Matériaux	3,5%	Matériaux	2,3%
		Médias et divertissement	1,1%
Obligations			
Obligations souveraines	22,9%	Obligations souveraines	22,9%
Métaux précieux			
ETC sur Or	21,3%	ETC sur Or	21,3%
ETC sur Argent	2,1%	ETC sur Argent	2,1%
Entreprises aurifères	2,6%	Entreprises aurifères	2,6%
Liquidités	12,0%	Liquidités	12,0%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

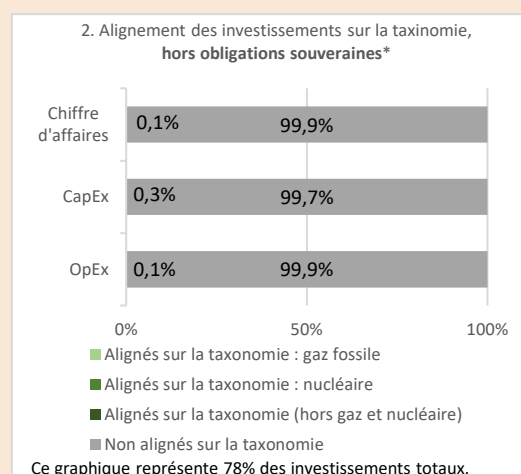
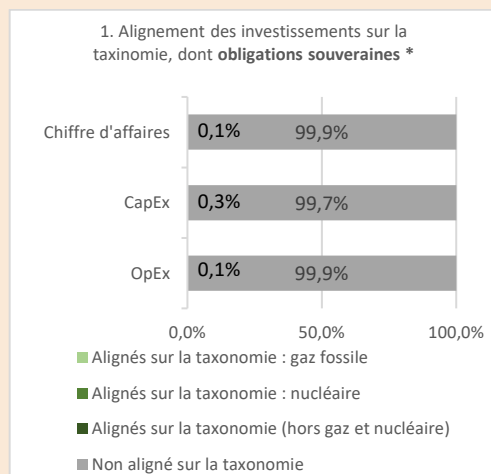
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

4,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

37,5% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en

dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 94% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 10% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Global 30

Identifiant d'entité juridique : 549300SNRKDS1XUFN363

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,4%¹ d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

Dans le courant de la période sous revue, le gestionnaire a pu, par la prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement, identifier les entreprises dotées de fondamentaux financiers solides qui en outre servent non seulement les intérêts des actionnaires mais également ceux de leurs employés, fournisseurs, clients ainsi que ceux de l'environnement et de la communauté au sens large.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promeut la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de la politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif étant d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées, de la chaîne de valeur du charbon thermique ainsi que des hydrocarbures non conventionnels.

Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 50,4% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques.

En effet le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de sa discipline d'achat et de vente à travers l'ajustement

systematique de la valeur intrinsèque des entreprises en fonction de leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. La valeur intrinsèque des entreprises ayant un profil ESG favorable a été revue à la hausse, alors que celle des candidats ayant un retard en matière ESG a été revue à la baisse. Comme la discipline d'achat/vente repose sur la valeur intrinsèque des entreprises, l'équilibre a ainsi été décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

En termes d'investissements obligataires, le gestionnaire a investi exclusivement en émetteurs souverains ayant signé, ratifié ou adhéré aux dispositions de l'accord de Paris.

Indicateurs :

		30/09/2024
Facteurs E/S : ajustement de la valeur intrinsèque		
	% des actifs boursiers du portefeuille	91,7%
	% du portefeuille	29,2%
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		50,4%
Risques de durabilité		
	# entreprises avec controverse rouge	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0
	# entreprises investies en armes controversées	0
	# émetteurs souverains non alignés aux dispositions de l'accord de Paris	0
Exclusions		
	# entreprises présentes sur la GCEL*	0
	# entreprises présentes sur la GOGEL* dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0
* telles que définies dans la Politique d'exclusion BLI publiée ici		

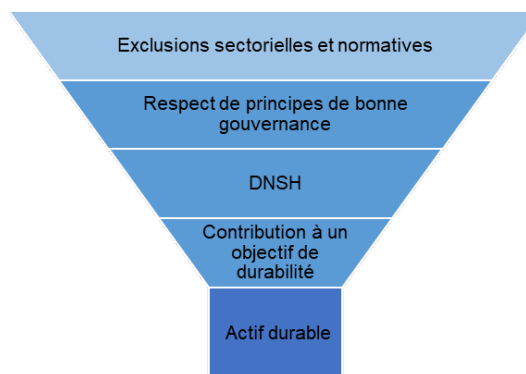
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

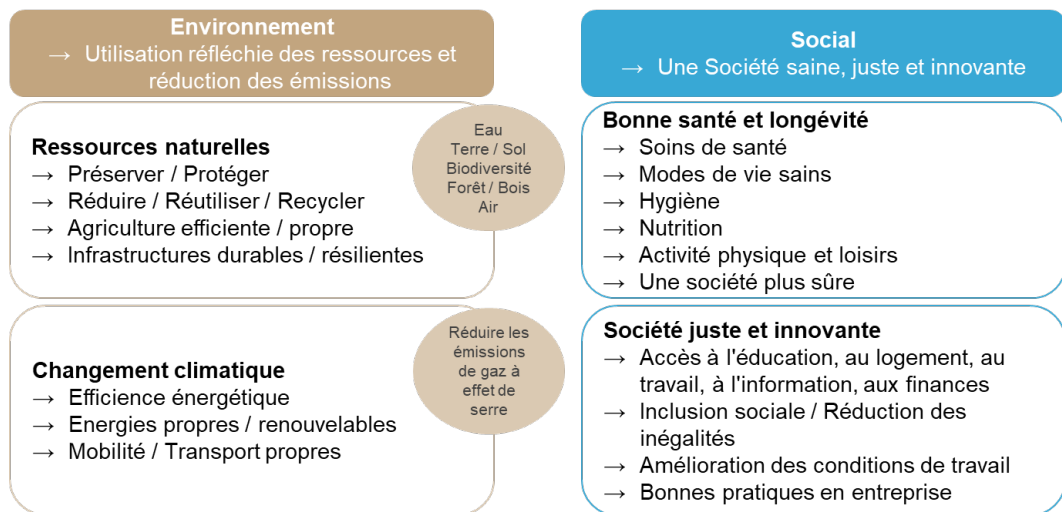
sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in »)
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out »)

L'analyse de la matérialité « outside-in » a été effectuée sur base de la matrice de matérialité établie par MSCI ESG Research qui repose sur une multitude de facteurs clés mettant en évidence des domaines de risques de durabilité pour les entreprises analysées. Ces facteurs clés ont été pondérés en fonction de leur pertinence pour les entreprises considérées. L'analyse a établi si l'exposition des entreprises aux risques de durabilité pertinents était inférieure à celle de ses pairs appartenant au même domaine d'activité. Dans l'affirmative, l'entreprise en question a été éligible pour la prochaine étape d'analyse.

La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable s'est inscrite dans un cadre de réflexion qualitatif suivant les principes directeurs suivants :



Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés aux objectifs de la taxinomie de l'UE.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

La société de gestion est actuellement en cours de revoir la méthodologie Actifs Durables applicable au produit financier. La mesure de la contribution aux objectifs de développement durable pourra être réalisée de manière plus explicite pour l'exercice social prochain.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négative (PINs) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de

durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés,

BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Deutschland 0,25% 15-02-27	Obligations souveraines	5,9%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0,5% 15-8-	Obligations souveraines	5,6%	Allemagne
Deutschland 0% 15-08-26	Obligations souveraines	5,5%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2029	Obligations souveraines	3,2%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-2-2030	Obligations souveraines	3,0%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-5-2035	Obligations souveraines	2,6%	Allemagne
Deutschland ILB 15-04-30	Obligations souveraines	2,6%	Allemagne
Deutschland 0% 11-04-25	Obligations souveraines	2,3%	Allemagne
Deutschland ILB 15-04-26	Obligations souveraines	1,9%	Allemagne
Unilever	Produits de première nécessité	1,9%	Royaume-Uni
Deutschland 0,5% 15-02-2026	Obligations souveraines	1,8%	Allemagne
Deutschland 0,5% 15-02-25	Obligations souveraines	1,8%	Allemagne
Agnico Eagle Mines	Matériaux	1,4%	Canada
Reckitt Benckiser Group	Produits de première nécessité	1,4%	Royaume-Uni
Deutschland I/L Bond 0,1% 15-4-2033	Obligations souveraines	1,4%	Allemagne

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire. En moyenne sur la période sous revue, 23,1% du produit financier étaient investis en ETC sur or ou argent.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

50,4% des actifs nets du produit financier.

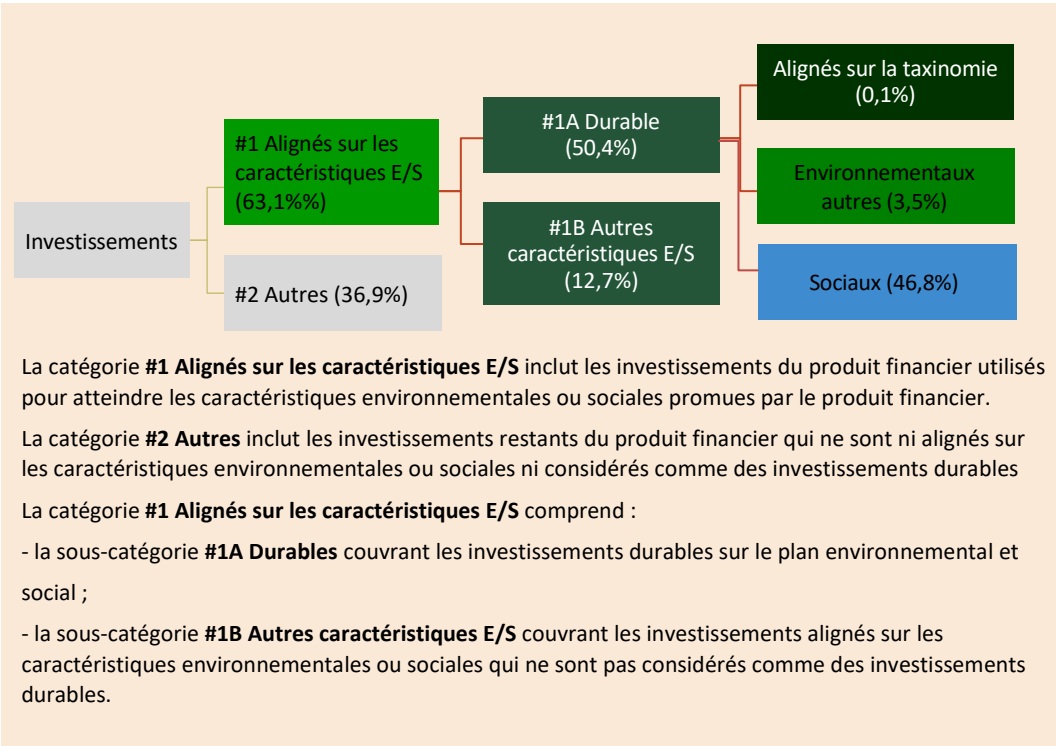
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*



	10/2022-09/2023	10/2023-01/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	89,8%	63,1%
#1A Durable	52,3%	50,4%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,1%
- Environnementaux autres	3,0%	3,5%
- Sociaux	49,3%	46,8%
#1B Autres caractéristiques E/S	37,5%	12,7%
#2 Autres	10,2%	36,9%

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Obligations	37,8%
Actions	25,4%
Métaux précieux	23,5%
Liquidités	10,6%

Secteur		Sous-Secteur	
Actions			
Consommation discrétionnaire	2,2%	Biens de consommation durables et habillement	1,8%
		Distribution et vente au détail de produits non essentiels	0,4%
Produits de première nécessité	7,2%	Produits domestiques et de soin personnel	4,2%
		Produits alimentaires, boissons et tabac	3,0%
Produits financiers	1,1%	Services financiers	1,1%

Soins de santé	6,5%	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	5,6%
		Équipements et services de santé	0,9%
Industrie	3,1%	Biens d'équipement	1,5%
		Services commerciaux et professionnels	1,4%
		Transports	0,2%
Technologies de l'information	3,2%	Logiciels et services	2,1%
		Matériel et équipements liés aux technologies	0,8%
		Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,3%
Matériaux	1,5%	Matériaux	1,5%
Services de télécommunication	0,7%	Médias et divertissement	0,7%
Obligations			
Obligations souveraines	37,8%	Obligations souveraines	37,8%
Métaux précieux			
ETC sur Or	21,3%	ETC sur Or	21,3%
ETC sur Argent	2,2%	ETC sur Argent	2,2%
Liquidités	10,6%	Liquidités	10,6%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

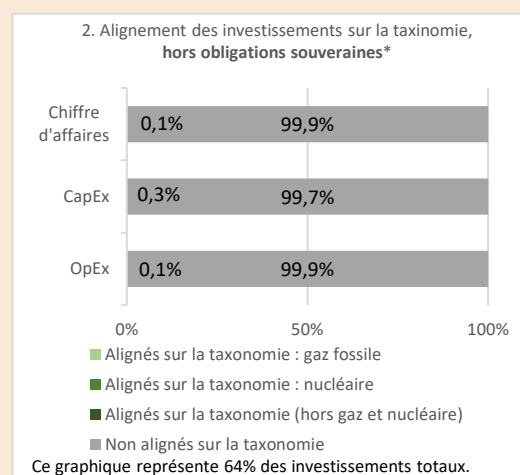
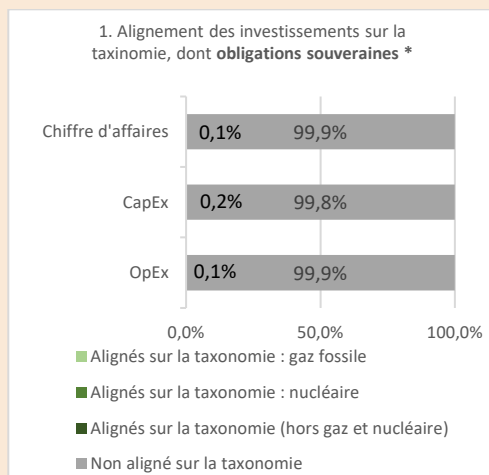
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,1% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

3,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

46,8% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés de deux types d'actifs :

- Les liquidités et
- Les positions en ETC sur métaux précieux physiques.

Les liquidités sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. Les positions en ETC sur métaux précieux physiques sont détenues dans un but de diversification du portefeuille.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un

indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;

- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.

Au cours de la période sous revue, le gestionnaire a poursuivi des campagnes d'engagement auprès des entreprises investies en matière de leur statut SBTi (Science Based Target initiative) et de leur signature de l'UN Global Compact.

- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

ainsi que, dans le cadre de la poche obligataire du portefeuille,

- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

La société de gestion a souscrit à la politique de vote « durable » d'un fournisseur de conseils professionnels en matière d'exercice de droits de vote.

Pendant l'exercice 2023, 98% des votes exercés pour le produit financier concernaient le pilier Gouvernance. 4% des votes allaient à l'encontre des suggestions de la direction sur des sujets liés à des problématiques de gouvernance, tels que la diversité au sein du comité exécutif.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Global Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 5493000BGDJNZOGE8O90

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 53,8%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

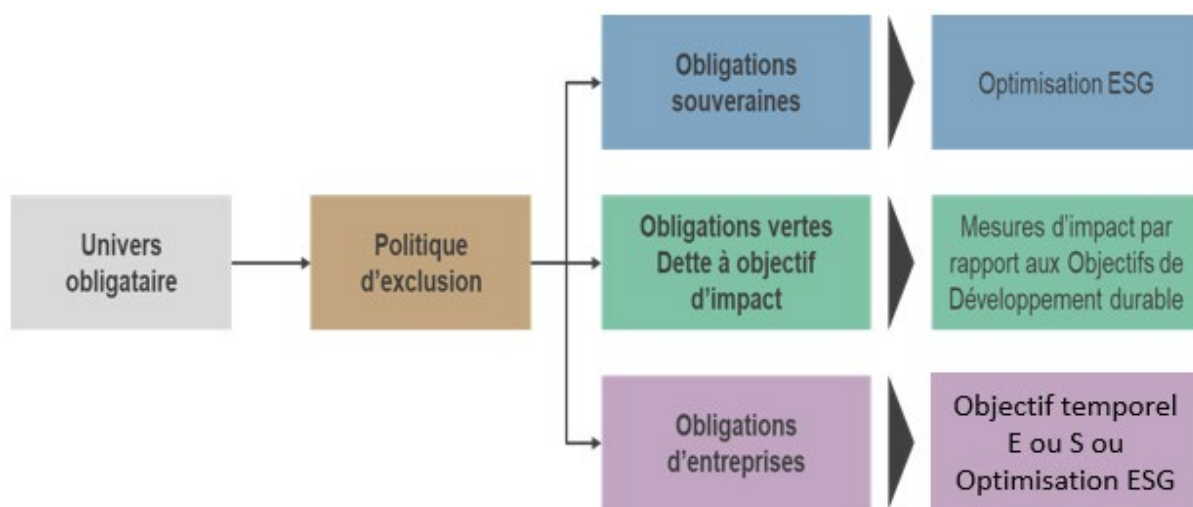
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 53,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 32,7% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 53,8% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

	09/2023	09/2024
% investissement en obligations à impact	26,9% des actifs nets du produit financier	32,7% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	62,2% des actifs nets du produit financier	53,8% des actifs nets du produit financier

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

32,7% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

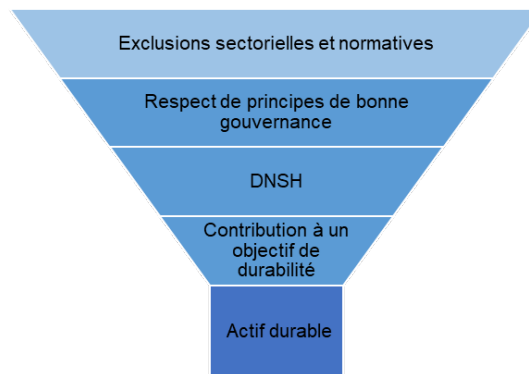
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuent à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur

portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un

gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini

des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bundesrepub. Deutschland 2.3% 15-2-2033	Obligations	3,2%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 2.1% 15-11-2029	Obligations	3,1%	Allemagne
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Obligations	2,7%	Allemagne
Grand Duchy Of Luxembourg 0% 14-9-2032	Obligations	2,5%	Luxembourg
France 0,5% 25-6-2044	Obligations	2,4%	France
European Union 2.75% 4-2-2033	Obligations	2,2%	Supranational
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Obligations	2,2%	Allemagne
US Treasuries 4.125% 15-6-2026	Obligations	1,9%	Etats-Unis
France 1,75% 25-06-39	Obligations	1,8%	France
Netherlands Government 0.5% 15-7-2032	Obligations	1,8%	Pays-Bas
France (Govt Of) 1,25% 25-5-2038	Obligations	1,7%	France
Irlande Government Bond 1.35% 18-3-2031	Obligations	1,7%	Irlande
Pérou 2,75% 30-01-2026	Obligations	1,7%	Pérou

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

Albanie 3,5% 16-06-27
Maroc 1.5% 27-11-31

Obligations 1,6% Albanie
Obligations 1,6% Maroc

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

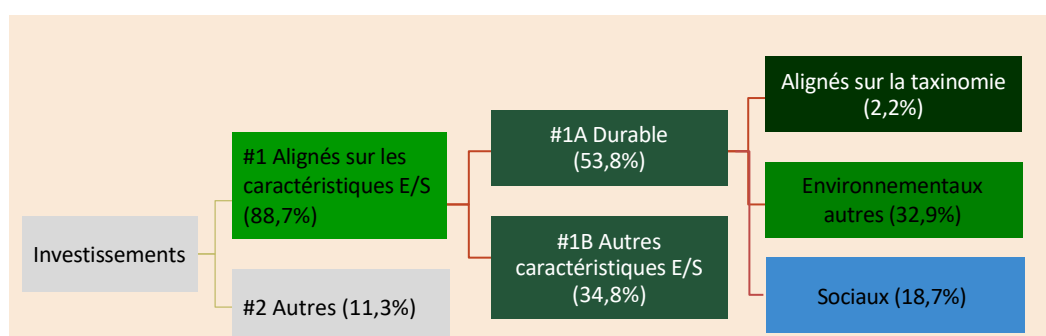
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

53,8% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	10/2022-09/2023	10/2023-01/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,1%	88,7%
#1A Durable	62,2%	53,8%
- Alignés sur la taxinomie	0%	2,2%
- Environnementaux autres	29,9%	32,9%
- Sociaux	32,3%	18,7%
#1B Autres caractéristiques E/S	34,9%	34,8%
#2 Autres	2,9%	11,3%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Matériaux	1,0%	Produits chimiques	1,0%
Services de communication	3,5%	Internet	0,2%
		Média	0,5%
		Services de télécommunication	2,8%
Consommation discrétionnaire	6,4%	Automobiles et composants automobiles	3,3%
		Distributeurs	1,0%
		Mobilier	1,3%
		Produits de loisir	0,8%
Produits de première nécessité	0,8%	Produits alimentaires	0,8%
Soins de santé	0,9%	Healthcare-Services	0,7%
		Produits pharmaceutiques	0,1%
Divers	1,0%	Sociétés Holding	1,0%
Finance	3,0%	Banques	1,2%
		Sociétés d'investissement	1,7%
Obligations étatiques	62,0%	Quasi-souverains	4,0%
		Souverains	58,1%
Industrie	5,6%	Matériaux de construction	1,6%
		Équipements électriques	0,3%
		Contrôle de l'environnement	1,5%
		Machines	0,7%
		Fabrications	0,6%
		Conteneurs et emballage	0,9%
Technologie	1,6%	Ordinateurs	1,6%
Services collectifs	2,4%	Compagnies d'électricité	2,4%
Liquidité	11,8%	Liquidité	11,8%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

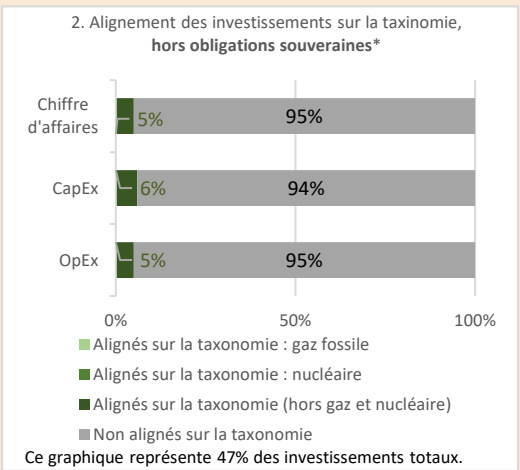
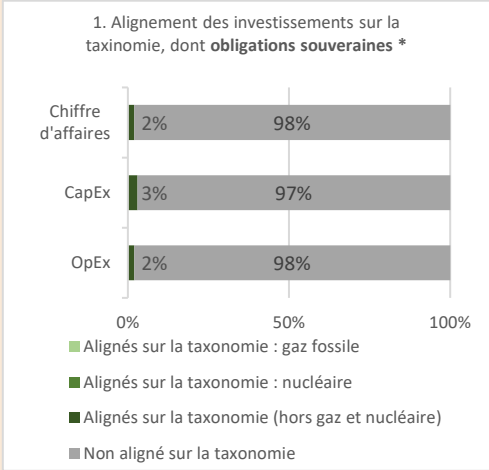
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 2,2% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

32,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à

faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

18,7% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Bond Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300K14MRSP9648W84

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 99,2%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

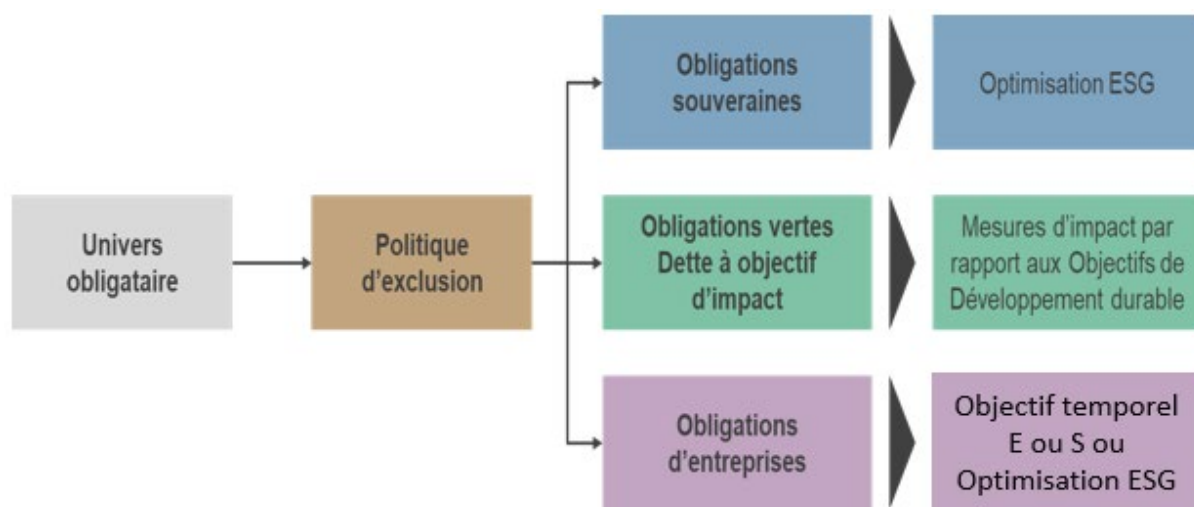
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 99,2% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 94,0% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 99,2% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024
% investissement en obligations à impact	97,5% des actifs nets du produit financier	94,0% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	98,4% des actifs nets du produit financier	99,2% des actifs nets du produit financier

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

94,0% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

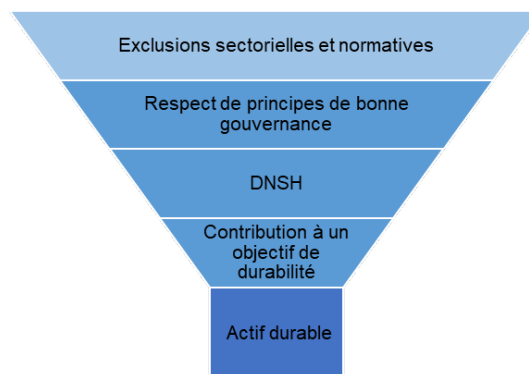
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2031	Obligations	4,7%	Allemagne
Belgique Kingdom 2.75% 22-4-2039	Obligations	4,4%	Belgique
Irlande Government Bond 1.35% 18-3-2031	Obligations	4,3%	Irlande
France 1,75% 25-06-39	Obligations	3,8%	France
Caisse D'Amort Dette Soc 3% 25-5-2028	Obligations	3,3%	France
European Union 0% 2-6-2028	Quasi-souverain	3,2%	Supranational
Bundesrepub. Deutschland 0% 15-8-2030	Obligations	3,1%	Allemagne
Kfw 0% 15-6-2029	Obligations	3,1%	Allemagne
Council Of Europe 2.875% 13-4-2030	Quasi-souverain	3,1%	Supranational
Bundesrepub. Deutschland 2.3% 15-2-2033	Obligations	3,0%	Allemagne
European Investment Bank 2.25% 15-3-2030	Quasi-souverain	3,0%	Supranational
EIB 1,25% 13-11-26	Quasi-souverain	2,9%	Supranational
France 0,5% 25-6-2044	Obligations	2,8%	France
EIB 0,05% 15-11-29	Quasi-souverain	2,6%	Supranational
European Union 0% 4-10-2030	Quasi-souverain	2,5%	Supranational

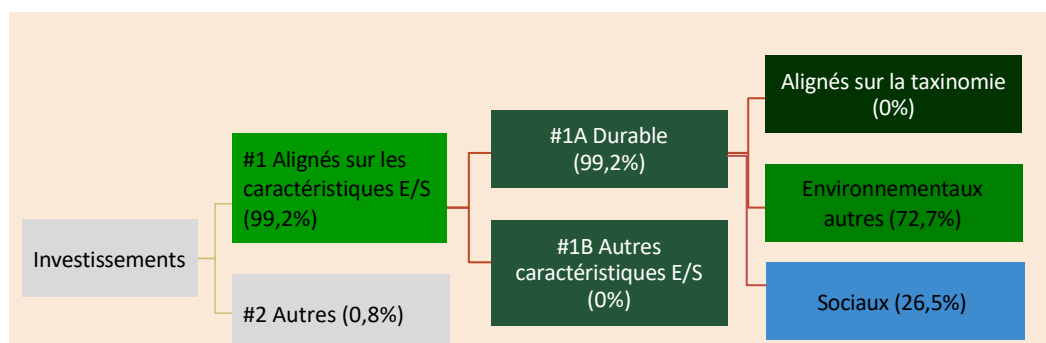
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

99,2% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,4%	99,2%
#1A Durable	98,4%	99,2%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	83,6%	72,7%
- Sociaux	14,7%	26,5%
#1B Autres caractéristiques E/S	0%	0%
#2 Autres	1,6%	0,8%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	86,9%	Quasi-souverain	27,5%
		Souverains	59,4%
Finance	11,0%	Banques	11,0%
Liquidités	2,1%	Liquidités	2,1%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

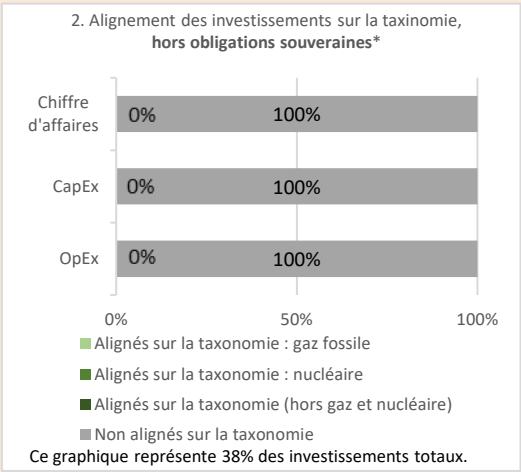
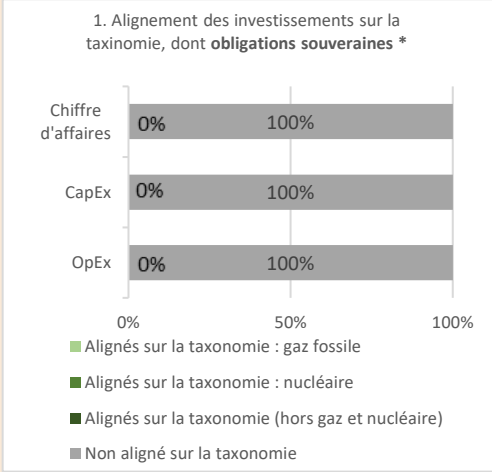
☒ Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

72,7% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

26,5% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact

sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;

- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Euro

Identifiant d'entité juridique : 549300UYOQRBK8DYE598

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,7%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

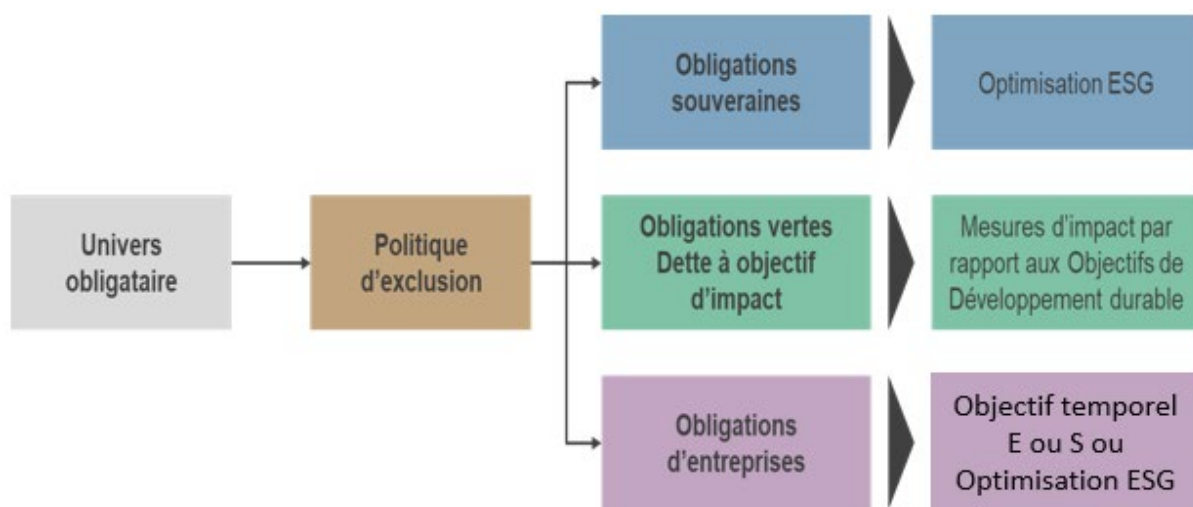
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 45,7% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 20,8% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 45,7% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024
% investissement en obligations à impact	11,8% des actifs nets du produit financier	20,8% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	46,9% des actifs nets du produit financier	45,7% des actifs nets du produit financier

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

20,8% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

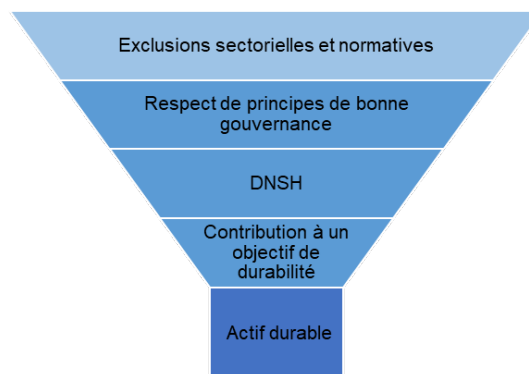
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en

fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG.

A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour

chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Colombie 3,875% 22-03-26	Obligations	3,0%	Colombie
Roumanie 4,125% 11-3-2039	Obligations	2,8%	Roumanie
Afrique du Sud 3,75% 24-07-26	Obligations	2,8%	Afrique du Sud
Philippines 1,2% 28-04-33	Obligations	2,5%	Philippines
Maroc 1,5% 27-11-31	Obligations	2,3%	Maroc
Republic Of Pérou 1,25% 11-3-2033	Obligations	2,2%	Pérou
Republic Of Indonésie 1,3% 23-3-2034	Obligations	2,1%	Indonésie
Philippines 0,875% 17-05-27	Obligations	2,1%	Philippines
Kasachstan 1,5% 30-09-34	Obligations	2,0%	Kazakhstan
Republic Of Serbie 3,125% 15-5-2027	Obligations	2,0%	Serbie
Roumanie 2,875% 13-4-2042	Obligations	1,9%	Roumanie
Republic Of Montenegro 2,55% 3-10-2029	Obligations	1,8%	Monténégro
Bulgarie 4,625% 23-9-2034	Obligations	1,6%	Bulgarie
Intl Bk Recon & Develop 9,5% 9-2-2029	Obligations	1,6%	Supranational
Republic Of Indonésie 1,1% 12-3-2033	Obligations	1,5%	Indonésie

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

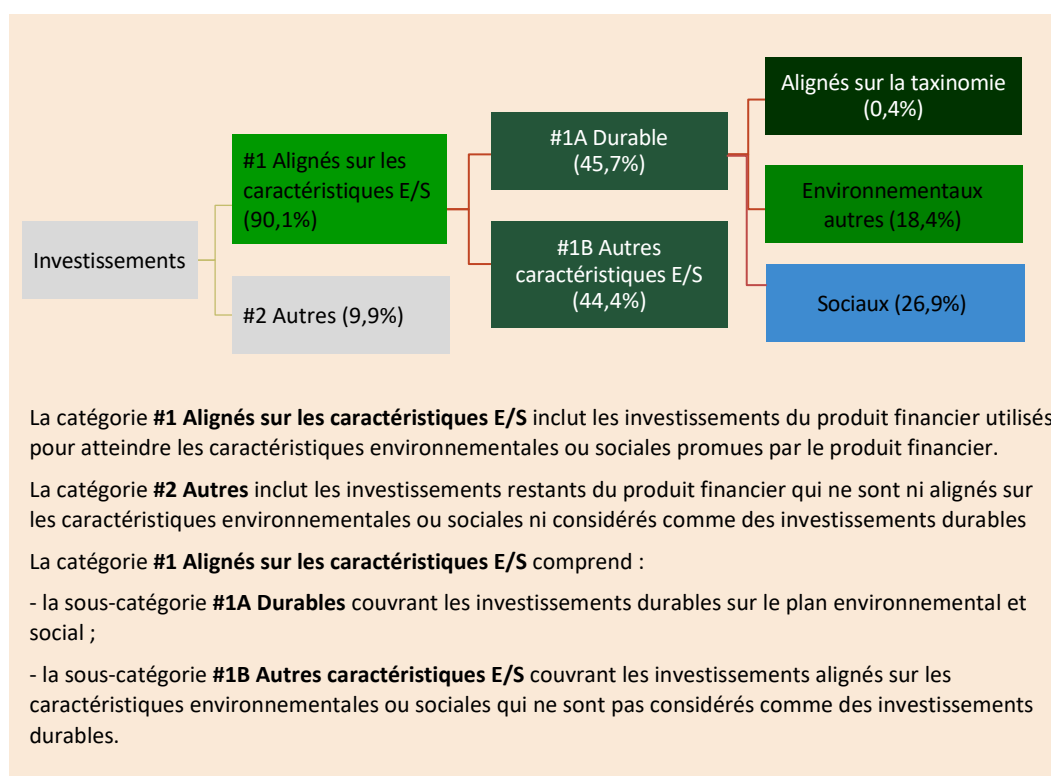
des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

45,7% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,3%	90,1%
#1A Durable	46,9%	45,7%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0,4%
- Environnementaux autres	13,4%	18,4%
- Sociaux	33,5%	26,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	50,4%	44,4%
#2 Autres	2,7%	9,9%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	72,2%	Quasi-souverain	4,3%
		Souverains	68,0%
Matériaux	0,8%	Produits issus du papier et de la forêt	0,7%
		Produits chimiques	0,1%
Services collectifs	4,5%	Compagnies d'électricité	3,2%
		Gaz	1,3%
Produits de première nécessité	3,6%	Produits alimentaires	0,9%
		Boissons	1,7%
		Services commerciaux	1,0%
Industrie	2,0%	Transports	1,3%
		Conteneurs et emballage	0,7%
Consommation discrétionnaire	1,6%	Automobiles et composants automobiles	0,8%
		Mobilier	0,9%
Finance	2,4%	Sociétés d'investissement	2,4%
Services de communication	2,0%	Services de télécommunication	0,9%
		Médias et divertissement	0,5%
		Internet	0,6%
Divers	0,9%	Sociétés holding	0,9%
Liquidités	9,9%	Liquidités	9,9%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

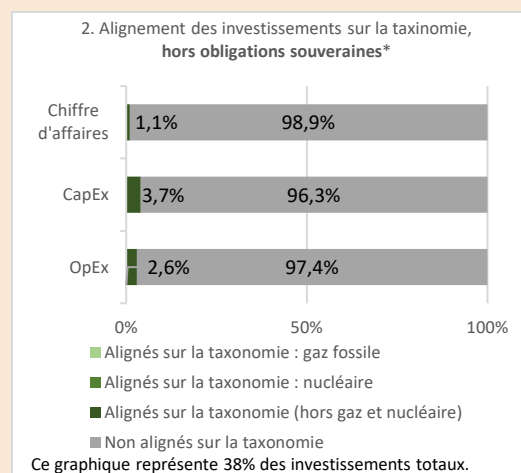
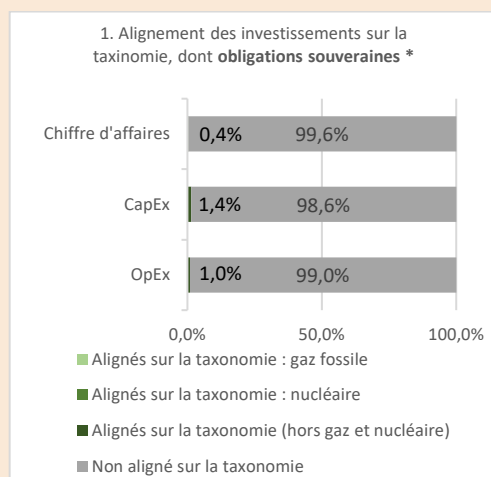
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0,4% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

18,4% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

26,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact

sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;

- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Bond Emerging Markets Dollar

Identifiant d'entité juridique : 54930084MY1KR1SNLF06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,6%¹ d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

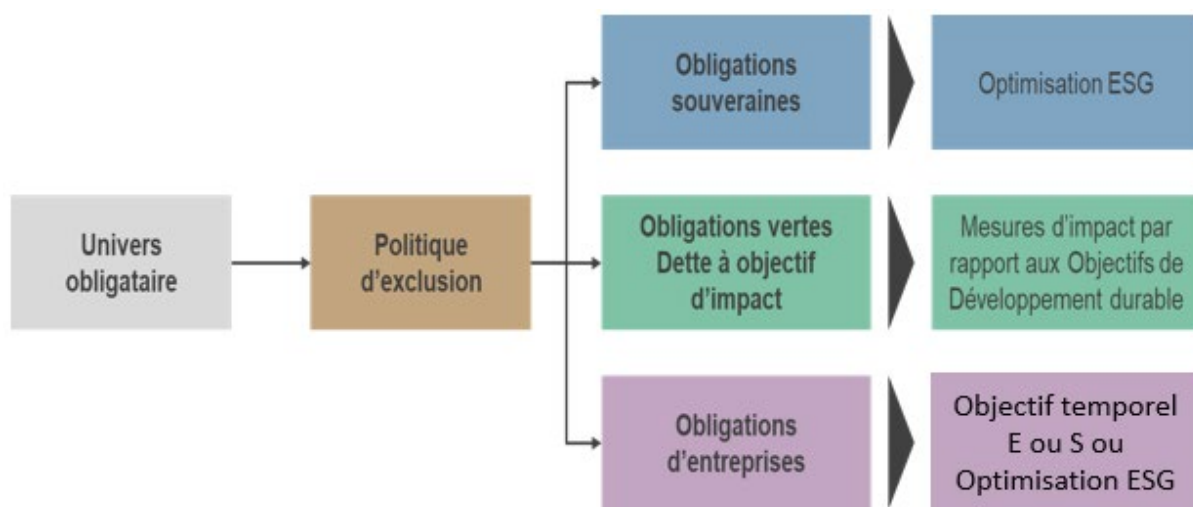
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les

pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 52,6% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 18,4% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 52,6% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024
% investissement en obligations à impact	16,5% des actifs nets du produit financier	18,4% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	49,7% des actifs nets du produit financier	52,6% des actifs nets du produit financier

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

18,4% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

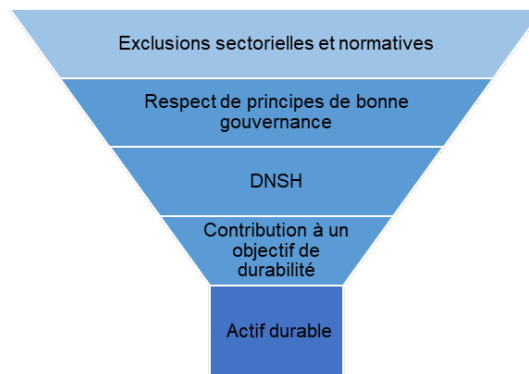
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité. Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs

souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et

la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Republic Of Colombie 10,375% 28-1-2033	Obligations	4,6%	Colombie
Chili 2,45% 31-01-31	Obligations	4,3%	Chili
Dominican Republic 5,3% 21-1-2041	Obligations	4,0%	Rép. dominicaine
Republic Of Philippines 6,375% 23-10-2034	Obligations	3,4%	Philippines
Republic Of Indonesie 8,5% 12-10-2035	Obligations	3,3%	Indonésie
State Of Qatar 9,75% 15-6-2030	Obligations	3,2%	Qatar
Republic Of Pérou 8,75% 21-11-2033	Obligations	3,1%	Pérou
Republic Of Panama 6,7% 26-1-2036	Obligations	3,0%	Panama
Serbie 2,125% 01-12-30	Obligations	3,0%	Serbie
Inversiones CMPC 4,375% 04-04-27	Obligations	2,9%	Chili
Republic Of Kazakhstan 6,5% 21-7-2045	Obligations	2,9%	Kazakhstan
Republic Of Panama 9,375% 1-4-2029	Obligations	2,8%	Panama
Republica Orient Uruguay 5,75% 28-10-2034	Obligations	2,7%	Uruguay
Saudi Electricity 2,413% 17-09-30	Obligations	2,6%	Iles Cayman
Roumanie 6% 25-5-2034	Obligations	2,5%	Roumanie

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 1 octobre 2023 – 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature BICS.

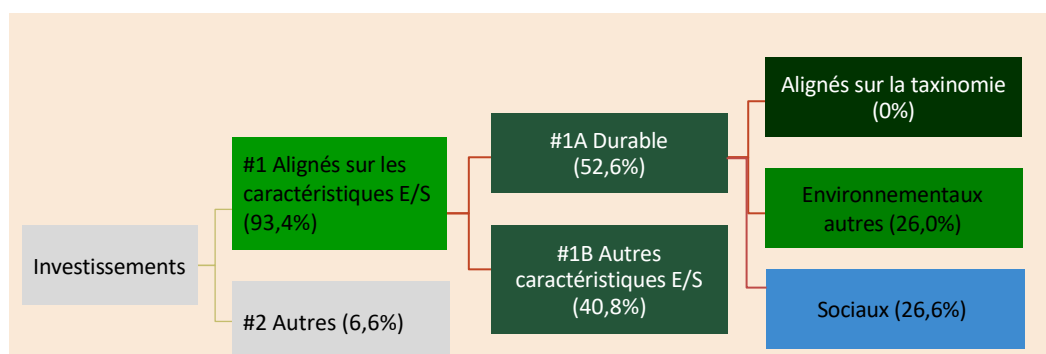
Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

52,6% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	98,6%	93,4%
#1A Durable	49,7%	52,6%
- Alignés sur la taxinomie	0%	0%
- Environnementaux autres	21,1%	26,0%
- Sociaux	28,6%	26,6%
#1B Autres caractéristiques E/S	48,9%	40,8%
#2 Autres	1,4%	6,6%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	81,5%	Quasi-souverain	1,0%
		Souverains	80,5%
Matériaux	2,9%	Produits issus du papier et de la forêt	2,9%
Services collectifs	3,3%	Compagnies d'électricité	3,3%
Industrie	1,9%	Transports	1,9%
Consommation discrétionnaire	1,9%	Automobiles et composants automobiles	1,9%
Finance	1,9%	Sociétés d'investissement	1,9%
Services de communication	0,9%	Services de télécommunication	0,9%
Liquidités	5,7%	Liquidités	5,7%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?**



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



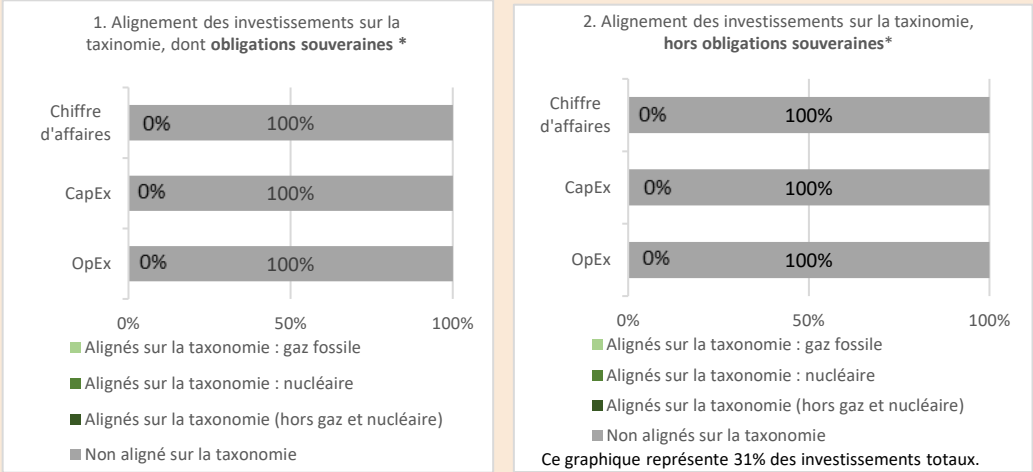
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

26,0% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

26,6% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissement à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Corporate Bond Opportunities

Identifiant d'entité juridique : 549300Q8RYV12ZRTBT80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,5%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

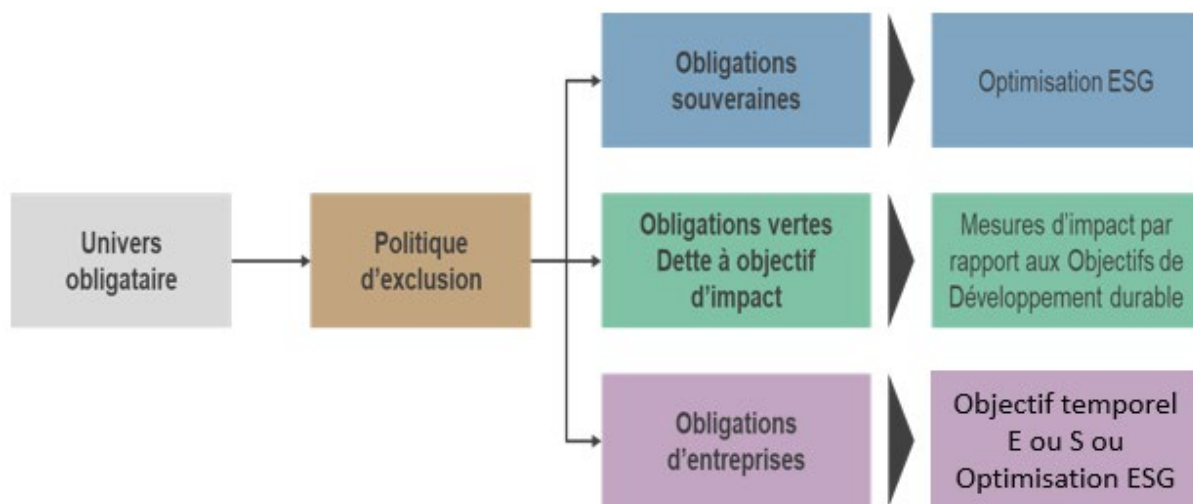
¹ Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières.

En termes de promotion de facteurs de durabilité, le gestionnaire a appliqué l'approche SRI de BLI qui se peut être schématisée comme suit :



Les émetteurs souverains ont fait l'objet d'une analyse extra-financière résultant en une note ESG qui a été prise en compte par le gestionnaire lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels. Au travers d'une stratégie d'optimisation ESG, le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à construire un portefeuille affichant une qualité ESG supérieure à celle de son univers d'investissement. Une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été suivie. La valeur réelle de l'indicateur par rapport à l'objectif est mesurée sur une base semestrielle. Pour la période sous revue, tous les objectifs intermédiaires ont été atteints.

Au sein de l'univers des obligations à objectif d'impact, le gestionnaire a distingué les obligations à impact liquide (telles que, notamment des obligations vertes, des obligations sociales ou encore des obligations durables) qui favorisent la sensibilisation aux thématiques environnementales, climatiques et sociales des instruments à impact alternatif (tels que les investissements dans la dette de microfinance ou dans les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME)) relatives aux questions d'inclusion financière, d'accès à l'énergie, de logement abordable, etc. et ce, en particulier dans les pays en voie de développement. Afin de mesurer l'impact d'un portefeuille, le

gestionnaire a mis chaque investissement à impact en correspondance avec un ou plusieurs ODD.

Pour la partie du fonds investie en obligations d'entreprises qui ne sont pas classées comme obligations à impact, le gestionnaire a défini un objectif en termes d'amélioration d'un indicateur E et/ou S sur une échéance spécifique.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué aux émetteurs privés d'obligations des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que de certains secteurs. Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le fonds investit exclusivement dans des titres émis ou garantis par des états alignés sur les dispositions de l'Accord de Paris.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne d'investissement durable et responsable en actifs obligataires qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, 51,5% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier (calculés sur l'ensemble des titres dans le portefeuille) :

- pourcentage d'investissement en obligations à impact : 32,5% des actifs nets du produit financier
- pourcentage d'investissements effectués en actifs durables : 51,5% des actifs nets du produit financier

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	09/2023	09/2024
% investissement en obligations à impact	31,9% des actifs nets du produit financier	32,5% des actifs nets du produit financier
% investissements effectués en actifs durables	47,7% des actifs nets du produit financier	51,5% des actifs nets du produit financier

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables ont été mis en œuvre au sein du portefeuille au travers de trois poches d'investissement :

1. Investissement en obligations à impact

32,5% des actifs nets du portefeuille ont été investis en obligations à impact. La performance en matière de durabilité des investissements effectuées au travers de cette première poche a été mesurée en valeur absolue des investissements effectuées sur les différents objectifs de développements durables (ODD) définis par les Nations Unies.

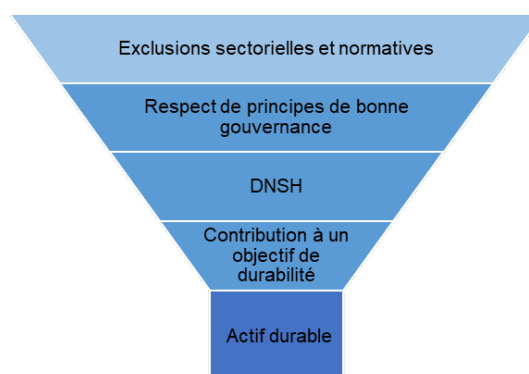
2. Investissements en obligations émises ou garanties par des états

Pour les investissements effectuées au sein de cette poche, le gestionnaire a porté une attention particulière aux critères ESG dans l'analyse et la sélection des investissements effectuées, par la réalisation d'une notation ESG propriétaire des différents émetteurs, basés sur des critères quantitatifs (performance de l'émetteur en termes ESG mesurée sur des critères tels que, notamment, les émissions de carbone par habitant, le taux d'alphabétisation, ou encore la stabilité politique) et qualitatifs (analyse de sentiment basée sur un modèle de compréhension de langage). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette seconde poche, à obtenir une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

3. Investissements en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains

Outre la prise en compte des exclusions et controverses décrites infra, pour les investissements effectués en obligations d'émetteurs privés et quasi-souverains non catégorisées en obligations à impact, le gestionnaire a suivi avec attention des indicateurs environnementaux ou sociaux (tels que, notamment, les émissions de carbone). Le gestionnaire a cherché, pour les investissements effectués au sein de cette poche, à obtenir une amélioration de l'indicateur suivi au fil du temps.

Les investissements durables d'émetteurs privés ont été sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

Le gestionnaire a sélectionné des investissements durables sur base d'une double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes

Au travers de l'analyse approfondie (qualitative et quantitative) de chaque entreprise, le gestionnaire a déterminé dans quelle mesure les produits et services ainsi que les opérations de l'entreprise contribuaient à un ou plusieurs des objectifs susmentionnés, qui se réfèrent notamment aux six objectifs mentionnés à l'article 9 du règlement (UE) 2020/852.

Dans le cas spécifique d'obligations à impact d'émetteurs privés, le gestionnaire a utilisé une méthodologie propriétaire permettant d'appréhender les obligations à impact (obligations vertes, sociales, durables...) et de catégoriser l'utilisation des crédits à impact.

Concernant les obligations émises ou garanties par des états, le gestionnaire a utilisé un modèle propriétaire permettant d'appréhender les caractéristiques de durabilité des émetteurs souverains sur base d'un score relatif de chaque émetteur souverain par rapport à son univers d'émetteurs comparables sur les angles suivants : environnement, social et gouvernance.

Pour cette partie de l'analyse, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités

d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux

normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le cadre retenu par le gestionnaire pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Pour l'indicateur chiffré retenu, le gestionnaire a défini les seuils à partir desquels il est considéré que le statut de « préjudice significatif » est atteint.

En ce qui concerne les indicateurs binaires, le gestionnaire a exclu de l'univers des actifs durables les émetteurs impliqués dans des violations des droits sociaux et/ou de la liberté d'expression.

Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'une analyse extra-financière qui a résulté en une note ESG qui a été prise en compte par l'équipe de gestion lors de son processus d'analyse et de sélection des émetteurs individuels.

Pour ce faire, une approche propriétaire visant à suivre l'évolution des risques liés à la durabilité et à promouvoir les caractéristiques ESG d'un émetteur a été élaborée. La note souveraine ESG a pour objectif d'évaluer le niveau des facteurs de durabilité d'un gouvernement, de son économie et des réformes mises en œuvre.

En comparant la notation propriétaire des données financières et la notation ESG, l'équipe de gestion a identifié les émetteurs de qualité tant d'un point de vue financier que d'un point de vue ESG. A caractéristiques fondamentales et rendement similaires, l'équipe de gestion a favorisé l'émetteur dont la notation ESG était supérieure.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne méthodologie de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un

autre objectif de durabilité.

Le cadre retenu par BLI pour les émetteurs souverains et paraétatiques fait écho à celui appliqué aux émetteurs privés. Le concept du DNSH requiert également pour les émetteurs souverains de décider quand les indicateurs relevés d'un émetteur portent un préjudice significatif à un objectif de durabilité.

Dans son analyse des 2 PIN obligatoires applicables aux émetteurs souverains, BLI distingue 1 indicateur chiffré et 1 indicateur binaire dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Metsa Board Corp 2,75% 29-09-27	Industrie	1,4%	Finland
LKQ 4,125% 01-04-28	Consommation discrétionnaire	1,4%	Pays-Bas
Traton Finance Lux Sa 0.125% 24-3-2025	Consommation discrétionnaire	1,3%	Luxembourg
Orsted Perpetual	Services collectifs	1,2%	Danemark
Agco International Holdi 0,8% 6-10-2028	Industrie	1,2%	Pays-Bas
Ipsos 2.875% 21-9-2025	Services de communication	1,2%	France
Tennet Holding Bv 4,75% 28-10-2042	Services collectifs	1,2%	Pays-Bas
La Poste Sa 3,125% 14-3-2033	Industrie	1,2%	France
Teleperformance 5.25% 22-11-2028	Technologie	1,1%	France
Cred Mutuel Arkea 3-5% 09-02-29	Finance	1,0%	France
KfW 2.75% 14-2-2033	Finance	1,0%	Allemagne
Schneider Electric Se 3.5% 9-11-2032	Industrie	0,9%	France
Borgwarner Inc 1% 19-5-2031	Consommation discrétionnaire	0,9%	Etats-Unis
Nestle Finance 1,75% 02-11-37	Consommation discrétionnaire	0,9%	Luxembourg
Aliaxis Finance 0,875% 08-11-28	Industrie	0,9%	Belgique

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

51,5% des actifs nets du produit financier.

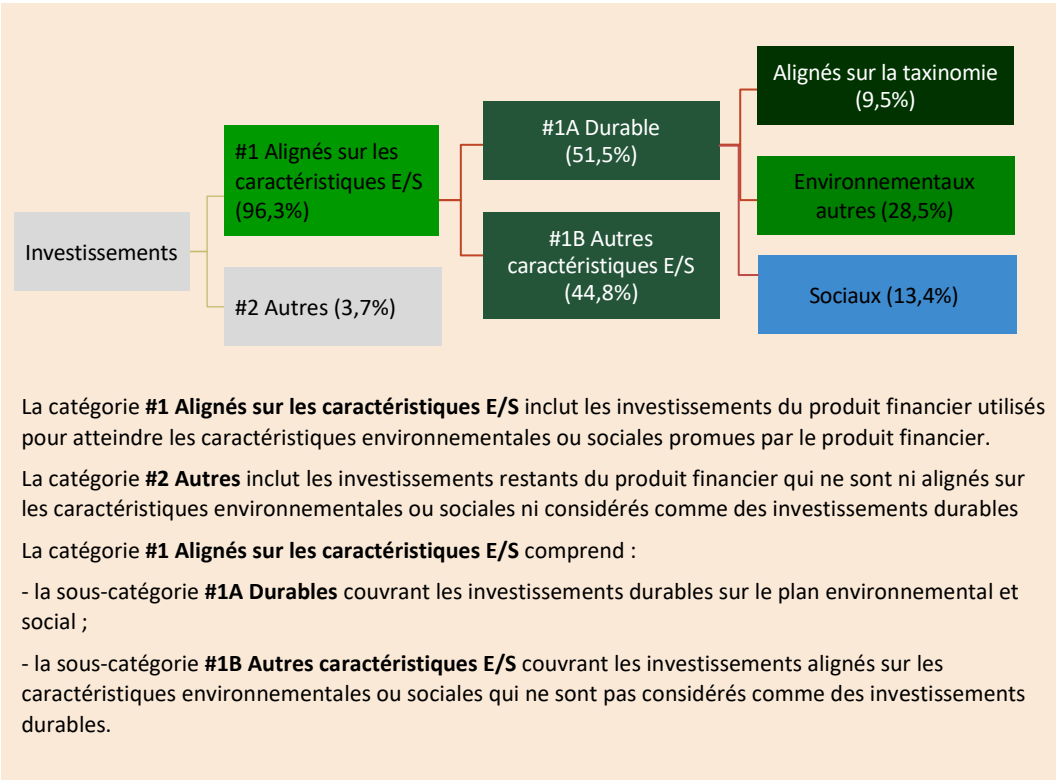
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*



	09/2023	09/2024
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,0%	96,3%
#1A Durable	47,7%	51,5%
- Alignés sur la taxinomie	0%	9,5%
- Environnementaux autres	32,3%	28,5%
- Sociaux	15,4%	13,4%
#1B Autres caractéristiques E/S	49,3%	44,8%
#2 Autres	3,0%	3,7%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur		Sous-Secteur	
Obligations étatiques	2,6%	Quasi-souverain	2,6%
Matériaux	3,2%	Produits issus du papier et de la forêt	0,6%
		Produits chimiques	1,5%
		Métaux et exploitation minière	1,1%
Services de communication	10,7%	Services de télécommunication	9,5%
		Publicité	1,2%
Consommation discrétionnaire	9,6%	Automobiles et composants automobiles	6,4%
		Distributeurs	1,4%
		Mobilier	0,4%
		Produits de loisir	0,5%
		Vente au détail	1,0%
Produits de première nécessité	3,8%	Boissons	0,7%
		Services commerciaux	1,0%
		Produits alimentaires	2,1%
Soins de santé	6,8%	Cosmétique/soins personnels	2,1%
		Équipements et services de santé	1,4%
		Produits pharmaceutiques	3,3%
Divers	0,7 %	Sociétés Holding	0,7%
Energie	2,4%	Sources d'énergie alternatives	1,0%
		Pétrole, gaz et combustibles	1,4%
Finance	25,3%	Banques	24,9%
		Services financiers	0,4%
Industrie	19,7%	Matériaux de construction	2,0%
		Équipements électriques	2,1%
		Matériaux de construction	0,9%
		Contrôle de l'environnement	1,3%
		Équipement de construction	0,6%
		Machines	2,1%
		Fabrications	3,0%
		Conteneurs et emballage	3,9%
		Transport	3,7%
Technologie d'information	2,5%	Ordinateurs	2,2%
		Logiciels	0,2%
Services collectifs	9,9%	Compagnies d'électricité	9,9%
Liquidités	2,9%	Liquidités	2,9%

Les informations du tableau ci-dessus ont été basées sur des données moyennes calculées à partir des positions du compartiment à la fin de chaque trimestre de la période de référence.

Les exclusions sectorielles du gestionnaire interdisent e.a. des investissements dans les entreprises inscrites sur la Global Oil & Gaz Exit List dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures. N.B. : Les entreprises d'autres secteurs pourront éventuellement dériver une certaine partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées aux combustibles fossiles.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?*

☐

Oui

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire



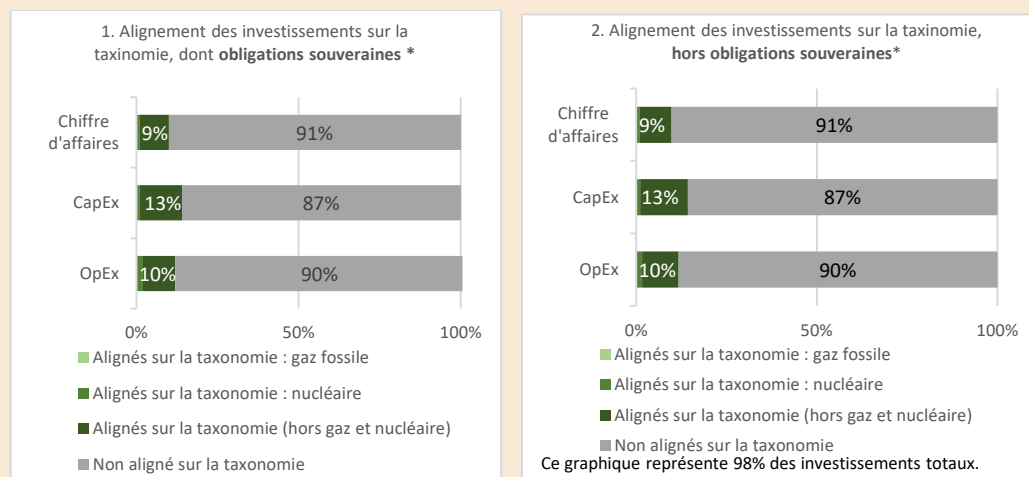
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2024, 9,5% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

28,5% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

**Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

13,4% des actifs nets du produit financier.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.

**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives de son profil ESG ;
- de définir et de suivre des objectifs en termes d'amélioration d'un indicateur sur une échéance spécifique (par exemple : amélioration de l'intensité carbone sur une période de 5 ans) ;
- de suivre, via une note souveraine ESG élaborée en interne, d'éventuels risques futurs d'émetteurs ;
- de mesurer l'impact d'un portefeuille dont les investissements à impact sont mis en correspondance avec un ou plusieurs ODD suivis ;
- de construire le portefeuille au terme d'un processus d'investissement qui place la qualité des émissions au cœur de son approche, que ce soit la qualité des projets financés ou la qualité crédit des émetteurs sélectionnés.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes, les politiques d'engagement et de vote ainsi que les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
n.a.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Fund Selection Equities SRI

Identifiant d'entité juridique : 5493000LN1G6DJG0VS13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56,8%¹ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

¹ Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 56,8% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Indicateurs :

% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	86,8% (minimum 75%)
% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	56,8% (minimum 30%)

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

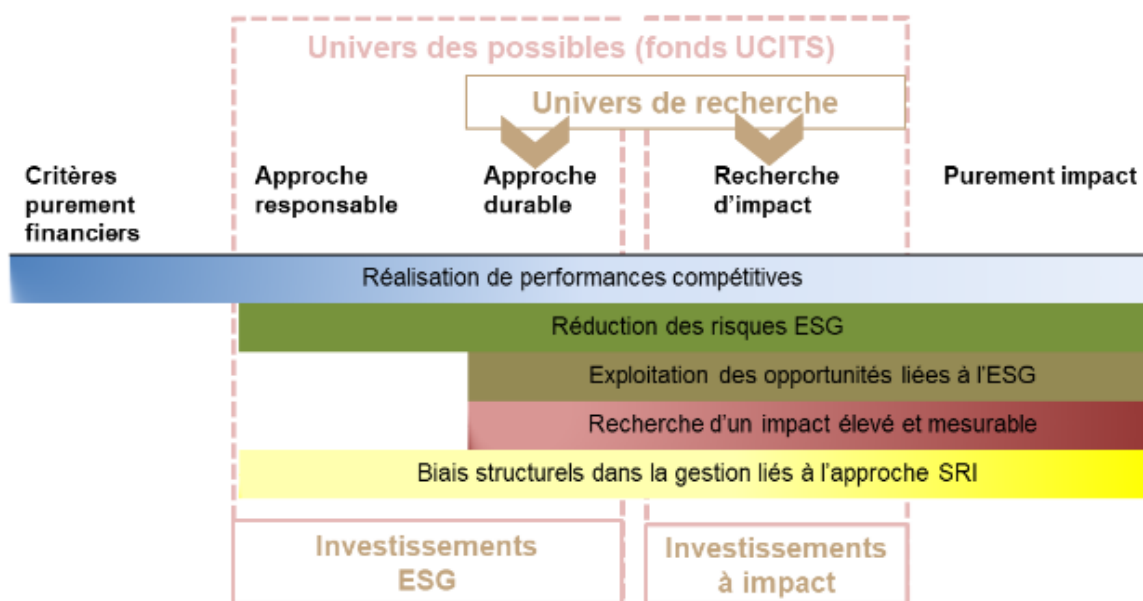
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie de gestion qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou SRI suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/SRI en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'SRI.

Le gestionnaire du compartiment a notamment analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'SRI/ESG (politique RSE, politique SRI, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'SRI, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'SRI.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
 - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
 - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
 - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités,

leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

De même, le gestionnaire s'est référé aux analyses des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés prennent en compte tous les PIN

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

obligatoires et sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	2,5%	Etats-Unis
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	1,6%	Taïwan
Alphabet	Services de communication	1,2%	Etats-Unis
SAP	Technologie de l'information	1,1%	Allemagne
Mastercard	Finance	1,0%	Etats-Unis
Schneider Electric	Industrie	1,0%	France
Thermo Fisher Scientific	Santé	0,9%	Etats-Unis
NVIDIA Corp	Technologie de l'information	0,9%	Etats-Unis
ASML Holding	Technologie de l'information	0,8%	Pays-Bas
Ansys	Technologie de l'information	0,8%	Etats-Unis
Air Liquide	Matériaux	0,6%	France
Visa	Finance	0,6%	Etats-Unis
Relx	Industrie	0,6%	Royaume-Uni
Cadence Design Systems	Technologie de l'information	0,6%	Etats-Unis
Keyence Corporation	Technologie de l'information	0,6%	Japon



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

56,8% des actifs nets du produit financier.

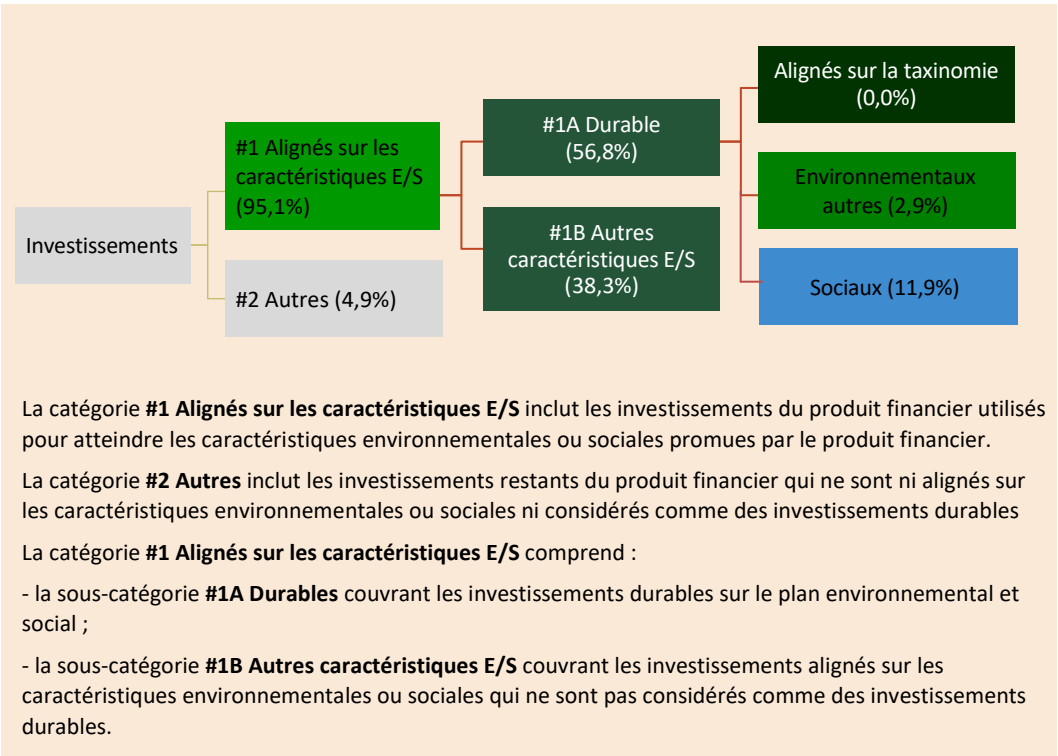
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La ventilation de l'entière des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Technologie de l'information	22,7%
Industrie	21,1%
Santé	14,6%
Matériaux	9,9%
Finance	9,8%
Consommation discrétionnaire	9,6%
Consommation de base	5,9%
Services de communication	3,3%
Services aux collectivités	1,8%
Immobilier	1,3%
Energie	0,1%

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transposition trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?*

☐

Oui

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire



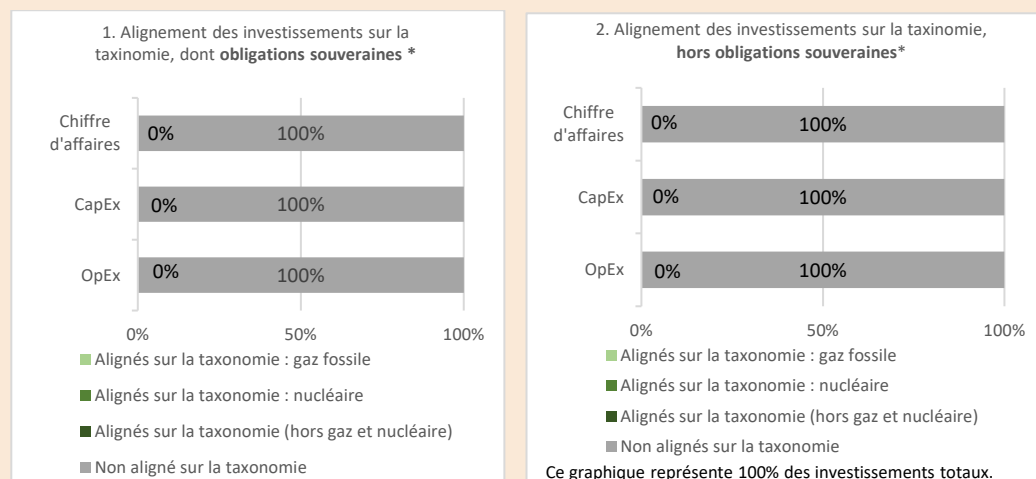
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin septembre 2024, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

2,9% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

11,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissement durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion des fonds analysés ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- *En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

n.a.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : BL Fund Selection - 50-100 SRI

Identifiant d'entité juridique : 549300XSMGBAHBX5FD72

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ____%



Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50,6%¹ d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 50,6% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

Indicateurs :

% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille en fonds respectant les critères ESG internes	87,8% (minimum 75%)
% des actifs nets du fonds de fonds investis en actifs durables	50,6% (minimum 30%)

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Il n'y avait pas eu de publication pour la période précédente.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

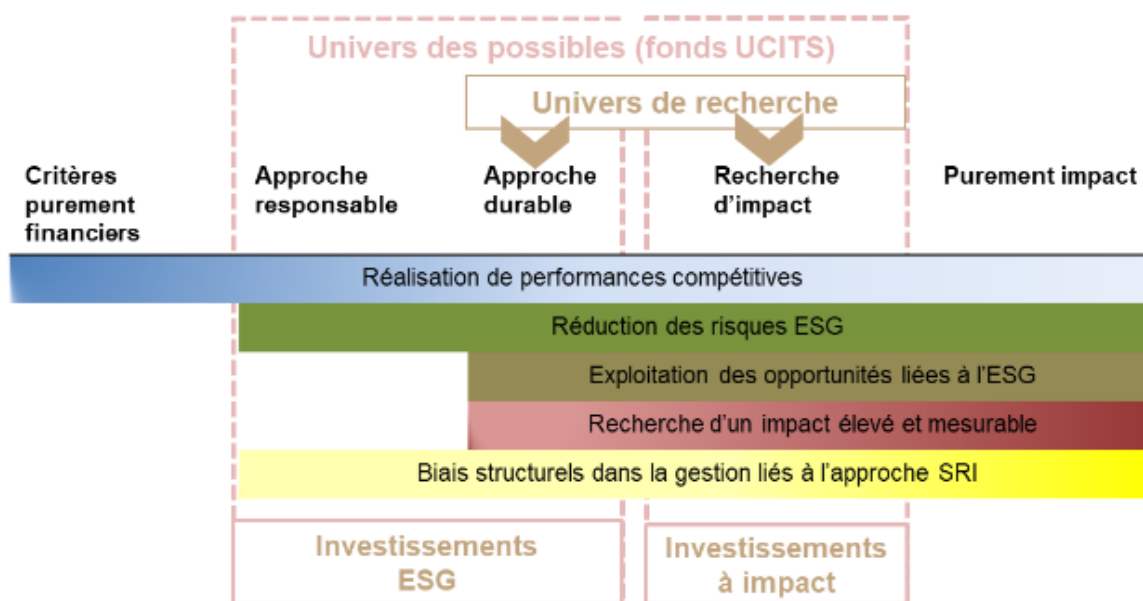
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. L'analyse du profil SRI a couvert non seulement le fonds considéré mais également sa société de gestion de portefeuille et se structure en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une due diligence sur base d'un questionnaire ;
- Analyse de la documentation pertinente ;
- Rencontres et échanges réguliers avec l'équipe de gestion.

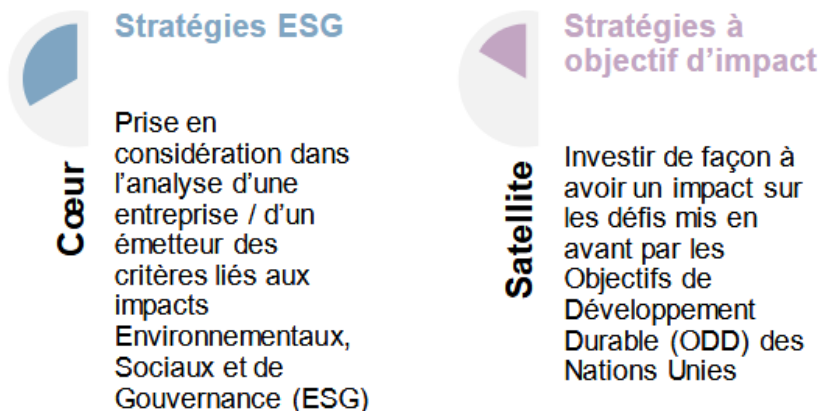
Le gestionnaire a appliqué une méthodologie de gestion qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou SRI suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/SRI en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en

matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'SRI.

Le gestionnaire du compartiment a notamment analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'SRI/ESG (politique RSE, politique SRI, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'SRI, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'SRI.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
 - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
 - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
 - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie interne de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cible, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement ciblés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

De même, le gestionnaire s'est référé aux analyses des gestionnaires des fonds sous-jacents en matière des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à une analyse approfondie des approches appliquées au niveau des fonds cible, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés prennent en compte tous les PIN obligatoires et sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir du 27 septembre 2024 au 30 septembre 2024 - classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS pour la partie actions et BICS pour la poche obligataire.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi ETC Gold	ETC or	3,6%	France
France T-Bill. BTF 0.00% 23/10/2024	Obligation étatique	2,7%	France
Microsoft	Technologie de l'information	2,5%	Etats-Unis
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	1,5%	Taiwan
Nvidia	Technologie de l'information	1,2%	Etats-Unis
Alphabet	Communication Services	1,2%	Etats-Unis
Schneider Electric	Industrie	1,1%	France
SAP SE	Technologie de l'information	1,0%	Allemagne
Thermo Fisher Scientific	Santé	0,8%	Etats-Unis
Mastercard	Finance	0,8%	Etats-Unis
Novo Nordisk	Santé	0,8%	Danemark
RELX	Industrie	0,8%	Royaume-Uni
DBR 0.5 02/15/26	Obligation étatique	0,8%	Allemagne
Unilever	Consommation de base	0,7%	Royaume-Uni
Astrazeneca	Santé	0,6%	Royaume-Uni

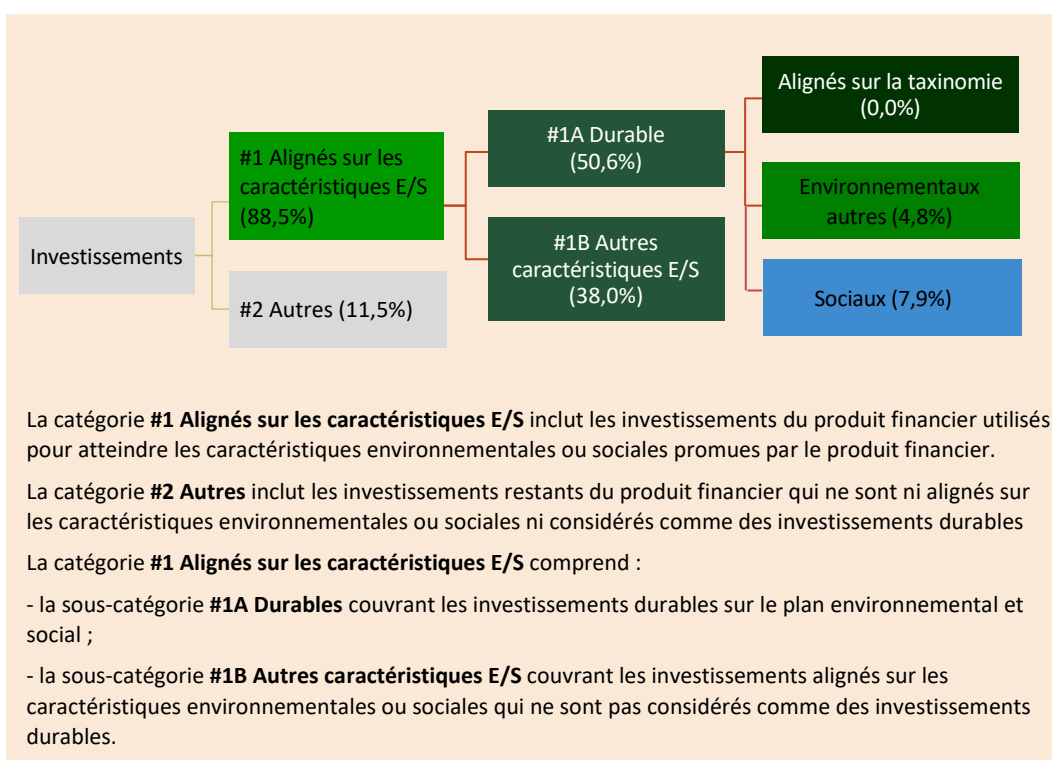


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

50,6% des actifs nets du produit financier.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.



La ventilation de l'entièreté des investissements #1A Durable en Environnementaux autres et Sociaux n'est pas possible dû à un manque de données.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Technologie de l'information	23,68%
Industrie	21,11%
Santé	15,44%
Finance	9,25%
Consommation discrétionnaire	9,13%
Matériaux	8,08%
Consommation de base	5,62%
Services de communication	4,35%
Services aux collectivités	2,02%
Immobilier	0,89%
Energie	0,43%

Le gestionnaire analyse les politiques d'exclusion applicables aux fonds cibles par rapport à l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles et contrôle via une transposition trimestrielle les portefeuilles du produit financier afin d'exclure toute société présente sur la Global Oil & Gas Exit List.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externes qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE²?



Oui



Dans le gaz fossile



Dans l'énergie nucléaire



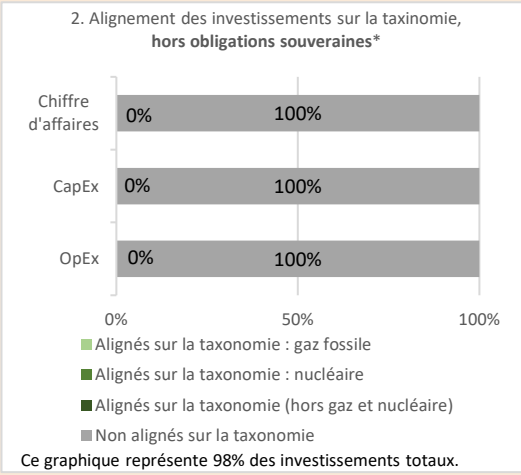
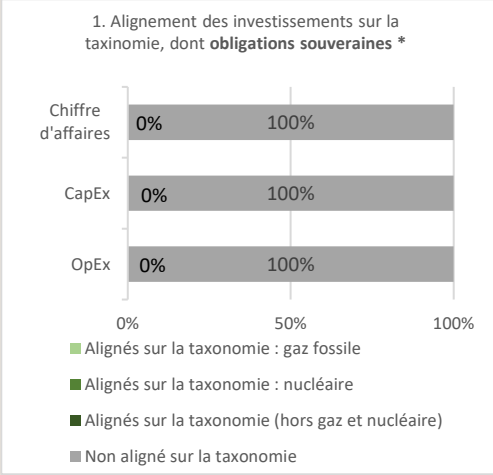
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

À fin septembre 2024, 0% des investissement étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Cette information n'était pas disponible à fin septembre 2023.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

4,8% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

7,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cible ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee et du Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les méthodologies pertinentes et les rapports d'activité SRI annuels sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.